

14475

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# Concession Française

A

CHANGHAI

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1916

---

BUDGET 1917



## INDEX

- Abattoirs Municipaux.—12, 33, 51.  
Adjudications diverses.—54, 58, 60.  
Assurances.—60.  
Avenue Edouard VII.—9, 16, 20, 24, 32, 34, 39, 45, 55.  
Avocat Conseil.—46, 59.
- Budget de 1917.—55, 65.
- Cadastre.—16, 28, 30, 41, 52, 57.  
Caisse de Prévoyance.—3.  
Camp de Koukaza.—53, 58.  
Cavalerie Municipale.—60.  
Cercle Sportif Français.—48.  
Chambre de Commerce Française de Chine.—26, 58.  
Compagnie du Gaz.—14.  
Constructions au Sud du Chang Pang.—14.  
Constructions.—41, 59.  
Crique de Zikawei.—52.  
Criques Routes Say Zoong & Doumer.—38.
- Droits de quayage.—16, 28, 47.
- Éclairage électrique.—23, 34.  
École Municipale Française.—18, 23, 28, 38, 47, 51, 58, 60.  
École Municipale Franco-Chinoise.—45.  
École pour orphelins chinois.—18.  
Emprunt 1916.—24.  
Emprunt 1903.—27.  
Établissements Insalubres.—48.  
Expropriations et achats de terrains.—3, 24.
- Fête Nationale.—26.  
Finances.—48, 56.  
Frontage Route de Zikawei.—36.
- Garde Municipale.—6, 13, 18, 28, 32, 38, 40, 50.  
Goudronnage.—36, 48.
- Hôpital Général.—19, 24, 31, 53.  
Hôtel Municipal.—4, 22.
- Impôt locatif européen.—7.  
Invalides de la Guerre.—17, 22.
- Lazaret de Chang Pao Sha.—16, 28, 47.
- Magasins de vente d'opium.—3.  
Maisons insalubres.—55.  
Marché de Siemen.—21, 23.  
Mare Route des Sœurs.—14.  
Monument funéraire à M. Wantz.—61.
- Œuvre de Protection de la jeune fille.—38.  
Œuvres de guerre.—12.
- Personnel.—7, 24, 26, 29, 42.  
Personnel mobilisé.—9.  
Pontons Municipaux.—14.  
Ponts du Yang King Pang.—24.  
Poste de Police Sud.—32, 34, 38, 41, 49, 58.  
Propriété Municipale de Tonkadou.—6, 52, 57.  
Propriétés en Bordure de Great Western Road.—6.
- Réclamation "Kong Yie".—13.  
Réfection de la Salle des Fêtes.—24.  
Règlement administratif.—61.  
Rue Chapsal Prolongée.—21, 30, 36.  
Rue Massenet.—14.  
Route au Nord de l'Aurore.—21.  
Route Conty.—7.  
Route Française de Zikawei.—41.  
Routes.—45.
- Service des Eaux.—4, 10, 13, 16, 18, 23, 29, 33, 37, 51.  
Service Médical.—7, 23, 31, 51.  
Station de T. S. F.—5, 11, 15, 17, 31.

— II —

Secrétariat.—22.

Sémaphore.—48.

Service d'Incendie.—22, 36.

Service Sanitaire.—19, 31, 51.

Stand Municipal.—14.

Terrain Route de Zikawei.—35.

Tramways.—16, 22, 26, 29, 42, 51.

Travaux Publics.—7, 10, 19, 21, 24, 26, 30.

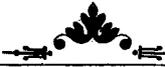
Université Américaine.—39, 52.

Université l'Aurore.—7, 24.

Véhicules automobiles.—9.

Voies publiques.—47, 51.





---

---

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1916**

---

---



## EXERCICE 1916.—RELEVÉ GÉNÉRAL

## RECETTES

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>								
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	147.410	00	140.000	00	7.410	00		
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	50.905	06	45.000	00	5.905	06		
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	199.542	14	185.000	00	14.542	14		
	<b>397.857</b>	<b>20</b>	<b>370.000</b>	<b>00</b>	<b>27.857</b>	<b>20</b>		
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>								
Art. 1.—Hôtels, Bars, Cafés . . . . .		360		300		60		
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc . . . . .	1.685	00	1.400	00	285	00		
» 3.—Restaurants chinois . . . . .	3.737	40	3.500	00	237	40		
» 4.—Débits de boissons chinois . . . . .	5.369	71	4.600	00	769	71		
» 5.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail . . . . .	2.220	00	2.200	00	20	00		
» 6.—Maisons de tolérance . . . . .	7.830	00	7.500	00	330	00		
» 7.—Loueurs de brouettes . . . . .	23.769	50	19.000	00	4.769	50		
» 8.—Loueurs de jin-rick-shas . . . . .	137.114	65	140.000	00			2.885	35
» 9.—Charrettes à bras . . . . .	6.475	70	5.500	00	975	70		
» 10.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	4.643	98	5.000	00			356	02
» 11.—Véhicules privés . . . . .	21.129	06	15.500	00	5.629	06		
» 12.—Magasin de vente d'Opium . . . . .	45.770	00	40.000	00	5.770	00		
	<b>260.105</b>	<b>00</b>	<b>244.500</b>	<b>00</b>	<b>18.846</b>	<b>37</b>	<b>3.241</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>								
Art. 1.—Monts de Piété . . . . .	6.128	00	5.500	00	628	00		
» 2.—Marchands fripiers . . . . .	1.245	07	1.200	00	45	07		
» 3.—Logeurs . . . . .	5.896	80	5.800	00	96	80		
» 4.—Changeurs . . . . .	1.111	00	1.000	00	111	00		
» 5.—Marchands forains et abris . . . . .	4.646	41	3.500	00	1.146	41		
» 6.—Sampans et chalands . . . . .	8.844	73	9.000	00			155	27
» 7.—Chaloupes à Vapeur . . . . .	350	90	350	00		90		
» 8.—Marchés de l'Est, de la place Meugnot et de la rue du Weikwei . . . . .	12.555	50	12.000	00	555	50		
» 9.—Vidanges . . . . .	18.000	00	18.000	00				
» 10.—Permis de construire . . . . .	819	25	500	00	319	25		
» 11.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc. . . . .	428	50	450	00			21	50
	<b>60.026</b>	<b>16</b>	<b>57.300</b>	<b>00</b>	<b>2.902</b>	<b>93</b>	<b>176</b>	<b>77</b>
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	6.780	40	6.780	00		40		
» 2.—Droits de quayage . . . . .	66.602	15	50.000	00	16.602	15		
» 3.—Loyer du (Marché de l'Est) . . . . .	750	00	650	00	100	00		
» 4.—Produits Divers . . . . .	47.201	43	3.800	00	43.401	43		
» 5.—Location de la Bouée des Messageries Maritimes . . . . .	73	58	300	00			226	42
» 6.—Avances à réaliser . . . . .	808	11	2.500	00			1.691	89
» 7.—Redevances Compagnie des Tramways . . . . .	645	80	750	00			104	20
» 8.— do. des Eaux . . . . .	206	09	250	00			43	91
» 9.— do. du Gaz . . . . .	210	00	210	00				
	<b>123.277</b>	<b>56</b>	<b>65.240</b>	<b>00</b>	<b>60.103</b>	<b>98</b>	<b>2.066</b>	<b>42</b>
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>								
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	6.833	87	6.395	00	438	87		
» 2.—Divers . . . . .			1.000	00			1.000	00
	<b>6.833</b>	<b>87</b>	<b>7.395</b>	<b>00</b>	<b>438</b>	<b>87</b>	<b>1.000</b>	<b>00</b>
<b>CHAPITRE 6.—ÉCOLES</b>								
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 10.000 . . . . .			2.850	00			2.850	00
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française . . . . .	7.870	21	3.600	00	4.270	21		
» 3.— do. do. Franco-Chinoise . . . . .	5.190	68	4.150	00	1.040	68		
	<b>13.060</b>	<b>89</b>	<b>10.600</b>	<b>00</b>	<b>3.310</b>	<b>89</b>	<b>2.850</b>	<b>00</b>
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Recettes approximatives . . . . .	16.307	23	16.000	00	307	23		
	<b>16.307</b>	<b>23</b>	<b>16.000</b>	<b>00</b>	<b>307</b>	<b>23</b>		
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .	359	29	360	00				71
» 2.—Licences pour établissements classés . . . . .	532	09	500	00	32	09		
	<b>891</b>	<b>38</b>	<b>860</b>	<b>00</b>	<b>32</b>	<b>09</b>		<b>71</b>
<b>CHAPITRE 9.—INTÉRÊTS</b>								
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques . . . . .	1.108	81	3.000	00			1.891	19
» 2.—Intérêts sur les 100 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .	500	00	400	00	100	00		
» 3.—Intérêts sur Titres de l'Emprunt Français 1915 . . . . .	2.781	68	5.970	00			3.188	32
	<b>4.390</b>	<b>49</b>	<b>9.370</b>	<b>00</b>	<b>100</b>	<b>00</b>	<b>483</b>	<b>97</b>
A reporter . . . . .	<b>882.749</b>	<b>78</b>	<b>781.265</b>	<b>00</b>	<b>115.899</b>	<b>56</b>	<b>14.414</b>	<b>78</b>

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
	Tls.	cts.	ordinaires		Spéciaux	
			Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>TITRE 1.—SECRETARIAT</b>						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	38.573	62	39.780	00		1.206 38
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	8.583	73	8.250	00	333 73	
	<u>47.157</u>	<u>35</u>	<u>48.030</u>	<u>00</u>	<u>333 73</u>	<u>1.206 38</u>
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX						
Art. 1.—Dépenses imprévues . . . . .		68 95		400 00		31 05
» 2.—Chauffage des bureaux et de la Salle du Conseil . . . . .		347 71		250 00	97 71	
» 3.—Menus frais . . . . .		772 56		550 00	222 56	
» 4.—Entretien des machines à écrire . . . . .		176 04		80 00	96 04	
» 5.—Plaques de véhicules, collage, etc. . . . .		81 22		420 00		338 14
		<u>1.446</u>		<u>488</u>	<u>416 31</u>	<u>369 80</u>
Totaux. . . Tls.	<u>48.603</u>	<u>83</u>	<u>49.430</u>	<u>00</u>	<u>750 04</u>	<u>1.576 21</u>
<b>TITRE 2.—SERVICES DIVERS</b>						
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES						
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien . . . . .	3.275	06	3.000	00	275 06	
» 2.—Remontage de l'horloge et des pendules et Entretien . . . . .		141 78		200 00		58 22
		<u>3.416</u>		<u>3.200</u>	<u>275 06</u>	<u>58 22</u>
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL						
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration . . . . .	4.062	50	3.900	00	162 50	
» 2.—Solde de l'Infirmier . . . . .	2.700	00	2.700	00		
» 2.—Solde des Coolies de l'Infirmierie . . . . .	298	50	288	00	10 50	
» 3.—Médicaments et achats de matières premières . . . . .	2.298	16	3.500	00		1.201 84
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène . . . . .	7.132	80	7.000	00	132 80	
» 5.—Laboratoire—Frais divers . . . . .		30 55		250 00		219 45
» 6.—Achat d'instruments pour l'Infirmierie . . . . .		29 53		50 00		20 47
» 7.—Menus frais et dépenses imprévues . . . . .		311 79		300 00	11 79	
» 8.—Chauffage et glace . . . . .		224 85		250 00		25 15
» 9.—Visites du Docteur et médicaments pour les prisonniers (maison d'arrêt) . . . . .		748 92		600 00	148 92	
	<u>17.837</u>	<u>60</u>	<u>18.838</u>	<u>00</u>	<u>466 51</u>	<u>1.466 91</u>
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES						
Art. 1.—Soldes : Personnel Européen . . . . .	8.679	00	8.105	00	574 00	
» 2.— » » Indigène . . . . .	1.842	50	1.655	00	187 50	
» 3.—Service téléphonique . . . . .	399	86	410	00		10 14
» 4.—Electricité . . . . .	796	28	650	00	146 28	
» 5.—Abonnement à l'Observatoire et Solde d'un Calculateur Chinois . . . . .	390	00	400	00		10 00
» 6.—Entretien et dépenses diverses, chauffage, pavillons, etc. . . . .	1.469	86	1.600	00		130 14
	<u>13.577</u>	<u>50</u>	<u>12.820</u>	<u>00</u>	<u>907 78</u>	<u>150 28</u>
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS						
Art. 1.—Orphelinat . . . . .	3.000	00	3.000	00		
» 2.—Hôpital Général et garantie d'intérêts sur le découvert en Banque . . . . .	7.014	78	7.750	00		735 22
» 3.—Hôpital S <sup>te</sup> Marie . . . . .	1.000	00	1.000	00		
» 4.—Société Française de Bienfaisance . . . . .		500 00		500 00		
» 5.—Hôpital de Shantung Road . . . . .		400 00		400 00		
» 6.— do. S <sup>t</sup> Luck pour prisonniers . . . . .		100 00		100 00		
» 7.—Shanghai Museum . . . . .		100 00		100 00		
» 8.—Lazaret de Chang-Pao-Cha . . . . .		2.100 00		2.100 00		
» 9.—Caisse de Prévoyance . . . . .	10.126	69	9.600	00	526 69	
» 10.—Institut Pasteur . . . . .	1.000	00	1.000	00		
» 11.—Dispensaire . . . . .		600 00		600 00		
» 12.—Musique de la Ville . . . . .		1.500 00		1.500 00		
» 13.—Loyer du Cercle Français . . . . .		1.440 00		1.440 00		
» 14.—Pensions à divers . . . . .		3.193 57		3.650 00		456 43
» 15.—Cercle de la Police . . . . .		300 00		300 00		
» 16.—Bureau de Bienfaisance chinois . . . . .		1.000 00		1.000 00		
» 17.—Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .		300 00		300 00		
» 18.—Bouée des Messageries Maritimes, Entretien, Eclairage et réparations . . . . .		382 91		800 00		417 09
» 19.—Hôpital chinois de la Cité (S <sup>t</sup> Joseph) . . . . .		1.000 00		1.000 00		
» 20.—Société Sainte Monique : Crèche pour enfants . . . . .		180 00		180 00		
» 21.—Saint François Xavier (Collège) . . . . .		300 00		300 00		
	<u>35.537</u>	<u>95</u>	<u>36.320</u>	<u>00</u>	<u>826 69</u>	<u>1.608 74</u>
A reporter. . .	<u>70.369</u>	<u>89</u>	<u>71.178</u>	<u>00</u>	<u>2.476 04</u>	<u>3.284 15</u>

**RECETTES**

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
					en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports. . . . .	882.749	78	781.265	00	115.899	56	14.414	78
<b>CHAPITRE 10.—GARDE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .	8.645	58	8.000	00	645	58		
» 2.—Vente d'objets saisis par la Police. . . . .	79	75	100	00			20	25
» 3.—Agents employés à des services particuliers . . . . .	6.896	07	6.000	00	896	07		
» 4.—Cour-Mixte Française. . . . .	48.354	69	18.000	00	30.354	69		
	<u>63.976</u>	<u>09</u>	<u>32.100</u>	<u>00</u>	<u>31.896</u>	<u>34</u>	<u>20</u>	<u>25</u>
<b>CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers . . . . .	3.998	97	2.000	00	1.998	97		
» 2.—Vente des ponts et passerelles du Yang King Pang . . . . .	3.148	00	5.300	00			2.152	00
» 3.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .	15.728	96			15.728	96		
	<u>22.875</u>	<u>93</u>	<u>7.300</u>	<u>00</u>	<u>17.727</u>	<u>93</u>	<u>2.152</u>	<u>00</u>
<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>								
Art. 1.—Intérêts sur Emprunts . . . . .	479	77			479	77		
	<u>479</u>	<u>77</u>			<u>479</u>	<u>77</u>		
<u>Total général.</u> . . . . .	970.081	57	820.665	00	166.003	60	16.587	03
					Différence en plus. . . Tls.		<u>149.416</u>	<u>57</u>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		
Reports . . .	70.369	89	71.178	00	2.476	04	3.284	15
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	3.032	45	3.180	00			147	55
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	3.784	09	3.744	00	40	09		
» 3.—Entretien . . . . .	2.280	41	2.500	00			219	59
» 4.—Téléphones et sonneries . . . . .	691	09	550	00	141	09		
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc . . . . .	2.377	86	2.000	00	377	86		
2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	186	76	400	00			213	24
3.—Assurance du Matériel . . . . .	161	88	250	00			88	12
	12.514	54	12.624	00	559	04	668	50
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen . . . . .	22.122	20	21.720	00	402	20		
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.350	16	1.375	00			24	84
» 3.—Frais généraux . . . . .	4.245	26	3.000	00	1.245	26		
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Personnel Européen . . . . .	5.745	55	6.360	00			614	45
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	4.072	13	4.110	00			37	87
» 3.—Prix, frais imprévus . . . . .	1.110	22	1.320	00			209	78
» 4.—Achat d'appareils scientifiques . . . . .	1.140	81	1.150	00			9	19
	39.786	33	39.035	00	1.647	46	896	13
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Rapatriements d'Employés de l'Administration . . . . .			1.000	00			1.000	00
» 2.—Passages des familles des Employés (congés) . . . . .	2.492	70	2.000	00	492	70		
» 3.—Gratifications exceptionnelles . . . . .	6.679	86	1.000	00	5.679	86		
» 4.—Dépenses imprévues . . . . .	9.890	05	1.000	00	8.890	05		
» 2.—Assurances . . . . .	1.800	58	2.500	00			699	42
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	447	00	1.000	00			553	00
» 4.—Insertions et abonnements . . . . .	1.677	06	1.200	00	477	06		
» 5.—Frais de postes pour tous les Services . . . . .	689	49	620	00	69	49		
» 6.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales . . . . .			1.000	00			1.000	00
» 7.—Honoraires de l'Avocat-Conseil . . . . .			1.200	00			1.200	00
» 8.—Honoraires pour Etudes et plaidoiries . . . . .			1.500	00			1.500	00
» 9.—Frais de Chancellerie . . . . .	756	65	250	00	506	65		
» 10.—Fournitures de bureaux pour services divers . . . . .	1.313	61	1.850	00			536	39
» 11.—Plaques et N <sup>os</sup> de Maisons, etc. . . . .	3.629	13	1.200	00	2.429	13		
» 12.—Avances remboursables . . . . .	848	33	1.500	00			651	67
» 13.—Fête Nationale et Fêtes de Charité . . . . .	6.980	54	3.500	00	3.480	54		
	37.205	00	22.320	00	22.025	48	7.140	48
<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES</b>								
Art. 1.—Equipement, Armement, etc . . . . .	3.250	63	1.000	00	2.250	63		
	3.250	63	1.000	00	2.250	63		
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	5.400	00	5.400	00				
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	1.468	75	1.386	00	82	75		
» 2.—Exploitation des Abattoirs . . . . .	864	10	890	00			25	90
» 3.—Entretien et réparations du matériel . . . . .	363	32	340	00	23	32		
	8.096	17	8.016	00	106	07	25	90
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen . . . . .	11.355	00	11.280	00	75	00		
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	5.133	00	4.700	00	433	00		
» 2.—Chauffage . . . . .	58	00	100	00			42	00
» 3.—Entretien du matériel et de l'auto du Chef Inspecteur . . . . .	736	94	950	00			213	06
» 4.—Service Prophylactique . . . . .	5.032	13	4.700	00	332	13		
» 5.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole . . . . .	959	30	1.200	00			240	70
» 2.—Comblement des Mares . . . . .	645	14	1.000	00			354	86
	23.919	51	23.930	00	840	13	850	62
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen . . . . .	420	00	420	00				
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	2.245	60	1.930	00	315	60		
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers . . . . .	3.262	31	1.000	00	2.262	31		
» 2.—Entretien du matériel . . . . .	246	26	100	00	146	26		
» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	267	70	150	00	117	70		
» 4.—Frais divers: colle, pétrole, etc. . . . .	332	42	350	00			17	58
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure . . . . .	53	83	250	00			196	17
	6.828	12	4.200	00	2.841	87	213	75
A reporter . . .	201.970	19	182.303	00	32.746	72	13.079	53

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports . . . . .	201.970 19	182.303 00	32.746 72	13.079 53
<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>				
Emprunt Municipal de 1903; 4.000 obligations à 4 1/2 %.				
Art. 1.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs à forfait . . . . .	156 19	150 00	6 19	110 73
» 2.—Section 1.—Intérêts pour 1916 selon tableau d'amortissement francs 78.165,00 . . . . .	22.889 27	23.000 00		26 24
Section 2.—Amortissement de 89 titres à 500 francs, selon tableau d'amortissement 44.500 francs . . . . .	12.973 76	13.000 00		
» 3.—Emprunt Municipal de 1911, 4.000 Obligations de Tls: 100 à 6%. Intérêts à 6 %, sur Tls: 400.000 . . . . .	24.000 00	24.000 00		
» 4.— do. 1914, 5.000 Obligations de Tls: 100 à 5 1/2 %. Intérêts à 5 1/2 %, sur Tls: 500.000. . . . .	27.500 00	27.500 00		
» 5.— do. 1916, 3.500 Obligations de Tls: 100 à 5 1/2 %. Intérêts à 5 1/2 %, sur Tls: 350.000. . . . .	19.250 00	19.250 00		
	<u>106.769 22</u>	<u>106.900 00</u>	6 19	136 97
	<u>308.739 41</u>	<u>289.203 00</u>	<u>32.752 91</u>	<u>13.216 50</u>
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>				
Art. 1.—Section 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	58.139 27	64.140 00		6.000 73
» 2.—Indemnités . . . . .	6.747 67	5.460 00	1.287 67	
» 2.— » 1.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	43.627 43	46.603 00		975 57
» 2.— » 2.—Indemnités . . . . .	3.502 90	4.197 00		694 10
» 3.— » 1.—Solde du Personnel Tonkinois . . . . .	12.753 44	14.758 00		2.004 56
» 2.—Indemnités, Voyages . . . . .	2.164 23	5.350 00		3.185 77
» 4.—Détachement de Tirailleurs Tonkinois				
Section 1.—Solde des sous-officiers Européens. . . . .	3.064 80	3.000 00	64 80	
» 2.— » des Tirailleurs Tonkinois. . . . .	11.690 85	14.600 00		2.909 15
» 3.—Entretien, habillement, Transports . . . . .	6.144 61	2.000 00	4.144 61	
	<u>149.835 20</u>	<u>160.108 00</u>	<u>5.497 08</u>	<u>15.769 88</u>
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>				
Art. 1.—Soldes				
Section 1.—Personnel Européen . . . . .	5.437 49	5.910 00		472 51
» 2.—Indemnités . . . . .	488 00	600 00		112 00
» 2.— » 1.—Personnel Tonkinois . . . . .	4.235 77	5.363 00		1.107 23
» 2.— » 2.—Indemnités . . . . .	697 76	925 00		227 24
» 3.—Personnel Chinois . . . . .	439 74	454 00		14 26
» 4.—Section 1.—Nourriture des prisonniers indigènes. . . . .	10.102 35	10.000 00	102 35	
» 2.— » des subsistants Européens . . . . .	126 12	200 00		73 88
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes . . . . .	839 94	1.700 00		860 06
» 4.—Frais d'hospitalisation pour prisonniers indigènes. . . . .	1.134 79	1.500 00		365 21
	<u>23.521 96</u>	<u>26.652 00</u>	<u>102 35</u>	<u>3.232 39</u>
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.—Entretien de l'habillement . . . . .	454 88	400 00	54 88	
» 2.—Habillement et équipement . . . . .	6.529 86	6.500 00	29 86	
» 3.—Indemnités de chaussures . . . . .	601 35	800 00		198 65
» 4.—Entretien de l'armement . . . . .	100 77	100 00	77	
» 5.— do de l'ameublement . . . . .	594 32	600 00		5 68
» 6.— do du harnachement . . . . .	115 09	250 00		134 91
» 7.—Chauffage, Eclairage, Eau et Glace . . . . .	4.955 11	6.000 00		1.044 89
» 8.—Section 1.—Menus frais, transports . . . . .	327 36	600 00		72 64
» 2.—Dépenses diverses, imprévus . . . . .	327 99	600 00		272 01
» 9.—Section Montée—Nourriture des chevaux, entretien . . . . .	397 46	550 00		152 54
» 10.—Bicyclettes et auto (achats, entretien) . . . . .	1.846 22	2.500 00		653 78
» 11.—Service Anthropométrique, Achats, entretien, photographies . . . . .	467 44	700 00		232 56
» 12.—Bibliothèque . . . . .	216 26	300 00		83 74
» 13.—Prix de tir . . . . .	100 00	100 00		
	<u>17.234 11</u>	<u>20.000 00</u>	<u>85 51</u>	<u>2.851 40</u>
<b>CHAPITRE 4.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>				
Art. 1.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	3.619 57	3.620 00		0 43
» 2.—Dépenses diverses de fonctionnement . . . . .	3.879 68	3.880 00		0 32
	<u>7.499 25</u>	<u>7.500 00</u>		<u>0 75</u>
	<u>198.090 52</u>	<u>214.260 00</u>	<u>5.684 94</u>	<u>21.854 42</u>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	55.363	81	48.450	00	7.113	81		
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	42.247	20	47.000	00			4.752	80
	97.811	01	95.450	00	7.113	81	4.752	80
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage . . . . .	2.375	53	3.500	00			1.124	47
» 2.—Matériel roulant, entretien, remplacement . . . . .	3.137	49	3.500	00			362	51
» 2.—Section 1.—Entretien du matériel . . . . .	2.310	60	1.800	00	510	60		
» 2.—Charbons, huile, graisse, gazoline, entretien des autos . . . . .	2.874	34	3.000	00			125	66
» 3.—Section 1.—Combustibles . . . . .	1.290	24	2.500	00			1.209	76
» 2.—Entretien des cylindres à vapeur . . . . .	377	74	800	00			422	26
	12.365	94	15.100	00	510	60	3.244	66
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE, ENTRETIEN</b>								
Art. 1.—Section 1.—Trottoirs . . . . .	9.110	84	6.000	00	3.110	84		
» 2.—Chaussées pavées . . . . .	742	42	2.000	00			1.257	58
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .	34.494	70	48.000	00			13.505	30
» 4.—Goudronnage . . . . .	14.250	10	8.000	00	6.250	10		
» 5.—Assainissement . . . . .	3.793	63	4.000	00			206	35
» 6.—Quais, Ponts et Pontons . . . . .	3.100	21	4.000	00			899	79
» 2.—Enlèvement par bateaux des ordures ménagères . . . . .	1.960	00	2.400	00			440	00
» 3.—Section 1.—Nourriture des chevaux . . . . .	6.189	38	6.200	00			10	62
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage . . . . .	726	98	1.200	00			473	02
» 3.—Achat et entretien du harnachement . . . . .	782	21	1.500	00			717	79
» 4.—Achat de chevaux . . . . .	1.946	00	1.800	00	146	00		
» 4.—Section 1.—Travaux remboursables, Eaux, Tramways, Gaz, etc . . . . .	928	94	2.000	00			1.071	06
» 2.—1/2 frais de démolition des ponts et passerelles du Yang King Pang . . . . .	625	00	1.625	00			1.000	00
» 3.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .	4.234	00			4.234	00		
	82.884	43	88.725	00	13.740	94	19.581	51
<b>CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Entretien des Bâtiments Municipaux . . . . .	18.992	43	15.400	00	3.592	43		
» 2.—Section 1.—Entretien des Plantations, jardinage . . . . .	3.281	02	3.500	00			218	98
» 2.—Entretien des Cimetières . . . . .	886	14	3.500	00			2.613	86
	23.159	59	22.400	00	3.592	43	2.832	84
<b>CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Achat d'instruments de lever de plans, etc . . . . .	120	93	200	00			79	07
» 2.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes . . . . .	131	25	300	00			168	75
	252	18	500	00			247	82
<b>CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE</b>								
Art. 1.—Electricité								
Section 1.—Consommation—Voies publiques . . . . .	31.332	20	35.000	00			3.667	80
» 2.—do —Bâtiments Municipaux . . . . .	8.790	72	8.100	00	690	72		
» 3.—Entretien —Voies publiques . . . . .	10.395	78	11.400	00			1.004	22
» 4.—do —Bâtiments Municipaux, etc. . . . .	1.720	22	3.500	00			1.779	78
» 5.—Compteurs do. do. . . . .	527	00	510	00	17	00		
» 6.—do. —Voies publiques . . . . .	306	23	300	00	6	23		
» 2.—Gaz								
Section 1.—Consommation et Entretien—Voies publiques . . . . .	278	32	600	00			321	68
» 2.—Consommation des Bâtiments Municipaux . . . . .	1.944	94	2.200	00			255	06
» 3.—Entretien, Bâtiments Municipaux . . . . .	132	84	400	00			267	16
» 4.—Location de Compteurs . . . . .			90	00			90	00
	55.428	25	62.100	00	713	95	7.385	70
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>								
Art. 1.—Entretien des installations Municipales . . . . .	605	55	900	00			294	45
» 2.—Location de Compteurs . . . . .	472	47	500	00			27	53
	1.078	02	1.400	00			321	98
	272.979	42	285.675	00	25.671	73	38.367	31

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits			Somme restant sur les crédits ouverts			
			ordinaires		Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	
<b>Titre 5</b>									
<b>CHAPITRE 1.—GROS TRAVAUX: VIABILITÉ, ASSAINISSEMENT</b>									
Art. 1.—Route Doumer: Drainage entre les routes Say Zoong et Amiral Courbet. . . . .	1.302	91	2.000	00			697	09	
» 2.—  »  Route Say Zoong. . . . .	4.756	43	4.500	00	256	43			
» 3.—Route Amiral Courbet: Macadamisage et drainage entre la Rue Ratard et Great Western Rd	2.848	65	3.200	00			351	35	
» 4.—Route de Zikawei: Mur de quai au lieu dit Za Koue Kong . . . . .			7.500	00			7.500	00	
» 5.—Avenue du Roi Albert: Drainage au Nord de la Rue Lafayette . . . . .	1.126	58	1.750	00			623	42	
» 6.—Mise en état de viabilité de la Route Furgusson . . . . .	5.418	72			5.418	72			
	<u>15.453</u>	<u>29</u>	<u>18.950</u>	<u>00</u>	<u>5.675</u>	<u>15</u>	<u>9.171</u>	<u>86</u>	
<b>Titre 6.—Budget Extraordinaire</b>									
<b>CHAPITRE 1.</b>									
Art. 1.—Sect. 1.—Expropriations, rue Lafayette . . . . .	24.235	26	25.000	00			764	74	
» 2.—Aménagement do. . . . .	12.341	30	14.300	00			1.958	70	
» 2.—Sect. 1.—Expropriations, rue du Marché . . . . .	4.118	17	3.850	00	268	17			
» 2.—Aménagement do. . . . .	2.297	30	4.065	00			1.767	70	
» 3.—Sect. 1.—  do. des rues autour du Marché . . . . .	1.225	67	1.810	00			584	33	
» 2.—Construction du Marché de Siemen . . . . .	11.692	02	12.000	00			307	98	
» 4.—Sect. 1.—Expropriations, rue Amiral Bayle (prolongée) . . . . .	31.800	63	24.000	00	7.800	63			
» 2.—Aménagement do. do. . . . .	9.732	80	17.200	00			7.467	20	
» 5.—Expropriations et Aménagement, rue Molière . . . . .	2.216	81	4.000	00			1.783	19	
» 6.—Sect. 1.—Expropriations, Yang King Pang . . . . .	44.178	84	52.000	00			7.821	16	
» 2.—Aménagement do. . . . .	34.865	72	40.000	00			5.134	28	
» 7.—Construction Poste de Police Sud. . . . .	23.401	16	60.000	00			36.598	84	
» 8.—Transfert des Ecuries et maisons de surveillants . . . . .			16.000	00			16.000	00	
» 9.—Mises à l'alignement et expropriations diverses . . . . .	33.218	87	30.000	00	3.218	87			
» 10.—Université et Observatoire . . . . .	30.000	00	30.000	00					
» 11.—Marché de Siemen (Expropriations) . . . . .	7.984	00			7.984	00			
» 12.—Rachat de la Station T. S. F. de Koukaza . . . . .	25.000	00			25.000	00			
» 13.—Entretien de Great Western Road etc. . . . .	10.007	71			10.007	71			
» 14.—Enclave Route Française de Zikawei . . . . .	15.512	30			15.512	30			
» 15.—Extension de la rue Chapsal au Sud . . . . .	24.252	33			24.252	33			
	<u>348.080</u>	<u>89</u>	<u>334.225</u>	<u>00</u>	<u>94.044</u>	<u>01</u>	<u>80.188</u>	<u>12</u>	
<b>RÉCAPITULATION</b>									
Exercice 1916	Secrétariat . . . . .	48.603	83	49.430	00	750	04	1.576	21
	Services Divers . . . . .	308.739	41	289.203	00	32.752	91	13.216	50
	Garde Municipale . . . . .	198.090	52	214.260	00	5.684	94	21.854	42
	Travaux Publics . . . . .	272.979	42	285.675	00	25.671	73	38.367	31
	Gros Travaux: Viabilité, Assainissement . . . . .	15.453	29	18.950	00	5.675	15	9.171	86
	Budget Extraordinaire . . . . .	348.080	89	334.225	00	94.044	01	80.188	12
		<u>1191947</u>	<u>36</u>	<u>1.191.743</u>		<u>164.578</u>	<u>78</u>	<u>164.374</u>	<u>42</u>
	Total égal au montant des Dépenses. . . . .	<u>1191947</u>	<u>36</u>			Différence en plus		<u>204</u>	<u>36</u>



---

---

**SÉANCES DU CONSEIL**

---

---



## Séance de la Commission Municipale du 14 Février 1916

L'an mil neuf cent seize et le quatorze Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Caisse de Prévoyance.**—La Commission approuve la situation financière de la Caisse de Prévoyance telle qu'elle résulte de l'état ci-après :

DOIT		AVOIR	
	Tls :		Tls :
<b>Intérêts.</b>	16,67	<b>Banque de L'Indo-Chine.</b>	5.872,17
<b>Profits &amp; Pertes.</b>	0,77	<b>Placements Hypothécaires.</b>	61.314,00
<b>Comptes Individuels.</b>	137.171,88	<b>Emprunt Gouvernement</b>	
		<b>Français 1915 à 5 %.</b>	70.003,15
	<u>Tls: 137.189,32</u>		<u>Tls: 137.189,32</u>

Le Président du Comité de Gérance,  
J. DANTIN

Le Trésorier,  
J. de FOURCAULD

**Magasins de Vente d'Opium.**—(a)—Par décision du 22 Janvier dernier, le Municipal Council a voté une addition au règlement relatif aux Magasins de vente d'opium, portant interdiction de la vente d'opium que le marchand sait avoir été introduit en contrebande.

Sur rapport du Secrétaire et avis favorable du Chef de la Garde, la Commission décide de mettre en vigueur une réglementation analogue.

Cette mesure sera notifiée aux tenanciers des magasins de vente dans le plus bref délai possible.

Les sanctions que comportera cette réglementation seront : la saisie du stock d'opium de contrebande, le retrait de la licence, et éventuellement des poursuites devant la Cour Mixte.

(b)—La Commission décide que le prochain tirage au sort des magasins de vente (2ème quart) appelés à fermer aura lieu en Mars prochain.

**Expropriations et achats de terrains.**—(a)—Avenue Edouard VII.—Lecture est donnée d'un rapport du Secrétaire, rendant compte du résultat des négociations entreprises par lui pour la mise à l'alignement du lot cadastral n° 114, Avenue Edouard VII.

La superficie de la parcelle à exproprier est d'environ 1 m. 3. 1. 9.

La Municipalité cède en échange la parcelle de terrain que le nouvel alignement laisserait disponible au coin de l'Avenue et de la Rue Hué, soit environ 0 m. 8. 3. 8. 2.

Pour l'excédent cédé par eux (environ 0 m. 4. 8. 0. 8), Messieurs LESTER, JOHNSON & MORRIS, propriétaires du dit lot, réclamaient le prix de Tls: 14.000 le mow soit environ Tls: 6.734,20  
auxquels s'ajoutaient pour la valeur des maisons à démolir ou à modifier » 14.050,00  
soit au total Tls: 20.784,20

L'offre faite au nom de la Municipalité, conformément aux règlements, comportait le paiement de 0 m. 4. 8. 0. 8 à Tls : 10.000 le mow.....	Tls : 4.808,00
10 % pour expropriation forcée.....	» 480,80
Valeur des immeubles à démolir ou à modifier.....	» 10.600,00
	» <u>15.888,80</u>

Après d'assez laborieux pourparlers, l'accord s'est finalement établi en ajoutant à cette somme la moitié de la différence entre la somme réclamée par les propriétaires à l'origine et celle offerte par la Municipalité, soit : Tls : 20.781,20 — 15.888,80 = Tls :  $\frac{4.892,40}{2}$  = 2.446,20 ce qui porte le montant total à la somme de Tls : 18.335,00.

Le montant de l'indemnité sera définitivement fixé en tenant compte des superficies des deux parcelles à échanger, telles qu'elles seront déterminées exactement plus tard.

La Municipalité fera démolir avec toute la célérité désirable les maisons frappées d'alignement au fur et à mesure de leur évacuation : si elles ne sont pas évacuées avant la fin de la première lune, les travaux de démolition devront commencer sans faute à cette date.

Le terrain une fois libre, la Municipalité y marquera le nouvel alignement, fera lever les plans des parcelles cédées et paiera, sans retard, l'indemnité calculée suivant les superficies alors données par le mesurage.

De leur côté, Messieurs LESTER, JOHNSON & MORRISS s'engagent à construire immédiatement suivant le nouvel alignement.

La Commission ratifie les négociations entreprises sur ces bases.

(b)—*Elargissement et redressement de Sicawei Road entre Great Western Road et la Route Say Zoong.*—

La Commission examine à nouveau ce projet qui lui avait déjà été soumis en Avril 1915.

Elle adopte le principe de l'opération à condition que le Municipal Council agisse de concert avec la Municipalité Française.

Elle charge l'Ingénieur de lui soumettre un projet d'achat d'une bande de terrain de quelques pieds de largeur, tout le long de la route, où il n'y a pas d'expropriation à réaliser pour l'alignement projeté. Cette bande de terrain permettrait d'entreprendre la pose de la canalisation d'eau et des poteaux d'éclairage électrique sans attendre l'accord à intervenir avec la Municipalité Internationale.

Les négociations seront entreprises, dès maintenant, avec les propriétaires intéressés.

**Service des Eaux et d'Eclairage.**—En vue de mettre fin aux différends survenus avec la C. F. T. au sujet des frais de voirie occasionnés par les déplacements de poteaux ou de canalisations d'eau, le principe d'un arbitrage avait été adopté.

Comme suite aux démarches qu'il avait entreprises, Monsieur le Consul, Président de la Commission fait connaître que cet arbitrage vient d'être confié au Conseil d'Etat, et que la Compagnie, avisée, a accepté l'intervention en la matière de ce tribunal administratif.

Un compromis d'arbitrage sera établi d'un commun accord ; mais c'est seulement après signature par les deux parties, que la Municipalité versera conditionnellement à la Compagnie les sommes représentant le coût des travaux déjà effectués ou projetés, qui ont été ou seraient motivés par des opérations de voirie.

**Hôtel Municipal.**—Lecture est donnée d'une note de l'Ingénieur Municipal proposant d'affecter le logement du Chef de la Garde au Secrétaire.

L'appartement de ce dernier, après modifications, comporterait une nouvelle distribution comprenant un logement de 3 pièces avec cuisine, salle de bains et W. C. pour le Chef de la Garde, et deux pièces destinées au bureau du cadastre.

La dépense totale à engager serait d'environ Tls : 100.

Cette disposition à l'avantage de grouper dans une même aile de l'Hôtel Municipal tous les services des Travaux.

La Commission approuve ces propositions, dont l'adoption est recommandée par le Comité des Travaux qui avait procédé à une visite des lieux le 10 Février dernier.

**Station de T. S. F.**—Le Président annonce à la Commission qu'il a reçu un télégramme du Ministère l'informant de l'accord conclu par Monsieur KAHN, avec la Compagnie Radio-électrique pour l'achat de la Station de T. S. F.

La somme de Tls : 25,000, prix convenu, a été versée à la Banque de l'Indo-Chine. Communication sera donnée des conditions de l'arrangement dès réception de la lettre de Paris.

Jusqu'à nouvel ordre, la Compagnie Radio-Électrique reste chargée du service.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## *Séance de la Commission Municipale du 28 Février 1916*

---

L'an mil neuf cent seize et le vingt huit Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 24 Février, diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Sur avis favorable du Chef de la Garde, et conformément à un certificat médical délivré par le Docteur KRAKOWSKY, la Commission accorde au Sergent GABRIELLI un congé de convalescence de deux mois à passer au Japon, et prend à sa charge les frais de passage aller et retour de cet agent et de sa famille.

Durant ce congé, le Sergent GABRIELLI conservera le bénéfice de l'intégralité de sa solde.

**Propriété Municipale de Tonkadou.**—A la suite des travaux de dragage entrepris par le Whampoo Conservancy dans le voisinage immédiat de la propriété Municipale de Tonkadou, des pourparlers ont été engagés en vue d'effectuer le remblayage de la partie de la rivière qui doit être comprise entre la limite Est actuelle de la propriété Municipale et le nouvel alignement prévu.

Suivant l'accord de principe intervenu entre la Municipalité et le Whampoo Conservancy, cette Administration ne pourra entreprendre les travaux qu'à la réception du nouveau matériel qu'elle a commandé au Japon.

Le prix de revient des opérations sera déterminé d'un commun accord.

**Propriétés en bordure de Great Western Road.**—Par lettre en date du 24 Février, Messieurs ATKINSON & DALLAS, qui construisent des maisons chinoises au coin de la route des Sœurs et de Great Western Road, offrent à la Municipalité de lui céder gratuitement la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de cette voie à 70' à condition que soit entrepris le remblayage de la crique devant leur propriété.

D'après rapport de l'Ingénieur Municipal, la dépense à prévoir à cet effet est d'environ Tls : 1.350.

La Commission vote les crédits nécessaires en spécifiant que les propriétaires devront s'engager à payer les taxes Municipales.

La Commission ne croit pas devoir donner suite favorable à une autre demande de Messieurs ATKINSON & DALLAS, tendant à être autorisés à doter de vérandahs celles des maisons de ce groupe qui s'élèveront en bordure de la route des Sœurs.

Cette autorisation ne pourrait leur être accordée qu'en supprimant les arbres, déjà vieux, plantés à l'alignement du trottoir et cette nécessité a fait refuser une autorisation du même genre aux propriétaires voisins.

L'élagage des arbres, exécuté par le Service des Plantations, permet la construction à la limite extrême du terrain, sur la superficie duquel les intéressés auront à prendre l'espace nécessaire pour les véranda's projetées.

**Route Conty.**—La Commission prend connaissance d'une lettre de la Société "Yong Si T'ang" demandant que leur propriété ne soit pas comprise dans le tracé de cette nouvelle route.

Considérant qu'une modification aussi importante ne donnerait pas à cette route le but envisagé lors de sa création, que les travaux de drainage et de macadamisage ne pourront être entrepris qu'à une époque encore lointaine, que par suite de l'interdiction de déposer de nouveaux cercueils dans le terrain de la pagode, la Société sera amenée tôt ou tard à la mise en valeur de sa propriété, la Commission décide de maintenir le tracé tel qu'il est indiqué par les bornes déjà placées.

**Impôt Locatif Européen.**—Lecture est donnée de la correspondance échangée avec Messieurs MELCHERS & Co au sujet d'une demande de réduction de l'impôt locatif pour leur propriété du quai de France.

A la suite d'un accord intervenu en Juin 1913, le chiffre de Tls: 18.000 avait été définitivement fixé pour la valeur locative de cette propriété, sur lequel la taxe de 8% serait perçue, et ce, afin de supprimer les inconvénients pouvant résulter de changements fréquents dans la location des divers godowns et immeubles.

Par lettre en date du 23 Février, Messieurs MELCHERS & Co, se basant sur le fait que plusieurs de leurs godowns sont totalement ou partiellement inoccupés, demandent qu'il ne soit pas fait état de cet accord et que l'impôt locatif soit, pour une période d'un an (1916) calculé sur la base de Tls: 13,200 par an au lieu de Tls: 18.000.

La Commission est d'avis de soumettre à Messieurs MELCHERS & Co les propositions ci-après :

1° ou bien le chiffre de Tls: 18.000 sera conservé comme base, et cela pendant un temps indéterminé, et indépendamment des circonstances :

2° ou bien la nouvelle estimation de Tls: 13.280 sera admise pour la période présente, mais l'arrangement de 1913 sera rapporté et cette valeur sera susceptible d'augmentation au fur et à mesure de la location des immeubles actuellement vacants.

**Service Médical.**—Lors de l'examen du budget pour 1916, le principe d'honoraires à attribuer au Docteur pour les accouchements des femmes d'Employés Municipaux avait été adopté.

Comme suite à cette décision, la Commission fixe le montant à Tls: 30 par accouchement.

**Université.**—La Commission examiné le plan d'ensemble des diverses constructions que la Société des Pères Jésuites se propose d'élever sur leur propriété, Avenue Dubail, en commençant par l'observatoire et le musée.

Par un arrangement qui sera signé lors de la présentation des plans de ces deux constructions, la Société s'engage.

1°) à conserver à l'œuvre nouvelle un caractère éminemment français ;

2°) à ouvrir l'accès de la bibliothèque au public ;

3°) à céder gratuitement les terrains nécessaires à l'ouverture d'une route à l'Est de l'Hôpital Sainte-Marie ;

4°) à assurer la gratuité de l'enseignement à 10 élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, choisis parmi les meilleurs et recommandés par la Municipalité.

**Personnel.**—A la suite d'une lettre que lui a adressée Madame WANTZ, la Commission décide de verser à la succession de son mari les appointements du mois d'Octobre 1915, mais regrette de ne pouvoir lui accorder, ainsi qu'elle le demande, une allocation égale à neuf mois de solde.

**Travaux Publics.**—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur, après ouvertures des soumissions déposées pour l'adjudication des travaux de charpente, peinture et maçonnerie à effectuer au poste de police de l'Ouest, le Sieur WONG YUEN KEE est déclaré adjudicataire au prix de Tls: 2.140.

(b)—En vue de prévenir les difficultés qui pourraient surgir lors des expropriations à effectuer pour le prolongement de certaines routes de l'Extension, du fait de la présence de constructions, chinoises ou européennes, sur le tracé projeté de ces routes, la Commission charge l'Ingénieur Municipal de faire procéder sans autre délai au jalonnement de la route du Stand, prolongée jusqu'à la route Ghisi et de la rue Amiral Courbet entre les routes Doumer et Ratard.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 16 Mars 1916

L'an mil neuf cent seize et le seize Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Compte-Rendu.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

**Rapports.**—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

**Véhicules Automobiles.**—Par lettre en date du 7 Mars, le Municipal Council soumet à la Commission une proposition tendant à porter de Tls: 25 à Tls: 35 par trimestre, le maximum du coût de la licence pour camions automobiles.

La Commission approuve, en principe, cette proposition: l'augmentation de taxe ne sera, toutefois, mise en vigueur que si elle est ratifiée par l'assemblée des contribuables du 21 Mars prochain.

**Personnel Mobilisé.**—Après avoir pris connaissance de rapports du Chef de la Garde p. i, et du Secrétaire relatifs à la situation de plusieurs familles d'agents de la Garde, mobilisés en France, la Commission, tout en se réservant le droit d'examen pour chaque cas particulier, adopte le principe d'une indemnité de Tls: 20 par mois et par enfant à accorder aux familles des employés Municipaux mobilisés: le bénéfice de cette allocation ne sera, toutefois, maintenu que dans la limite de la solde que reçoit en temps normal le chef de famille mobilisé.

Elle décide en outre, comme suite à la mesure adoptée le 28 Septembre 1914, que les familles des agents de la Garde mobilisés recevront une indemnité de logement calculée sur les mêmes bases que pour les autres employés, soit Tls: 40 par mois.

Ces mesures auront effet rétroactif: la première, à dater d'Août 1915, la seconde, à dater d'Octobre 1914, ces dates étant celles qui ont marqué l'application aux autres Employés Municipaux ou à leurs familles des décisions aujourd'hui invoquées.

**Avenue Edouard VII.**—Le Secrétaire rend compte des négociations qu'il a entreprises avec la Mission du Kiangnan, propriétaire du lot cadastral 92, en vue de l'expropriation d'une parcelle de ce lot mesurant 0. m. 2. 9. 2. 9, pour l'élargissement à 110 pieds de l'avenue en voie d'aménagement.

La Mission, calculant la valeur du mow d'après le revenu à 8 %, la faisait ressortir à Tls: 26.400, et l'indemnité réclamée par elle sur cette base s'élevait à Tls: 7.732, 36.

En réponse à cette proposition, la Municipalité offrit de régler l'expropriation sur les bases généralement adoptées et conformément aux règlements Municipaux.

Le calcul de l'indemnité s'établit alors comme suit:

0. 2. 9. 2. 9. à Tls: 14,000 le mow (valeur indiquée au rôle de l'impôt foncier)	Tls: 4.100,60
10 % pour expropriation forcée	» 410,06
Indemnité pour perte de loyers (4 maisons) et modifications aux maisons subsistant au nouvel alignement	<u>1.610,95</u>
soit au total	Tls: <u>6.121,61</u>

La somme de Tls: 1.610,95, représente la moitié de la différence entre le montant de l'indemnité réclamée par la Mission et l'offre de la Municipalité, basée sur la seule valeur du terrain.

Par lettre en date du 9 Mars, le Procureur de la Mission accepte la somme de Tls: 6.121,61, en règlement de l'expropriation.

La Commission ratifie ces négociations, et autorise le paiement de cette somme.

**Service des Eaux.**—(a)—La Commission examine la nouvelle série de prix établie sur la demande de la C. F. T. après entente avec l'Ingénieur Municipal, et applicable aux travaux neufs et grosses réparations exécutés par la Compagnie à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1916.

Il en ressort une augmentation de prix assez forte, dûe aux cours élevés des divers matériaux, par suite des hostilités.

Cette série de prix est adoptée, sous réserve de révision lorsque le marché sera redevenu normal.

(b)—La Commission approuve les devis suivants :

Tls : 111,27 pour déplacement de conduite, Rue du Consulat entre le N<sup>o</sup> 4 et la Rue Montauban.

Tls : 72,27 pour déplacement d'une bouche d'incendie de 0,060 Avenue du Roi Albert.

Tls : 1.511, 82 pour pose de 196 mètres de conduites de 0, 150 Route de Zikawei, à l'Est de la Route Ghisi.

Tls : 1.022,67 pour pose de 130 mètres de conduites de 0, 150, Route des Sœurs au Nord de la Route Ratard.

Les montants de ces devis seront portés au compte "Travaux Neufs" sauf le premier qui fera l'objet d'un compte spécial, en attendant la décision arbitrale à intervenir sur la question des déplacements de conduites, poteaux, etc.

**Travaux Publics.**—(a)—Par rapport en date du 7 Mars, l'Ingénieur Municipal soumet à l'approbation de la Commission les offres de l'Oriental Transportation and Trading Co, Ltd, pour la fourniture de ciment en 1916, soit 2.500 barils de ciment marque "ASANO", à Tls : 3,10 par baril de 380 livres net, avec livraison mensuelle de 250 barils environ.

Les essais auxquels le Service des Travaux a procédé ayant été satisfaisants, la Commission décide de passer le marché avec cette Société.

(b)—Une somme de Tls : 1.120 est mise à la disposition de l'Ingénieur pour l'achat de 8 mules ou mulets en remplacement des poneys réformés.

(c)—En réponse à la communication qui leur a été faite de la décision prise au cours de la dernière Séance de la Commission, au sujet d'une cession gratuite de terrain Great Western Road, et de la construction de maisons avec vérandahs, Route des Sœurs, Messieurs ATKINSON & DALLAS informent la Municipalité que leur client met comme condition "sine quâ non", de cette cession gratuite, l'autorisation de doter ces maisons des vérandahs indiquées sur les plans soumis à l'appui de la demande de permis de construire.

Considérant l'intérêt que présente la conclusion de l'arrangement proposé, la Commission, revenant sur sa décision du 28 Février, décide d'accorder cette autorisation. A cette occasion, elle vote le principe de crédits, sans en indiquer le montant, à affecter à la mise en état de viabilité de la route, après couverture partielle du Chang Pang, au droit des propriétés des contribuables qui auront consenti des cessions de terrain gratuites, et qui s'engagent à payer les taxes municipales.

Les dépenses engagées à cet effet seront imputées à un article à ouvrir au Budget d'emprunt.

(d)—Par pétition en date du 10 Mars, plusieurs résidents du district avoisinant le carrefour de l'Avenue Joffre et de la Route Ferguson, attirent l'attention de la Municipalité sur le fait que des constructions chinoises sont sur le point d'être élevées à cet endroit et suggèrent que des mesures soient prises pour éviter les inconvénients qui en résulteraient au point de vue du développement de ce quartier, où sont déjà installées, en construction ou projetées un nombre important de maisons européennes.

Un rapport du Secrétaire sur cette question fait ressortir l'intérêt qu'a la Municipalité à devenir propriétaire de ce terrain.

Une partie serait, en effet, réservée à l'aménagement d'un pan coupé de 8 mètres de rayon, qui améliorerait les conditions du trafic en cet endroit en supprimant un tournant que rendent particulièrement dangereux le voisinage de la voie du tramway et la configuration du terrain.

D'autre part, étant donné le nombre de constructions européennes qui sont ou seront construites à proximité de ce carrefour, il serait bon, en vue de l'agrément du public résidant dans cette partie de la Concession si éloignée du Jardin Public et d'aspect quelque peu monotone, d'y aménager une sorte de petit square où les résidents du voisinage pourraient se rendre et envoyer leurs enfants.

Le propriétaire du terrain nécessaire pour l'établissement du pan coupé serait disposé à céder la totalité de son lot (0 m. 1. 2. 3. 4.) au prix global de Tls: 350. L'un des pétitionnaires ferait abandon gratuit à la Municipalité de 0 m. 1. 4. dont il dispose le long de la Route Fergusson; il resterait donc à acquérir environ 0 m. 5. de terrain situé en bordure de l'Avenue Joffre.

La Commission adopte le principe de ce projet et autorise le Secrétaire à poursuivre les négociations en vue de sa réalisation.

(e)—A la suite d'une demande que lui a adressée Monsieur BERTHET qui fait construire une maison européenne Route Pottier, la Commission décide de lui donner satisfaction en déplaçant un arbre de la route qui se trouve devant la porte d'entrée de son habitation.

(f)—La Commission prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal exposant les grandes lignes du projet relatif à l'aménagement de l'Avenue Edouard VII, après entente avec l'Ingénieur du Municipal Council.

Cette voie aura 110 pieds de large avec trottoirs de 18 pieds de chaque côté; les trottoirs seront remblayés d'abord avec un macadam léger en briques cassées avec bordures en granit et seront cimentés plus tard lorsque les arbres auront été plantés et les lignes d'éclairage posées.

L'éclairage sera axial par des lampes de 1000 bougies montées sur des poteaux ou réverbères dont le type n'est pas encore arrêté.

Les réverbères seront placés au centre de refuges de 16'  $\times$  6' (sauf aux carrefours des rues où les refuges seraient circulaires,) et distants d'environ 40 mètres.

Pour les refuges des carrefours, il y aurait intérêt à leur donner 12' de diamètre au lieu de 6' comme le propose l'Ingénieur du Municipal Council.

Les canalisations seront souterraines entre la ligne et la lampe, et entre la ligne et l'abonné.

Les lignes transportant le courant pour l'éclairage seront disposées dans l'alignement des arbres, à 2 pieds de la bordure du trottoir, par canalisation aérienne.

Les refuges diviseront l'avenue en 2 artères: l'une sera réservée à la voie montante et l'autre à la voie descendante, ce qui permettra d'établir le stationnement axial pour les véhicules.

La chaussée est prévue en macadam; plus tard, après le rechargement auquel il y aura lieu de procéder quand les remblais seront suffisamment tassés, elle sera goudronnée.

La Commission approuve ces dispositions et recommande un accord complet entre les services intéressés des deux Municipalités pour donner à cette voie nouvelle un aspect esthétique uniforme.

**Station de T. S. F.**—Lecture est donnée des documents relatifs aux négociations entreprises à Paris par Monsieur KAHN, pour le rachat de la station de télégraphie sans fil de Koukaza.

De l'accord passé entre le Ministère des Affaires Etrangères et la Société Radio-Electrique, il résulte: que les installations et le matériel (dont un inventaire est conservé aux archives) deviennent la propriété de la Municipalité (jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1916) moyennant versement de 25.000 Taëls, payables avant le 31 Janvier 1916 et reconnaissance au profit de la Société Française Radio-Electrique d'une redevance de 10 % sur les recettes de la station pendant une durée de 25 ans; cette redevance sera payée chaque Semestre.

Dans le cas où la Municipalité déciderait, à l'avenir, la transformation et l'agrandissement de la station, la Société Radio-Electrique aidera la Municipalité, au besoin en rachetant à des conditions à déterminer au moment de l'échange, les appareils usagés.

La Société s'engage à recruter, pour le compte et à la demande de la Municipalité, un Chef de Poste dans le cas où celui actuellement en fonctions renoncerait à sa situation à Changhai. Le traitement de début serait celui qui a été attribué à Monsieur BROELEMANN, soit Frs: 10.000, plus les frais de voyage en seconde classe.

Par dérogation à ses règlements, la Municipalité consent à autoriser le Chef de Poste de la Station à être en même temps le fondé de pouvoirs de la Société Radio-Electrique en Chine, sous la réserve de résider à Changhai et de ne s'absenter de cette ville qu'en vertu d'une permission de la Municipalité.

La Société prendra les dispositions pour l'inscription au Bureau de Berne du Poste de Koukaza, de T. S. F., au nom de la Municipalité Française de Changhai avec mention des signaux horaires et météorologiques.

Pour faciliter le règlement des comptes qui doit se faire chaque semestre, la Commission est d'avis de demander à la Société Radio-Electrique de lui servir d'agent comptable ; les crédits revenant à la Municipalité seront portés à son compte en Banque à Paris.

**Œuvres de Guerre.—**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES**

A S I E

No. 3

Paris, le 18 Janvier 1916

Le Président du Conseil

Ministre des Affaires Etrangères

à Monsieur E. NAGGIAR, Consul Suppléant,

Gérant le Consulat Général de France à Shanghai.

Par une lettre en date du 5 Décembre, vous m'avez rendu compte de la situation financière de la Concession Française de Shanghai.

Mon Département est heureux de constater cet état prospère, dû à la bonne direction de la gestion de notre établissement par la collaboration du Consulat Général et de la Commission d'Administration.

Je saisis cette occasion de vous prier de remercier les membres de cette Commission et le personnel municipal des souscriptions à l'Emprunt de la Défense Nationale et à nos diverses œuvres patriotiques, Croix Rouge et autres./.

Pour le Président du Conseil

Ministre des Affaires Etrangères et P. O.

Le Ministre Plénipotentiaire Sous-Directeur,

Signé : (Illisible).

**Abattoirs Municipaux.**—Le contrat passé avec l'entrepreneur HEN TAI, pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs, est renouvelé pour une période d'un an, et dans les mêmes conditions, soit \$ 0,01 par porc abattu.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : E. NAGGIAR  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 3 Avril 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le trois Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Garde Municipale.**—(a)—Une somme de \$ : 90 est accordée, à titre de secours, à la famille de l'agent indigène de 1<sup>re</sup> Classe, TSA KIE FOU, décédé le 28 Mars : cet agent comptait plus de 8 ans de service dans la Garde Municipale.

(b)—Sur rapport du Chef de la Garde p. i., le bénéfice d'un supplément de change est accordé aux deux Sous-Officiers Européens, du détachement de Tirailleurs dont la solde, fixée en Francs, est payable en dollars au taux du jour. Ils seront désormais payés au taux maximum de Frs : 2,50 pour un dollar, lorsque le dollar sera au dessus de ce taux, et au taux du jour lorsqu'il sera au dessous.

(c)—La Commission décide, à titre exceptionnel, de prendre à sa charge les dépenses occasionnées par les soins spéciaux donnés à la femme du Garde VITTORI pour une maladie de nez : ces dépenses s'élèvent à Tls : 70.

Il est spécifié à cette occasion que tous frais d'honoraires de médecins pour visites, consultations, etc., resteront désormais à la charge de ceux des Employés Municipaux qui auront fait appel aux services d'autres docteurs que celui ou ceux de la Municipalité de leur propre initiative et sans avis conforme de ces derniers.

(d)—Une demande de l'ex-Agent de la Garde, COURBON, tendant à l'obtention, pendant la durée des hostilités, d'une allocation supplémentaire qui lui permette d'aider la famille de son frère, en France, est rejetée, l'attribution par la Municipalité de secours de ce genre devant constituer un précédent que toutes les familles pourraient invoquer.

**Réclamation "Kong Yie".**—La maison "KONG YIE", adjudicataire pour la fourniture en 1916 de diverses pièces de fonderie, demande qu'en raison de la hausse anormale qui s'est produite sur le marché des fontes à Changhai, la Municipalité lui accorde une augmentation de Tls : 0,026 par livre sur les prix fixés par elle lors de l'adjudication.

Des renseignements pris par l'Ingénieur Municipal, il ressort que cette demande est justifiée : la Commission accepte, en conséquence, l'augmentation sollicitée, étant entendu qu'elle cessera dès le jour où le marché local des fontes aura repris son cours normal et que les prix seront révisés chaque mois en tenant compte des cours officiels des fontes durant le mois,

L'augmentation aujourd'hui accordée fera ressortir le prix des fontes moulées à Tls : 0,064 la livre.

**Service des Eaux.**—Les devis ci-après sont approuvés, pour le montant en être porté au compte "Travaux Neufs" après exécution.

Tls : 7,99 pour déplacement d'une bouche d'incendie de 0 m. 06, Rue du Consulat en face du N<sup>o</sup>. 37.

Tls : 658,89 pour la pose d'une conduite de 0.125, Rue du Marché entre les Rues Lafayette et Eugène Bard.

Tls : 3.188,05 pour pose d'une conduite de 0.150, Rue Lafayette entre les Rues du Marché et du Capitaine Rabier.

Tls : 561,85 pour pose d'une conduite de 0.100, Route Henri Rivière.

**Rue Massenet.**—A la suite des achats de terrains auxquels la Mission du Kiangnan vient de procéder entre l'Hôpital Ste Marie et l'Avenue Dubail, il a été reconnu désirable de compléter l'échange effectué en 1910 en assurant, conformément au programme d'ouverture des routes prévues en 1911, le prolongement de la Rue Massenet au Sud jusqu'à sa jonction avec celle desservant la Maison d'Arrêt, qui en constituerait le débouché normal sur la Route Stanislas Chevalier.

La réalisation de cette opération au droit de la propriété de la Mission comporte la rétrocession par la Municipalité d'une parcelle du terrain qu'elle avait reçu en 1910: cette parcelle mesure 0 m.2.9.3. La Municipalité reçoit par contre, et à titre gratuit, une superficie de 1 mow 8.9.6.2.

La Commission approuve cette transaction, comme complément de laquelle il restera à réaliser l'achat des parcelles comprises entre l'extrémité Nord de la propriété de la Mission et celles déjà acquises au Sud de la Route Lafayette. La Rue Massenet ainsi prolongée mettra la Route Vallon et les Routes parallèles voisines en communication directe avec la Route Stanislas Chevalier.

**Stand Municipal.**—Un crédit de Tls: 280 est mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal pour améliorations diverses à apporter au logement occupé par le Surveillant chargé du Stand, suivant plan et devis descriptif présentés à l'appui de la demande.

**Mare Route des Sœurs.**—A la suite d'une requête de Monsieur N. S. Lévy, relative à une mare sise à l'Ouest de sa propriété, 22, Route de Sœurs, une proclamation émanant du Juge de la Cour Mixte et invitant le propriétaire de cette mare à se faire connaître, avait été affichée dans le district: aucune revendication ne s'étant produite, Monsieur N. S. Lévy propose d'acquérir la superficie que représente cette mare (0 m. 5.3.1.5.) à raison de \$: 2.000 le mow, la Municipalité supportant les frais de comblement.

La Commission accepte cette offre, et confirme comme condition de la transaction que Monsieur Lévy s'engage à acquérir plus tard, aux prix payé par la Municipalité augmenté de 10 %, la bande de terrain comprise entre cette mare et la limite de la route projetée vers l'Ouest.

**Constructions au sud du Chang Pang.**—Monsieur Aaron, propriétaire des lots B. C. 5531 et 6249, au Sud de la crique de Chang Pang, ayant demandé à quelles conditions il serait autorisé à élever des constructions en cet endroit, la Commission confirme les déclarations qui lui ont été faites à ce sujet par le Secrétaire. Elles comportent: (a) l'observation des règlements Municipaux pour la construction des maisons chinoises projetées; (b) l'obligation de payer les taxes Municipales; (c) la cession gratuite d'une parcelle de terrain pour l'élargissement à 70 pieds de Great Western Road au droit de la propriété. En échange, la Municipalité entreprendra sans tarder les travaux de drainage et comblement de la crique et la mise en état de viabilité de la chaussée.

**Pontons Municipaux.**—La Corporation des Marchands de Poissons ayant signalé récemment les difficultés que présentait l'accostage à marée basse aux pontons de l'Est des jonques qui alimentent leur commerce, des sondages ont été effectués par les soins de l'Ingénieur Municipal et il a été reconnu que les hauteurs d'eau le long de ces pontons variaient de 0 m.80 à 1 mètre, alors que le tirant d'eau de certaines de ces jonques est de 2 m.50.

Pareil inconvénient ayant été signalé le long des pontons du Sémaphore et des Messageries pour l'accostage des chaloupes qui les utilisent, la Commission, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, décide de faire procéder aux travaux de dragage aux abords de ces divers pontons: la hauteur d'eau à obtenir sera de 3 mètres partout, et l'ensemble des dragages représentera une extraction de 12.000 m<sup>3</sup> de vase.

D'après les soumissions reçues, le prix le plus avantageux est celui fait par l'entrepreneur Ze Ou: Tls: 0,32 le m<sup>3</sup>, mesuré au profil, tous frais restant à la charge de l'entrepreneur.

La Commission accepte cette soumission sous réserve de renseignements à prendre quant aux garanties que présente la soumissionnaire, et ouvre un crédit de Tls: 4.000 pour l'exécution des travaux.

**Compagnie du Gaz.**—La Commission ne croit pas devoir donner suite à une demande de la Compagnie du Gaz, tendant au paiement de diverses factures pour déplacements de conduites motivés par l'exécution de travaux de voirie: aucune obligation n'existe en effet, à cet égard, à la charge de la Muni-

cipalité dans l'arrangement qui régit ses rapports avec la Compagnie et dont, à cette occasion, elle suggère une mise au point que justifient le développement de la Concession et le nombre croissant des résidents utilisant le gaz pour l'éclairage ou les besoins domestiques.

**Poste de T. S. F.**—Monsieur le Consul, Président, donne lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Etrangères l'informant que le Département de la Marine consent à maintenir, pour le Service de la Station Radio-Electrique, le concours en personnel qu'il a fourni jusqu'à ce jour.

**La Séance est levée à 6 heures 1/4.**

*Signé :* E. NAGGIAR  
E. BINDER  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI

## Séance de la Commission Municipale du 17 Avril 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le dix sept Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Droits de Quayage.**—Les recettes réalisées à ce titre durant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1916 se sont élevées à Tls: 76.933,59, sur lesquels la part de la Municipalité est de Tls: 15.630,23, en diminution de Tls: 708,62 par rapport au trimestre précédent, et en augmentation de Tls: 1.996,60 par rapport au trimestre correspondant de 1915.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année courante fait ressortir un solde créiteur de HKw. Tls. 8.823,94.

**Service des Eaux.**—Un devis se montant à Tls: 1.519,41, pour pose d'une conduite de 150 m/m sur une longueur de 200 mètres, Avenue du Roi Albert, au Nord de la Rue Ratard, est approuvé.

**Tramways.**—La Commission approuve, sous réserve de la décision arbitrale à intervenir sur la question de principe, les devis ci-après :

Tls: 22 pour déplacement d'un poteau de traction à l'angle des rues du Consulat et de l'Administration.

Tls: 63,69 pour abaissement de la voie au carrefour rue Hué-Avenue Edouard VII.

**Avenue Edouard VII.**—(a)—Un crédit de Tls: 750 est mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal, pour l'exécution de travaux de voirie nécessités par la mise à l'alignement des lots cadastraux 578-579, au coin de la rue Amiral Bayle.

(b)—Se référant à sa décision du 1<sup>er</sup> Décembre dernier relative à la cession éventuelle à la Compagnie d'Eclairage de deux emplacements pour l'installation de postes de transformateurs dans la partie de l'Avenue Edouard VII comprise entre les rues des Pères et Montauban, la Commission déclare devoir réserver avant tout le droit de préemption des propriétaires riverains sur les parcelles en excédent de la voie publique tracée suivant le nouvel alignement.

Elle charge le Secrétaire de leur soumettre les propositions de la Municipalité relatives aux cessions à consentir par elle, en leur faisant part des desiderata de la Compagnie, dont elle s'efforcera d'assurer la réalisation.

**Cadastre.**—Monsieur MOSTAERT, Ingénieur à la Compagnie des Chemins de fer du Lung Hai, qui avait été pressenti pour occuper le poste de Chef du bureau du Cadastre, ayant fait savoir que, rappelé par cette Compagnie, il se voyait dans l'obligation de retirer sa candidature, la Commission, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, nomme à cet emploi Monsieur A. LOONIS sur le compte duquel les meilleurs renseignements ont été fournis.

Cette nomination ne se fera toutefois qu'à titre intérimaire, pour une certaine période à l'expiration de laquelle Monsieur LOONIS sera, s'il y a lieu, titularisé dans ce poste.

Ses appointements de début seront de Tls: 170 par mois, avec indemnité de logement de Tls: 40 et supplément mensuel de Tls: 30, comme Chef de bureau intérimaire.

L'engagement de Monsieur LOONIS, comme celui des divers autres Employés, n'est autorisé que pour la durée des hostilités.

La Commission approuve en même temps l'engagement du personnel Chinois nécessaire au fonctionnement du Service, savoir: 2 dessinateurs et 1 archiviste dactylographe.

**Invalides de la Guerre.**—Sur proposition de Monsieur le Consul de France, Président, la Commission décide de mettre à la disposition de la Société Dramatique Française, organisatrice des représentations de "Cendrillon" en faveur des Invalides de la Guerre, une somme dont le montant sera déterminé dès que le relevé général des comptes aura été communiqué à la Municipalité.

**Station de T. S. F.**—Sur proposition de Monsieur BROELEMANN, Chef de la Station, la Commission autorise la commande en France de divers appareils de rechange pour une valeur approximative de Frs : 600.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
Comte L. JEZERSKI  
Lucien LION  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 1er Mai 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le premier Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Service des Eaux.**—(a)—Un devis de Tls : 650 est approuvé pour réparations à l'une des pompes élévatoires à vapeur de l'Usine de Tonkadou.

Ces deux pompes ont été employées depuis 1901 sans réparations d'entretien, puisque les besoins de la distribution nécessitaient une marche presque continue : seul le fonctionnement de la nouvelle pompe centrifuge électrique a permis d'arrêter et de démonter l'une d'elles pour inspection de tous les organes.

Etant donné que de 1901 à 1908, ces réparations incombaient à la Municipalité et que l'impossibilité d'arrêter l'une des pompes pour procéder à des travaux d'entretien réguliers a rendu tout entretien impossible, la Commission accepte que la dépense soit portée pour cette fois au compte "Grosse Réparations".

Ultérieurement, la nécessité d'une marche continue n'existant plus, les réparations seront faites régulièrement et feront partie des dépenses normales de l'entreprise.

(b)—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, la Commission approuve la pose d'une canalisation de 150 m/m, route Ferguson, sur une longueur de 270 mètres au nord de l'Avenue Joffre, et de 260 mètres au sud du N<sup>o</sup>. 112 de la dite route.

Le devis afférent à ce travail s'élève à Tls : 3.667,98

**Ecole Municipale Française.**—Comme suite à une demande de Madame Kirk, Professeur d'Anglais, relative à son prochain départ pour l'Europe, la Commission décide, par application de l'article 6 de son contrat, de lui verser, pour résiliation de son engagement, une somme équivalente à 6 mois de solde, et le montant des frais de voyage en 2<sup>e</sup> Classe pour elle.

Sur proposition de Monsieur MAYBON, Madame LAMONT, Gradué de l'Université de Londres, est chargée du Cours d'Anglais en remplacement de Madame KIRK, pour les mois de Mai et Juin aux appointements de Tls : 150 par mois.

**Garde Municipale.**—(a)—Suite favorable est donnée à une demande du Sergent GABRIELLI tendant à l'envoi en congé en France de sa femme et de sa fillette, aux conditions habituelles.

Une demande du même genre formulée par le Garde de 1<sup>re</sup> Classe, VITTORI Félix en faveur de sa femme et de son enfant, n'est pas prise en considération, le Garde VITTORI, entré dans la Garde le 15 Mars 1912, ne pouvant prétendre à un congé pour lui et sa famille qu'en Mars 1917.

(b)—En vue de réduire les dépenses afférentes à l'hospitalisation des hommes appartenant aux détachements de Tirailleurs Tonkinois, la Commission, sur proposition du Docteur KRAKOWSKY, décide de faire installer dans l'un des locaux du camp de Koukaza, récemment réparés, une infirmerie de 6 à 8 lits ou seront soignés les cas peu graves ne nécessitant, après l'intervention du médecin, que des soins de minime importance ou des pansements dont s'acquittera l'Infirmier.

**Ecole pour Orphelins Chinois.**—Après avoir pris connaissance d'une note du Chef de la Garde p. i., relative à l'installation et au fonctionnement de la "Dong Nyi Helpless Girl's School" sise rue Marcel Tillot, et dont le but est de donner gratuitement une éducation convenable aux enfants de familles pauvres, la Commission décide d'allouer à cette Ecole une subvention de Tls : 150.

**Service Sanitaire.**—Les crédits suivants sont mis à la disposition de ce Service :

Tls : 580 pour achat de 12 formolateurs, 12 seaux et 3 voiturettes pour désinfections.

Tls : 540 pour 4 voiturettes, 1 douzaine d'arrosoirs, 4 seringues, etc., pour le service anti-moustiques.

**Hopital Général.**—D'une correspondance émanant du Secrétaire de l'Hôpital Général, il ressort que le Comité des Gouverneurs a décidé d'accepter, pour la reconstruction de l'Aile Ouest, la soumission la plus basse, celle du Sieur Wong Kor Sung, qui comporte un prix de Taëls 228.886. Les installations diverses figurent dans le devis présenté pour une somme supplémentaire de Tls : 159.205, et la dépense totale prévue s'élève ainsi approximativement à Tls : 388.091, soit par rapport aux estimations d'Avril 1915 une augmentation d'environ Tle : 150.000. Les deux Municipalités auraient à garantir les intérêts sur ce nouveau découvert, dans les proportions habituelles, soit 1/3 pour la Municipalité Française, 2/3 pour le Shanghai Municipal Council.

Avant de prendre une décision acceptant ces nouvelles charges, la Commission estime qu'il y a lieu de régler avec le Municipal Council les bases d'une action commune, en vue d'obtenir du Comité des Gouverneurs, d'une part l'ajournement du projet, si possible, d'autre part l'application de mesures propres à remédier au déficit que le fonctionnement de l'Hôpital accuse depuis ces 3 dernières années et auquel les Municipalités ont déjà été invitées à faire face.

La Commission estime qu'elle est d'autant plus fondée à faire ses réserves que l'installation de l'Hôpital S<sup>te</sup> Marie, qu'elle subventionne, a sensiblement réduit l'intérêt que présentent pour la Concession Française l'organisation et le fonctionnement de l'Hôpital Général.

**Travaux Publics.**—(a) Un crédit de Tls : 1.250 est mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal pour réfection complète du plancher de la Salle des Fêtes et remise en état de cette Salle, (tapissage, réfection des dorures, des lustres, glaces, etc.).

(b) Le pont N<sup>o</sup> 1 ayant été supprimé et le drain de l'Avenue Edouard VII posé jusqu'à la rivière, l'Ingénieur Municipal propose, en vue de raccorder le trottoir du quai avec celui de la Concession Internationale, l'exécution des travaux ci-après :

1<sup>o</sup>) Suppression de la grille existante le long des bâtiments du Sémaphore et prolongation du trottoir jusqu'à la maison, en laissant simplement subsister le perron d'accès qui débordera sur le trottoir : une grille en fer avec porte, dans le style de la balustrade fermant la vérandah, sera placée à l'entrée en haut du perron.

Ce travail permettra de maintenir une largeur convenable au trottoir sur lequel il a fallu empiéter pour maintenir à 26 pieds la largeur libre de la chaussée jusqu'à la voie du tramway.

2<sup>o</sup>) Aménagement, dans la partie comprise entre le quai et le trottoir, d'un petit jardin dans le style des pelouses du Bund.

Ces propositions sont approuvées.

(c)—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls : 2.509 environ pour la mise en état de viabilité de la route Ferguson, par macadamisage de la moitié de la chaussée dans la partie comprise entre les maisons du Crédit Foncier d'Extrême-Orient et l'Avenue Joffre.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STBAETMANS

## *Séance de la Commission Municipale du 22 Mai 1916*

L'an mil neuf cent seize et le vingt deux Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Cnsulat Général de France, Président de la Commission.

**Avenue Edouard VII.**—(a)—Le Secrétaire rend compte de la conclusion des négociations relatives aux expropriations des immeubles situés dans la partie centrale de l'Avenue, où les empiètements sur la chaussée étaient de beaucoup les plus importants.

Les expropriations ont été réglées comme suit :

*Lot cadastral 92 (Mission du Kiangnan).*

Pour cession de 0 m. 3. 1. 0. 3, à Tls : 14.000=	Tls :	4.344,20	
10% pour expropriation forcée	»	434,42	
Indemnité pour perte de loyers (4 maisons) et modifications aux maisons subsistant au nouvel alignement	»	1.610,95	
		<hr/>	6.389,57

*Lot cadastral 109 (Platt, MacLeod & Wilson).*

Pour cession de 0 m. 9. 0. 2. 9. à Tls : 14.000=	Tls :	12.640,60	
10% pour expropriation forcée	»	1.264,06	
Indemnité pour perte de loyers et démolition de 16 maisons chinoises et 1 maison européenne	»	2.600,00	
		<hr/>	16.504,66

*Lots 114 et 115 (Lester, Johnson & Morriss)*

Ces Messieurs ont cédé à la Municipalité, au droit du lot 114, une parcelle mesurant 1 mow, 3. 1. 1. 7 et ont reçu d'elle, en échange, une parcelle en excédent de la largeur de l'Avenue, au droit du lot 115, et mesurant 0 m. 8. 6. 9. 2, soit une différence en moins de 0 m. 4. 4. 2. 5.

Cet échange a été réalisé aux conditions ci-après :

Paiement pour 0 m. 4. 4. 2. 5 à Tls : 10.000 le mow=	Tls :	4.425,00	
10% pour expropriation forcée	»	442,50	
Valeur des immeubles à démolir ou à modifier (23 maisons, 14 magasins)	»	13.047,20	
		<hr/>	17.914,70

En résumé, la Municipalité aura payé, pour l'acquisition de terrains d'une superficie globale de 1 mow 6. 5. 5. 7, et le règlement des indemnités diverses d'expropriation un somme totale de Tls :

40.808,93

alors qu'il avait été prévu, à cet effet, Tls : 42.000

D'autre part, elle a encaissé pour vente des matériaux de démolition provenant des maisons sises sur les

Lot 114	Tls :	700
» 92	»	<hr/> 220

920,00

ce qui réduit le montant de ses débours à Tls :

---

39.888,93

Les lots 157 et 158 dont expropriation avait été prévue pour 1916 se trouvent à l'extrémité Ouest de l'Avenue Edouard VII (entre la rue Palikao et le Boulevard de Montigny) : les négociations à ce sujet sont en bonne voie, mais sont retardées par suite de la nécessité de communiquer avec les propriétaires actuellement en Europe : leur règlement ne présente pas, d'ailleurs, le même caractère d'urgence que celles dont il s'agit aujourd'hui.

La Commission ratifie les arrangements relatifs aux lots 92, 109, 114 et 115, tels qu'ils ont été exposés ci-dessus.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la Commission adopte le principe d'une réglementation relative aux constructions nouvelles qui s'élèveront le long de l'Avenue Edouard VII, et recommande que les bases en soient, si possible, arrêtées d'un commun accord avec la Municipalité de la Concession Internationale.

Un concours de façades doté de prix importants et comportant, pour les propriétaires des immeubles primés, des avantages spéciaux pourra être ouvert chaque année, suivant conditions à examiner par le Comité des Travaux.

(c)—La réalisation du nouvel alignement au droit du lot cadastral 135 a laissé disponible une parcelle de 0 m.2.6.0.1, en excédent de la largeur de la voie publique et le propriétaire de ce lot demande que la Municipalité veuille bien lui en consentir la cession au prix de Tls : 12.000 le mow, soit Tls : 3.121,20.

Cette proposition est acceptée.

**Marché de Siemen.**—L'Ingénieur Municipal soumet à l'examen de la Commission les plans, devis descriptif et cahier des charges relatifs à la construction du Marché qui doit s'élever sur le terrain acquis à cet effet entre la Rue Eugène Bard et la Route Lafayette, à l'Ouest de la Rue du Marché.

La surface du Bâtiment est de 1.836 m<sup>2</sup>, avec cour intérieure de 220 m<sup>2</sup>, laissant pour la surface couverte du marché une superficie de 1.616 m<sup>2</sup>, correspondant à 70 places et 10 boutiques d'une surface variant de 9 à 14 m<sup>2</sup>. Trois passages de 4 mètres et 3 mètres dans chaque sens desservent les étals.

Le bâtiment central comprend un étage qui sera aménagé en maison de thé ou établissement similaire.

Des lieux d'aisance seront placés à l'endroit réservé à cet effet en bordure de la Rue du Marché.

Les dépenses prévues s'élèvent à Tls : 12.000 et l'achèvement des travaux pourra être assuré dans un délai de 4 mois.

La Commission approuve le projet proposé et en ordonne la mise en adjudication.

**Travaux Publics.**—(a)—*Rue Chapsal prolongée.*—Au nom d'un de leurs clients, propriétaire d'un terrain de 16 mows 1/2 au Sud de la Rue Eugène Bard, Messieurs Moorhead & Halse offrent à la Municipalité, dans le cas où elle entreprendrait à brève échéance la prolongation de la Rue Chapsal vers le Sud, de lui céder gratuitement le terrain nécessaire pour en assurer l'aménagement au droit de cette propriété : de plus, leur client contribuerait aux frais d'enlèvement du tombeau qui se trouve au Nord de son terrain, ainsi qu'aux dépenses de voirie pour la construction de la route jusqu'à et à travers sa propriété.

D'une note de l'Ingénieur Municipal, il résulte que la superficie ainsi abandonnée à la Municipalité représenterait environ 3 mows 2.

Pour assurer le raccordement de ce tronçon de rue à l'une des voies publiques existantes, il y aurait lieu de négocier les expropriations des terrains sis entre cette propriété, d'une part, la Rue Eugène Bard et l'Avenue Dubail d'autre part.

La Commission accepte ces propositions et charge le Secrétaire d'entreprendre les négociations nécessaires pour la réalisation du projet.

(b)—*Route au Nord de l'Aurore.*—Le R. P. Henry, Directeur de l'Université, demande que le tracé de cette route soit redressé vers le Nord, parallèlement à l'Observatoire, et affecte franchement la direction Est-Ouest, au lieu de courir du Nord-Est au Sud-Est. "L'Aurore" achèterait alors la portion de terrain comprise entre l'ancien tracé et le nouveau, soit une superficie d'environ 7 mows.

Suite favorable est donnée à cette demande : il est entendu que, lors de la construction de la route en bordure des nouveaux bâtiments, les terrains nécessaires à la Municipalité lui seront cédés à un prix qui, au maximum, sera celui payé par l'Université pour les nouveaux terrains incorporés (Tls : 1.500 par mow),

(c)—En raison de la hausse considérable que subissent les fournitures métalliques, les prix des boîtes à ordures, fournies par la Municipalité aux résidents, sont désormais fixés comme suit :

\$ 4,50 pour les récipients de grandes dimensions  
\$ 3,50 » » petites »

**Tramways & Eaux.**—Les redevances dues à la Municipalité pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1916, se sont élevées à Tls : 273,34

Conformément à l'article III de l'avenant aux cahiers des charges, ces redevances sont réduites de 13/14 de la valeur arrêtée primitivement et s'établissent comme suit :

TRAMWAYS—5% sur les recettes brutes Tls : 57.336,69=Tls : 2.866,83

1/14 sur Tls : 2.866,83=Tls : 204,77.

EAUX—2 1/2% sur les recettes brutes Tls : 38.406,22=Tls : 960.16

1/14 sur Tls : 960,16=Tls : 68,57.

**Secrétariat.**—Sur avis favorable du Docteur Gaubil, un congé de deux mois à passer au Japon est accordé à Monsieur Berthon, Percepteur en Chef, qui souffre d'une affection chronique des yeux, et dont l'état général laisse beaucoup à désirer.

A l'expiration de cette période de deux mois, et, comme convenu avec Monsieur Berthon, la Commission examinera s'il y a possibilité pour lui de continuer ses services à la Municipalité.

**Service d'Incendie.**—Un crédit de Tls : 200 est voté pour la participation de la Compagnie Française aux Fêtes qu'organise le "Shanghai Fire Department" à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

**Hôtel Municipal.**—Comme suite à la demande exposée par le Chef de la Garde p. i., lors de la préparation du budget de 1916, et conformément aux propositions de l'Ingénieur Municipal, la Commission autorise l'exécution des travaux ci-après à exécuter dans les bâtiments de la Police dépendant du Poste Central.

(a)—Installation d'une petite marquise au-dessus du perron de la porte d'entrée de ce Poste.

(b)—Construction, le long de la face Nord de l'annexe faisant face au poste, d'un abri de 4 mètres de largeur pour y remiser les véhicules saisis et mis en fourrière.

Comme complément de ces travaux, la remise qui servait d'écurie pour les chevaux du Service d'Incendie et toutes les constructions sises entre l'Avenue Edouard VII et le bâtiment annexe Nord-Est seront démolies, ce qui permettra de réaliser le nouvel alignement le long de l'Avenue, en donnant au trottoir une largeur constante de 4 m. 50 sur toute la façade de la Municipalité entre les rues Protet et de l'Administration.

Le mur de clôture sera reconstruit sur une longueur de 46 mètres.

La dépense globale est évaluée à Tls : 2.000, dont 1.500 feront l'objet d'un crédit supplémentaire.

**Invalides de la Guerre.**—Comme suite à sa décision de principe du 17 Avril dernier, la Commission, après avoir pris connaissance de l'état des recettes et dépenses afférentes aux représentations de "Cendrillon", met une somme de \$ : 2000 à la disposition de la Société Dramatique Française, comme contribution à son œuvre en faveur des Invalides de la Guerre.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZISKI  
Lucien LION

## Séance de la Commission Municipale du 19 Juin 1916.

---

L'an mil neuf cent seize et le dix neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Service Médical.**—A la suite d'une demande adressée par le Docteur KRAKOWSKY, la Commission lui accorde pour raison de santé deux mois de congé à demi-solde, tous frais de déplacement restant à sa charge.

Pendant son absence, le service sera assuré par le Docteur GAUBIL.

La Municipalité conserve pleine liberté d'action à l'égard du Docteur KRAKOWSKY, soit qu'il décide de ne pas reprendre son service à l'expiration de son congé, soit qu'entre temps, l'un des Médecins, précédemment chargés du Service Médical, ait été remis à la disposition de la Municipalité.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—*Engagement d'un professeur d'anglais.*—Lecture est donnée d'un rapport de Monsieur MAYBON, Directeur de l'Ecole Municipale Française rendant compte des difficultés que présente, dans les circonstances présentes, l'engagement d'un professeur homme.

Le mieux, à son avis, est d'adopter la procédure suivie par le Municipal Council, qui consiste à recourir en Europe à des intermédiaires dûment qualifiés, chargés du recrutement du personnel enseignant et des arrangements y relatifs.

La Commission se range à cet avis et charge le Secrétaire de faire des démarches auprès du Municipal Council pour obtenir toutes facilités à cet égard.

(b)—*Construction d'une nouvelle classe enfantine.*—Monsieur MAYBON signale que le local affecté à cette classe est devenu trop étroit pour le nombre des élèves qui s'est considérablement accru au cours de l'année scolaire, puisqu'il y a eu jusqu'à soixante enfants dans la même salle.

Pour éviter les inconvénients qui peuvent en résulter le Directeur propose une amélioration qui consisterait à prolonger le bâtiment annexe en bordure de la Rue Marcel Tillot.

La Commission, approuvant cette modification, charge le Directeur de s'entendre avec l'Ingénieur Municipal pour l'étude d'un projet de construction qui sera soumis à son approbation.

**Eclairage Electrique.**—Par rapport en date du 13 Juin, l'Ingénieur Municipal soumet à l'examen de la Commission un projet de cahier des charges pour la fourniture des lampes, nécessaires à l'éclairage public en 1916-17, le marché passé entre la C. F. T. et la maison ANDERSEN MEYER expirant le 23 Juillet.

Diverses conditions nouvelles ont été insérées dans le marché : elles portent sur la durée des lampes, la consommation spécifique en watts et la constance du pouvoir éclairant en fonction de la durée, spécifications qui n'étaient pas mentionnées dans le marché précédent.

Ces propositions sont adoptées.

**Marché de Siemen.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, la Commission déclare le Sieur WANG YONG KEE, adjudicataire des travaux pour la construction d'un marché à Siemen au prix de Tls : 12.450. Ce prix est supérieur aux prévisions (Tls : 12.000) établies en Novembre dernier, date depuis laquelle la hausse des matériaux de toutes sortes n'a fait que s'accroître.

**Service des Eaux.**—Après vérification par l'Ingénieur, la Commission accepte le devis relatif à la pose d'une conduite de 0,060 rue Molière et rue Massenet sur une longueur de 55m. La dépense à porter au compte "Travaux Neufs" est évaluée à Tls : 189,60.

**Université l'Aurore.**—Sur demande du R. P. HENRY, Directeur de l'Aurore, et après examen des plans des constructions projetées, la Commission autorise le paiement à cette Institution de la somme de Tls : 30.000, représentant, suivant l'arrangement conclu, le montant de la contribution de la Municipalité pour 1916.

**Emprunt 1916.**—La Commission prend connaissance d'une lettre du Directeur de la Banque de l'Indo-Chine informant la Municipalité qu'un intérêt de 2 % lui sera servi sur son compte Emprunt à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1916.

**Hôpital Général.**—Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire de cet établissement notifiant à la Municipalité la nomination d'un Comité, composé de trois Gouverneurs de l'Hôpital, qui sera chargé de traiter avec les 2 Municipalités toutes les questions financières afférentes aux nouvelles constructions projetées.

**Avenue Edouard VII.**—Comme suite à la décision du 22 Mai, des pourparlers avaient été engagés avec le Municipal Council en vue de l'adoption d'une réglementation identique pour les nouvelles constructions à élever le long de l'Avenue Edouard VII.

De la correspondance échangée, il résulte que les "Land regulations" ne donnent pas au Municipal Council pleine liberté d'action à cet égard, et que son intervention doit se borner à recommander aux propriétaires de veiller autant que possible à l'observation de certaines conditions d'hygiène et d'esthétique.

La Commission décide, en conséquence, de renvoyer les propositions de l'Ingénieur à l'examen du Comité des travaux tout en spécifiant que cette réglementation, propre à la Concession, ne sera nullement draconienne et donnera toutes facilités aux propriétaires ou locataires qui viendront s'établir sur la Concession.

La Commission maintient le principe, adopté au cours de la Séance du 22 Mai, d'un concours de façades, pour lequel les conditions seront bientôt portées à la connaissance des intéressés.

**Travaux Publics.**—(a)—Les crédits suivants sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal :

Tls : 150, pour peinture des bâtiments du cercle de la Police

Tls : 300, pour modifications aux appartements des professeurs de l'Ecole Franco-Chinoise.

(b)—*Goudronnage.*—Par suite de l'augmentation du prix du goudron depuis l'établissement du budget, les crédits affectés à ce chapitre deviennent insuffisants pour permettre la réalisation du programme prévu, qui comporte le goudronnage de 81.300 mètres carrés de routes.

Sur demande de l'Ingénieur Municipal, la Commission porte à Tls : 12.000, le montant total du crédit à affecter à ce chapitre, soit une augmentation de Tls : 4.000.

(c)—La Commission autorise la cession, au prix de Tls : 3.000 le mow, au Sieur SAI SENG DANG TOU, d'une parcelle de terrain mesurant 0 m. 0. 6. 2. 5, en excédent de largeur de la Rue Eugène Bard (côté Sud) et adjacente au lot B. C. 5143.

**Réfection de la Salle des Fêtes.**—La Commission vote le crédit nécessaire (Tls : 300) pour le tapissage de l'entrée et de l'escalier d'honneur. Elle laisse à l'Ingénieur Municipal le soin de faire le choix du papier afin que la décoration de cette partie du bâtiment soit en rapport avec celle de la salle.

**Ponts du Yang King Pang.**—Comme suite à l'accord intervenu avec le Municipal Council au mois de Décembre 1915, au sujet de la vente des matériaux provenant de la démolition des ponts du Yang King Pang, la Commission accepte les propositions adressées par le Municipal Council pour le rachat du pont de Kiangse Road, sur le prix duquel la part revenant à la Municipalité est de Tls : 782, après déduction des frais de démolition et d'une somme représentant la dépréciation de cet ouvrage depuis 1882.

**Personnel.**—Sur vu d'un certificat médical délivré par le Docteur KRAKOWSKY, la Commission accorde à Monsieur BAILLIF, Inspecteur du Service Sanitaire, un congé de six semaines à passer au Japon, et décide de prendre à sa charge les frais de voyage.

**Expropriations.**—(a)—*Great Western Road.*—La Commission approuve les termes de la convention passée entre la Municipalité et Messieurs BRANDT & RODGERS, représentant Madame Mary YEN, propriétaire de la Maison N<sup>o</sup>. 50, Great Western Road et du terrain y adjacent (B. C. Lot 5095).

Aux termes de cette convention, Madame Mary YEN conserve la jouissance :

1<sup>o</sup>. d'une bande de terrain de deux mètres de largeur sur le terrain soumis à l'alignement le long de la partie droite de la maison.

2<sup>o</sup> d'une bande de deux pieds le long de l'aile de la maison frappée d'alignement,

3<sup>o</sup> dans le jardin d'une limite suivant la pelouse existante.

De son côté, Madame Mary YEN: 1<sup>o</sup> cède gratuitement à la Municipalité tout le terrain frappé d'alignement tel qu'il résulte des plans de la nouvelle route ; 2<sup>o</sup> s'engage à payer les taxes municipales et à prendre l'eau et l'électricité à la C. F. T. dès que celle-ci sera à même de desservir son immeuble.

La Municipalité, par contre, entreprendra les travaux de viabilité et de comblement de la mare au droit de la propriété de Madame YEN et assurera le raccordement des drains.

(b)—Le Secrétaire rend compte des négociations entreprises en vue d'assurer l'amorce sur la route Ghisi des deux routes venant de l'Est: en raison des difficultés que présente la réalisation du tracé primitif, la Commission recommande qu'il soit modifié de façon à ménager sans plus de retard le débouché des routes prévues, tout en donnant le plus possible satisfaction aux propriétaires intéressés.

A cette occasion, elle vote le principe de l'établissement d'un plan d'ensemble des routes à ouvrir sur la Concession pendant plusieurs années. Ce plan, une fois publié, sera définitif et aucune modification n'y sera apportée.

La Séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* E. NAGGIAR  
E. BINDER  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL

## *Séance de la Commission Municipale du 3 Juillet 1916*

L'an mil neuf cent seize et le trois Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Chambre de Commerce Française de Chine.**—Comme suite à une demande adressée par Monsieur MADIER, Président de la Chambre de Commerce Française, la Commission, désirant continuer à cette institution l'appui qu'elle lui a donné jusqu'ici, lui alloue une somme de Tls : 300 destinée à lui permettre de faire face à certaines dépenses de premier établissement.

**Fête Nationale.**—La Commission approuve le programme des décorations et installations proposé par l'Ingénieur Municipal, à l'occasion de la Fête Nationale.

Ce programme comporte l'emploi d'un nombre de plus en plus considérable de lampes électriques (3600 environ) pour l'illumination des bâtiments publics.

A cette occasion, la Compagnie Française de Tramways & d'Éclairage fait savoir qu'elle a décidé :  
1° de faire circuler les 13 et 14 Juillet, si le temps le permet, un tramway décoré et illuminé ;  
2° de fournir gratuitement l'énergie électrique pour les deux cinématographes qui fonctionneront à Koukaza et au Boulevard de Montigny et pour l'arc de triomphe de Koukaza (255 lampes de 25 bougies).

Pour les illuminations supplémentaires prévues, la Municipalité paiera un prix forfaitaire de Tls : 7 par heure d'illumination.

La Commission approuve ces propositions et vote les crédits nécessaires.

**Tramways.**—Par lettre en date du 14 Juin dernier, la Compagnie Française de Tramways avait demandé l'autorisation de déplacer la bretelle qui se trouve actuellement au carrefour de la Rue du Consulat et de la Rue Hué pour la reporter dans la Rue du Consulat à son extrémité Est.

Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal et du Chef de la Garde p. i., la Commission autorise ce déplacement.

**Personnel.** La Commission ne croit pas devoir donner suite favorable à une demande de M. BOURRICOT, tendant à obtenir le paiement par la Municipalité des frais de voyage de Madame BOURRICOT à Chefoo, où elle se rend pour raisons de santé.

Le règlement ne prévoit, en effet, aucune disposition à cet égard et les précédents établis ne l'ont été qu'au profit de certains employés, eux-mêmes souffrants et n'ayant pu, en raison des hostilités, être admis à bénéficier d'un congé de longue durée auquel ils étaient à la veille d'avoir droit : or M. BOURRICOT et sa famille, rentrés en France en 1914, en sont revenus il y a un an à peine.

**Travaux Publics.** Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal signalant l'insuffisance du personnel d'architecture pour la surveillance et le contrôle des nouveaux travaux qui vont être prochainement en cours (Marché de Siemen, nouveau Poste de Police Sud, déplacement des Ecuries) et demandant l'autorisation d'engager Monsieur CAMU, à titre de conducteur des Travaux d'architecture. Les appointements de Monsieur CAMU seraient de Tls : 140 par mois avec une indemnité de logement de Tls : 40. Son engagement daterait du 1<sup>er</sup> Août prochain et ne serait autorisé que pour la durée des hostilités; il comporterait, pour la Municipalité, faculté de résiliation sans aucune indemnité après préavis de 15 jours si au bout de 2 mois les services de Monsieur CAMU ne donnaient pas satisfaction.

Ces propositions sont adoptées.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le procès-verbal ci-après a été dressé à la suite du tirage au sort des obligations de l'Emprunt Municipal de 1903, qui a eu lieu le 20 Juin à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS DE LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent seize et le vingt Juin, à trois heures de l'après-midi.

En présence de M. André DANJOU, Vice-Consul chargé de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai, de M. J. GAILLARD, Membre de la Commission Municipale, de M. J. DANTIN, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, de M. MOSTINI, Comptable de la Banque de l'Indo-Chine, et dans le bureau de la Perception de la Municipalité Française, où le Vice-Consul soussigné s'était transporté,

Conformément à l'article 1<sup>er</sup>, de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par M. Paul Brunat, d'une part, et 1<sup>o</sup> la Banque de l'Indo-Chine, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 15 Bis rue Laffitte et 2<sup>o</sup> la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit «.....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé «aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier «mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans «le courant du mois de juin de chaque année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par «les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai «sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence.....»

Il a été procédé au tirage au sort de quatre-vingt neuf obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 1376—260—248—2667—3783—2441—2717—1350—2605—229—863—3798—604—3101—3580—  
697—361—2275—2495—1061—1704—215—63—3018—2036—3036—3795—1699—1983—232—3811—3338  
—3426—3142—224—2806—1580—2927—3962—2567—2716—1351—3472—2182—3973—1965—2653—2426  
—471—2351—903—1488—1812—3582—3892—2008—566—3717—3579—1906—2759—2580—3250—1804—  
549—31—3592—1841—2603—2491—1313—2063—3278—130—83—1684—2724—3639—307—3440—871—  
2924—3486—1115—1372—908—3033—3559—2290.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé à la Municipalité Française et signé après lecture par le Vice-Consul, M. GAILLARD, M. DANTIN et M. MOSTINI les jour mois et an que dessus.

*Signé :* André DANJOU  
J. GAILLARD  
J. DANTIN  
MOSTINI

Pour copie conforme à l'original qui a été déposé au rang des minutes notariées du Consulat Général de France à Changhai le 22 juin 1916.

Le Vice-Consul chargé de la Chancellerie,  
André DANJOU

La Séance est levée à 6 heures 10.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 24 Juillet 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le vingt quatre Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 13 Juillet en vertu de laquelle :

Le Chef-adjoint de Secteur RAYMOND est nommé Chef de Secteur.

Le Sergent de 3<sup>e</sup> Classe MOISSON, Jean-Baptiste, est nommé Sergent de 2<sup>e</sup> Classe.

Le Garde de 1<sup>e</sup> Classe LAMBINET, Pierre, est nommé brigadier.

Les Gardes de 2<sup>e</sup> classe GRUNEBERG Auguste, BARON Pierre, et LITARGNE Joseph, sont nommés Gardes de 1<sup>e</sup> classe,

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Désireuse de témoigner à Monsieur XAVIER, Inspecteur principal, sa satisfaction pour la façon dont il a assuré depuis près de deux ans la direction du Service de la Police, la Commission lui accorde une gratification de Tls : 2.500.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—Comme suite à la décision de principe prise au cours de la séance du 19 Juin, l'Ingénieur Municipal soumet à l'examen de la Commission le projet d'agrandissement du bâtiment annexe en bordure de la rue Marcel Tillot, en vue de l'installation d'une nouvelle classe enfantine.

Ce projet est adopté et la Commission vote le crédit de Tls : 3.500, montant de la dépense totale y compris la somme de Tls : 500 pour l'achat du mobilier scolaire, et l'installation du chauffage et de l'éclairage.

(b)—L'Ingénieur Municipal signale en même temps qu'il y aurait lieu d'effectuer des réparations urgentes dans les appartements de Messieurs SABATTIÉ et MAYBON : la dépense de Tls : 400, prévue à cet effet, est autorisée.

(c)—La Commission prend connaissance de diverses propositions soumises par M. MAYBON lors de la réunion du Comité des Ecoles le 5 Mai :

1<sup>o</sup> Suppression du cours d'anglais institué pour la préparation des élèves à l'examen de Cambridge. Monsieur MAYBON est d'avis que son maintien pour ce but particulier ne se justifie pas et qu'un cours spécial pour littérature et arithmétique anglaises répondra très bien aux besoins de l'Ecole.

2<sup>o</sup> Paiement d'avance de la rétribution scolaire, pour éviter les difficultés d'encaissement lorsque les enfants quittent l'Ecole dans le courant d'un mois.

3<sup>o</sup> Illustration du prospectus qui est mis chaque année à la disposition des familles désireuses d'obtenir des renseignements sur le fonctionnement de l'école.

Ces propositions sont adoptées.

**Cadastre.**—Autorisation est donnée à l'Ingénieur Municipal de régler le fonctionnement de ce service suivant la procédure adoptée par le Shanghai Municipal Council dans ses rapports avec les Autorités, et les particuliers etc...

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1916 s'élève à Tls : 17.061,58 ce qui représente une augmentation de Tls : 1.431,25 par rapport au trimestre précédent et Tls : 3.490,44 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1915.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Communication est donnée d'un état indiquant la situation financière de cet établissement au 30 Juin : il en ressort un solde créditeur de Hk Tls : 9.979,67.

**Service des Eaux.**—(a)—Après vérification par l'Ingénieur Municipal, la Commission accepte les devis relatifs :

1° à la pose d'une bouche d'incendie de 0,060, rue Molière Sud, entre la rue Massenet et le Jardin Public.

2° à la pose d'une conduite E. C. de 0,125, rue du Marché.

La dépense à porter au compte "Travaux neufs" s'élève pour le premier à Tls : 98,32 et pour le second à Tls : 1.423,05.

(b)—Suivant état dressé par la Compagnie, les recettes réalisées par l'exploitation du Service des Eaux durant le 2<sup>e</sup> trimestre se sont élevées à Tls : 35.784,06. La redevance due à la Municipalité (2 1/2% moins 13/14) se monte à Tls : 63,90.

(c)—A la suite de l'incorporation d'une partie du quartier de Siemen dans la Concession Française, et de la fourniture de l'eau aux habitants de ce quartier par la Compagnie Française, la Compagnie Chinoise des Eaux avait réclamé une indemnité destinée à compenser pour elle la valeur du matériel installé par elle dans ce quartier et la perte d'un certain nombre d'abonnés (environ 100) qu'elle avait jusqu'alors alimentés en eau potable.

La Commission autorise son Président à négocier avec la Compagnie Chinoise pour le règlement de cette indemnité dont la C. F. T. s'est engagée à payer une partie (Tls : 3.000).

**Tramways.**—Les recettes brutes pour le 2<sup>e</sup> trimestre s'élèvent à Tls : 58.999,62, ce qui porte la redevance due à la Municipalité (5 % moins 13/14) à Tls : 210,71.

**Personnel.**—Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur BERTHON, Percepteur en Chef, demandant que la Commission veuille bien prolonger de deux mois, aux mêmes conditions, le congé qui lui avait été accordé en Mai dernier, un certificat médical produit à l'appui de sa demande établissant que cette période est nécessaire pour lui permettre d'escompter une amélioration sensible de son état de santé.

La Commission décide de lui accorder cette prolongation, à l'expiration de laquelle il sera statué définitivement sur son maintien au service de la Municipalité.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 31 Juillet 1916

L'an mil neuf cent seize et le trente et un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Travaux Publics.**—(a)—*Poste de Police Sud.*—Suivant avis favorable émis par le Comité des travaux qui les a examinés en détail, la Commission approuve les plans du Bâtiment N<sup>o</sup>. 1 comprenant le Poste proprement dit et les bureaux, et ordonne la mise en adjudication des travaux de construction.

(b)—Après examen des soumissions reçues pour l'adjudication des travaux d'agrandissement à effectuer au bâtiment annexe de l'Ecole Municipale Française, sur proposition de l'Ingénieur, le sieur WANG YONG KEE est déclaré adjudicataire au prix de Tls : 2.345.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

Zi Tcheng Kee	Tls : 2.888
Wang Su Kee	» 2.950
Wong Yuen Kee	» 2.988
Sing Woo Kee	» 2.850
Lo Sien Kee	» 3.375
Sin Jin Kee	» 3.450

**Extension Rue Chapsal.**—Comme suite à la décision prise au cours de la Séance du 22 Mai dernier, l'Ingénieur Municipal soumet à l'examen du Conseil les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer le prolongement de la Rue Chapsal au Sud :

1 <sup>o</sup> . Aménagement et drainage de la chaussée sur une longueur de 75 m. entre l'extrémité actuelle de la Rue Chapsal et le côté Nord de la propriété de Messieurs MOORHEAD & HALSE.....	Tls : 4.600
2 <sup>o</sup> . Expropriation (environ 3 m. 9 à Tls : 2.500).....	» 9.750
3 <sup>o</sup> . Achat et enlèvement du tombeau qui se trouve dans l'alignement au Nord de cette propriété.....	» 200
4 <sup>o</sup> . Aménagement et drainage à travers la propriété (environ 85 m. de longueur).....	» 1.800
soit une dépense totale de.....	
	Tls : <u>13.350</u>

de laquelle il y aurait à déduire :

1 <sup>o</sup> . Terrain cédé gratuitement (environ 1 m. 6 à Tls : 2.500).....	Tls : 4.000
2 <sup>o</sup> . Vente d'une parcelle de terrain restant sur le côté Ouest de la route (1/2 mow à Tls : 2.500).....	» 1.275
3 <sup>o</sup> . Contribution du propriétaire aux dépenses d'aménagement de la route jusqu'à et à travers sa propriété Tls : $\frac{3.400}{3} =$ .....	» 1.133
soit au total.....	
	Tls : <u>6.408</u>

La Commission adopte les conclusions du rapport de l'Ingénieur, et recommande qu'au cours des négociations qu'il y aura lieu de poursuivre ultérieurement avec Messieurs MOORHEAD & HALSE, pour l'ouverture de la route prévue de l'Est à l'Ouest à travers la propriété de leur client, il soit bien spécifié que le tracé de cette route sera maintenu conformément au plan général des routes projetées dans ce district.

**Cadastre.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la Commission autorise l'engagement de Monsieur SOUKA en qualité d'aide-opérateur au bureau du Cadastre, en remplacement de Mr. DUBOST

qui n'a pas pris possession de son poste. Les conditions d'engagement sont les mêmes que celles faites antérieurement à Monsieur DUBOST : elles comportent une solde mensuelle de Tls : 130, avec indemnité de logement de Tls : 25. De plus, l'engagement de Monsieur SOUKA n'est autorisé que pour la durée des hostilités.

**Hôpital Général.**—Communication est donnée d'une lettre du Secrétaire de l'Hôpital Général, informant la Commission que cette Institution vient d'être appelée à bénéficier d'un legs de Tls : 180.000, et demandant si, en considération de l'amélioration de la situation financière qui en résulte, la Commission serait disposée à donner son approbation au projet d'extension qui lui avait été soumis en Avril dernier.

La Commission estime que la garantie consentie par la Municipalité Française pour un tiers des intérêts du découvert à la Hongkong & Shanghai Bank, lui crée actuellement des charges déjà considérables, dont, en raison du déficit constaté dans les recettes de l'Hôpital durant ces dernières années, et des dépenses afférentes aux travaux approuvés ou projetés depuis 5 ans, il n'est pas possible de prévoir une limitation : elle ne croit pas, en conséquence, devoir engager davantage les finances de la Concession Française.

Avant de notifier sa décision au Comité des Gouverneurs de l'Hôpital Général, la Commission est d'avis d'approcher le Municipal Council, en vue d'une étude de la question en commun.

**Station de T. S. F.**—(a)—Un rapport du Directeur de la Station de T. S. F. fait ressortir que les tubes "Moscicki" qui constituent actuellement la batterie des condensateurs ne résistent pas aux changements brusques de température, si fréquents en ces régions. Dans le but de remédier à ces inconvénients le Directeur propose de remplacer ces tubes par un condensateur à plaques, qu'il a étudié et qui, mis à l'essai, a donné des résultats très satisfaisants.

L'installation d'une batterie de ce genre, dont on peut se procurer facilement sur place tous les éléments, coûterait environ Tls : 400, soit cinq fois moins que l'appareil actuel et aurait l'avantage de permettre les communications à plus longue distance.

La Commission adopte ces propositions et vote les crédits nécessaires.

(b)—Le Sieur Louis CAU, ancien élève de l'Université l'"Aurore" dont il possède un certificat attestant qu'il a de bonnes connaissances pratiques et théoriques en T. S. F., est engagé en qualité d'aide-opérateur aux appointements de Tls : 40 par mois.

**Service Sanitaire.**—Un crédit de Tls : 1.500 est voté pour l'achat de 20 barils de créoline pour désinfections.

**Service Médical.**—Le Président informe les Membres de la Commission qu'à la suite du départ du Docteur GAUBIL, le Docteur SIBIRIL, Professeur à l'Université l'"Aurore", sera en mesure d'assurer le service médical à partir du 1<sup>er</sup> Août.

A cette occasion, conformément à la décision prise au cours de la Séance du 19 Juin, la Commission estime que les services du Docteur KRAKOWSKY ne doivent plus être retenus et décide de lui notifier par télégramme qu'à l'expiration de son congé il cessera d'appartenir à l'Administration Municipale.

La Séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 7 Août 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le sept Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde p. i. transmettant au Conseil la démission du Chef de Secteur LE MOULLEC.

Monsieur LE MOULLEC quitte le service de la Municipalité pour raisons de santé après 25 ans de service.

La Commission, désireuse de récompenser le dévouement dont il a toujours fait preuve au cours de sa longue carrière, lui accorde une gratification de Tls : 3.250, et autorise le règlement intégral de son compte à la Caisse de Prévoyance.

(b)—Le Président informe les Membres de la Commission qu'il a reçu du Ministère des propositions concernant l'engagement éventuel d'un officier pour remplir les fonctions de Chef de la Garde. La Commission, après examen de la question, charge son Président de télégraphier à Paris les conditions de cet engagement :

Elles comportent l'attribution d'une solde mensuelle de Tls : 525, d'une indemnité de logement si l'intéressé n'est pas logé dans un bâtiment Municipal, et le paiement par la Municipalité des frais de voyage.

Dans le cas où le candidat serait envoyé en Chine, en activité de service et continuerait à toucher sa solde d'officier, celle-ci serait déduite des appointements alloués par la Municipalité; les frais de voyage seraient alors supportés par l'Etat.

**Avenue Edouard VII.**—(a)—L'Ingénieur Municipal soumet à l'approbation de la Commission l'accord passé avec l'Ingénieur du Municipal Council au sujet des travaux d'entretien, de balayage et d'arrosage du nouveau boulevard.

Aux termes de cet accord, la Municipalité Française se chargera des travaux ci-dessus indiqués pour la partie comprise entre le Bund et la rue de l'Administration, sur toute la largeur de l'Avenue, la Municipalité de la Concession Internationale prenant à sa charge la partie s'étendant de la Rue de l'Administration au Boulevard de Montigny.

Cet arrangement ne s'applique pas aux trottoirs, à l'entretien desquels chacune des deux Municipalités devra pourvoir indépendamment.

Ces propositions sont adoptées.

(b)—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre les Ingénieurs des deux Municipalités au sujet des essais d'éclairage de l'Avenue, et exprime le désir que ces essais soient poussés activement afin qu'un système définitif soit promptement adopté et soumis à l'approbation des deux Conseils.

**Poste de Police Sud.**—Par rapport en date du 5 Août, l'Ingénieur Municipal fait ressortir la nécessité de la mise en adjudication des travaux relatifs à l'installation de l'eau, des appareils sanitaires et électriques du nouveau Poste de Police Sud. Ces travaux spéciaux ne font pas partie de l'entreprise générale, et la pose des conduites devant se faire au fur et à mesure de l'avancement des maçonneries, il convient que l'adjudication ne soit pas différée, pour permettre à l'adjudicataire de faire ses approvisionnements.

La Commission accepte les plans et le cahier des charges qui lui sont soumis et ordonne la mise en adjudication.

**Abattoirs Municipaux.**—(a)—Comme suite à sa décision du 31 Mai 1915, par laquelle elle exprimait l'avis que les terrains, acquis par la Municipalité, route française de Zikawei à l'Ouest de l'Avenue Dubail, dans l'enclave qui existe entre la route et la crique, soient utilisés à la fois pour les Ecuries Municipales et les Abattoirs, la Commission charge le Vétérinaire Municipal de lui soumettre un rapport dans lequel il traitera de l'installation de ces bâtiments à proximité l'un de l'autre et des conditions à observer pour que l'hygiène publique n'ait pas à en souffrir.

(b)—Un crédit de Tls : 45 est voté pour remplacement de quatre tables d'abattage, hors d'usage.

**Service des Eaux.**—Le Président rend compte des négociations qu'il avait été autorisé à entreprendre pour le règlement de l'indemnité réclamée par la Compagnie Chinoise des Eaux, en compensation de la valeur du matériel installé par elle dans le quartier de Siemen, et de la perte des abonnés qu'elle y alimentait en eau potable.

Le principe de cette indemnité avait été admis lors de l'incorporation de la région des routes extérieures à la Concession Française.

Des pourparlers engagés, il résulte que la Compagnie Chinoise des Eaux a donné son acceptation verbale aux propositions qui lui ont été faites : Rachat par la C. F. T. du vieux matériel pour une somme de Tls : 3.000 ; versement par la Municipalité d'une indemnité de Tls : 4.000.

Dès réception de sa réponse, le paiement de cette indemnité sera effectué et la C. F. T. se mettra en rapport avec la Compagnie Chinoise pour la reprise progressive de la clientèle.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 28 Août 1916

L'an mil neuf cent seize et le vingt huit Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Eclairage Electrique.**—Parmi les soumissions retenues pour l'adjudication de la fourniture des lampes en 1916-1917, la Commission examine celles de Messieurs ANDERSEN MEYER & Co, et de la "GENERAL ELECTRIC Co OF CHINA" qui comportent les prix suivants:

Lampes de :	1.000 B.	200 B.	100 B.	50 B.
Andersen Meyer & Co	\$ 5,80	\$ 1,40	\$ 0,68	\$ 0,25
General Electric Co of China »	6,50	» 2,00	» 0,80	» 0,32

Quoique les prix indiqués par Messieurs ANDERSEN MEYER & Co soient plus avantageux que ceux de la "GENERAL ELECTRIC Co OF CHINA", la Commission, tenant compte des résultats de l'expérience faite en 1915-1916, déclare cette dernière adjudicataire pour l'année 1916-1917.

La fourniture sera assurée en lampes "Osram" dont, à défaut de garantie par l'un et l'autre soumissionnaire quant à la durée des lampes, la Commission estime que les qualités bien reconnues doivent être prises en considération.

**Poste de Police Sud.**—Après avoir pris connaissance du procès verbal d'adjudication dressé à la suite de l'ouverture des soumissions reçues pour la construction du Bâtiment n° 1, du Poste de Police Sud, la Commission déclare adjudicataire le Sieur SIN WOO KEE au prix de Tls: 50,425.

Ce prix s'entend pour la construction moins la fourniture de la menuiserie (portes et fenêtres), la Commission ayant décidé d'en faire la commande à la Société Forestière du Tonkin dont elle a reçu des offres: la dépense y afférente est évaluée approximativement à Tls: 5.000.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes:

Sin Jin Kee	Tls: 51.500
Wang Yong Kee	» 60.600
Wong Hing Kee	» 73.000
Zee King Kee	» 55.000
Min Chong & Co	» 55.760
Sing Kee	» 71.065
Wang Su Kee	» 56.920

**Avenue Edouard VII.**—La Commission prend connaissance d'un rapport du Secrétaire au sujet des deux cabines de transformateurs que la C. F. T. a demandé à installer le long de cette Avenue pour y assurer la distribution de l'énergie électrique, conformément aux besoins de l'Administration Municipale et du public.

Les emplacements choisis après accord entre la Municipalité et la C. F. T. se trouvent: l'un en face du lot cadastral 138, propriété de la Société Immobilière de Changhai, l'autre en face du lot cadastral 29, appartenant à Messieurs E. E. SASSOON, et sont compris dans les parcelles que le nouvel alignement laisse en excédent de la largeur de l'Avenue.

Des pourparlers ont été engagés pour la cession de ces parcelles aux propriétaires voisins.

Messieurs JARDINE, MATHESON & Co, Agents de la Société Immobilière de Shanghai, se sont déclarés disposés à acheter au droit du lot 138, une parcelle mesurant 0 m. 2. 5. 4. au prix de Tls: 3.000.

Pour la parcelle mesurant 0 m. 5. 3. 6. 3 à céder à Messieurs E. E. SASSOON, au droit du lot 29, l'accord pourrait être fait sur la base de Tls: 30.000 par mow.

Il resterait ainsi disponible au droit de chacun des lots 138 & 29 deux parcelles de 0 m. 0. 3. 5. 6 chacune sur lesquelles seraient construites les deux cabines de transformateurs.

La cession en sera faite à la C. F. T. aux prix de Tls : 15.000 et Tls : 40.000 par mow, fixés par la nouvelle évaluation foncière : la C. F. T. aurait ainsi à payer à la Municipalité Tls : 1.958.

La Commission adopte ces propositions.

**Terrain Route de Zikawei.**—(a)—Le Secrétaire rend compte des négociations qu'il avait été autorisé à engager par l'intermédiaire d'un courtier en vue de l'achat de différentes parcelles formant avec celles déjà acquises par la Municipalité en 1914., l'enclave qui s'étend entre la route française de Zikawei et la crique du même nom, un peu à l'Ouest de l'Avenue Dubail.

Suivant arrangement soumis à l'approbation de la Commission, les terrains seraient payés par la Municipalité au prix de Tls : 2.000 par mow, ce prix comprenant les frais d'enlèvement des cercueils et tombeaux (il n'y a pas moins de 14 grands tombeaux).

Les frais ordinaires (mesurage, honoraires de tipao, etc.) qui sont de 8 % du prix de vente seraient augmentés d'une commission de 2 %.

Le courtier garantit la remise à la Municipalité de titres en règle pour 7/10 des terrains à acquérir et s'engage à payer la moitié des frais de "Shenko" qui seront réclamés à la Municipalité pour l'établissement des titres européens relatifs aux parcelles sans titres.

La superficie à acquérir est évaluée à 9 mows 5 pour laquelle la Municipalité aurait à payer une somme globale de Tls : 20.900.

Le paiement total serait fait non d'après la superficie indiquée par les titres chinois, mais d'après celle trouvée au mesurage et au moment de la délivrance du plan officiel par les Autorités Chinoises.

A cette somme s'ajouteraient Tls : 4.542 pour achat, sur les mêmes bases, du lot B. C. 8563 mesurant 2 mows, 2. 7. 1. et sis en bordure de la route à l'Est de la propriété actuelle de la Municipalité.

Cet arrangement est adopté et la Commission décide d'ouvrir, à cet effet, un crédit spécial de Tls : 28.000 au Budget extraordinaire.

(b)—La conclusion de ces négociations devant permettre la réalisation du projet présenté par l'Ingénieur Municipal pour l'établissement, en cet endroit, des écuries Municipales, d'un dépôt de matériaux, et des abattoirs Municipaux, la Commission demande que l'étude de ce projet soit poursuivie rapidement, et qu'un plan d'ensemble soit soumis, dès que possible, à l'examen du Comité des Travaux.

Comme suite à la décision prise au cours de la Séance du 7 Août, lecture est donnée du rapport adressé par le Vétérinaire Municipal relativement à ce projet :

KEYLOCK, PRATT & HOBBS

Shanghai, le 15 Août 1916

Monsieur J. DANTIN,  
Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française,  
En Ville.

Monsieur,

Me référant à votre lettre du 9 Août, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai visité hier après-midi en compagnie de Monsieur Grené, l'Ingénieur en Chef de la Municipalité, la propriété de la Route de Zikawei Française, récemment acquise par la Municipalité avec l'intention d'y faire reconstruire les abattoirs et les écuries Municipaux.

Je suis d'avis que cette propriété constitue un emplacement idéal pour y installer les bâtiments des abattoirs et des écuries, formant, comme elle le fait, une enclave plus élevée que les terres avoisinantes, entourée de la crique en demi-cercle et recevant facilement tous les liquides des égouts, sans parler de l'avantage de sa situation en face d'un grand terrain découvert favorisant l'accès de la campagne.

La circonstance que le bétail pourra arriver aux abattoirs par voie d'eau au lieu d'être obligé de parcourir les rues principales de la Concession, est aussi un avantage d'une valeur hygiénique considérable.

L'emplacement isolé des nouveaux abattoirs facilitera aussi le contrôle des viandes et il deviendra, par conséquent, plus facile de supprimer les tueries clandestines.

*Je me permets pourtant de vous faire les observations suivantes :*

**Abattoirs.**—*Le seul inconvénient sera la présence certaine d'un très grand nombre de mouches attirées aux heures d'abattage par le sang en état de coagulation ; il sera pourtant facile de surmonter ce désavantage en plaçant des châssis munis de gaze métallique devant toutes les fenêtres.*

**Ecuries.**—*Comme les nouveaux bâtiments se trouveront dans un endroit assez éloigné de la Concession, un grand nombre des animaux de la voirie devra parcourir des distances considérables avant d'arriver au lieu où commencera leur travail quotidien.*

*Si le Conseil demande des renseignements supplémentaires, je serai heureux de me tenir à son entière disposition.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.*

*Signé: S. W. PRATT,  
Vétérinaire.*

**Frontage crique de Zikawei.**—Le Président signale que plusieurs propriétaires riverains ont construit sur la crique des quais et embarcadères.

La Commission estime que la Municipalité doit sauvegarder son droit de frontage sur la crique ; elle décide en conséquence d'inviter les intéressés à acquitter, en reconnaissance des droits de la Municipalité sur les parcelles occupées par eux, une taxe annuelle uniforme de \$ 1, dont la paiement sera exigé de tous ceux qui font ou feront procéder le long de cette crique à des installations d'un caractère définitif ou non.

**Extension Rue Chapsal.**—Communication est donnée de la lettre de Messieurs MOORHEAD & HALSE, en réponse à celle qui leur avait été adressée conformément à la décision prise au cours de la Séance du 31 Juillet dernier.

Ces Messieurs, au nom de leur client, s'engagent à céder gratuitement à la Municipalité la surface nécessaire au prolongement de la Rue Chapsal à travers sa propriété (environ 1 m. 6.) et au paiement de 1/3 des frais d'établissement, environ Tls: 1.200. Au cas où la Municipalité pourrait acquérir la totalité de la propriété sise au Nord, certaines des parcelles la composant seraient échangées à égalité de superficie, contre celles dont la Municipalité a besoin pour l'ouverture de la route projetée à l'Est de l'Avenue Dubail, et l'excédent serait racheté par leur client au prix payé par la Municipalité.

Le Secrétaire est autorisé à poursuivre les négociations sur ces bases ; un crédit spécial de Tls: 7000 sera inscrit au budget extraordinaire pour faire face aux dépenses d'expropriation et d'aménagement de la route.

**Service d'Incendie.**—Le Secrétaire soumet à l'examen de la Commission un arrangement proposé par Monsieur PETT "Chief- Officer" de la "Shanghai Fire Brigade" et dont le but est de régler la collaboration des Services d'Incendie des deux Concessions dans le cas où un sinistre viendrait à se déclarer le long des rues ou routes formant la limite commune : Avenue Edouard VII, Great Western Road et Siccawei Road.

En pareil cas, les deux Compagnies interviendront et utiliseront indifféremment les bouches d'eau qui y sont installées, chaque Municipalité prenant à sa charge la consommation de l'eau prise aux bouches situées sur son propre territoire.

L'alarme sera donnée par les cloches des deux tours de veille, par les postes de Police et les postes de veille des deux stations centrales.

A la demande de l'Officier en charge, l'une des Compagnies prêterait main-forte à l'autre, pour tout autre incendie dans l'une ou l'autre Concession.

La Commission approuve les termes de cet arrangement.

**Goudronnage.**—Sur la proposition de l'Ingénieur, la Commission vote un crédit de Tls : 500 pour la construction de deux chaudières pour chauffer le goudron.

Ces appareils sont nécessaires pour permettre le goudronnage des routes suivant le programme prévu pour l'année 1916, les opérations ayant été retardées jusqu'ici par des pluies fréquentes.

**Service des Eaux.**—Comme suite aux pourparlers mentionnés au cours de la Séance du 7 Août, le Président informe les Membres de la Commission que l'accord complet s'est fait entre la C. F. T. et la Compagnie Chinoise des Eaux sur la question de reprise des installations et de la clientèle de cette Compagnie dans le quartier de Siemen. D'après cet arrangement, un délai est donné à la Compagnie Chinoise pour lui permettre d'établir une nouvelle conduite en territoire chinois. La date du 15 Novembre est fixée pour la reprise globale de la clientèle par la C. F. T. qui paiera immédiatement à la Compagnie Chinoise la somme convenue de Tls : 3.000 pour rachat du vieux matériel, la Municipalité versant de son côté l'indemnité de Tls : 4 000 pour la perte des abonnés.

La Séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 11 Septembre 1916

---

L'an mil neuf cent seize et le onze Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Œuvre de Protection de la Jeune Fille.**—La Commission prend connaissance d'une lettre de la Supérieure de l'Institution St. Joseph exposant l'importance de plus en plus grande de l'Œuvre et la modicité des ressources dont elle dispose, et sollicitant une allocation pour lui permettre de mener à bien la tâche entreprise.

Considérant que cette Œuvre est le complément de l'Orphelinat, auquel la Municipalité s'intéresse, la Commission décide de lui allouer pour les derniers mois de 1916, une somme mensuelle de Tls : 50 à dater de Septembre, et se réserve d'examiner, lors de la discussion du budget pour 1917, l'opportunité de l'inscription d'une allocation annuelle, à déterminer.

**Poste de Police Sud.**—(a)—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal proposant l'ouverture d'un concours en vue de l'adjudication du chauffage central du nouveau Poste de Police Sud, ce système ayant l'avantage de pouvoir imposer à l'adjudicataire une garantie de bon fonctionnement.

Ces propositions sont adoptées.

(b)—Après ouverture des soumissions reçues pour l'adjudication des installations électriques et sonneries au Poste de Police Sud, la Compagnie Française d'installations électriques a été déclarée adjudicataire au prix de Tls ; 1.500.

L'autre soumission reçue est celle de Messrs ANDERSEN MEYER & Co comportant le prix de Tls : 2.940.

(c)—Deux soumissions ont été déposées en vue de la fourniture des installations sanitaires et d'eau à ce même poste ; les prix donnés par les soumissionnaires ne diffèrent entre eux que de Tls : 20, mais dépassent de beaucoup les prévisions établies par l'Ingénieur Municipal.

En conséquence, le Commission décide d'annuler l'adjudication et autorise l'Ingénieur Municipal à traiter à l'amiable avec l'un des soumissionnaires au prix maximum de Tls : 4.000 ; dans le cas où ce prix ne pourrait être obtenu, le travail sera entrepris en régie.

**Criques Routes Say Zoong & Doumer.**—Le sieur Wang Yong Kee est déclaré adjudicataire des travaux à effectuer pour le remblayage de la crique située entre la Route Ratard et l'Avenue Joffre, ainsi que de celle située entre la Route Say Zoong et le coude de la route Doumer, le long de cette route, au prix de Tls : 0,44 par mètre cube.

La quantité des terres de remblai nécessaire est évaluée à 14.000 m<sup>3</sup>.

**Garde Municipale.**—Le Président informe les Membres de la Commission qu'il a reçu du Ministère avis du prochain départ de l'Officier désigné pour remplir les fonctions de Chef de la Garde.

Le logement laissé vacant par Monsieur LE MOULLEC pourrait lui être affecté, celui de l'Hôtel Municipal étant devenu insuffisant à la suite des modifications apportées pour l'installation du Service du Cadastre.

L'affectation de ce logement ne serait que provisoire, la construction d'une maison pour le Chef de la Garde, dans le voisinage du Poste de Police Sud, étant envisagée pour 1917.

Ces propositions sont adoptées.

**Ecole Municipale Française.**—A la suite de la décision prise au cours de la Séance du 19 Juin, des pourparlers avaient été engagés, par l'intermédiaire du Municipal Council, en vue de l'engagement, en Europe, d'un professeur d'anglais aux conditions généralement établies par cette Administration.

Un télégramme reçu de Londres avise la Municipalité que Miss MERCER accepterait le poste aux appointements de Tls : 200 par mois.

Une autre candidature, celle de Madame O. TOOLE, Professeur-Adjoint à la "Shanghai Jewish School" s'étant produite entre temps, la Commission charge Monsieur MAYBON de l'examiner et de lui faire connaître son avis.

**Avenue Edouard VII.**—Par rapport en date du 2 Septembre, l'Ingénieur Municipal signale qu'à la suite des essais d'éclairage effectués sur l'Avenue Edouard VII, les dispositions suivantes ont été arrêtées d'accord avec l'Ingénieur du Municipal Council :

(a)—Dans la partie courante du Boulevard, pose de lampe unique de 1000 B. avec modification de l'abat-jour pour éviter la perte de lumière qui rayonne vers le ciel. La maison ANDERSEN MEYER & Co, fournisseur de ce diffuseur, s'est déclarée en mesure d'exécuter la modification demandée.

(b)—Aux carrefours, pose de 2 lampes de 1000 B. les consoles étant relevées et modifiées pour remonter les points lumineux au même niveau que celui de la lampe unique. Chaque lampe sera munie d'un diffuseur type Andersen Meyer & Co.

Les types de réverbères essayés ne donnant pas satisfaction, l'Ingénieur propose une installation provisoire au moyen des poteaux ordinaires de tramways sur lesquels on monterait une lyre pour supporter la lampe unique, et 2 consoles pour les carrefours. La connexion entre la lampe et la ligne serait provisoirement aérienne, mais il reste entendu qu'elle sera assurée souterrainement lors de l'installation définitive de réverbères d'un type courant que les deux Municipalités se proposent de commander en Europe lorsque les événements le permettront, ou, à défaut, dès que la Municipalité le jugera bon.

La Commission, se rangeant à cette proposition, charge l'Ingénieur de s'entendre avec son collègue du Municipal Council pour la mise à exécution immédiate de ce projet.

**Université Américaine.**—La Commission est avisée que l'Institution Américaine Rockefeller a l'intention d'installer à Changhai une Université de médecine, et s'est adressée à la China Realty Co pour les négociations d'un terrain sur lequel s'élèveront les bâtiments futurs.

L'emplacement en vue se trouve dans le quartier de Siemen un peu au Sud de l'Université l'Aurore et comprend des terrains au travers desquels la Municipalité avait envisagé l'établissement d'une route allant dans la direction Nord—Sud.

Au cours des pourparlers engagés avec le Directeur de la China Realty Co celui-ci s'est déclaré disposé à poursuivre les négociations pour l'achat des terrains à condition que la Municipalité consente à admettre pour cette route une solution de continuité dans la partie du tracé où s'élèveront les bâtiments projetés.

Il demande en outre, dans le cas où l'achat des terrains serait conclu, que la Municipalité s'engage à ouvrir la route parallèle à la Route Lafayette, à l'Est de l'Avenue Dubail, le long de la propriété acquise pour le compte de l'Institution, dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle notification de l'achat lui sera donnée.

Avant de poursuivre les négociations, la Commission demande que la China Realty Co, au nom de l'Institution Rockefeller, certifie par écrit que les achats de terrains sont faits exclusivement en vue de l'installation de cette Université et de ces dépendances, et, que tout en restant affectés à une œuvre d'instruction publique, terrains et bâtiments seront sujets aux taxes municipales présentes et futures.

Etant donné le voisinage de l'Observatoire que va construire l'Aurore, la Commission estime qu'il y aura lieu de formuler certaines restrictions quant à la hauteur des bâtiments, afin qu'ils n'apportent aucune gêne dans les observations.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé : E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
Ch. JASSON  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 2 Octobre 1916

L'an mil neuf cent seize et le deux Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Garde Municipale.**—(a)—Le Président rend compte de la tentative d'évasion qui eut lieu à la Maison d'Arrêt, le 13 Septembre vers 6 heures 30 du soir, et au cours de laquelle un détenu fut tué et un autre blessé.

Le rapport du Chef de la Garde y relatif recommande à l'attention de la Commission le Garde Ronflé, les Sergents Annamites Hoang Van Binh et Nguyen Van Loc et le Tirailleur Hoang Van Chuyen, qui, grâce à l'énergie et au sang froid dont ils ont fait preuve au cours de l'échauffourée, sont parvenus à se débarrasser de leurs assaillants et à les maîtriser jusqu'à l'arrivée du poste de garde, ce qui permit de n'avoir aucun événement regrettable à enregistrer.

Conformément à la proposition du Chef de la Garde, la Commission alloue au personnel sus-nommé les gratifications suivantes :

- § 100 au Garde Ronflé
- » 20 à chacun des Sergents Annamites
- » 5 au tirailleur de service au mirador.

(b)—Au cours de la mutinerie dont il est fait mention ci-dessus il a été permis de constater que la présence au centre de la cour de la Maison d'Arrêt des petits bâtiments où sont installés les cabinets d'aisance, la poudrière et la buanderie, présentait de sérieux inconvénients au point de vue de la surveillance à exercer sur les prisonniers stationnant dans cette cour, au retour du travail, et de la célérité des secours à apporter en cas d'alarme.

En vue d'y remédier, l'Ingénieur Municipal est chargé d'étudier, de concert avec le Chef de la Garde, le déplacement de ces bâtiments et leur reconstruction dans la partie Nord de la Maison d'arrêt.

(c)—Un crédit de Tls: 460 est mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal pour la réfection, suivant soumission du Sieur Kong Yie, des cuisines de la Maison d'Arrêt, dont le fonctionnement laisse à désirer.

(d)—Le départ de Mr. LE MOULLEC, Chef du Secteur Central ayant laissé disponible la maison qu'il occupait, dans la propriété Municipale, Boulevard des 2 Républiques, l'Ingénieur Municipal soumet à l'approbation de la Commission le devis des modifications et réparations nécessaires pour approprier cette maison comme logement provisoire qu'occuperait le Chef de la Garde.

L'ensemble des travaux prévus représenterait une dépense de Tls: 1.500 environ.

La maison, ainsi modifiée et réparée pourrait ultérieurement être affectée au logement d'un sous-Chef de Service, bénéficiant actuellement d'une indemnité de logement.

La Commission approuve ces propositions et recommande la mise à l'étude, dès que possible, du projet de construction de la maison destinée au Chef de la Garde, près du Poste de Police Sud.

(e)—Le Président informe la Commission que, sur le montant des gratifications allouées au Service de la Police pour les nombreuses et importantes saisies d'opium de contrebande effectuées dans le cours des derniers mois, une somme de Taëls 3.000 peut être prélevée et affectée à l'achat d'une deuxième voiture automobile pour les besoins du Service.

Conformément à cette proposition, le Secrétaire est chargé de prendre tous renseignements nécessaires relativement aux offres adressées à la Municipalité à cet effet.

**Poste de Police Sud.**—(a)—Messieurs GORDON & Co ayant accepté d'exécuter, pour le prix forfaitaire de Taëls 4.000, les travaux d'installation d'eau et d'appareils sanitaires prévus par le cahier des charges, et dont l'adjudication avait été annulée par décision du 15 Septembre, la Commission approuve le marché présenté par l'Ingénieur Municipal et signé par ces Messieurs.

(b)—Après examen des plans des bâtiments annexes du nouveau poste de Police, comprenant les casernes pour Agents Chinois et Tonkinois, écuries, fourrière, magasin d'habillement, etc., la Commission décide la mise en adjudication des travaux. Ces bâtiments devant être d'une décoration beaucoup plus simple que celle du bâtiment central, les menuiseries et parquets pourront être faits en sapin d'Oregon et bois de Singapour et la fourniture en restera comprise dans l'entreprise à adjuger.

L'exécution des travaux demandera un délai approximatif de 6 mois.

**Constructions.**—De rapports présentés par l'Ingénieur Municipal à la suite de visites des lieux faites par le Service Sanitaire et le Service d'inspection des constructions, il ressort que la plus grande partie des maisons situées dans le quartier compris entre les rue Eugène Bard, Lafayette et Capitaine Rabier sont dans un tel état de délabrement et d'insalubrité que leur démolition s'impose à bref délai.

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal il est décidé que les propriétaires intéressés seront mis en demeure d'assurer la démolition de ces maisons dans un délai de 2 mois: faute de quoi, il y sera procédé d'office par la Municipalité, conformément aux règlements Municipaux.

A cette occasion, la Commission demande que l'action de la Municipalité se poursuive sans relâche pour assurer l'assainissement des divers quartiers de la Concession et qu'à cet effet le Comité d'Hygiène se réunisse deux fois par mois: à ses réunions seront convoqués les propriétaires dont les immeubles sont signalés comme insalubres ou menaçant ruine et les décisions prises, tant en leur absence qu'en leur présence, seront exécutoires après approbation par la Commission et Monsieur le Consul de France, Président.

**Route Française de Sikawei.**—Par lettre en date du 7 Septembre, Monsieur MADIER avait adressé à la Municipalité une réclamation relative, d'une part au droit de frontage sur la crique de Sikawei, d'autre part à l'évaluation foncière des terrains compris dans l'extension de la Concession,

Après avoir pris connaissance de cette réclamation et du rapport présenté par le Secrétaire sur les deux questions auxquelles elle se réfère, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les décisions qui l'ont motivée.

**Cadastre.**—(a)—Le projet de règlement dont texte ci-après est approuvé pour régler le fonctionnement du Service du Cadastre dans ses rapports avec les Autorités Consulaires, Chinoises, et les particuliers.

## R È G L E M E N T

Le bureau du Cadastre pourra, à la requête des propriétaires, leur livrer et placer sur les limites de leur lots des bornes aux prix suivants :

Pour les quatre premières bornes	Tls : 20.
Pour chaque borne supplémentaire	» 3.

Ces prix comprennent la livraison des pierres, la taille des numéros du lot, le transport et le placement des bornes sous le contrôle d'un Européen. Les demandes, à cet effet, devront être adressées au Service des Travaux.

Toute propriété doit être abornée et l'existence de cet abornement est prouvé par un certificat de la Municipalité.

Le bureau du Cadastre est autorisé également à délivrer des plans parcellaires des lots situés sur la Concession. Ces plans seront mis en vente aux prix suivants :

Pour un terrain mesurant moins de 6 mows.	Tls : 3.
Pour un terrain mesurant 6 mows et plus.	» 6.

Les plans sont délivrés gratuitement aux autorités Consulaires ou autres pour les besoins de leurs archives.

En vue de faciliter l'établissement des titres de propriété par les divers Consulats intéressés, le bureau du Cadastre est autorisé à suivre, à cet égard, la même procédure que celle qui est en usage sur la Concession Internationale et qui permet d'établir un plan exact de chaque lot acheté ou transféré.

La procédure sur la Concession Internationale est la suivante :

“Après que la demande pour un nouveau titre a été transmise par le Consulat intéressé au Hiu Chang Chu, un jour est fixé pour le mesurage du terrain. Un avis est expédié par le Consulat intéressé au bureau du Cadastre municipal afin qu'il envoie un délégué pour le représenter au mesurage, noter la position et les limites du lot, Le mesurage effectué, le bureau du Cadastre dresse le plan du lot et en établit quatre exemplaires qu'il remet au Hiu Chang Chu pour approbation. Si le Hiu Chang Chu les trouve corrects, il appose son sceau sur chacun d'eux, en garde un et en envoie trois au Consulat intéressé qui à son tour, en envoie un au bailleur pour approbation. Si ce dernier l'approuve, il le signe. Jusqu'à ce qu'il ait été signé, le plan n'a aucun caractère officiel. Après approbation, l'exemplaire signé par le bailleur est conservé dans les archives du Consulat intéressé; un des deux autres est renvoyé au bureau du Cadastre Municipal, qui fournit le certificat d'abornement et le troisième est joint au titre de propriété, qui est alors délivré au propriétaire”.

Le bureau du Cadastre recueillera tous les renseignements sur les transferts de terrains. Il fournira, en retour, à chaque Consulat des plans indiquant les projets d'élargissement ou de création des routes ainsi qu'un état des lots, le numéro consulaire du lot, le district, le numéro du plan cadastral, etc.

(b)—L'établissement du plan cadastral de l'Extension et des plans de récolement, les levés de terrains que l'ouverture de nouvelles routes rend de plus en plus nombreux nécessitent la création, au Service du Cadastre, d'une deuxième brigade d'opération qui comprendrait un opérateur et un aide-opérateur européens, et le personnel chinois nécessaire, (dessinateurs, chaîneurs, etc.).

Les dépenses de fonctionnement de cette brigade sont évaluées approximativement à Tls : 400 par mois.

La Commission approuve les propositions soumises par l'Ingénieur Municipal à cet effet et autorise l'engagement de principe de Messieurs HAZELAIRE, comme opérateur et ZANNOS, comme aide-Opérateur, aux conditions fixées précédemment pour les agents composant la première brigade.

Ces candidats proviennent des entreprises de Chemins de fer du Nord de la Chine et les meilleurs renseignements ont été fournis à leur égard.

**Personnel.**—Sur proposition du Secrétaire, la Commission prend les décisions suivantes réglant d'une part les conditions auxquelles seront désormais remplis les intérimis dans les divers services Municipaux, d'autre part l'hospitalisation des Employés et de leurs familles.

(a)—*INTERIMS.*—“Tout employé appelé, sur proposition du Chef de Service dont il dépend, à remplir un intérim recevra, à ce titre, un supplément de solde égal à la moitié de la différence entre sa solde propre et celle de l'employé qu'il remplace”.

Cette règle ne s'appliquera qu'au cas où un poste devient vacant par suite du décès, ou de la démission du titulaire, de maladie et de congé de longue durée rendant un remplacement nécessaire. Les congés ordinaires d'été et autres absences de courte durée n'entreront pas en ligne de compte, les Chefs de Service devant, en pareil cas, assurer la répartition du service parmi le personnel dont ils disposent.

Sont supprimées toutes gratifications, précédemment accordées à la suite d'intérimis.

(b)—*HOSPITALISATION.*—“En cas d'hospitalisation, tout Employé Municipal aura droit, pour lui et sa famille, à la 2<sup>e</sup> Classe”.

Les Chefs de service continueront, comme par le passé, à bénéficier pour eux et leurs familles de l'hospitalisation en 1<sup>ère</sup> Classe,

Le bénéfice pourra en être étendu à tout malade, sur avis conforme du Médecin de la Municipalité.

**Tramways & Eaux.**—(a)—La Compagnie est autorisée à faire fonctionner, à titre d'essai, un service spécial de tramways devant desservir le soir, de 9 à 11 heures, le parcours Municipalité—Marché de l'Est.

Au cas où des inconvénients imprévus viendraient à être constatés, la Compagnie étudiera d'accord avec la Municipalité les modifications à apporter à ce service.

(b)—Communication est donnée de la sentence arbitrale rendue par Monsieur ROMIEU Conseiller d'Etat, réglant le litige qui s'était élevé entre la Municipalité et la Compagnie relativement aux déplacements de poteaux d'éclairage et canalisations d'eau.

### SENTENCE ARBITRALE

« Je soussigné, Jean Romieu, Conseiller d'état, arbitre désigné par décision du Vice-Président du « Conseil d'Etat, en date du 13 Mai 1916, prise en exécution du compromis signé le 13 Mars 1916 par la « Municipalité Française de Changhai et la Compagnie Française des Tramways, de l'Eclairage électrique « et des Eaux de Changhai.

« Vu le compromis en date du 13 Mars 1916,

« Vu le mémoire en date du 16 Mars 1916, présenté pour la Municipalité Française par le Consul « Général de France à Changhai, et transmis par le Ministre des Affaires Etrangères, le 12 Mai 1916,

« Vu le mémoire présenté par la Compagnie française des Tramways, de l'Eclairage électrique et « des Eaux de Changhai à la date du 2 Juin 1916,

« Vu les cahiers des charges du 24 Janvier 1906 pour les tramways et l'éclairage électrique de « Changhai et du 1<sup>er</sup> Mai 1908, pour le service des Eaux de Changhai, ensemble les avenants des 20 « Février et 6 Mars 1914,

« Vu les plans des lieux,

« Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

« Considérant que les questions soumises à l'arbitrage sont les suivantes :

« a) la Compagnie, en tant que concessionnaire du service des Eaux, de l'Eclairage électrique et « des Tramways de Changhai, a-t-elle le droit de refuser, à la suite d'une opération de voirie, l'exécution « de tous travaux de modification et de déplacement de ses conduites ou appareils d'eau (autres que « ceux prévus aux articles XV et XVII de son cahier des charges), de ses poteaux et voies, toute « modification du type du support des lampes de l'éclairage public et du mode de raccord entre le « candélabre et le feeder aérien ?

« b) Les travaux de modification étant faits, qui de la Compagnie ou de la Municipalité doit en « supporter la dépense ?

« c) Si la dépense est à la charge de la Compagnie, à quel compte doit-elle être imputée ? Si elle « est à la charge de la Municipalité, quelles mesures doivent être prises pour éviter un double emploi « au moment de la reprise du service par la Municipalité ?

« Considérant que les cahiers des charges de 1906 et 1908 et les avenants de 1914 ne contiennent « pas de dispositions générales en ce qui concerne les modifications aux installations de la Compagnie, « qui peuvent être prescrites par la Commission Municipale, à la suite des travaux publics de toute « nature affectant le régime de la voirie, en dehors des clauses des articles XV et XVII du cahier des « charges du service des Eaux dont il sera parlé ci-après ; qu'il y a lieu de combler cette lacune, en « faisant application tant des règles habituelles suivies dans les contrats de cette nature, que des « nécessités des divers services publics et de l'intention commune des parties telle qu'elle peut s'induire « par voie d'analogie de l'ensemble des dispositions des 3 concessions, notamment des articles 33 à 39, « 75 et 76 du cahier des charges des Eaux et des avenants de 1914, en particulier de l'article 41 du « second avenant.

« a) Considérant qu'en sa qualité de concessionnaire des services publics des Eaux, de l'éclairage « électrique et des tramways, la Compagnie est tenue d'effectuer toutes les modifications qui seront la « conséquence des opérations de voirie de toute nature exécutées sur les voies publiques dont ces « services font usage ; qu'elle le reconnaît d'ailleurs expressément, et que le désaccord ne porte en « réalité que sur les conséquences financières de ces modifications et la détermination de la personne « qui doit en supporter les charges.

« b) Considérant que les services publics qui comportent des emprises permanentes sur les voies publiques, comme les services d'eau, d'éclairage, des tramways, doivent supporter toutes les gênes et charges afférentes au régime normal de la voie publique avec les divers besoins qu'elle dessert d'une manière courante, et les travaux publics qu'elle requiert, tant qu'elle conserve son caractère général et tant qu'elle ne subit pas de transformations d'une importance telle qu'elles équivalent à la création d'une voie nouvelle, qu'il en est ainsi de toutes les modifications nécessitées par les travaux d'entretien ou de réfection de la voie ou de son sous-sol dans les limites de son assiette primitive, comme aussi des rectifications ou élargissements partiels n'excédant pas l'importance de ceux qui peuvent, dans la métropole, être réalisés par une application régulière de la législation sur l'alignement,

« Qu'au contraire, la Compagnie concessionnaire n'est pas tenue de supporter la charge des modifications demandées par la Commission Municipale, qui ne sont pas la conséquence indispensable des opérations de voirie exécutées, telles que la modification du type de support des lampes destinées à l'éclairage public ou du mode de raccord entre le candélabre et le feeder aérien ; qu'elle n'est pas tenue davantage de supporter la charge des modifications nécessitées par des transformations de la voie publique qui, à raison de leur caractère, doivent être assimilées à la création d'une voie nouvelle ou ne pourraient, en France, être réalisées par la législation de l'alignement : qu'il en est ainsi en particulier de l'opération considérable projetée depuis longtemps et réalisée en 1915, qui a consisté à couvrir le canal du Yang King Pang et à remplacer la voie qui le bordait par un large boulevard lequel constitue une véritable voie nouvelle.

« Considérant, il est vrai, que les deux parties ont invoqué dans un sens différent le texte de l'article XV 39 du traité de 1908 sur les eaux (complété par l'article XVII) aux termes duquel " si pour l'établissement de nouveaux drains ou égouts, le Conseil se trouvait amené à demander le déplacement de conduites d'eau quelconques, la Compagnie serait tenue d'opérer ce déplacement sans aucun frais pour le Conseil. Toutefois le coût de ce déplacement sera porté en comptabilité au chapitre 2 du compte " Travaux neufs selon l'article XVII ; que la Commission municipale en conclut que cet article indique l'intention commune de faire supporter à la Compagnie toutes les conséquences des travaux de voirie, et que la Compagnie en tire au contraire cette conclusion qu'elle n'est tenue de supporter les charges des modifications résultant des travaux de voirie que pour le service des eaux et dans le seul cas prévu à l'article XV.

« Mais considérant que cet article n'a introduit dans le contrat aucune règle nouvelle puisqu'il vise des remplacement de tuyaux nécessités par des opérations courantes de voirie, lesquelles sont à la charge de la Compagnie en tout état de cause d'après les principes rappelés ci-dessus, qu'il a eu simplement pour but de spécifier pour la compagnie par sa référence à l'article XVII, un taux spécial d'amortissement pour ce genre de travaux, en vue des conditions particulières auxquelles est soumise la reprise de la Concession quand il s'agit du service des Eaux.

« c) Considérant enfin que dans tous les cas où les modifications aux installations de la Compagnie sont à la charge de la Commission municipale, en exécution de ce qui vient d'être dit, il importe d'éviter que, lors de la reprise par la Commission municipale, les installations effectivement payées par ladite commission soient remboursées par elle à la Compagnie, qu'il suffit, à cet effet, de décider :

« que pour le service des Eaux les sommes payées par la Commission municipale ne figureront pas dans la comptabilité de la Compagnie, (les sommes payées par la Compagnie devant figurer au compte des travaux neufs) ;

« que pour le service des tramways et de l'éclairage, où la reprise doit se faire par estimation à dire d'experts, lesdits experts ne tiendront pas compte dans leurs évaluations de celles des installations existantes au jour de la reprise, qui auraient été payées par la Commission municipale.

#### DÉCIDE :

« Art. 1.—La Compagnie est tenue, comme concessionnaire des service des Eaux, de l'Eclairage électrique et des Tramways de Changhai, d'effectuer toutes les modifications de ses installations qui sont la conséquence des opérations de voirie de toute nature exécutées sur les voies publiques.

« Art. 2.—Les frais de ces modifications seront à la charge de la Compagnie lorsque :

« 1°. les modifications seront la conséquence indispensable des opérations de voirie.

« 2°. les travaux exécutés à la voie publique n'excéderont pas l'importance de ceux qui peuvent, en France, être réalisés par la législation de l'alignement ou ne constitueront pas en réalité la création d'une voie nouvelle.

« Si ces deux conditions ne sont pas réalisées, les dépenses seront à la charge de la Commission municipale.

« Art. 3.—Spécialement, ne sont pas à la charge de la Compagnie les modifications du type de support des lampes destinées à l'éclairage public et du mode de raccord entre la candélabre et le feeder aérien,

« Les modifications qui sont la conséquence du travail de couverture du canal du Yang King Pang. Ces dépenses seront supportées par la Commission municipale.

« Art. 4.—Pour le service des Eaux les sommes à la charge de la Compagnie pour les modifications dont il s'agit seront portées au compte des travaux neufs ; les sommes payées par la Commission municipale ne figureront pas dans la comptabilité de la Compagnie.

« Pour le service de l'Eclairage électrique et des Tramways les experts, lors de la reprise du service par la Commission municipale, ne tiendront pas compte dans leurs évaluations de celles des installations, alors existant, qui auraient été payées par la Commission municipale.

« Art. 5.—Les dépens du présent arbitrage fixés à la somme de Mille francs seront supportés, moitié par la Commission municipale de Changhai, moitié par la Compagnie Française des Tramways, de l'Eclairage électrique et des Eaux de Changhai.

« La Compagnie française fera l'avance de la part à la charge de la Commission municipale et versera la somme totale de 1.000 francs au "Secours National" sous la rubrique "des Français de Changhai." Elle justifiera de son versement par un reçu qui sera transmis par elle au Ministère des Affaires Etrangères.

« Fait en deux exemplaires à Paris le 2 Août 1916.

Signé : J. ROMIEU.

Conformément à cette sentence arbitrale, le décompte des sommes en suspens dont le paiement incombe respectivement à la Municipalité et la Compagnie sera établi d'un commun accord et écritures conformes passées après approbation par la Commission.

**Avenue Edouard VII.**—Les essais entrepris de concert avec les Ingénieurs du Municipal Council pour déterminer le meilleur éclairage de cette Avenue ayant pris fin, la Commission décide de proposer à la Municipalité de la Concession Internationale :

1° la construction immédiate des refuges et la pose des candélabres, chaque Municipalité opérant par sections égales, comme cela a été admis pour l'entretien de la chaussée.

2° l'adoption, à titre provisoire, de poteaux de tramways du type courant pour servir à la suspension des lampes et l'alimentation de celles-ci par feeders aériens, également à titre provisoire.

3° l'adoption de l'éclairage par suspension axiale ou console latérale dans les parties de l'Avenue non encore mises à l'alignement où l'établissement de refuges sera impossible.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—Une gratification de \$ 100 est accordée à Mr. KING VEN YU, professeur de Chinois qui cesse ses fonctions pour raison de santé après 16 ans de bons services à l'Ecole.

**Routes.**—(a) *Route Conty.*—Par écrit en date du 19 Septembre, le Sieur TSANG ZENG ZIE, représentant de la Société des Artistes, s'engage à céder à la Municipalité, au droit du Cimetière de la Société, à l'Ouest de la route du Capitaine Rabier, une parcelle de 0 m. 2. 1. 7. 7 pour l'ouverture de la route. Le mur de clôture actuellement en construction sera démoli pour l'alignement de la route, sans aucune indemnité de la part de la Municipalité.

(b)—Pour remédier aux inconvénients que crée l'état actuel de la route Ferguson, où, entre deux parties macadamisées près des maisons construites récemment, il n'a été fait aucun travail d'amélioration

sur une longueur d'environ 500 mètres, la Commission vote un crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses d'aménagement de cette partie de la route.

**Avocat Conseil.**—La Commission enregistre avec un profond regret la mort du Lieutenant Louis BOURGEAT, Avocat Conseil de la Municipalité, tombé au Champ d'honneur: elle exprime à Madame BOURGEAT ses respectueuses et bien vives condoléances, à l'occasion du deuil qui la frappe.

Désireuse de rendre hommage à la mémoire de M<sup>r</sup>. BOURGEAT et de perpétuer à Changhai le souvenir qu'il y a laissé d'un Français, profondément dévoué aux intérêts de son pays en général et de la Concession Française en particulier, la Commission décide de donner son nom à la rue reliant actuellement les rues Chapsal et Paul Beau et qui doit être prolongée vers l'Ouest, (Rue Hoai Ho).

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION

## Séance de la Commission Municipale du 23 Octobre 1916

L'an mil neuf cent seize et le vingt trois Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Ecole Municipale Française.**—L'attention de la Commission est attirée sur la façon peu satisfaisante, dont semblent être exécutés les travaux d'agrandissement de la classe enfantine.

Comme suite aux remarques présentées à ce sujet par les Membres du Comité des Ecoles, l'Ingénieur Municipal est chargé de faire connaître les malfaçons ou infractions qui ont pu être relevées à la charge de l'entrepreneur, à l'égard duquel il y aura lieu, le cas échéant, de prendre des mesures de rigueur, telles que la confiscation du cautionnement ou l'exclusion de toute adjudication de travaux pour la Municipalité.

**Droits de Quayage.**—Le Total des recettes réalisées à ce titre durant le 3<sup>e</sup> trimestre de 1916 s'élève à Tls: 86.276,84, sur lesquels la part de la Municipalité est de Tls: 17.571,49, en augmentation de Tls: 509,91 par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 1,531,93 par rapport au trimestre correspondant de 1915.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—La situation financière de cet établissement, arrêtée au 30 Septembre fait ressortir un solde créditeur d'Hkw. Tls: 11.093,52.

**Voies Publiques.**—(a)—*Rue Molière.*—En exécution du programme de travaux adopté pour 1916 et d'une décision récente de la Commission, des négociations avaient été entreprises pour l'acquisition des terrains nécessaires, d'une part à la prolongation de la Rue Molière jusqu'à la Route Père Robert, d'autre part à l'incorporation au Jardin Public de la bande de terrain, d'une superficie d'environ 1 m. 3 fens adjacente à l'entrée aménagée à l'Ouest du Jardin.

Les cessions relatives au premier projet intéressaient sept propriétaires et portaient sur une superficie de 1 mow 4.6.3.9: elles ont pu être obtenues au prix de Tls: 2.300 environ, auxquels s'ajouteront diverses indemnités pour démolition de maisons et enlèvement de tombeaux, se montant approximativement à Tls: 150.

Il restera ainsi disponible sur les crédits prévus au budget une somme de Tls: 1.300 pour les travaux d'aménagement de cette partie de la route.

L'acquisition de la parcelle située au Nord de la Rue Molière près du Jardin Public sera faite par voie d'échange, le sieur Tsang Ab Mo qui en est propriétaire s'étant engagé à en abandonner la totalité (1 m.2.6.2.5) à la Municipalité, moyennant cession par celle-ci de 4 parcelles de terrain qu'elle avait acquises en excédent de la largeur de la Rue Pétiot et qui mesurent 1 mow 1.9.0.3.

La Commission ratifie ces négociations.

(b)—*Avenue Edouard VII.*—Le Secrétaire rend compte des conditions auxquelles ont été effectuées les rétrocessions aux propriétaires riverains des parcelles laissées disponibles au droit de divers lots cadastraux par le nouvel alignement de l'Avenue.

Les principales cessions intéressent les lots 27, 29, 135, 137 et 138 et la superficie globale qu'elles représentent est de 1 mow 8.7.1.9, pour l'abandon de laquelle la Municipalité doit recevoir la somme de Tls: 46.197,14; de plus, l'impôt foncier sera perçu sur les parcelles, dès le 1<sup>er</sup> Janvier prochain, d'après le nouveau rôle d'évaluation foncière.

(c)—*Route au Nord de l'Aurore.*—Comme suite à sa décision du 11 Septembre dernier, la Commission, sur proposition de son Président, et après entente avec le R. P. HENRY, Directeur de l'Université, estime qu'il y a lieu de réserver aux environs de l'Observatoire une zone de servitude dans laquelle

sera règlementée la hauteur des bâtiments qui pourraient s'y élever, afin qu'il ne résulte de leur présence aucune gêne pour les observations astronomiques.

Elle décide en conséquence que "dans un rayon de 100 mètres du pivot du grand Equatorial de l'Observatoire Astronomique de Changhai la hauteur des bâtiments sera fixée comme suit :

au Nord, Nord-Est, Est et Sud-Est de l'Observatoire, 12 mètres au maximum".

**Cercle Sportif Français.**—Par lettre en date du 14 Octobre, Monsieur ROUSSE-LACORDAIRE, Président du Comité du Cercle Sportif, fait part à la Commission des résolutions votées récemment en faveur d'un agrandissement des locaux du Cercle que le nombre sans cesse croissant des Membres rend insuffisant ; pour la réalisation de ce projet, le Comité du Cercle demande que la Municipalité veuille bien lui concéder la jouissance d'une nouvelle bande de terrain sise à l'Ouest des bâtiments et pelouses et qui comprendrait :

(a)—Une parcelle comprise entre la limite actuelle du Cercle à l'Ouest et les maisons des Surveillants de Travaux.

(b)—Une parcelle de même largeur, dans la direction Sud, pour l'agrandissement des pelouses.

Sur avis favorable du Comité des Travaux et après examen du plan établi par l'Ingénieur Municipal, comme suite à cette demande, la Commission décide de l'accueillir favorablement, en spécifiant les conditions ci-après :

1° Un espace libre de 2 m. 50 à 3 m. de largeur, sera réservé entre la limite du terrain concédé à l'Ouest et le bâtiment à élever.

2° Le plan d'aménagement des pelouses sur la parcelle plus au Sud sera soumis à l'approbation de l'Ingénieur Municipal.

3° La mise de cette deuxième parcelle à la disposition du Cercle Sportif n'aura lieu qu'une fois effectué le transfert des Ecuries Municipales : la cession immédiate de la première est faite sous réserve qu'il n'y aura, pour le moment, aucun empiètement sur le terrain des Ecuries.

La superficie totale, dont sera ainsi agrandi le Cercle Sportif, est évaluée à 5 mows 8 environ.

**Goudronnage.**—L'Ingénieur Municipal rend compte qu'un accord est intervenu avec la Compagnie des Tramways pour les remboursements que celle-ci effectuera désormais à la Municipalité pour réfection des chaussées goudronnées après pose de conduites d'eau.

Le prix de Tls : 0,20 par mètre carré est adopté ; il sera soumis à révision lorsque le prix actuel des matières premières subira une modification.

**Finances.**—Après examen de la situation financière au 20 Octobre et sur avis favorable du Comité des Finances, la Commission décide d'affecter une somme de Francs 200,000 à une souscription d'Obligations du nouvel Emprunt de guerre Français.

**Sémaphore.**—Monsieur J. CHANUDET est engagé en qualité de Commis-Auxiliaire au Service du Sémaphore, aux appointements mensuels de Tls : 115, avec indemnité de logement de Tls : 25. Après un stage de quelques mois, il sera prononcé sur son maintien à ce poste, après avoir pris l'avis du R. P. FROC.

**Établissements Insalubres.**—Comme suite à un rapport du Secrétaire relatif aux établissements insalubres (boyauderies, tanneries, etc.) installés dans le quartier de Siemen à proximité du nouveau Marché, la Commission décide :

(a)—L'interdiction à tout nouvel établissement de ce genre de s'installer dans un rayon de 1 kilomètre du Nouveau Marché.

(b)—La notification aux établissements y installés actuellement que la licence délivrée par le Service Sanitaire après incorporation des territoires nouveaux à la Concession, leur sera retirée dans un délai variant de six mois à un an, suivant la nature et l'importance de l'établissement : en attendant ils devront se soumettre à toutes les prescriptions que le Service Sanitaire, soit directement, soit sur avis du Comité d'Hygiène, jugera devoir leur imposer après en avoir référé au Conseil.

**Personnel.**—Se référant à la décision prise le 2 Octobre, au sujet des conditions suivant lesquelles s'effectueront désormais les intérimaires dans les divers Services Municipaux, la Commission spécifie que cette décision sera appliquée à dater du 1<sup>er</sup> Octobre, et sans effet rétroactif.

**Poste Sud.**—Communication est donnée des diverses soumissions reçues pour la construction des bâtiments du Poste Sud comprenant les casernes pour Agents Chinois et Tonkinois, fourrière, magasin d'habillement, etc...

Les prix offerts par les divers soumissionnaires s'établissent comme suit :

Sing Jing Kee	Tls :	31.000
Wong Shu Kee	»	25.990
Sing Woo Kee	»	29.163
Wang Yong Kee	»	26.940
Wang Yuen Kee	»	26.583
Wang Kor Sung	»	46.590
Sing Sin Kee	»	<u>25.850</u>
Ju Ching	»	26.115
Zi Tching Kee	»	30.408

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la Commission accepte la soumission du sieur SING SIN KEE, sous réserve qu'il justifiera avoir exécuté des travaux de même importance à la satisfaction de ses commettants.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Lucien LION  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 27 Novembre 1916

L'an mil neuf cent seize et le vingt sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant ordonnances Consulaires en date des 6, 8 et 25 Novembre :

Le Capitaine SCHMITT, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre, est nommé Chef de la Garde en remplacement du Capitaine RABIER, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre, tué à l'ennemi.

La présente nomination aura effet à dater du 1<sup>er</sup> Octobre 1916.

L'Inspecteur Principal G. XAVIER assurera l'intérim de Chef-Adjoint de la Garde, tout en conservant ses fonctions actuelles : cette nomination datera du 18 Novembre.

Les Gardes de 2<sup>e</sup> Classe E. DUPUY et A. JUPIN sont nommés Gardes de 1<sup>re</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1916.

(b)—*Poste de Police Sud.*—Comme suite à la décision du 11 Septembre dernier, il avait été procédé à un appel d'offres en vue de l'installation dans les bâtiments de ce poste, d'un système de chauffage central à déterminer par voie de concours et 3 soumissions avaient été reçues par l'Ingénieur Municipal, à savoir :

Shanghai Waterworks C <sup>o</sup>	pour le prix de Taëls	7.200
Gordon & Company	» » »	5.564
Syndicat Industriel de Tien-Tsin	» » »	5.600

Cette dernière maison ayant retiré ses offres, le choix qui s'est exercé entre les deux autres a fait donner la préférence à Messieurs GORDON & C<sup>o</sup>. dont le projet, outre qu'il prévoit une différence très importante de prix (Tls : 1.700) comporte l'installation du chauffage par vapeur à basse pression, à l'aide de deux chaudières, comme demandé par le programme, d'où, au point de vue de la régularité du chauffage et de l'économie de combustibles, des avantages que le projet de la Shanghai Waterworks C<sup>o</sup>. (eau chaude à basse pression, avec une seule chaudière) ne permettrait pas d'obtenir.

(c)—*Résidence du Chef de la Garde.*—En vue d'activer la construction de cette résidence, qui doit s'élever près du Poste Sud, au carrefour des Routes Père Robert et Stanislas Chevalier, la Commission avait décidé d'approcher le Crédit Foncier d'Extrême-Orient pour la préparation des plans et l'exécution des Travaux.

Cette Société demande aujourd'hui à la Commission Municipale de vouloir bien lui indiquer le montant approximatif de la dépense totale à prévoir, et préciser divers autres points secondaires (honoraires, examen des plans, etc).

La Commission estime qu'en raison de l'affectation que doit recevoir le bâtiment projeté, il convient d'adopter l'estimation présentée par les Architectes qui comporte une dépense globale de Tls : 16.000, moyennant laquelle cette maison d'habitation pourra, tout en étant d'un aspect extérieur aussi séduisant que possible, être dotée de tout le confort intérieur désirable.

Les honoraires des Architectes sont fixés à 7 % du montant total des travaux : l'examen des plans et soumissions, le règlement des acomptes se feront de concert avec les Services Municipaux.

**Impôt Foncier.**—Sur demande des Missions Etrangères, après cession par elles à Messieurs BUTTERFIELD & SWIRE d'une parcelle du lot cadastral 16, la Commission décide de modifier comme suit la base de l'impôt foncier pour ce lot :

Parcelle de 3 m. 6. 8. 7, avec frontage Quai de France et Rue du Consulat Tls : 70.000 par mow.

Parcelle de 5 m. 3. 8. 4. 9, restant la propriété de la Mission et n'ayant plus frontage que sur la rue du Consulat Tls : 40.000 par mow.

**Ecole Municipale Française.**—Sur proposition de Monsieur MAYBON, la Commission autorise l'engagement de Miss. A. P. THOMPSON, en qualité de deuxième Maitresse pour la classe enfantine, emploi nouveau dont la création est rendue nécessaire par le nombre d'enfants (92) qui fréquentent cette classe.

Les appointements de Miss. THOMPSON sont fixés à Tls : 125 par mois.

**Voies Publiques.**—(a)—*Rue Hué.*—En vue d'améliorer les conditions du trafic dans cette rue qui est, parmi celles reliant les deux Concessions, une des plus fréquentées, où, de plus, fonctionne une importante ligne de tramways, la Commission décide d'en porter la largeur de 30 à 40 pieds.

Cette amélioration sera réalisée du côté Est, de façon à laisser entre le trottoir et la voie de tramways un espace suffisant pour le passage d'une voiture : elle sera poursuivie au fur et à mesure de la reconstruction des immeubles

(b)—La Commission adopte les dénominations ci-après pour diverses rues nouvelles, ouvertes ou projetées dans le quartier de Siemen :

Rue Wantz et Rue de Siemen, pour les 2 rues au nord de la Route Lafayette, qui doivent relier la rue Eugène Bard à l'Avenue Dubail :

Rue de l'Observatoire, pour la rue qui doit passer au nord des bâtiments de l'Université l'Aurore :

Rue du Marché pour la rue qui, passant devant le nouveau marché, reliera la rue Eugène Bard à la route de Zikawei.

**Tramways.**—Les recettes réalisées par l'exploitation du service des tramways durant le 3<sup>e</sup> trimestre de 1916 se sont élevées à Tls : 64.204,92 sur lesquels la redevance due à la Municipalité (5 % moins 13/14) est de Tls : 230,32.

**Service des Eaux.**—Les recettes afférentes à ce service pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1916 se sont élevées à Tls : 41.228,15 : la redevance due à la Municipalité (2 1/2 moins 13/14) est de Tls : 73,62.

**Services Médical et Sanitaire.**—(a)—Sur proposition du Président, la Commission décide que la Municipalité prendra à sa charge les frais de voyage que le Docteur RICOU a eu à supporter, à l'occasion de son retour à Changhai qui avait fait l'objet d'une demande formelle de la part de l'Administration Municipale.

(b)—Une gratification de Tls : 600 est accordée à Monsieur TILLOT, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, qui a, durant ces deux dernières années en l'absence des Chefs de service, mobilisés, assuré la bonne marche du service, et son organisation dans les nouveaux quartiers de l'Extension, et n'a bénéficié d'aucune augmentation de solde depuis Janvier 1913.

(b)—Monsieur JASSON est désigné pour représenter la Commission Municipale au sein du Comité d'hygiène : les réunions de ce Comité auront désormais lieu au moins une fois par mois : il s'occupera plus particulièrement de l'examen des conditions d'hygiène dans les divers quartiers de la Concession, et notamment de l'inspection des constructions signalées comme insalubres ou présentant un danger pour la sécurité publique.

A cette occasion, la Commission autorise l'Ingénieur Municipal à prendre à l'égard des propriétaires qui n'ont jusqu'ici tenu aucun compte des observations présentées par la Municipalité pour l'amélioration de leurs immeubles, les mesures de rigueur que prévoient les règlements municipaux, telles que démolition d'office aux frais des intéressés.

**Abattoirs & Ecuries.**—L'Ingénieur Municipal s'étant mis d'accord avec le Docteur RICOU quant aux dispositions à prendre pour l'installation des Ecuries et Abattoirs Municipaux sur le terrain acquis par la Municipalité le long de la route de Zikawei (enclave à l'Ouest de l'Avenue Dubail), la Commission le charge de faire procéder, dès que possible, aux opérations de nivellement, bornage de la propriété et transplantation des arbres qui s'y trouvent.

Elle ordonne, à cette occasion, la publication du rapport présenté par le Docteur RICOU relativement aux installations projetées.

Changhai, le 28 Novembre 1916.

Monsieur le Secrétaire,

Après avoir examiné de près le plan des Ecuries et Abattoirs que vous avez mis à ma disposition, après avoir examiné le terrain sur lequel doivent être édifiées ces constructions, et aussi après avoir consulté mon collègue de la Concession Internationale, le Docteur STANLEY, je crois que le Conseil peut, sans inconvénient, donner suite à ses projets concernant le transfert des Ecuries et Abattoirs à Lokawei. Il va sans dire qu'il sera nécessaire d'appliquer rigoureusement les règlements et les principes de propreté indispensables pour éviter la contamination des viandes.

Votre dévoué,

Signé : Dr. RICOU.

**Cadastre.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la solde de Messieurs TIRASACCHI et HAZELAIRE, opérateurs du Service du Cadastre, faisant fonctions de Chefs de brigades d'opérations, est portée de Tls : 170 à Tls : 190 par mois.

Une indemnité mensuelle supplémentaire de Tls : 40 sera accordée à celui des aides-opérateurs qui, actuellement, travaille seul comme opérateur.

Ces mesures prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1917.

**Université Américaine.**—La Commission enregistre l'engagement pris, suivant lettre du 21 Novembre, par la China Realty Co. agissant au nom de l'Institution ROCKFELLER, d'acquitter les taxes Municipales pour les bâtiments et terrains affectés à l'Université Américaine dont l'installation est projetée dans le district sis à l'Est de l'Avenue Dubail, près de l'Aurore.

**Propriété Municipale de Tonkadou.**—Par lettre en date du 15 Novembre, la Compagnie Française d'Eclairage Electrique renouvelle auprès de la Municipalité la demande qu'elle avait adressée en Juillet 1914 relativement à l'installation d'une nouvelle usine génératrice dans les terrains de l'Usine des Eaux de Tonkadou.

Après exposé par son Président des diverses solutions dont l'adoption permettrait à la Municipalité de donner satisfaction à la Compagnie, dans la mesure compatible avec les intérêts des contribuables, la Commission décide de soumettre à l'examen de la Compagnie, suivant le projet de lettre présenté par Monsieur NAGGIAR, les arguments en faveur de chacune d'elles, (acquisition de la propriété, jouissance moyennant redevance à déterminer dans sa modalité et sa nature, ou avantages substantiels consentis aux abonnés).

**Crique de Sikawei.**—Le Président fait part du résultat des premières entrevues qu'en compagnie des représentants de la Municipalité, il a eues avec les délégués des Autorités Chinoises relativement au projet de dragage de cette crique et de ses abords jusqu'au Whangpou.

Le principe d'une commission mixte a été posé ; dès qu'il aura été admis et qu'auront été déterminés les pouvoirs de cette Commission, il lui appartiendra de régler les bases de l'arrangement, conformément auquel s'exécutera ce travail, qui présente un intérêt égal pour la Concession Française et la Cité Chinoise.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 4 Décembre 1916

L'an mil neuf cent seize et le quatre Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Hôpital Général.**—Au cours de sa Séance du 31 Juillet dernier, la Commission Municipale avait décidé d'approcher le Municipal Council en vue de l'étude en commun de la situation financière de l'Hôpital Général, et du projet d'extension de cet établissement.

Les dépenses afférentes à la construction des nouveaux bâtiments (Aile Ouest) sont évaluées à Tls: 433.000, ce qui porterait à Tls: 815.000 le découvert actuel en Banque (Tls: 382.000): toutefois, l'Hôpital Général ayant bénéficié du Legs Ford, se montant à Tls: 160.000, le découvert net serait de Tls: 655.000 pour la garantie des intérêts duquel les deux Municipalités auraient dès maintenant à prendre des engagements qui mettraient à leur charge à partir de 1919 et pour plusieurs années à suivre une somme annuelle de Tls: 45.850, à répartir dans la proportion d'1/3 pour la Municipalité Française, et de 2/3 pour le "Shanghai Municipal Council".

D'un commun accord et après examen des prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement de l'Hôpital, une fois doté des installations projetées, les deux Municipalités émirent l'avis qu'en considération du coût actuel de la main d'œuvre et des matériaux, et de la situation financière de l'Hôpital, il y avait lieu de surseoir à l'exécution d'un projet aussi dispendieux.

Cet avis n'ayant pas prévalu à la conférence tenue le 30 Novembre, à laquelle assistaient, avec les délégués du Municipal Council et les Membres du Comité des Finances de l'Hôpital, deux représentants de la Municipalité, Messieurs DYER & STRAETMANS, la Commission regrette de ne pouvoir accepter de grever les finances municipales pour un nombre d'années indéterminé, d'une somme supplémentaire de Tls: 45.000 environ, par an.

En vue, toutefois, de montrer son désir de continuer à participer à une œuvre d'intérêt public, la Commission consent à fixer à Tls: 10.000; le montant annuel de sa garantie d'intérêts, ce chiffre constituant un maximum qu'elle ne peut accepter de dépasser.

**Camp de Koukaza.**—Comme suite à une demande de l'Officier, Commandant le détachement logé dans les baraquements du Camp de Koukaza, la Commission charge l'Ingénieur Municipal de préparer un projet comportant la démolition et réfection, aux emplacements à fixer d'accord avec cet Officier, des bâtiments où sont installés la cuisine pour les Européens, les cuisines pour tirailleurs, caves, douches et lavabos.

Ces bâtiments seront, comme ceux existant, pourvus de vérandahs.

Par ailleurs, le projet comprendra:

(a)—l'établissement tout autour du Camp, d'un mur de clôture, d'environ 5 pieds de hauteur, surmonté de grillage en fil de fer et le long duquel seront aménagées des plantations;

(b)—la pose, aux deux extrémités de la route Voyron, d'une porte du même genre que celle fermant l'accès au Cercle Sportif Français.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
L. LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 18 Décembre 1916

L'an mil neuf cent seize et le dix huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. E. Naggiar Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Adjudications diverses.**—Après ouverture des soumissions, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1917 :

**Charbons & Combustibles divers.**—

	Anthracite.....	Tls : 15,00 la tonne
<i>Racine, Ackermann &amp; Cie.</i>	Karatz No. 1.....	» 9,75 »
	» No. 2.....	» 8,90 »
	Charbon de forge.....	» 9,25 »
	Coke Japonais.....	» 11,00 »
	Bois de chauffage.....	» 0,75 le picul
	» d'allumage.....	» 0,75 »

**Gazoline, Pétroles, Huiles & Graisses.**—

<i>Standard Oil Company</i>	Pétrole d'éclairage 1 <sup>e</sup> qualité	
	en bidons de 5 gallons.....	\$: 0,50 le gallon
	<i>Pétrole d'éclairage 2<sup>e</sup>me qualité :</i>	
	"Crown" en bidons.....	» 0,47 »
	"Crown" en volume.....	» 0,39 »
<i>Asiatic Petroleum Co.</i>	<i>Pétrole pour désinfections :</i>	
	"Cross" en bidons.....	» 0,45 »
	"Cross" en volume.....	» 0,37 »
	<hr/>	
	Gazoline "Shell".....	» 0,70 »
	Liquid fuel.....	» 0,17 »
<i>Vacuum Oil Co.</i>	Graisse pour autos.....	Tls : 11,96 les 100 lbs—10%
	» » tombereaux.....	» 7,57 do.
	Huile pour autos.....	» 1,10 le gallon impérial
	» » machines.....	» 0,69 do.

**Denrées pour la Nourriture des Prisonniers.**—

<i>Dong Shung</i>	Riz 1 <sup>ère</sup> qualité.....	\$: 4,50 le picul de 133 livres
	» 2 <sup>ème</sup> ».....	» 4,40 » »
	Blé.....	» 3,90 » »
	Haricots plats.....	» 3,60 » »
	» rouges.....	» 3,80 » »
<i>Kong Woo</i>	Viande de porc.....	\$: 0,168 la livre
	Poisson salé.....	» 0,09 »
	Légumes.....	» 0,028 »
	Sel.....	» 0,03 »
	Huile.....	» 0,13 »
	Thé.....	» 0,11 »

**Avenue Edouard VII.**—(a)—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, relatif à l'élargissement à 90 pieds de l'Avenue Edouard VII, entre le Boulevard de Montigny et Manila Road.

Ce projet a déjà reçu l'approbation du Municipal Council en ce qui concerne les modifications à apporter du côté de la Concession Internationale.

Du côté Français, les surfaces à exproprier représentent environ 8.000 pieds carrés; par contre, le nouvel alignement rendra disponible, pour rétrocession par la Municipalité, une surface de 10.000 pieds carrés environ, en bordure de la route.

Les expropriations seront réalisées à mesure que s'élèveront de nouvelles constructions.

L'éclairage, dans cette partie de l'Avenue, sera assuré de la même façon que dans la partie comprise entre le Bund et le Boulevard de Montigny: il sera donc axial, et comportera des lampes 1/2 watt de 1900 Bougies, sur refuges distants d'environ 40 mètres.

Ce projet est adopté.

(b)—Comme suite à une proposition du Municipal Council, la Commission décide de faire procéder à un nouveau numérotage des maisons en bordure de l'Avenue Edouard VII, les numéros pairs étant réservés à la Concession Internationale, les numéros impairs à la Concession Française.

Le Secrétaire est chargé d'assurer, dès que possible, l'exécution de cette mesure.

**Maisons insalubres.**—La Commission est saisie d'une protestation de la Banque Belge pour l'Etranger au sujet d'un groupe de maisons situées rue Eugène Bard No. 35/53, que l'Ingénieur Municipal propose, conformément aux règlements municipaux, de faire démolir comme étant insalubres.

Cette question est renvoyée à la Commission d'hygiène, pour examen contradictoire des lieux avec les propriétaires.

**Budget de 1917.**—La Commission aborde l'examen du budget pour 1917.

La Séance est levée à 6 heures 20.

*Signé :* E. NAGGIAR  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS



## RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1916

Budget Ordinaire (Recettes)		Budget Ordinaire (Dépenses)	
	Taëls		Taëls
Chap. 1 Impôts .....	397.857,20	Titre 1 Secrétariat .....	48.603,83
» 2 Licences .....	260.105,00	» 2 Services Divers .....	308.739,41
» 3 Taxes .....	60.026,16	» 3 Garde Municipale .....	198.090,52
» 4 Recettes diverses .....	123.277,56	» 4 Travaux Publics .....	272.979,42
» 5 Sémaphore et Service des Si- gnaux Météorologiques (part du Municipal Council 50%) ..	6.833,87	» 5 Gros Travaux de viabilité ou d'assainissement .....	15.453,29
» 6 Ecoles .....	13.060,89	Total des Dépenses (Budget Ordinaire)	843.866,47
» 7 Abattoirs .....	16.307,23		
» 8 Service Sanitaire .....	891,38	<b>Portefeuille</b>	
» 9 Intérêts sur comptes-courants aux Banques .....	4.390,49	Action de la Cie. des Téléphones (100) ...	5.000,00
» 10 Garde Municipale .....	63.976,09	Achat d'Obligations de l'Emprunt Français 1915	99.512,94
» 11 Service des Travaux (Rem- boursements pour travaux divers, etc.)	22.875,93	Achat d'Obligations de l'Emprunt Français 1916	48.387,10
Total des Recettes (Budget Ordinaire) .....	969.601,80		152.900,04
Excédent des Recettes des Exercices précédents	137.588,97	Excédent au 31 Décembre 1916 ..	110.424,26
Total Tls :	1.107.190,77	Total Tls :	1.107.190,77
<b>Budget de l'Emprunt (Recettes)</b>		<b>Budget de l'Emprunt (Dépenses)</b>	
Excédent disponible au 31 Décembre 1915 .....	87.618,50	Dépenses effectuées du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1916 .....	348.080,89
Emission d'obligations (Emprunt 1916) .....	350.000,00	Excédent disponible au 31 Décembre 1916 .....	99.642,38
Prime de 2.75 % .....	9.625,00	Total Tls ...	447.723,27
Intérêts .....	479,77		
Total Tls ...	447.723,27		

Vu et approuvé  
Pour le Comité des Finances  
W. J. N. DYER  
L. LION

Changhai, le 31 Décembre 1916  
Le Secrétaire du Conseil  
Signé : J. DANTIN

**Service du Cadastre.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la Commission autorise l'engagement de Messieurs :

ROUX, comme opérateur Chef de brigade, en remplacement de Monsieur HAZELAIRE, démissionnaire ;

BATUT, comme aide-opérateur, en remplacement de Monsieur ZANNOS, affecté au poste de surveillant des travaux de transfert des Ecuries ;

TSAO YU TSANG, comme interprète et aide-géomètre d'une des brigades d'opération.

Les appointements de Messieurs ROUX et BATUT seront respectivement de Tls : 170 plus Tls : 20, et Tls : 130 par mois, avec indemnité de logement de Tls : 40. La solde de Mr. TSAO YU TSANG est fixée à Tls : 20 par mois.

**Propriété Municipale de Tonkadou.**—En réponse aux propositions que lui avait adressées la Municipalité relativement à la cession à la Compagnie d'une partie de cette propriété pour servir à l'installation d'une nouvelle usine électrique, Monsieur COURSIER fait connaître qu'il est disposé à proposer au Conseil d'Administration de la Compagnie l'achat du terrain, et demande que la Commission Municipale veuille bien lui indiquer quelles seraient les conditions de vente.

Se basant sur la valeur marchande des terrains en cet endroit, la Commission se déclare disposée à céder à la Compagnie une parcelle, d'une superficie d'environ 12 mows, au prix de Tls : 1.800 par mow.

Cette cession serait faite aux conditions suivantes :

(a)—La Compagnie s'engagera à ne pas transférer la propriété de cette parcelle à une tierce personne sans en référer au Conseil et avoir obtenu son assentiment ;

(b)—La Compagnie, en tant que concessionnaire du Service des Eaux, ne pourra jamais invoquer cet arrangement pour justifier soit un mauvais fonctionnement de l'Usine des Eaux, soit l'incapacité éventuelle, totale ou partielle, de la dite Usine à satisfaire aux besoins de la Concession tels qu'ils sont prévus par le cahier des charges ;

(c)—La Compagnie supportera tous les frais d'aménagement du terrain en vue de bâtir, tous frais d'accès à la nouvelle Usine, quais, wharfs, etc : par suite, elle prendra à sa charge, pour ce qui est du frontage réservé à l'Usine électrique, les dépenses de construction du nouveau mur de quai prévu par le paragraphe V de l'article 7 du cahier des charges du 1<sup>er</sup> Mai 1908 ;

(d)—En cas de rachat par la Municipalité, la parcelle de terrain dont la cession est admise en principe, sera reprise au prix aujourd'hui payé par la Compagnie.

(e)—Les nouveaux terrains d'alluvions à obtenir du Comité Fluvial du Whangpou, en frontage du terrain qui sera vendu à la Compagnie, devront être payés par la dite Compagnie qui en deviendra propriétaire, mais, lors de la reprise par la Ville, ils seront portés en compte à la Municipalité au prix que la Compagnie aura versé pour les acquérir. La Compagnie ne pourra pas les revendre à des tiers sans le consentement de la Municipalité.

**Poste de Police Sud.**—La Commission renvoie à l'examen du Comité des Travaux une lettre des Architectes et un rapport de l'Ingénieur Municipal relatifs à des modifications aux plans soumis pour le bâtiment devant contenir les logements du personnel.

**Ecole Municipale Française.**—Après examen du système de chauffage installé à l'Ecole, il a été reconnu que la capacité de la chaudière est insuffisante pour assurer, même avec une dépense considérable de combustible, une température convenable dans les locaux.

Pour remédier à cet inconvénient, la Commission autorise le remplacement de cette chaudière par une chaudière devant permettre de maintenir dans les classes une température minima de 16 degrés. Le travail sera confié à la maison GORDON, pour le prix forfaitaire de Tls : 967.

**Camp de Koukaza.**—Comme suite à une demande de l'autorité militaire, la Commission approuve une proposition de l'Ingénieur Municipal comportant :

(a)—l'addition à la cuisine de deux chambres de détail et d'une vérandah pour la distribution.

(b)—la reconstruction, à l'emplacement désigné sur les plans, des magasins, lavabos, et cuisines des indigènes.

(c)—la réparation de la clôture en bambou actuelle, au lieu du mur de clôture en briques dont il avait été question récemment.

Le montant des dépenses est évalué à Tls : 800 environ.

**Chambre de Commerce Française de Chine.**—Comme suite à une requête présentée par cette Institution, la Commission, désireuse de lui continuer l'appui que la Municipalité lui a prêté dès son origine, et de faciliter son fonctionnement si utile au développement des bonnes relations franco-chinoises et à la prospérité de la Concession, décide de lui accorder, à titre de subvention, une somme de Tls : 6.000, à inscrire au budget de 1917.

**Adjudications diverses.**—(a)—*Enlèvement des ordures et boues de puisards.*—Le contrat du Sieur KOU YONG KEE, chargé de cette entreprise, au prix de Tls : 200 par mois, est prolongé aux mêmes conditions pour une durée d'un an, la Commission se réservant d'étudier un projet d'usine d'incinération des ordures.

(b)—*Nourriture des chevaux.*—Le Sieur DONG SHING est déclaré adjudicataire pour la fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux en 1917, aux prix suivants :

Son	\$ 2.20	les 130 livres
Paddy	» 3.00	» »
Paille	» 0.65	» »

**Avocat Conseil.**—Statuant sur une demande de Monsieur J. Em. LEMIERE, qui sollicite le poste de conseiller légal de la Municipalité dans les mêmes conditions et aux mêmes termes que feu M<sup>e</sup> BOURGEAT, la Commission regrette de ne pouvoir l'accueillir favorablement.

**Constructions Particulières.**—Un différend s'étant élevé entre le Service des constructions et Messieurs E. D. SASSOON au sujet de réparations à effectuer dans l'immeuble sis au coin de la rue Petit et de l'Avenue Édouard VII, et frappé d'alignement, la Commission, après avoir entendu l'Ingénieur Municipal à ce sujet, décide de confirmer, à l'égard des intéressés, le point de vue adopté par lui.

Elle estime que le remplacement des poutres des véranda's constitue un travail confortatif et que, par suite, le permis demandé ne peut être accordé que si le propriétaire s'engage, par écrit, à démolir l'immeuble en question dans un délai maximum de deux ans.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

*Signé :* E. NAGGIAR  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 11 Janvier 1917

L'an mil neuf cent dix sept et le onze Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur E. Naggiar, Consul Suppléant, Gérant le Consulat Général de France, Président de la Commission.

**Marchés divers.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, après examen comparatif des soumissions reçues, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1917 :

<i>Shing Kee :</i>	Sable de Ningpo au prix de Tls: 1,22 le m <sup>3</sup> livré emmétré aux dépôts	
<i>Ou Tsing Kee :</i>	Gravillon » » » 1,85 » » »	
<i>Tong Kee :</i>	Briques cassées » » 0,72 » » »	
<i>Kong Yie Engine Works :</i>	{	Plaques de rues Tls: 3,00 chaque
		Modèles de plaques » 2,20 »
		Essieux de tombereaux » 12,00 »
		Moyeux avec bague » 10,00 »
		Bagues en bronze » 6,00 »
		Grilles, plaques, gargouilles, etc. » 0,04 la livre
<i>Dah Yung :</i>	{	Roues » 14,50 chaque
		Essieux de charrettes à bras » 11,75 »
<i>Yah Cheng</i>	{ Matériel & appareillage	Articles numérotés de 1 à 17 bis inclus
<i>Zung Lee</i>		
<i>Cie. Fse. d'Eclairage Electrique</i>	{ Appareillage électrique	Articles numérotés de 1 à 34
<i>General Electric Co.,</i>		

Les deux Compagnies adjudicataires ont pris l'engagement de ne fournir aucune marchandise provenant de maisons ennemies.

**Cavalerie Municipale.**—(a)—Sur avis du Vétérinaire Municipal, la Commission autorise la réforme des poneys N<sup>os</sup> 23, 26 et 52, et approuve les propositions de l'Ingénieur Municipal, relatives à la mise en réforme dans le courant de l'année de 8 à 10 autres bêtes à remplacer par d'autres plus jeunes, de façon à n'avoir peu à peu en service que des animaux d'un âge variant de 5 à 15 ans, et à améliorer le rendement général.

(b)—L'offre faite par le Comte JEZIERSKY d'un poney, à mettre à la disposition du Service de la Police, est acceptée, avec remerciements.

**Ecole Municipale Française.**—Un projet de règlement intérieur, proposé par Monsieur MAYBON, dans le but de fixer définitivement la part que le personnel doit prendre au fonctionnement de l'Ecole, est approuvé sans modifications.

**Assurances.**—Messieurs BUTTERFIELD & SWIRE, Agents de diverses Compagnies d'assurances, avaient soumis récemment à la Municipalité des propositions tendant à ce qu'il leur soit remis une liste des assurances souscrites par la Municipalité avec indication des Compagnies, autres que celles représentées par eux, auxquelles le Conseil désirerait avoir recours et le montant de la participation de chacune d'elles.

Ceci fait, Messrs BUTTERFIELD & SWIRE devaient remettre à la Municipalité soit une ou plusieurs polices de leurs propres Compagnies pour le montant total des assurances et une liste montrant dans quelle mesure et sur quelles propriétés les autres Compagnies étaient intéressées par eux, soit les polices de leurs Compagnies pour la somme assurée par elles, celles des autres Compagnies intéressées étant procurées par leur intermédiaire.

Après avoir consulté les Compagnies l'Union et l'Urbaine quant à l'opportunité de ce changement, la Commission est d'avis de maintenir le "statu quo", c'est-à-dire l'assurance directe auprès de la Compagnie choisie par la Municipalité.

Elle estime cependant, qu'en considération des intérêts considérables que représentent Messieurs BUTTERFIELD & SWIRE dans la Concession Française, une part aussi large que possible doit leur être faite dans l'assurance des Bâtiments Municipaux : il sera tenu compte de cette recommandation en ce qui concerne les bâtiments en cours de construction ou projetés.

**Monument Funéraire à Mr. Wantz.**—Madame Wantz ayant fait connaître au Consulat qu'elle renonçait à faire transporter en France le corps de son époux décédé, décision à laquelle se sont rangés les frères et sœurs du défunt, la Commission Municipale décide de faire achever la tombe, provisoirement élevée à Lokawei en sa mémoire.

Elle décide, à cette occasion, de confier à Messrs. MACDONALD & Co. l'exécution d'un monument funéraire, suivant spécimen fourni par eux, au prix de Tls : 500.

**Règlement administratif.**—La Commission approuve le projet de règlement dont texte suit, comprenant les décisions prises au cours des dernières années relativement au Personnel des divers Services Municipaux, et l'échelle des soldes qui y est annexée.

## **RÈGLEMENT**

**Dispositions Générales.**—La nationalité Française est requise, en principe, pour l'attribution de tout emploi autre que ceux payés à la journée ou au mois.

Tout candidat à un emploi dans les Services Municipaux, devra :

1<sup>o</sup>) fournir toutes pièces attestant son état civil, casier judiciaire, livret militaire, etc., et références des maisons de commerce, ou Administrations où il a pu servir ;

2<sup>o</sup>) subir, sous le contrôle du Chef de Service intéressé, un examen dont les conditions sont déterminées par celui-ci, suivant l'emploi à pourvoir.

S'il satisfait à cet examen, le candidat est admis comme stagiaire, pour une période dont la durée ne pourra être inférieure à 6 mois ; à l'expiration de cette période, il est titularisé ou congédié suivant que ses services auront ou non donné satisfaction.

Il est interdit à tous les Employés Municipaux de s'occuper, durant les heures de bureau, d'affaires étrangères au service de la Municipalité et, en dehors de ces heures, d'accepter ou de solliciter des fonctions quelconques sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du Conseil.

Les Chefs de Service peuvent, après en avoir référé au Président du Conseil, prendre contre tout Employé à la charge duquel est relevée une faute ou négligence dans le service, des sanctions disciplinaires comportant blâme avec ou sans retenue de solde, suspension de traitement.

En cas de faute ou d'incapacité justifiant le licenciement ou la révocation, il sera prononcé par le Conseil, l'Employé entendu.

Tout Employé licencié par suite de suppression d'emploi ou pour tout autre motif aura droit à une indemnité égale à un mois de solde : en cas de révocation, il recevra seulement le traitement échu au jour de la décision prise à son égard, ou à la date où il aura été avisé d'avoir à cesser son service.

Ces diverses mesures sont prises par le Conseil, sans préjudice des déchéances prévues par les Statuts de la Caisse de Prévoyance.

Il est expressément interdit aux Employés Municipaux d'entreprendre ou faire entreprendre des démarches auprès du Président et des Membres du Conseil : toute demande, ou réclamation de leur part doit faire l'objet d'une note écrite adressée au Chef de Service dont ils dépendent, qui la transmettra au Conseil par les voies ordinaires, avec ses observations s'il y a lieu.

**Soldes.**—Les soldes afférentes aux divers emplois existant dans les Services Municipaux sont réglées suivant l'échelle des soldes ci-après à laquelle les Chefs de Service devront se conformer strictement, tant pour l'engagement d'Employés nouveaux que pour les propositions d'augmentations qu'ils ont à soumettre.

Les augmentations de soldes ne pourront être accordées que tous les 3 ans : elles devront faire chaque année l'objet de propositions émanant des Chefs de Service et qui seront adressées par eux au Secrétaire du Conseil, en même temps que leurs prévisions budgétaires pour l'exercice à venir.

Il ne sera accordé, en principe, aucune augmentation de solde en cours d'exercice : toutefois, il pourra être pourvu à une vacance par la nomination *au choix*, à une classe supérieure, d'un Employé qui n'aura pas encore terminé son stage dans la classe inférieure. Ces nominations auront lieu sur proposition des Chefs de Service.

Tout Employé appelé, sur proposition du Chef de service dont il dépend, à remplir un intérim, recevra, à ce titre, un supplément de solde égal à la moitié de la différence entre sa solde propre et celle de l'Employé qu'il remplace.

Outre leur solde fixe, les Employés, non logés dans un bâtiment Municipal, reçoivent des indemnités mensuelles de logement fixées comme suit :

	Célibataires	Mariés
(a) Percepteurs, Commis comptables et autres, Surveillants de travaux, Inspecteurs du Service Sanitaire, Employés du Sémaphore.	} Tls: 25	Tls: 40
(b) Percepteur en Chef, Comptable, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, Contrôleur, Architecte-Adjoint, Conducteur des travaux, Commis du Secrétariat.	} Tls: 40	Tls: 50
(c) Secrétaire-Adjoint, Ingénieur-Adjoint, Architecte.	Tls: 50	Tls: 70

Pour le personnel hors cadre et payé au mois, il n'y a qu'une indemnité fixe de Tls: 20 par mois.

L'indemnité de logement allouée à un Employé ne pourra cumuler avec celle dont sa femme pourrait, par ailleurs, bénéficier au service de la Municipalité que jusqu'à concurrence du chiffre indiqué pour la situation qu'il occupe.

Tout Employé qui aura justifié, après examen passé chaque année, de la connaissance de l'Anglais ou du Chinois recevra une indemnité supplémentaire de Tls: 10 par mois, pour chacune de ces deux langues.

Des cours gratuits sont institués pendant la période scolaire à l'Ecole Municipale Française et à l'Ecole Franco-Chinoise pour les Employés de la Municipalité.

Une Caisse de Prévoyance gérée, sous le contrôle du Conseil, par un Comité élu par les Membres participants, fonctionne au profit des Employés admis dans les cadres (voir Statuts de la Caisse).

**Soins Médicaux, Hospitalisation.**—La gratuité des soins médicaux, des hospitalisations et opérations chirurgicales est accordée à tous les Employés Municipaux et à leurs familles.

Les médicaments leur seront délivrés par l'Infirmerie Municipale, sur ordonnance du Médecin de la Municipalité.

Les frais d'accouchement des femmes des Employés Municipaux seront supportés par la Municipalité.

Les frais de traitements dits "spéciaux" seront laissés à la charge des intéressés. Par "traitement spécial" il faut entendre ceux que le Médecin de la Municipalité juge en dehors de son abonnement et pour lesquels il présente une note supplémentaire.

Les frais d'honoraires de médecins pour visites, consultations, etc., resteront à la charge de ceux des Employés qui auront fait appel aux services d'autres docteurs que celui ou ceux de la Municipalité, de leur propre initiative et sans avis conforme de ces derniers.

En cas d'hospitalisation, tout employé aura droit, pour lui et sa famille, à la 2<sup>e</sup> Classe. Les Chefs de Service et leurs familles bénéficieront de l'hospitalisation en 1<sup>re</sup> Classe : il en sera de même pour tout autre malade, sur avis spécial du Médecin de la Municipalité.

Tout employé désirant être soumis à la visite médicale doit se munir préalablement auprès du Chef de Service dont il dépend d'un bulletin de visite sur lequel le Docteur consigne ses observations.

Au cas où par suite d'une indisposition subite, un employé aurait dû avoir recours aux services du Docteur, en dehors de la Municipalité, il doit en informer dès que possible son Chef de Service qui, lui-même, en informera le Secrétaire.

Tout employé exempt de service ne peut sortir que sur autorisation expresse du Docteur : à l'expiration de cette exemption il doit, soit reprendre son service, soit solliciter un nouveau bulletin de visite.

Toute infraction à ces prescriptions pourra entraîner le retrait du salaire pendant l'absence non autorisée.

**Congés.**—Après 3 ans de service, les Employés ont droit à un congé de neuf mois (voyage compris), pendant lequel l'intégralité de leur solde leur est allouée.

Les congés ne sont accordés qu'autant que le fonctionnement du service ne doit pas en souffrir : à cet effet, chaque Chef de Service établira, pour les Employés sous ses ordres, un roulement permettant leur envoi en congé sans qu'il y ait lieu d'engager de remplaçants.

Les demandes de congés, de quelque durée qu'ils soient, doivent être adressées au Conseil par l'intermédiaire des Chefs de service, qui les transmettront avec leur avis.

Les frais de voyage de l'Employé, appelé à bénéficier d'un congé restent à sa charge : mais il est alloué aux Employés mariés, pour leur femme et leurs enfants, un ou plusieurs passages de 3<sup>e</sup> classe aller et retour.

Pour bénéficier de cette mesure, l'Employé devra produire un écrit attestant que les billets de passage ont été dûment pris par lui : au cas où le voyage de retour ne s'effectuerait pas, l'avantage des billets qui auront pu lui être délivrés, lui sera retiré.

Les suppléments pour billets de passage dans une classe autre que la 3<sup>e</sup> classe seront acquittés par l'intéressé.

A leur départ en congé, les Employés ne recevront que l'équivalent des billets de passage de leur famille et trois mois de solde ; le solde leur sera versé sur avis donné par eux, après leur arrivée en France.

Les différences de change dont ils peuvent avoir à bénéficier pendant leur absence leur sont payées sous forme de rappels, à leur retour à Changhai.

### ECHELLE DES SOLDES

	Solde de début	3 <sup>e</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> classe	Maximum
<b>SECRETARIAT ET SERVICES ANNEXES</b>					
Commis stagiaires de perception	110				
Commis de perception	—	120	135	150	160
Percepteurs	—	170	185	200	220
Percepteur en Chef	240	—	—	—	280
Commis-Comptable	150	170	185	200	220
Comptable	240	—	—	—	300
Commis du Secrétariat	130	140	155	175	200
Secrétaire-Adjoint	200	250	300	350	400
Secrétaire	525	—	—	—	650
<b>SERVICES MEDICAL ET SANITAIRE</b>					
Infirmiers	125	135	150	170	225
Inspecteurs du Service Sanitaire	120	130	150	170	190
Inspecteur en Chef	200	—	—	—	250
Inspecteur des Abattoirs	—	130	140	150	190
<b>SERVICE DU SÉMAPHORE</b>					
Commis auxiliaire	115				
Commis en charge du service	—	140	155	175	200
<b>SERVICE D'INCENDIE</b>					
Mécanicien	120	135	145	155	
Chef du Matériel	165	—	—	—	225

	Stagiaire	3 <sup>e</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> classe
<b>SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
Surveillants et Agents de bureau auxiliaires	—	110	130	150
Surveillants de Travaux	150	160	180	210
Contrôleurs-Adjoints, Agents de bureau	140	150	170	190
Conducteurs de Travaux, Contrôleurs, Architecte-Adjoint	160	170	215	250
Chef d'arrondissement	220	—	250	280
Ingénieur de la Voirie, Architecte	—	275	315	350
Dactylographes	—	90	100	110
<b>SERVICE DU CADASTRE</b>				
Dessinateur	150	—	180	210
Aides-Opérateurs	130	—	150	170
Opérateurs	170	—	200	230
Opérateurs Chefs de Brigades	190	—	220	250
Chef-Adjoint au Bureau du Cadastre	200	—	225	250
Chef de Bureau du Cadastre	250	—	280	310

**ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE**

a) *Admission.*—I. Conditions générales : 1. Pour les hommes avoir satisfait au service militaire et n'avoir pas plus de 35 ans ; pour les dames : être âgées de 22 à 30 ans.

2. Certificat d'aptitude physique à vivre sous les climats tropicaux (pour les candidats habitant l'Europe).

3. Certificat de bonnes vie et mœurs.

II. Titres universitaires : Baccalauréat ou Brevet supérieur pour les candidats français ; certificats correspondants pour les candidats anglais.

b) *Classes.*—Il y a 5 classes d'institutrices et de professeurs comme indiqué ci-dessus ; les avancements ont lieu de 3 en 3 ans, au 1<sup>er</sup> janvier.

Institutrices					Professeurs				
5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>e</sup> Cl.	5 <sup>e</sup> Cl.	4 <sup>e</sup> Cl.	3 <sup>e</sup> Cl.	2 <sup>e</sup> Cl.	1 <sup>e</sup> Cl.
125	150	175	210	250	200	225	260	300	350

Directeur Solde de début 425

Maximum 625

Professeurs d'anglais :

Stagiaires	Tls : 125 par mois
3 <sup>e</sup> Classe	» 150 »
2 <sup>e</sup> »	» 175 »
1 <sup>re</sup> » et Maximum	» 200 »

c) *Conditions d'entrée dans le cadre de Changhaï.*—

Les fonctionnaires de l'Instruction publique de France ou des Colonies sont nommés dans la classe dont le traitement représente une solde annuelle à peu près double de la solde d'Europe que recevaient ces fonctionnaires.

Les professeurs, hommes ou dames, pourvus de la licence ès-lettres ou de la licence ès-sciences débutent à la 3<sup>e</sup> classe des professeurs ; les professeurs dames pourvues de titres supérieurs au baccalauréat sont assimilées en ce qui concerne le traitement, aux professeurs hommes.

L'engagement ne devient définitif qu'au bout d'une année de stage.

**Budget.**—L'examen du projet de budget pour 1917 étant terminé, la commission l'arrête définitivement.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé :* E. NAGGIAR  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS



---

---

**ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE**

---

---



# École Municipale Française

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1915-16

---

**1.—Effectif.**—Le nombre total des élèves ayant fréquenté l'École au cours de l'année scolaire (mais non présents en même temps à l'École) s'est élevé à 168 ; le maximum d'élèves présents, soit 143, a été atteint au mois de mars ; le nombre des élèves partis en cours d'année scolaire a été de 31 (19 ayant quitté Changhai avec leurs parents, 6 placés dans d'autres écoles, 1 ayant trouvé un emploi, 5 pour des raisons diverses ou non-connues).

Le nombre des élèves nouveaux reçus du 22 septembre 1915, date de la rentrée des classes, jusqu'au mois de mai 1916 a été de 92 (contre 69 en 1914-15).

**2.—Désignation des Cours.**—Les trois cours d'enseignement primaire ont régulièrement fonctionné ; le cours préparatoire, durant les deux derniers trimestres, étant constitué par la première division de la Classe enfantine. Cette classe a compté au maximum 66 élèves (43 en 1914-15), les autres cours 102 (63 en 1914-15).

Voici quelle a été l'organisation des cours :

1. Classe enfantine.

2. Classes primaires (pour enfants français).

Enseignement en langue française.

Cours préparatoire.

Cours élémentaires.

Cours moyens.

Enseignement de la langue anglaise.

Garçons Class I, Class II.

Filles » »

3. Cours spécial d'Anglais (pour enfants de langue anglaise).

Enseignement en langue anglaise.

Class I, Class II.

Enseignement de la langue française.

1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> division.

Indépendamment de ces classes et cours, l'organisation suivante a été adoptée pour l'enseignement du solfège et pour la gymnastique.

1.—Solfège et chant :

4 divisions : Filles, Cours élémentaire. Filles, Cours moyen.

Garçons, Cours élémentaire et moyen.

Classe enfantine.

2.—Gymnastique et Exercices physiques :

Les enfants ont été répartis en sections suivant leur âge, leur développement physique, le cours suivi. L'enseignement des filles a été confié à Miss L. Sharp, professeur de culture physique et de danse bien connu à Changhai ; M. Sidaine, de la Garde Municipale, est resté chargé des Garçons.

Filles : 1<sup>re</sup> section : Cours moyen et Cours d'Anglais.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sections : Cours élémentaire et Classe enfantine.

Garçons : 1<sup>re</sup> section : Cours moyen et Cours d'Anglais.

2<sup>e</sup> » Cours élémentaire.

3<sup>e</sup> » Classe enfantine.

Il a été créé une patrouille de Boys Scouts qui suit les règles de l'Association Baden Powell ; elle est rattachée à la 1<sup>st</sup> Shanghai Troop. Les exercices du cours d'éducation physique ont donc été utilement complétés, en ce qui concerne les garçons, grâce aux soins d'un Scoutmaster dévoué, Mr. Etheridge. Une section préparatoire a été aussi ouverte pour la formation et l'entraînement des enfants de huit à dix ans (Wolf Cubs).

**3.—Personnel.**—Le personnel enseignant comprenait au début de l'année scolaire :

Un Directeur de l'Ecole des Garçons, M. Maybon,  
 Une Directrice de l'Ecole des Filles, M<sup>me</sup> Maybon,  
 Un Professeur, M. Sabattié,  
 Trois Institutrices, Mesdames Audigier, Gauthier et Merrant,  
 Deux Professeurs d'Anglais, Mrs Kirk et Miss Davenport,  
 Un Surveillant répétiteur, M. Delente.

Mrs Kirk ayant dû quitter Changhai pour des raisons personnelles, Mrs Lamont, graduée de l'Université de Londres, l'a suppléée pendant les mois de mai et de juin.

M. Sabattié est resté à Tientsin durant la majeure partie de l'année scolaire ; il a pu, cependant, prendre sa part de la charge commune au cours d'un congé obtenu au mois de décembre 1915 ; il a été affecté au détachement de Changhai après le congé de Pâques.

Il est à noter que le nombre des élèves n'ayant cessé de croître, le personnel s'est trouvé, pendant toute l'année scolaire, en face d'une tâche beaucoup plus ardue et plus complexe qu'auparavant ; il a pu s'en acquitter heureusement, les absences pour raisons de santé ayant été rares. Mais il serait aventuré de compter sur un fonctionnement régulier de l'Ecole si le personnel enseignant ne pouvait pas être augmenté.

**4.—Emploi du temps.**—*Présence à l'Ecole.*—Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures 1/2 ; les jeudis et samedis de 9 heures à midi ; ce qui constitue un total de 28 heures de présence. Les enfants de la Classe enfantine sortent à 4 heures.

<i>A) Emploi du temps dans les classes primaires.</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Langue française (grammaire, orthographe, vocabulaire, rédaction).....	7h.	7h.
Cours faits en français : Morale.....	1h.	1h.
Géographie et Histoire.....	3h.	2h.30
Arithmétique.....	2h.45	2h.45
Sciences physiques et naturelles.....	1h.30	1h.30
Langue anglaise (Grammar, spelling, composition, conversation).....	6h.30	6h.
Dessin.....	1h.	1h.
Solfège.....	1h.	1h.
Gymnastique.....	1h.	1h.
Couture.....		1h.30
	<u>24h.45</u>	<u>25h.15</u>

<i>B) Emploi du temps dans le Cours spécial d'Anglais.</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Langue anglaise (Grammar, Reading, Dictation, composition).....	8h.15	7h.15
Cours faits en anglais : Geography, History.....	2h.30	2h.30
Arithmetic.....	2h.30	2h.30
Physiology.....	1h.	1h.
Langue française (Lecture, conversation, grammaire, rédaction).....	6h.	6h.
Drawing.....	2h.	2h.
Music.....	1h.	1h.
Needlework.....		1h.30
Gymnastique.....	1h.	1h.
	<u>24h.15</u>	<u>24h.45</u>

*c) Emploi du temps de la Classe enfantine.*—Les classes sont d'une durée d'une demi-heure, elles ont lieu le matin de 9h. à 10h.30 et de 11h. à 12h., le soir de 2 à 3.30. Pour les plus petits (de 4 à 6 ans),

les classes sont consacrées plus particulièrement, en dehors des rudiments de la lecture, à des jeux éducatifs, chants, mouvements rythmés, au dessin, à de petits travaux manuels, tels que pliage, tissage, découpage, etc. ; les enfants de 6 à 7 ans constituent un cours préparatoire où l'enseignement complet de la lecture et de l'écriture leur est donné, en même temps que des notions de calcul, de géographie et d'histoire ; l'enseignement du dessin y est aussi plus complet et des exercices de modelage ont été faits avec le plus grand succès.

**5.—Programme d'enseignement.**—Les programmes insérés au Prospectus de l'Ecole et approuvés par le Conseil dans sa séance du 21 juillet 1913 ont été suivis en principe au cours de l'année scolaire.

De nouveaux programmes, approuvés par le Comité des Ecoles, seront mis en vigueur au début de l'année scolaire 1916-1917.

**6.—Fréquentation scolaire.**—Le tableau ci-dessous indique les résultats de l'année scolaire 1915-1916 comparés à ceux des deux années précédentes.

	PRÉSENCES POSSIBLES			ABSENCES			PRÉSENCES EFFECTIVES		
	1913-14	1914-15	1915-16	1913-14	1914-15	1915-16	1913-14	1914-15	1915-16
1 <sup>er</sup> Trimestre	8612	11040	14013	333	648	642	8279	10392	13311
2 <sup>e</sup> Trimestre	9928	10554	20476	760	815	2236	9168	9739	18240
3 <sup>e</sup> Trimestre	6064	8788	11140	513	533	901	5551	8255	10239
<b>Totaux</b>	<b>24604</b>	<b>30382</b>	<b>45629</b>	<b>1606</b>	<b>1996</b>	<b>3779</b>	<b>22998</b>	<b>28386</b>	<b>41850</b>

L'augmentation des présences était jusqu'à présent, comme le faisait remarquer mon précédent rapport, d'environ 20% par année ; elle a été pour l'année 1915-16 de plus de 30%.

**7.—Rétribution scolaire.**—La tableau ci-dessous indique les résultats de l'année scolaire 1915-16 comparés à ceux des deux années précédentes. Des réductions sont accordées lorsque plusieurs enfants de la même famille sont présents à l'Ecole ; Des agents de la Municipalité jouissaient, jusqu'à présent, de réductions supplémentaires ; par suite d'une mesure générale, la gratuité complète a été accordée à tous les employés.

	<u>1913-1914</u>	<u>1914-1915</u>	<u>1915-1916</u>
1 <sup>er</sup> Trimestre	\$ 1459,01	1828,13	2660,71
2 <sup>e</sup> Trimestre	1686,77	2043,92	4040,88
3 <sup>e</sup> Trimestre	1454,14	2197,00	1860,21
	<u>4599,92</u>	<u>6069,05</u>	<u>8561,80</u>
Moyenne mensuelle	511,10	674,33	951,33

**8.—Livres Classiques; Fournitures Scolaires; Cartes; Tableaux Muraux; Matériel Scientifique.**—Les livres classiques, choisis avec soin parmi les meilleurs en usage dans les écoles françaises et anglaises, ont été vendus comme par le passé au prix de revient à Changhai ; l'expérience a prouvé la nécessité d'en tenir un stock assez important en réserve. Une petite partie des ouvrages ont été cédés aux élèves des divers cours de l'Alliance française.

Les fournitures scolaires courantes telles que cahiers, plumes, crayons, papier à dessin, buvard, ont été, d'après le règlement, fournies gratuitement aux élèves; les autres fournitures ont été vendues au prix de revient majoré de 10% au profit du gardien chargé de la vente.

La Bibliothèque scolaire s'est enrichie de 140 unités et comprend actuellement un total de 1232 volumes, ouvrages pédagogiques ou de référence à l'usage des maîtres et ouvrages de lecture pour les élèves.

La collection de cartes et de tableaux muraux n'a pas été augmentée cette année. Notre effort a porté sur l'acquisition d'appareils et d'instruments de physique; notre cabinet, sans être encore au complet, permet maintenant les expériences les plus importantes du cours.

L'appareil à projections animées a servi, comme précédemment, à des séances régulières et nous a permis de donner un enseignement plus vivant et plus varié; des vues scientifiques (vie des animaux, vie des plantes, industries diverses) et des vues de voyage ont donné lieu à des explications détaillées et ont fait ensuite l'objet de devoirs écrits. L'expérience a prouvé que cette méthode appliquée surtout jusqu'ici à l'enseignement des sciences naturelles et de la géographie, pouvait être utilement étendue à des leçons de langage: les enfants de langue française et les enfants de langue anglaise en tirent un mutuel profit. Elle sera développée dans ce sens à l'aide d'une collection de vues fixes qui se prêtent mieux à cet objet spécial que les vues animées. Des films d'actualité ont été aussi montrés à nos élèves; il a paru profitable en effet de leur mettre sous les yeux quelques tableaux choisis de la grande guerre.

**9.—Mobilier scolaire.**—Le mobilier a été augmenté de manière à répondre aux besoins d'un nombre plus grand d'élèves; le mobilier existant a été maintenu en bon état.

**10.—Bâtiments, Locaux scolaires, Cour.**—Le service des Travaux a régulièrement fait exécuter les menus travaux d'entretien nécessités par l'état des bâtiments et des locaux scolaires.

**11.—Appréciation Générale.**—*Tenue des élèves, discipline.*—Rien à signaler à ce sujet; la tenue des élèves, petits et grands, n'a pas laissé à désirer et je n'ai pas eu à punir de fautes graves. Mais il paraît utile, à mesure que la population scolaire s'accroît, que tous les membres du personnel prennent une part plus directe et plus active au maintien de la discipline.

*Travail, application, progrès.*—Les examens de fin d'année, menés avec toute la rigueur possible et sans qu'une préparation directe à telle ou telle épreuve ne les ait précédés, ont permis de constater de réels progrès; chez les plus jeunes de nos élèves, le total des notions acquises a paru suffisant dans l'ensemble et chez les plus grands on a pu observer, indépendamment d'une augmentation normale de la somme des connaissances, plus de réflexion et un plus grand désir de bien faire.

Les épreuves ont porté sur les matières vues au courant des trois trimestres. Les compositions écrites ont été corrigées, dans chaque classe, par des professeurs étrangers à cette classe. M. Dufaure de la Prade a bien voulu se charger de la correction et du classement de la composition française des Cours moyens; il a aussi interrogé les élèves de ces mêmes cours en récitation et en lecture expliquée. M. Roy, comme les années précédentes, a fait passer les examens de sciences physiques et naturelles et M. Rhein ceux d'histoire et de géographie. M. S. Hore, professeur à la Public School for Boys, a dirigé les examens de langue anglaise.

La distribution des prix a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet sous la présidence de M. E. Naggiar, Consul-suppléant, gérant le Consulat général de France.

Des prix ont été offerts par M. Naggiar (prix d'honneur), par l'Alliance française (aux élèves étrangers ayant fait le plus de progrès en langue française), par des maisons françaises de Changhai et par plusieurs particuliers.

1<sup>er</sup> Juillet 1916.

Signé : Charles B. MAYBON

## PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 1916-17

**1.—Effectif.**—La rentrée s'est effectuée le 25 septembre; le nombre d'élèves nouveaux a confirmé la faveur croissante dont jouit l'Ecole parmi la population européenne des deux concessions. Du 25 septembre jusqu'à Noël, 71 inscriptions ont été enregistrées (contre 43 pendant la période correspondante en 1915-1916); 24 élèves présents au 1<sup>er</sup> juillet ne sont pas rentrés, le plus grand nombre après avis donné par les parents; 6 sont partis au courant du trimestre.

L'effectif total au 23 décembre, au moment du départ en congé, était de 190 élèves ainsi répartis.

Cours supérieur et intermédiaire.....	24
Cours moyens.....	24
Cours élémentaires.....	28
Cours préparatoires.....	29
Classe enfantine.....	85

Neuf nouveaux élèves ont été déjà inscrits pour le prochain trimestre.

Si l'on compare le chiffre des élèves présents au 23 décembre à celui de l'an dernier à la même époque, on constate une augmentation totale de 69 élèves, soit 32 pour la seule classe enfantine et 37 pour les autres cours.

Au début de notre sixième année scolaire les calculs, les plus optimistes que pouvait faire concevoir le succès de l'année dernière sont donc largement dépassés.

**2.—Désignation des Cours.**—Un changement important a été réalisé par la suppression du Cours spécial d'Anglais. Ce Cours, établi à l'origine pour alléger les classes françaises d'éléments qui faisaient obstacle à un enseignement régulier, n'avait plus de raison d'être depuis que le développement de l'Ecole nous avait amenés à la création de cours nouveaux; la répartition des élèves en classes, suivant leur âge et leur degré d'avancement, avait été ainsi rendue plus facile.

La suppression du Cours spécial d'Anglais a entraîné la suppression de la préparation aux Examens locaux de Cambridge; il a paru au Comité des Ecoles que les élèves désirant subir ces épreuves trouvaient assez de ressources dans les autres établissements d'instruction de la ville pour qu'une préparation directe pût être, sans inconvénient, interrompue à l'Ecole. Les programmes d'enseignement de la langue anglaise ont été, par voie de conséquence, modifiés ainsi qu'il apparaît à l'article Programmes ci-dessous.

Un Cours Supérieur a dû être créé pour recevoir les élèves qui avaient suivi le programme complet des Cours moyens. Ainsi, à partir de l'année scolaire nouvelle, les quatre cours des Ecoles publiques françaises ont régulièrement fonctionné à l'Ecole.

Un Cours intermédiaire nouvellement ouvert a reçu les élèves de l'ancien Cours spécial d'Anglais qui, pour des raisons diverses, ne pouvaient être directement versés dans les Cours moyens ou dans le Cours supérieur. Ce Cours intermédiaire sera appelé à recevoir aussi les élèves qui, ayant suivi dans d'autres établissements un programme complet de langue anglaise, viendront à l'Ecole pour perfectionner leur connaissance de la langue française.

Enfin, un Cours de latin, prévu déjà dans les anciens programmes mais qui n'avait pas encore fonctionné, a été ouvert, sur la demande des parents, à l'intention de garçons des Cours élémentaire et moyen.

**3.—Personnel.**—En vue de remplacer Mrs. Kirk, Mrs. E. J. O' Toole a été engagée à titre d'essai pour une période d'un an.

La classe enfantine étant devenue trop nombreuse pour rester à la charge d'une seule maîtresse, Miss A. P. Thomson a été engagée en qualité d'adjointe, dans les mêmes conditions de durée que Mrs O'Toole.

**4.—Emploi du Temps.**—Une seule modification notable : la rentrée des élèves des Cours supérieurs, intermédiaire, moyens, élémentaires et préparatoire se fait à 1h. 1/2 au lieu de 2h., et la sortie à 4h. au lieu de 4h. 1/2. Ce changement permet à notre horaire de mieux cadrer avec les horaires des autres Ecoles de Changhai et met fin à de trop nombreuses demandes de sortie anticipée.

Un nouveau *Prospectus*, publié au début de l'année scolaire, consacre cette modification ; il fixe aussi le mode de règlement de rétribution, dorénavant payable d'avance, et précise en certains points le règlement intérieur.

**5.—Programmes.** — D'importants changements, dont la nécessité a été démontrée au cours d'une expérience de cinq années, ont été apportés aux programmes.

Une brochure, publiée en même temps que le nouveau *Prospectus* et contenant le programme suivi dans chaque cours, expose ainsi le caractère de l'enseignement donné à l'École :

“Les programmes suivis à l'École sont les programmes des Ecoles Publiques Françaises adaptés aux besoins locaux.

Le terme général : Ecoles publiques françaises représente non seulement l'ensemble des cours des Ecoles primaires, dont la dénomination a été intentionnellement conservée à l'École, mais aussi les divisions préparatoire et élémentaire des Lycées et Collèges et, en une certaine mesure, les premières classes du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les programmes dressés ci-après s'inspirent donc des programmes des Ecoles primaires et du plan d'études des Lycées et Collèges.

Pour adapter ces programmes aux besoins locaux, il a été tenu compte :

En premier lieu, de la nécessité de faire à l'enseignement de l'anglais la place qui lui revient dans un pays où la connaissance de cette langue est indispensable. Cet enseignement a un double but : a) tout d'abord l'acquisition ou le perfectionnement d'un instrument dont l'usage puisse être continué, après la sortie de l'École, pour des besoins pratiques : relations sociales et relations d'affaires, emplois dans le commerce ou l'industrie, etc. ; b) donner aux élèves les plus avancés des notions précises sur les principaux chefs-d'œuvre, leur faire connaître l'histoire de la littérature dans ses grandes lignes ainsi que le développement parallèle des littératures française et anglaise.

En second lieu, de la nécessité qui s'impose de fournir à des enfants habitant Changhai les données les plus indispensables relatives à la Chine et à la situation des puissances en Extrême-Orient ; si, en effet, comme l'a dit Descartes, “On ne peut sans danger rester étranger aux choses de son temps”, il n'est pas permis, d'autre part, de demeurer dans l'ignorance des choses du pays que l'on habite. De là l'introduction, dans les programmes, d'articles nouveaux, se rapportant surtout à la géographie et à l'histoire”.

Le *Prospectus*, d'autre part, fait connaître clairement : “la langue d'enseignement est le français et il n'y a pas de cours spéciaux à l'usage des élèves de langue anglaise”. Cependant, “l'enseignement de certaines matières, notamment de l'arithmétique, pourra être donné en langue anglaise aux élèves dont les parents le désireraient ; mais sans préjudice de l'enseignement des mêmes matières en français”. L'enseignement du système métrique demeure obligatoire pour tous les élèves, quelle que soit leur nationalité.

La suppression du Cours spécial d'anglais a conduit à quelques changements dont on peut voir l'effet dans la brochure *Programmes* et que résume le tableau suivant :

MATIÈRES	COURS PRÉPARATOIRES		COURS ÉLÉMENTAIRES		COURS MOYENS		COURS SUPÉRIEURS	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Instruction morale	1h.	1h.	1h.	1h.	1h.	1h.	»	»
Langue française	8h.3/4	8h.3/4	8h.	8h.	7h.	7h.	7h.	7h.
Langue anglaise	6h.	6h.	6h.	6h.	6h.	6h.	7h.1/2	7h.1/2
Histoire et Géographie	2h.	2h.	2h.1/2	2h.1/2	3h.	3h.	3h.	3h.
Arithmétique	1h.1/2	1h.1/2	2h.1/2	2h.1/2	»	»	»	»
Mathématiques	»	»	»	»	3h.1/2	2h.3/4	3h.	2h.3/4
Leçons de choses	1h.	1h.	1h.	1h.	»	»	»	»
Sciences phys. et nat.	»	»	»	»	1h.1/2	1h.1/2	1h.1/2	1h.1/2
Dessin et Travaux manuels	2h.	2h.	2h.	3h.	1h.3/4	3h.	2h.1/2	3h.
Solfège et chant	1h.	1h.	3/4h.	1h.	1h.	1h.	1/2h.	1h.
Gymnastique	1h.	3/4h.	1h.1/2	3/4h.	1h.	3/4h.	1h.	3/4h.
	<b>24h.1/4</b>	<b>24h.</b>	<b>25h.1/4</b>	<b>25h.3/4</b>	<b>25h.3/4</b>	<b>26h.</b>	<b>26h.</b>	<b>26h.1/2</b>

**6.—Fréquentation scolaire.**—Résultats du premier trimestre 1916-1917 comparés à ceux du premier trimestre des deux années précédentes :

	Présences possibles	Absences	Présences effectives
1914-1915	11.040	648	10.392
1915-1916	14.013	642	13.371
1916-1917	22.416	1484	20.932

**7.—Rétribution scolaire.**—Le total des quittances mensuelles a atteint pour le 1<sup>er</sup> trimestre :

en 1914-15	\$ : 1.821,88
en 1915-16	\$ : 2.660,71
en 1916-17	\$ : 4.124,15

**8.—Livres Classiques ; Fournitures scolaires.**—Rien à signaler sinon que la difficulté de constituer, par des commandes annuelles, un stock suffisant aux besoins croissants de l'effectif nous a conduits à commander en une fois les ouvrages nécessaires pour deux années environ. Ainsi pourra être formée une réserve permettant de répondre aux nécessités que fait naître l'extension de l'Ecole.

**9.—Cartes ; Tableaux muraux ; Bibliothèque scolaire ; Matériel scientifique.**—Rien à signaler au sujet des premiers articles. En ce qui concerne le matériel scientifique, un certain nombre d'appareils ont été acquis afin de continuer la constitution progressive d'un cabinet de physique approprié aux besoins de l'enseignement.

**10.—Mobilier scolaire.**—A dû être augmenté comme il apparaît au registre d'inventaire.

**11.—Bâtiments et Locaux scolaires.**—Le bâtiment annexe a été prolongé vers l'Ouest pour la création d'une nouvelle salle de gymnastique. L'ancienne salle a été convertie en classe et a reçu les plus jeunes enfants. L'ancienne classe enfantine, en communication directe avec la bibliothèque, a formé une salle où les professeurs peuvent déposer leurs cahiers et leurs livres et travailler pendant les heures où ils ne sont pas occupés à une tâche d'enseignement ; le secrétaire-bibliothécaire y a aussi son bureau.

Ces travaux de construction et d'aménagement constituent d'importantes améliorations ; mais l'accroissement très rapide de l'effectif les rend encore insuffisants. La salle de la Bibliothèque a dû, dès le mois de novembre, être occupée par une partie des élèves de la classe enfantine déjà à l'étroit dans la nouvelle classe. D'autre part, le grand bâtiment, dans son état actuel, ne fournit pas de locaux pour loger d'une manière satisfaisante les nouveaux cours créés ; il a fallu prévoir un horaire très compliqué afin d'utiliser à telles ou telles heures les classes spéciales, telles que la classe de solfège, l'amphithéâtre de la salle de physique, la salle de dessin ; de là des mouvements d'élèves dans les couloirs et l'escalier, des transports de meubles scolaires d'une salle dans une autre qui rendent plus difficiles la surveillance et l'enseignement.

En se soumettant à ces multiples inconvénients et à condition que le nombre des élèves n'augmente pas dans de trop grandes proportions au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, il sera possible de terminer l'année scolaire dans les locaux actuels. Mais il paraît indispensable de disposer, à la rentrée prochaine, soit au mois de septembre 1917, d'une nouvelle classe enfantine avec vestiaire et de deux nouvelles salles de classe au moins dans le bâtiment principal. J'ai, d'autre part, indiqué la nécessité d'aménager dans ce même bâtiment une salle à manger destinée aux élèves qui prennent leur repas de midi à l'Ecole et deux petites pièces à l'usage de vestiaire pour les Filles et pour les Garçons.

31 Décembre 1916.

Signé : Charles B. MAYBON



---

---

École Municipale Franco-Chinoise

---

---



# Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1916

---

**Personnel.**—Le personnel enseignant de l'Ecole comprend :

- 1 Directeur,
- 7 Professeurs européens,
- 1 Moniteur de gymnastique,
- 11 Professeurs chinois.

Quatre professeurs ont passé une partie de l'année au 16<sup>e</sup> Colonial, à Tien-tsin ; deux y accomplissent encore leur service militaire.

**Effectif.**—Voici mois par mois le nombre d'élèves présents en même temps à l'Ecole :

PREMIER SEMESTRE		DEUXIÈME SEMESTRE	
Janvier	412	Septembre	406
Mars	416	Octobre	406
Avril	411	Novembre	407
Mai	408	Décembre	405
Juin	405		

Le nombre des élèves inscrits est un peu supérieur surtout pour les derniers mois de chaque semestre.

La moyenne des élèves présents est de 408.

Un certain nombre d'élèves ont été refusés à chaque rentrée, les uns ne donnaient pas assez de garanties ; pour d'autres la place a manqué : ils se sont présentés trop nombreux pour le cours spécial qui reçoit les grands, et on aurait pu admettre quelques petits de plus.

**Assiduité.**—Présences possibles : 165 240  
Absences justifiées 4818  
Présences effectives 160 422

**Programme des Etudes.**—Les programmes n'ont subi aucun changement.

**Examens.**—En juin, 8 élèves ont pris part à l'examen du certificat d'études, 1<sup>er</sup> degré ; 6 furent admis ; à la fin du deuxième semestre sur vingt élèves ayant concouru, quinze ont été admis.

MM. de la Prade, Roy et Dantin ont bien voulu se charger de l'examen oral : nous les remercions de leur bienveillant concours.

**Élèves Placés.**—Dans le courant de l'année, quinze élèves ont trouvé des positions leur permettant d'utiliser leurs connaissances en français.

**Rétributions scolaires.**—Les rétributions scolaires payées chaque mois par les élèves se sont élevées à \$ : 6598.

Le montant des dispenses faites en faveur de certains élèves est de \$ : 744.

**Cours aux Agents de Police.**—Le cours aux Agents européens n'ayant pas un nombre suffisant d'élèves a été supprimé, à la rentrée de septembre. Le cours aux Agents chinois a eu lieu comme à l'ordinaire ; il a compté une trentaine d'élèves.

**Matériel Scientifique.**—Il a été dépensé \$: 1374, pour l'acquisition d'appareils de physique. Malheureusement les difficultés de transport ont retardé la livraison.

La bibliothèque des professeurs et des élèves s'est enrichie d'une centaine de volumes.

Le mobilier a été entretenu en bon état et a été augmenté d'une bibliothèque.

**Local.**—Les appartements des professeurs ont été reblanchis et une modification dans leur disposition constitue une amélioration très appréciée.

**Appréciation.**—La conduite des élèves a continué d'être très satisfaisante; l'application n'a, en général, rien laissé à désirer. Le nombre de ceux qui manifestent l'intention de faire des études plus sérieuses semble augmenter: après le dernier examen, l'Ecole comptait vingt-cinq élèves ayant le certificat d'études, 1<sup>er</sup> degré. Dix ont déjà poussé pendant les six derniers mois, l'étude du programme du certificat 2<sup>e</sup> degré: tout fait espérer qu'ils arriveront à un bon résultat.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise,

Frère VINCENT.



---

---

SERVICE MÉDICAL

---

---



## Rapport du Service Médical

L'état Sanitaire du personnel européen, annamite et indigène de la Municipalité durant l'année 1916 a été, en somme, satisfaisant. Aucune maladie épidémique n'a été observée.

Il s'est produit un cas de variole, extrêmement atténué d'ailleurs, parmi le personnel européen de la Maison d'Arrêt. Ce cas a été isolé et traité de la manière habituelle. Il a été le prétexte d'une mesure générale de revaccination de tout le personnel de la Municipalité ainsi que tous les détenus. Ceux-ci sont d'ailleurs systématiquement vaccinés à leur entrée en prison.

Une infirmerie a été créée au Camp pour abriter plus économiquement qu'à l'Hôpital les agents annamites qui ont simplement besoin de repos, de petits pansements, ou qui sont mis en observation pendant quelques jours. On peut dire que cette infirmerie a fonctionné d'une manière satisfaisante et rempli son but d'économie, comme le témoigne l'état statistique ci-dessus mentionné. Je saisis cette occasion de signaler et de louer une fois de plus l'activité de l'infirmier de la Municipalité, M. Gilis, qui s'occupe avec le plus grand zèle de cette infirmerie.

Le Médecin de l'Administration Municipale  
D<sup>r</sup> RICOU

### EMPLOYÉS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1916

		Nombre de malades	Consultations	Traités à l'Hôpital	Journées d'Hôpital	Journées d'exemption	Traités à l'Infirmerie	Journées d'Infirmerie	OBSERVATIONS
Européens	Secrétariat								
	Travaux Publics	71	61	30	438	117			
	Divers								
	Européens	117	90	48	594	158			{ MM. Saultier et Dimitri décédés (Pensionnaires de la Garde)
Police	Tonkinois et Tirailleurs	625	402	149	2058	642	88	743	
	Chinois	354	259	83	1013	549			
	Chinois des divers Services	182	129	39	440	361			
Européens	Femmes	232	274	32	265				
	Enfants								
Tonkinois	Femmes	43	56	16	129				
	Enfants								



---

---

**SERVICE DES ABATTOIRS**

---

---



# Rapport du Service des Abattoirs

**Abattoirs.**—Au cours de l'année écoulée, il est passé par nos Abattoirs 109.608 Animaux, soit pour la consommation, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré ou fondu, par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs, 3.633 Kilogs de viandes mal-saines, reconnues par le Vétérinaire impropre à la consommation.

Il a été estampillé par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 1.413 animaux comme viande de 2<sup>e</sup> qualité.

Les Recettes de l'année se sont élevées à Tls: 16.307,23.

**Laiteries.**—Ces établissements sont visités chaque mois; une feuille spéciale est déposée dans chacun d'eux où sont mentionnées les visites et les observations du Vétérinaire et de l'Inspecteur des Abattoirs. Il a été délivré par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 31 patentes de laiteries et 96 cartes de circulation.

L'Inspecteur des Abattoirs,  
H. LOISEL

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Total des Opérations par mois
Janvier	711	122	509	751	5657			2034	800	10584
Février	369	83	383	203	3165			2008	630	6841
Mars	620	91	246	115	3980			2598	930	8580
Avril	300	99	267	86	4119			1884	450	7205
Mai	381	97	501	72	4056			2142	630	7879
Juin	610	93	422	44	4066			1943	1250	8428
Juillet	677	104	421	56	3728			2126	1020	8132
Août	1052	94	180	137	4748	13		2083	880	9187
Septembre	1266	96	587	364	4662			2112	1440	10527
Octobre	1187	98	461	744	4855			1886	2140	11371
Novembre	907	108	471	793	4526	6	2	2202	1510	10525
Décembre	787	97	550	757	4252	7		2339	1560	10349
<b>Totaux</b>	<b>8.867</b>	<b>1.182</b>	<b>4.998</b>	<b>4.122</b>	<b>51.814</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>25.357</b>	<b>13.240</b>	<b>109.608</b>
en augmentation		97	2.344	556	2.176	19		5.101	5.430	14.694
en diminution	1.631						2			

**OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**  
**Viandes Reconnues par le Vétérinaire impropres à la Consommation**

Mois	ANIMAUX INCINÉRÉS					ANIMAUX FONDUS					Poids total en Kilos
	Bœufs	Veaux	Mou- tons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Mou- tons	Chèvres	Porcs	
Janvier										3	151
Février	1/2				16					8	577
Mars	1		2	1	10					2	553
Avril										5	255
Mai										1	54
Juin	2				1					3	424
Juillet	1				1					4	435
Août	1 1 cheval	1								2	384
Septembre					1					5	318
Octobre					2					4	277
Novembre				1						3	158
Décembre										1	47
<b>Totaux</b>	Bœufs 5 1/2 cheval 1	1	2	2	31					41	3.633

**OPÉRATIONS DES ABATTOIRS**  
**Animaux marqués de 2<sup>me</sup> qualité**

Mois	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Total
Janvier	77	27	8	1	113
Février	27	9			36
Mars	13	16	2	1	32
Avril	10	13	7		30
Mai	28	6	2	1	37
Juin	45	16	3		64
Juillet	90	93	1		184
Août	101	154	4		259
Septembre	74	155	4		233
Octobre	77	108	9	1	195
Novembre	53	71	8		132
Décembre	55	39	4		98
<b>Totaux</b>	650	707	52	4	1.413

### RECETTES DES ABATTOIRS

MOIS	RECETTES	TAEELS
Janvier		1590,65
Février		1574,39
Mars		888,49
Avril		1191,56
Mai		954,26
Juin		1027,63
Juillet		1182,32
Août		1180,04
Septembre		1568,34
Octobre		1770,79
Novembre		1816,38
Décembre		1562,38
<b>Totaux</b>		<b>16.307,23</b>
	En Augmentation par rapport à 1915	180,44

## LAITERIES

Numéro de la Licence	No. des Cartes	Nom de la Laiterie	Nom du propriétaire	Emplacement de la Laiterie	OBSERVATIONS
1	1.2.	Tsang Ko an Dairy	J. Tsang	Zikawei (Quartier Chinois) :	
2	3.4.5.6.7.8.9.10.	Japanese	Aikosha	N° 53 Avenue Dubail	
»	11.12.13.	»	»	» »	
3	14.15.16.17.18.	Culty	Soquard	N° 310 Avenue Joffre	
»	19.20.21.22.23.	»	»	» »	
»	24.25.26.27.28.	»	»	» »	
4	29.30.31.32.33.	Yong Ching	Hon Yong Ching	R <sup>e</sup> de Zikawei Village Chinois	
5	34.	Morris	Mr. Morris	N° 118 Route Père Robert	
6	35.36.37.	Zeng Kée	Tsang Koé Zié	Route des Officiers	
7	38.84.	Somekh	B. A. Somekh	N° 552 Avenue Joffre	
8	39.40.85.	Teh Kée	Wang Koué Seng	N° 1503 Avenue Road	
9	41.42.	Tsu Hong Koué	Hong Ching	N° 1128 Gordon Road	
10	43.44.45.46.	Foky	Tsa Ah Hoo	N° 815 Gordon Road	
11	47.48.	Inshallah	Mr. Evans	N° 71 Ward Road	
12	49.	Americaine	J. Langley	N° 446 Thorburn Road	
13	50.51.52.	Zeè Buthler	Kée Yu Ching	N° 601 E. Burkill Road	Transférée au N°. 401
14	53.	Tsah Hong Ky	Tsah Hong Ky	N° 140 Nord Szechuen Road	[Chaoufoong Rd 1 <sup>er</sup> /10/16
15	54.55.56.	Tchun Ze Sun	Tchun Zè Sun	Si Ka Dang Village Chinois	
16	57.	Dabelstein	A. Dabelstein	N° 60 Route Doumer	
17	58.59.	Perry	Perry	N° 100 Carter Road	Fermée 1 <sup>er</sup> /7/16
18	60.61.62.63.	Yue Chong	Yao Zeng Kiao	N° 756 Avenue Road	Transférée au N°. 738
19	64.	Kalgan	J. Noble	N° 701 Chaoufoong Road	[Carter Rd 1 <sup>er</sup> /5/16
20	65.66.67.68.	Sung	R. C. Sung	N° 160 Bubbling Well Road	Transferée au N°. 100
21	69.70.	Yuen Sun	Yuen Sun	N° 1789 Seymour Road	[Carter Rd 15/7/16
22	71.72.	Daisy	F. Dallas	N° 27 Hung Zao Road	
23	73.	Tsang Tsè Liang	Tsang Tsè Liang	N° 18 Nord Szechuen Road	
24	74.75.76.77.	Li Au Kwei	Kwei Kée	N° 251 Rangoon Road	
25	78.79.80.81.	International	Zung Ah Hoo	N° 123 Ward Road	
26	82.83.89.	Ivy	R. Moores	N° 69 Ward Road	Transférée au N°. 11
27	86.87.88.	Baikal	Tsu Kyung Kung	N° 55 Baikal Road	[Zikawei Rd 1 <sup>er</sup> /3/16
28	90.91.	River-side	Geo Blom	N° 5 Batavia Road	
29	92.93.	Hong Yuen	Soong Yuin Kyung	N° 27 Jessfield Road	Ouverte le 1 <sup>er</sup> /4/16
30	94.	Koeppe	Koeppe	Route Ghisi	» 25/4/15
31	95.96.	Delta D.	Meyers	N° 401 Chaoufoong Road	» 1 <sup>er</sup> /12/16



---

---

SERVICE SANITAIRE

---

---



## Rapport du Service Sanitaire

---

L'état Sanitaire de la Concession française au cours de l'année 1916 a, en somme, été satisfaisant. Si, comme chaque année, on a pu signaler des cas de dysenterie, de paludisme, de typhoïde et de paratyphoïde qui sont, pour ainsi dire, la menue monnaie de l'endémicité de Changhai, aucune épidémie n'y a été observée.

Après une absence de trois années, j'ai repris la direction du Service au mois d'Octobre 1916. A ma grande satisfaction, j'ai pu constater qu'avec un personnel et un matériel réduits, on peut le dire, à leur plus simple expression, malgré les difficultés de toutes sortes créées par la guerre et l'immense accroissement du territoire de la Concession, la tendance au progrès a été constante. Il faut en louer l'activité de l'Inspecteur en chef du service, M. Tillot, qui, au milieu de circonstances difficiles et de continuel changements de Chefs de service, a su conserver les idées directrices initiales.

**Caractéristiques de l'année Sanitaire.**—Les caractéristiques progressives de l'année Sanitaire 1916 ont été de plusieurs sortes :

Il faut d'abord signaler la complète disparition des rats pesteux. Faut-il rappeler les mesures de prophylaxie (examen autopsique, destruction des rats, rat-proofing et désinfections, etc.) que leur présence sur la Concession avait nécessitées? Le résultat obtenu semble donc pouvoir être considéré comme la récompense méritée d'efforts longuement soutenus.

L'assainissement méthodique de la Concession par la démolition des maisons insalubres est une tâche souvent difficile à cause des intérêts en jeu mais elle a été courageusement entreprise et les résultats déjà obtenus sont très appréciables. Cette mesure, qui présente un intérêt de premier ordre au point de vue de la mise en valeur des terrains de la Concession, constitue en même temps un immense progrès au point de vue de l'hygiène.

On peut rattacher à cette mesure d'assainissement méthodique le comblement des mares et des criques, commencé depuis plusieurs années déjà. Ce comblement ne saurait être trop encouragé à cause de la place prépondérante qu'il tient dans la lutte contre les moustiques.

Cette lutte, qui doit nous préoccuper de plus en plus car elle est, en somme, la lutte contre le paludisme et probablement d'autres maladies, ne semble cependant pas avoir jusqu'ici donné les résultats attendus. Nous avons bien des fois recherché les causes de cet échec. Il n'est pas douteux qu'en grande partie, il est dû à la nature même du sol de Changhai et aux conditions climatiques du pays. Les pluies abondantes rendent bien souvent tout pétrolage illusoire, entraînent l'huile vers les criques et convertissent pendant longtemps la Concession en un immense marécage où la destruction des larves est presque complètement impossible. Mais il faut bien dire aussi que l'élevage des moustiques se fait "à domicile" dans les vases à fleurs du salon, dans les gouttières qui drainent mal, dans les "kongs" et les rocailles du jardin. Il semble donc que la lutte doive commencer à la maison sous l'œil vigilant du maître et surtout de la maîtresse de maison.

Il faut noter encore un progrès nouveau qui sera probablement la solution du vexatoire problème du transport des vidanges. Aux véhicules en bois, si désagréablement célèbres, de jadis ont déjà succédé les réservoirs en tôle un peu plus rassurants d'aujourd'hui. La construction récente des "fosses septiques" sur la Concession (au nombre de 139 au 1<sup>er</sup> Janvier) est appelée à créer une heureuse révolution dans ce domaine.

**Désiderata.**—La nécessité d'augmenter le personnel du Service Sanitaire n'est pas discutable. Ce personnel, jadis insuffisant à assurer le service de l'ancienne Concession est le même qui s'efforce encore aujourd'hui d'assurer celui de la Concession actuelle immensément augmentée. Il serait à souhaiter que ce personnel eût une échelle de solde spéciale lui permettant de considérer le Service Sanitaire comme une véritable carrière où il trouverait à ses efforts un encouragement pécuniaire suffisant, et pourrait ainsi donner la mesure de ses capacités et de son activité. A ces avantages s'ajouteraient naturellement les primes habituelles pour la connaissance de l'anglais et du dialecte local, mais cette connaissance deviendrait obligatoire pour le passage au grade supérieur.

La nécessité d'une station de désinfection est si peu discutable que cette station a été mise à l'étude et votée à plusieurs reprises depuis 1911. Il serait à désirer que le vœu prit enfin la forme de ces beaux bâtiments dont les plans sont tout prêts et qui n'attendent qu'un moment de faveur pour passer du papier aux terrains en bordure de la crique de Zikawei.

Enfin et surtout, il est à souhaiter que le Service Sanitaire prenne la place prépondérante qu'il doit avoir dans une agglomération aussi considérable que la Concession Française de Changhai, et dans un pays où, comme chacun le sait, l'hygiène et la propreté sont une nécessité vitale.

Le Médecin de l'Administration Municipale  
Dr. RICOU

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)**

Mois	Désinfections	Rats-proofing	Doses de poison phosphoré employées
Janvier	4	0	4000
Février	7	0	4000
Mars	5	0	4000
Avril	11	0	4000
Mai	5	0	2000
Juin	6	0	4000
Juillet	13	0	5000
Août	8	0	3000
Septembre	11	0	3000
Octobre	5	0	4000
Novembre	10	0	2500
Décembre	6	0	4000
<b>Totaux</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>43500</b>

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Prophylactique)**

Mois	Rats autopsiés	Rats piégés	Rats pesteux	Rats chez les particuliers	Total des Rats détruits
Janvier	209	566	0	91	866
Février	175	370	0	52	597
Mars	215	472	0	76	763
Avril	189	426	0	43	658
Mai	225	498	0	72	795
Juin	204	477	0	54	735
Juillet	215	482	0	73	770
Août	214	469	0	68	751
Septembre	220	450	0	60	730
Octobre	219	460	0	112	791
Novembre	214	342	0	72	628
Décembre	209	360	0	120	689
<b>Totaux</b>	<b>2508</b>	<b>5372</b>	<b>0</b>	<b>893</b>	<b>8773</b>

**SERVICE SANITAIRE (Notifications de maladies contagieuses en 1916)**

MOIS	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
		Cas signalés parmi la population étrangère <i>(environ 1500)</i>	Variole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Scarlatine	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Diphthérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Typhoïde	0	0	3	3	2	8	0	1	0	2	0	2
	Tuberculose	2	0	3	2	3	6	1	2	0	1	0	3
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	1	0	2	2	3	3	3	1	0	7	1	0
	Divers	0	0	1	1	163	2	32	6	0	10	10	1
Total des décès de toutes causes		1	0	1	1	0	2	0	0	0	1	2	3
Cas signalés parmi la population indigène <i>(environ 115000)</i>	Variole	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Choléra	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
	Scarlatine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Diphthérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	Typhoïde	3	3	2	4	12	6	12	7	8	7	16	6
	Tuberculose	15	28	13	15	13	14	19	22	14	20	11	19
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	3	2	0	2	1	1	12	26	7	12	8	8
	Divers	40	37	54	7	47	275	213	278	281	301	248	201
Total des décès de toutes causes		61	70	69	54	73	58	39	80	84	77	53	67

**OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Examen de Lait)**

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus mauvais
Janvier	11	10	1
Février	8	8	0
Mars	8	8	0
Avril	9	8	1
Mai	9	9	0
Juin	9	9	0
Juillet	14	14	0
Août	13	13	0
Septembre	5	5	0
Octobre	11	11	0
Novembre	11	11	0
Décembre	11	11	0
<b>Totaux</b>	<b>119</b>	<b>117</b>	<b>2</b>

**SERVICE SANITAIRE (Etablissements classés pourvus d'une patente)**

BLANCHISSERIES	BOUCHERIES	BOULANGERIES	BOYAUDERIES	CHARCUTERIES	ÉCURIES
31	38	5	3	106	13
FROMAGERIES	LAIT DE HARICOTS	SALAISONS	TEINTURERIES	BOISSONS GAZEUSES	MARCHANDS DE CHÈVRES
75	2	47	4	10	14
MARCHANDS DE LÉGUMES	MARCHANDS DE FRUITS	MARCHANDS D'ŒUFS	MARCHANDS DE POISSONS	MARCHANDS DE TRIPES	MARCHANDS DE VOLAILLES
5	46	31	241	18	45

Total 734 patentes délivrées en 1916

**OPERATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies et Contraventions)**

Mois	Contraventions aux Réglements Sanitaires	Poursuites en Cour Mixte	Demandes et Réclamations
Janvier	111	0	14
Février	114	0	9
Mars	101	0	9
Avril	70	1	12
Mai	113	0	17
Juin	76	0	23
Juillet	110	0	33
Août	102	0	22
Septembre	99	2	18
Octobre	108	0	11
Novembre	62	0	7
Décembre	75	0	7
<b>Totaux</b>	<b>1141</b>	<b>3</b>	<b>182</b>

**OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (Saisies)**

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies (livres)	Denrées incinérées (livres)
Janvier	7	9	3	1	2	865	469
Février	1	5	1	1	0	637	455
Mars	2	5	3	1	2	621	570
Avril	2	6	4	0	2	327	135
Mai	1	6	2	1	1	248	183
Juin	2	7	2	1	2	972	866
Juillet	2	9	7	2	2	520	412
Août	2	11	3	2	2	923	860
Septembre	3	4	3	1	2	1180	850
Octobre	4	6	5	2	3	789	665
Novembre	3	4	6	2	3	487	248
Décembre	3	6	2	1	5	638	446
<b>Totaux</b>	<b>32</b>	<b>78</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>8207</b>	<b>6159</b>

**SERVICE SANITAIRE (Opérations du Service Anti-Moustiques)**

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	50 gallons	0
Février	200 »	1
Mars	100 »	0
Avril	200 »	2
Mai	3330 »	7
Juin	3240 »	6
Juillet	3520 »	5
Août	3230 »	9
Septembre	3360 »	4
Octobre	1680 »	4
Novembre	50 »	1
Décembre	20 »	1
<b>Totaux</b>	<b>18980 gallons</b>	<b>40</b>

L'Inspecteur en Chef  
R. TILLOT



---

---

BRIGADE DES POMPIERS

---

---



## Compte-Rendu Annuel du Service d'Incendie

**Matériel.**—Durant l'année 1916, aucune modification n'a été apportée dans la répartition du matériel dans les différents postes.

1./ *Auto-Pompe No. 1.*—L'auto-pompe N° 1 a donné entière satisfaction depuis sa mise en service; elle n'a eu aucune avarie. Elle fut indisponible le 14 Septembre 1916, pour une visite et remise en service le soir du même jour.

Elle a répondu à 26 demandes de secours et fut mise en batterie 9 fois. Elle est sortie 27 fois pour essais et exercices.

2./ *Auto-Pompe No. 2.*—L'auto-pompe N° 2 fut indisponible une première fois pendant 19 jours, du 21 Août 1916 au 10 Septembre pour : visite complète, pose de la pompe d'amorçage système Delahaye et réparations diverses. Une seconde fois pendant 8 jours du 13 Novembre 1916 au 21 pour : remplacement du cône de frein d'embrayage. Depuis lors, son fonctionnement a été régulier.

Elle a répondu à 26 demandes de secours et fut mise en batterie 7 fois. Elle est sortie 26 fois pour essais et exercices.

**Bouches d'incendie.**—Au cours de l'année 1916, il a été procédé à la reconnaissance de :

7 bouches d'incendie publiques de	100m/m
3    »           »           »	65m/m
12 bouches privées de	65m/m

Le nombre des bouches d'incendie qui, en 1915, était de 443 a été porté à 465, réparties comme suit :

<i>Bouches d'incendie en 1915.</i>		<i>Bouches d'incendie en 1916.</i>	
Bouches de 100 m/m publiques .....	89	Bouches de 100 m/m publiques.....	96
»   65   »       » .....	296	»   65   »       » .....	299
Bouches de 100 m/m privées.....	4	Bouches de 100 m/m privées.....	4
»   65   »       » .....	54	»   65   »       » .....	66
<b>Totaux.....</b>	<b>443</b>	<b>Totaux.....</b>	<b>465</b>

**Feux.**—Pendant l'année 1916 nous avons eu à répondre à 26 demandes de secours, dont un appel des autorités de la cité Chinoise.

Les plus forts incendies que nous ayons eu à combattre pendant l'année 1916 sont les suivants :

Le 14 Janvier 1916 à 5 heures 45, 100 à 108 Rue Tourane.

Le 27 Mai 1916 23 heures, 395 à 404 Boulevard des 2 Républiques.

Le 4 Juin 1916 à 1 heure Cité 151 Rue Baron Gros N° 9, 10, 11.

Le 13 Juin 1916 à 1 heure. 20 Rue Galle.

Le 19 Décembre 1916 à 20 heures 05, Passage 45 Route Capitaine Rabier.

Le mécanicien en charge :  
E. ALLEMAND.

### STATISTIQUE DES APPELS DE FEU EN 1916

DATES	ADRESSES	NATURE	GRANDES LANCES	PETITES LANCES	AUTO POMPE N° 1	AUTO POMPE N° 2	OBSERVATIONS
1 Janvier	Boulevard des deux Républiques	Maisons Chinoises	3	2	2,30		Appel de la cité chinoise
11 »	Rue Krätzer	do.					Eteint par les habitants
14 »	100-108 R. Tourane	do.	5	6	1,30	1,15	
19 »	44 R <sup>te</sup> de Zi-Ka-Wei	Maisons Européennes		1	3,00		Manœuvre du 1 <sup>er</sup> secours
26 »	61 Rue Paul Beau	do.		1			En réserve
7 Février	91 Rue de Lagrené	Maisons Chinoises	2	1			En réserve auto pompe N° 1
5 Mars	44 R <sup>te</sup> de Zi-Ka-Wei	do.	2		1h. 30		Vidange d'une mare contenant des caisses d'obus submergées
9 »	17-18-19 Cité 16 Rue Galle	do.	2	1			
11 Avril	6-7-8-9 Cité 104 Rue Eugène Bard	do.	4	4			Commencement d'incendie occasionné par des éclatements de bombes
12 »	3 Cité 75 R. Oriou	do.					
26 Mai	Face Rue Adm <sup>tion</sup>	do.	2		0,30		A la limite des 2 Concessions
27 »	395-404 Bd. des 2 Républiques	do.	5	3	3,30		
4 Juin	9-10-11 Cité 151 Rue Baron Gros	do.	4		2	2	
5 »	118-125-127 Rue Hennequin	do.	1	4			Auto-pompe N° 2 en réserve
13 »	20 Rue Galle	Chantier de bois	3	2		2	
4 Juillet	23 Rue de l'Est	Maison Chinoise	1	2			
3 Août	Rue Eugène Bard	Fabrique de savon					Eteint par les habitants
26 »	517 R. du Consulat	Maison Chinoise	3	4			
19 Septembre	7 Rue Petit	do.	2	2			
26 »	154 R. du Consulat	do.		1			
4 Octobre	217 Rue Palikao						Eteint par les habitants
20 »	Rue Petit						
7 Novembre	6-10 R. du Consulat	Maison Européenne	1	2	1,30		
18 »	61 Rue Colbert	Maison Chinoise	1	4			
18 Décembre	3 Place du Château d'eau						Feu de cheminée éteint par les habitants
19 »	Passage 47 Rue Cap. Rabier	do.	4	4	2	2	2 petites lances pendant 5 h.



---

---

TRAVAUX PUBLICS

---

---





RUE LAFAYETTE (*prise vers le carrefour de la rue Amiral Bayle*)

## Compte-Rendu des Travaux exécutés pendant l'Année 1916

### 1. — VOIRIE

**Balayage & Enlèvement des Ordures Ménagères.**—L'enlèvement des ordures ménagères et boues de puisards s'est effectué normalement et avec la même organisation que les années précédentes, savoir : 20 tombereaux, 60 brouettes, 2 caisses à boues et 3 balayeuses mécaniques.

L'emploi de brouettes, bien qu'assez coûteux, est obligatoire, les boîtes à ordures de la plupart des cités chinoises n'étant pas accessibles à nos tombereaux ; le nombre des brouettiers pourrait cependant être considérablement réduit si on ne les employait qu'à collecter les ordures des cités à la rue, jusqu'aux tombereaux qui les amèneraient ensuite aux lieux de déchargement. Dans ces conditions, 6 à 8 tombereaux auxquels seraient rattachés 2 brouettiers au plus par voiture, seraient suffisants pour remplacer les 60 brouettiers employés actuellement. Un essai dans ce sens sera réalisé sur un secteur cette année et s'il donne de bons résultats, comme nous le pensons, il sera étendu à l'ensemble de la Concession.

Les observations que nous avons faites l'année dernière sur les dépôts d'ordures dans les rues subsistent toujours et ce ne sera que par une surveillance extrêmement stricte que l'on arrivera à les supprimer complètement.

Il y aura lieu également de procéder à un lavage plus sérieux des caniveaux et à ce sujet il serait bon que pendant le balayage, les bouches de lavage des caniveaux soient ouvertes pendant un certain temps, comme cela se fait dans toutes les grandes villes en France où, dans quelques unes, les propriétaires et boutiquiers sont tenus pendant ces heures d'ouverture de balayer et laver les trottoirs adjacents à leurs habitations.

Les ordures ménagères ont été, pendant les chaleurs, transportées par bateaux à grande distance des Concessions, suivant contrat ; pendant l'hiver elles ont été employées au remblayage de criques.

Ce mode de transport, qui nous revient assez cher puisque pour l'année 1916 il a été dépensé de ce chef Tls. 2.400,00, et qui, au fur et à mesure de l'augmentation de la Concession, deviendra de plus en plus coûteux, est de plus malsain en ce sens, qu'il oblige les bateaux à séjourner avec les ordures, à découvert, pendant des journées entières sur le bord de la Route de Zikawei où se fait l'embarquement des ordures, et ensuite, à circuler dans les mêmes conditions, le long de la route sur le canal, d'où mauvaises odeurs, mouches, etc, en été, dans toute cette région.

Il nous apparaît que l'incinération de ces matières serait moins coûteuse et plus hygiénique : c'est le procédé employé dans la plupart des grandes villes modernes où il donne d'excellents résultats. Les produits de l'incinération forment d'ailleurs un engrais excellent.

L'étude d'une installation appropriée sera faite dans le cours de cette année et soumise au Conseil.

Le contrat d'enlèvement des ordures par bateaux qui expirait cette année a été renouvelé pour un an, avec le même concessionnaire, afin de se réserver toute liberté d'action à ce sujet.

**Alignements.**—Pendant le cours de l'année 1916 il a été incorporé au domaine public, soit par voie de mise à l'alignement, soit par ouverture de Routes nouvelles, les surfaces suivantes :

Rues Nouvelles :	M.2	Mows.
Rue Amiral Bayle.....	16658.92	24 7000
Rue Chapsal Prolongée & Rue Wantz.....	4624.82	6.8561
Route Conty.....	146.83	0.2177
Route Lafayette.....	18614.82	27.6000
Rue Molière.....	987.32	1.4639
Rue du Lieutenant Pétiot.....	2429.30	3.6019
Rue Massenet prolongée.....	1278.89	1.8962
Route Vallon.....	203.07	0.3011
<b>Total</b> .....	<u>44943.97</u>	<u>66.6369</u>

Elargissement ou mise à l'alignement de rues existantes :

Rue Buissonnet.....	156.87	0 2326
Route de Zikawei.....	1978.83	2.9340
Rue du Consulat.....	210.76	0.3125
Avenue Edouard VII.....	3478.54	5.1576
Rue Eugène Bard.....	73.31	0.1087
Great Western Road.....	1194.11	1.7705
Rue de Moulin.....	311.85	0.3141
Siccawei Road.....	606.13	0.8987
Route de Capitaine Rabier.....	83.83	0.1243
Rue Ratard.....	147.77	0.2191
Différents pans coupés.....	318.68	0.4725
<b>Total</b> .....	<u>8560.68</u>	<u>12.5446</u>

Total général : M.2: 53504.65 Mows: 79.1815

**Travaux Neufs de Viabilité.**—Des travaux importants de viabilité ont été exécutés dans le courant de l'année ; les principaux sont : la nouvelle voie sur le Yang King Pang achevée depuis le Bund jusqu'au Boulevard de Montigny sur le côté Français ; la mise à l'alignement est aujourd'hui réalisée sur la plus grande partie de la voie. La Route Lafayette (partie comprise entre la Route du Capitaine Rabier et l'Avenue Dubail), la Rue du Marché et la Route Amiral Bayle faisant toutes trois partie du groupe de travaux prévus pour l'amélioration du Quartier Chinois de Siemen.

Dans le quartier nord de la Concession, où se trouvent plus spécialement des propriétés Européennes, la Route Ferguson et la Rue Amiral Courbet ont été ouvertes également à la circulation.

Ci-dessous nous donnons le détail de tous les travaux neufs de la Voirie effectués dans le cours de l'année dont l'ensemble représente une dépense de Tls. 240.000 environ, expropriations comprises.

**Aménagement du Yang King Pang.**—Pose de bordures, dalles de caniveaux, macadamisage de la moitié de la chaussée, l'autre moitié étant faite par le S. M. C., cimentage du trottoir : 1°. entre le Quai de France et la Rue Montauban, 2°. entre la Rue Petit et la Rue Tourane, le reste du trottoir a été aménagé provisoirement en macadam de briques cassées.

Le pont N°. 1 en béton armé a été démoli, le drain de 4'6" prolongé jusqu'au Whangpoo et le niveau de la chaussée abaissé pour supprimer les rampes primitives d'accès au pont.

Aménagement et cimentage des refuges centraux entre le Quai de France et la Rue de l'Administration.

**Route Lafayette.**—Terminé les travaux de terrassement et remblayage entre la Route du Capitaine Rabier et l'Avenue Dubail ; la chaussée a été macadamisée sur une largeur de 5m. 50, des bordures et dalles de caniveaux ont été posées sur le côté nord de la route à l'est de la Rue du Marché.

**Rue du Marché et nouveau Marché.** — Terminé le remblayage, pose de bordures et dalles et macadamisage complet de la Rue du Marché entre la Route Lafayette et la Rue Eugène Bard.

**Rue Molière.**—Pose de bordures et dalles, et macadamisage complet de cette voie entre l'entrée du jardin public et la Rue Massenet. A l'ouest de la Rue Massenet, jusqu'à la Route Père Robert, la moitié seulement de la chaussée a été macadamisée ; des bordures et dalles le long du trottoir nord ont été posées.



AVENUE EDOUARD VII —Carrefour de la Rue Hué—  
(Maisons nouvelles en construction sur le côté Français de l'Avenue.)

*Route Voyron.*—L'expropriation réalisée à l'angle de l'Avenue Joffre nous a permis d'exécuter dans ce carrefour un aménagement définitif.

*Avenue Edouard VII.*—La mise à l'alignement des lots Nos. 578 et 579 à l'ouest de la Rue Amiral Bayle, l'alignement de la chaussée et du trottoir en ce point constituent une grande amélioration pour le trafic.

Un projet de rectification d'alignement de l'Avenue, entre Manila Road et le Boulevard de Montigny, a été approuvé par les deux Municipalités. Suivant ce projet, cette partie de l'avenue aura une largeur uniforme de 90 pieds avec éclairage central, trottoirs de 18' de largeur avec plantations d'arbres.

*Rue Ou Song Kiang.*—Mise à l'alignement du lot 417 et aménagement de la partie de la chaussée et du trottoir adjacents.

*Route Fergusson.*—Macadamisage de la chaussée entre le N°. 125 et l'Avenue Joffre.

*Great Western Road.*—Trois tronçons ont été aménagés suivant le profil approuvé par les deux Municipalités.

1°. des 2 côtés de la Rue Pétiot.

2°. à l'est de la Route des Sœurs.

3°. des 2 côtés de l'Avenue du Roi Albert.

*Avenue Joffre.*—De nombreuses améliorations ont été faites dans cette voie principale :

1°. aménagement du pan coupé N.E. Rue Baron Gros.

2°. aménagement du carrefour de la Route Voyron.

3°. pose de bordures et dalles entre la Rue Paul Beau et la Route des Sœurs, rectification des trottoirs.

4°. aménagement du carrefour nord angle de l'avenue du Roi Albert.

5°. Pose de bordures et dalles le long de la partie adjacente à la propriété Ezra, terminé le macadamisage de la chaussée et l'aménagement du trottoir Sud.

6°. remblayage du fossé Nord de la Route entre la Route Say-Zoong et le N°. 498.

*Siccawei Road.*—Le drainage de cette route entre Great Western Road et la Route Say Zoong est terminé ainsi que les travaux de terrassement.

*Rue Amiral Courbet.*—Cette route a été ouverte au trafic en Septembre la moitié de la chaussée ayant été macadamisée entre Great Western Road et la Rue Ratard.

*Rue Amiral Bayle.*—Entre la Rue Eugène Bard et la Rue de Siemen il a été posé des bordures et dalles des 2 côtés de la chaussée, et le macadam exécuté sur toute la largeur de la chaussée; entre la Rue de Siemen et la Route Conty la moitié de la chaussée a été macadamisée: au sud de la Route Conty les travaux de drainage et de terrassement sont en cours.

*Rues Chapsal et Wantz.*—Ces rucs ont été amorcées Rue Eugène Bard et Avenue Dubail, et sont macadamisées dans le voisinage de la propriété de la Banque de l'Indo-Chine.

**Travaux d'entretien, Rechargement de chaussées.**—Les matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées macadamisées nous ont été fournis très régulièrement par nos entrepreneurs.

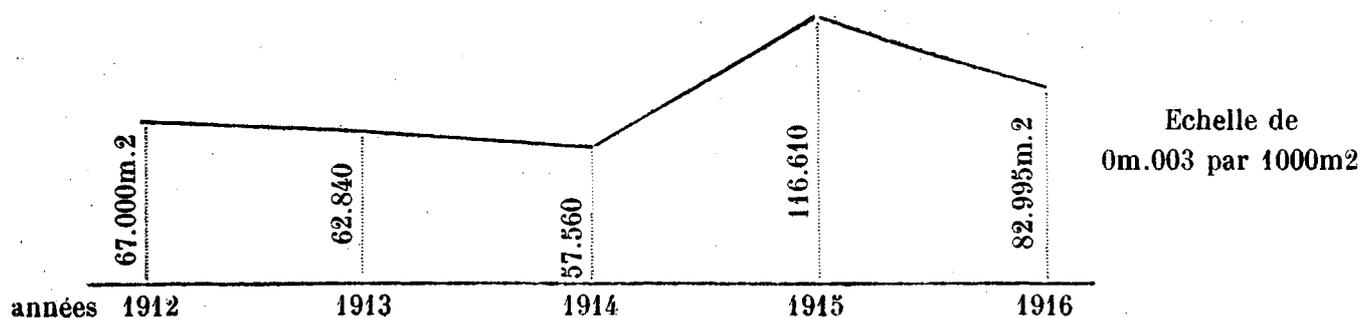
Pendant le courant de l'année il a été exécuté les rechargements suivants :

Quai de France Sud .....	2500 m.2
Ecole Municipale.....	560
Rue Ratard (entre la Rue Paul Beau et la Route des Sœurs et entre la Rue Amiral Courbet et la Route Say-Zoong).....	7200
Rue de Ningpo (partiellement).....	870
Route des Officiers .....	1450
Rue de l'Administration .....	900
Route Pottier .....	3200
Avenue Joffre.....	10800
Avenue Edouard VII (Ouest de la Rue Amiral Bayle).....	520
Rue Montauban (Nord de la Rue du Consulat).....	150

à reporter.....28750 m.2

	Report.....	28750 m.2
Route de Zikawei (entre la Route Père Robert et le pont Pé Ka Mo		
Djao et la partie ouest de la Route Prosper Paris).....		6700
Avenue Dubail.....		8800
Quai de France Nord.....		7400
Avenue du Roi Albert.....		5300
Cercle de la Police à Coukaza.....		170
Poste de Police de la Route Pottier.....		1700
Route Vallon.....		2150
Route Doumer.....		4100
Route Say-Soong.....		4950
Rue Palikao.....		1850
Rue Chapsal Nord.....		950
Rue Bourgeat.....		1050
Rue Tourane.....		525
Route Père Robert (rechargement partiel).....		2100
Rechargement divers (flaches et tranchées), environ.....		6500
Total.....		82995 m.2

Le diagramme ci-dessous indique les surfaces de rechargement exécutées depuis 1912.



Il y a donc eu un fléchissement en 1916 par rapport à 1915, mais on doit remarquer que le gros travail de 1915 était dû à l'insuffisance des rechargements faits les années précédentes.

Le chiffre de 83000m.2 de cette année est à peu près normal et correspond à peu près à la surface de routes en service et à la circulation moyenne qui s'y développe.

Nous avons profité des rechargements à effectuer dans certaines rues pour y faire des fondations en rocaille bleue qui n'existaient pas; nous citerons notamment les Rues Amiral Bayle Nord, Chapsal, Routes Doumer, Pottier, Say-Zoong etc... qui étaient dans ce cas.

Les matériaux employés pour ces travaux n'ont pas représenté moins de 6000m<sup>3</sup>. de granit et 2000m<sup>3</sup>. de rocaille—faisant ressortir la consommation de granit à environ 80 décimètres cube par mètre carré de chaussée rechargée—chiffre excessivement élevé, pour un travail d'entretien, et dû au défaut de fondations d'un grand nombre des rues rechargées.

Par suite, du manque de personnel, cette année encore le travail de statistique, que nous préconisons l'année dernière, n'a pu être exécuté mais dès que les circonstances le permettront il est à désirer que ce travail soit établi.

**Goudronnage.**—Suivant l'expérience des années précédentes il a été employé exclusivement pour ces travaux du goudron distillé, le sablage a été exécuté en partie avec du sable bleu de carrière et l'autre avec du gravier de Ningpo, ce dernier semble avoir donné jusqu'à ce jour le meilleur résultat, dans les rues à circulation peu intense.

Les surfaces goudronnées sont :	<u>Chaussées</u>	<u>Trottoirs</u>
Rue du Consulat.....	11200 m.2	
Boulevard de Montigny (Nord et Sud).....	15320 »	
Rue Kraetzer, Place Meugniot, Rue du Cimetière.....	5180 »	
Rue Montauban.....	2200 »	
Quai de France Nord.....	3500 »	1670 m.2
Avenue Edouard VII.....		460 »
Avenue Joffre.....	32200 »	5900 »
Avenue Dubail.....		6180 »
Prison de Lokawei.....		300 »
Rue Paul Beau.....	2500 »	
Route Voyron.....	3200 »	
Route des Soeurs.....	4600 »	
Cimetière de Lokawei.....	3800 »	
Avenue du Roi Albert.....	4750 »	
Route Say-Zoong.....	4500 »	
<b>Totaux</b> .....	<u>92950 m.2</u>	<u>14510 m.2</u>
	107,460 m.2	

Il a été employé pour ces travaux 40500 gallons de goudron distillé soit un peu plus de 2 litres par m.2 de surface goudronnée. Ce chiffre correspond sensiblement à celui trouvé l'année dernière.

Pour faciliter les travaux de goudronnage nous avons fait l'acquisition en 1916 de 2 chaudières à goudron, et il a été prévu pour 1917 l'achat d'une 2<sup>e</sup> épandeuse.

Les travaux de goudronnage en 1916 ont été beaucoup plus importants que ceux de 1915: 107,460m<sup>2</sup> contre 88,160 en 1915, soit une augmentation de 21 % environ.

Nous pensons cette année maintenir ce chiffre de façon à arriver, dans un certain délai, à ce que toutes nos voies principales ou nos routes de grandes communications soient goudronnées, le roulage en sera grandement amélioré et, avec un entretien approprié, la durée de la chaussée certainement prolongée.

**Trottoirs.**—*Quai de France Nord.*—Relèvement de flaches dans le cimentage.

*Rue du Consulat.*—Cimentage entre la Rue Montauban et le Quai de France, et parties adjacentes aux lots cadastraux 32, 43, 87 et 88; mise à l'alignement, par suite de reconstruction des maisons.

*Rue Montauban.*—Cimentage des trottoirs entre la Rue du Consulat et l'Avenue Edouard VII.

*Hôtel Municipal.*—Cimentage des trottoirs adjacents aux dépendances d'un hangar pour la Police et d'une cuisine.

*Route Vallon.*—Aménagement des 2 circulaires aux angles de la Rue Massenet et pose de bordures et dalles de caniveaux le long des maisons européennes de la China Realty Co., Ltd.

*Rues Massenet et Cornicille.*—Cimentage partiel du trottoir suivant entente avec la China Realty Co., Ltd.

*Avenue Dubail.*—Aménagement en macadam de briques cassées et goudronnées, des trottoirs entre la Rue Eugène Bard et la Route Voyron.

*Avenue Edouard VII.*—Aménagement du trottoir adjacent aux lots 579 et 580.

\* *Avenue Joffre.*—Pose de bordures et dalles de caniveaux entre la Rue Paul Beau et la Route des Soeurs; aménagement des trottoirs en macadam de briques cassées. Le trottoir nord a été goudronné.

**Entretien des Chaussés Pavés.**—

Rue du Weikwei (relèvement partiel).....	950 m2.
Rue du Wangpoo.....	1620 »
Rue Chusan.....	750 »
Rue Tourane (Nord de la Rue du Consulat).....	1220 »
<b>Total:</b>	<u>4570 m2.</u>

**Assainissement.** — 1. *Drains.* — Les drains suivants ont été exécutés en 1916:

Diamètre des tuyaux employés	1.37	0.91	0.70	0.50
Rue du Marché			165m.	
Ruelles autour du Marché				124m.
Drainage du Yang King Pang	43.60			
Crique Jardin Public				91
Avenue Edouard VII (Rue Hué & Rue des Pères)				93
» » » (Rue des Pères & Rue Saigon)				68
» » » (Rue Hué & Rue Tourane)				186
» » » (Rue d'Administration & Rue du Moulin)				33
Great Western Road (E. de Route des Sœurs)		100m.		
» » » (O. » » )		161		
» » » (Avenue du Roi Albert)		72		
Avenue du Roi Albert (entre Avenue Joffre & Rue Lafayette)				383
Siccawei Road			273	
Route Say-Zoong			662	
Route Doumer				258
Route Amiral Courbet				238
Rue Molière				85
Route Dupleix			43	
Rue Amiral Bayle			1313	
Rue du Cimetière				40
Rues Chapsal et Wantz			196	133
Totaux	43.60m.	333m.	2652m.	1732m.

Soit un total de **4760m.60**

Représentant une capacité de 1650m<sup>3</sup>.

Le tableau ci-dessous donne le diagramme des drains posés depuis 1912.

1912	1190m <sup>3</sup> .205	Echelle de 0m.03 cm pour 1000 m <sup>3</sup> .
1913	1500m <sup>3</sup> .663	
1914	2150m <sup>3</sup> .108	
1915	3570m <sup>3</sup> .455	
1916	1650m <sup>3</sup> .	

L'année 1916 marque un certain recul sur les années 1914 et 1915: cela tient à ce que le grand collecteur du Yang King Pang fait en drains de 1.37 et celui de la Rue Lafayette fait en drain de 0,91 étant terminés, la plupart des drains posés cette année n'ont été que des drains secondaires de 0.70 et 0.50.

Les observations que nous avons faites l'année dernière au sujet de la nécessité d'étudier un plan d'ensemble d'amélioration de notre réseau d'égouts existent toujours. Ce travail est lié au relevé du nivellement complet de la Concession qui est actuellement commencé et mené parallèlement avec l'établissement des plans cadastraux, par les opérateurs du Service du Cadastre.

Le dragage de la crique de Zikawei s'impose de plus en plus et il serait à désirer que les négociations commencées avec les autorités chinoises à ce sujet aboutissent rapidement pour permettre de commencer ce travail cette année à l'entrée de l'hiver prochain.

Si on veut exécuter ce travail économiquement la commande d'une drague spécialement étudiée en



GREAT WESTERN ROAD

*( Carrefour Route des Sœurs après comblement du Chang Pang )*

vue du dragage de ces canaux devra être faite par le Conseil, les entrepreneurs locaux n'ayant pas le matériel approprié.

Un dragage bien conduit ne reviendrait pas à plus de \$ 0.30 le mètre cube mis à terre, y compris l'entretien du matériel. Les terres extraites seraient d'ailleurs utilisées pour nos travaux de remblayage des nouvelles routes et des criques, ou vendues à des particuliers. Actuellement nous payons de Tls. 0.30 à Tls. 0.38 le m<sup>3</sup>. de terre de remblai à nos entrepreneurs; ce prix augmente constamment, les terres devant être prises à des endroits de plus en plus éloignés de la Concession.

Pendant l'année 1916 nous avons payé à nos entrepreneurs pour les seules terres de remblai nécessaires à nos travaux Tls. 4390. et dans les travaux prévus pour 1917, l'achat de terres de remblai figure dans nos prévisions, pour plus de Tls. 7000.

Les travaux de drainage sont exécutés en régie comme les années précédentes, et les tuyaux, sont moulés par une équipe de prisonniers, dans nos ateliers de Lokawei, adjacents aux prisons.

**II. Comblement de Mares.**—Continuant le travail d'assainissement commencé les années précédentes nous avons, dans le cours de l'année, comblé les mares suivantes :

Route Lafayette Sud  
Rue Amiral Bayle  
Crique ouest du Jardin Public  
Route des Soeurs Ouest.

Ces mares ont été comblées, après désinfection à la chaux, par des ordures ménagères pendant les mois d'hiver et n'ont donné lieu à aucune réclamation.

Les travaux de comblement du Chang Pang le long de Great Western Road ont été continués sur 333m. au carrefour de la Route des Soeurs Est et Ouest et au carrefour Avenue du Roi Albert Est.

La crique de Siccawei Road a été comblée depuis le Chang Pang jusqu'à la Route Say-Zoong sur 273m. et les travaux de comblement ont été commencés le long de la Route Say Zoong jusqu'à l'Avenue Joffre, soit sur 662m.

Tous ces travaux ont été faits au moyen de terres de remblai achetées à divers entrepreneurs.

**III. Ateliers de Lokawei.**—L'entretien du petit matériel, de l'outillage et du matériel roulant se fait dans nos ateliers, une partie de ces travaux est faite par des prisonniers.

Dans le chantier à ciment il a été moulé :

243 Tuyaux de 0.91  
2217 » » 0.70  
1770 » » 0.50  
2245 » » 0.30  
27 » » 0.20  
851 » » 0.15  
197 Pieux de palissade  
320 Bornes C. M. F.  
19 Bornes pour terrains  
823 Bordures de trottoir  
12 Eviers en ciment  
6 Piliers pour portes  
16 Piliers pour le Club Sportif  
142 Piliers pour le Marché de Siemen.

Ces travaux ont nécessité l'emploi de 2178 barils de ciment et 16960 journées de prisonniers.

**Service des Ecuries.**—Au commencement de l'année 1916 l'effectif de nos chevaux était de 77.

Dans le courant de l'année 2 mules sont mortes, et 3 poneys, 5 chevaux et 1 mulet ont été réformés. En échange 18 mules ou mulets nouveaux ont été achetés portant ainsi l'effectif de nos écuries à 84 bêtes.

En 1917 nous continuerons la mise à la réforme des animaux les plus âgés de nos écuries de façon à arriver à n'avoir en service que des bêtes entre 5 à 16 ans. A cet effet l'achat de 12 nouvelles mules a été prévu pour 1917.

L'état sanitaire de nos animaux, d'une façon générale, a été satisfaisant, et même pendant les fortes chaleurs de l'été nous n'avons jamais eu plus de 2 ou 3 animaux malades.

Le transfert des écuries qui avait été prévu dans notre Budget de 1916 n'a pas été effectué, le Conseil ayant décidé, d'agrandir le terrain réservé aux nouvelles écuries dans l'enclave de la Route de Zikawei, pour y permettre ultérieurement le transfert des Abattoirs.

L'achat des terrains nécessaires n'a été réalisé que vers la fin de 1916 de sorte que le transfert des écuries, pour lequel tous les projets sont déjà terminés, et approuvés, sera effectué dans le courant de 1917.

## 2.—ARCHITECTURE

---

L'installation de la Cour Mixte dans ses nouveaux locaux de Lokawei rendant nécessaire l'installation de la Direction des Services de la Police dans son voisinage, la construction d'un nouveau Poste de Police Rue Stanislas Chevalier avait été décidée.

Les bâtiments prévus comprennent :

- 1°. bâtiments pour les services administratifs de la Police et installation d'un nouveau secteur,
- 2°. casernes pour le personnel indigène et indo-chinois,
- 3°. une fourrière avec atelier et magasin d'habillement,
- 4°. un bâtiment pour les logements des agents Européens du nouveau Poste,
- 5°. enfin une maison d'habitation pour le Chef de la Garde.

Tout ce groupe de bâtiments sera érigé le long de la Rue Stanislas Chevalier dans les terrains municipaux dépendant de l'ancienne Butte de Tir.

L'ensemble des dépenses de ces installations représentera une somme de Tls. 150.000,00 environ.

Sur le Budget de 1916 était prévu seulement la construction du nouveau Poste, des Casernes, de la fourrière et des magasins.

Ces bâtiments, dont les études avaient été confiées aux Architectes bien connus, MM. Charrey & Conversy, ont été commencés dans le courant du mois de Septembre dernier. La construction se fait sous la direction et le contrôle du Service municipal d'architecture; vigoureusement menés, et malgré le froid prolongé qui a obligé à un arrêt, les travaux de maçonnerie étaient à peu près terminés à la fin de l'année et on allait commencer la toiture.

Dans le but de faire connaître à Changhai les bois Français de notre grande colonie voisine, et aidé d'autre part par la bonne volonté que nous avons rencontrée auprès de la Société Forestière et de ses représentants ici, MM. Racine, Ackermann, nous avons pu confier à cette Société l'entreprise de toutes les menuiseries du bâtiment.

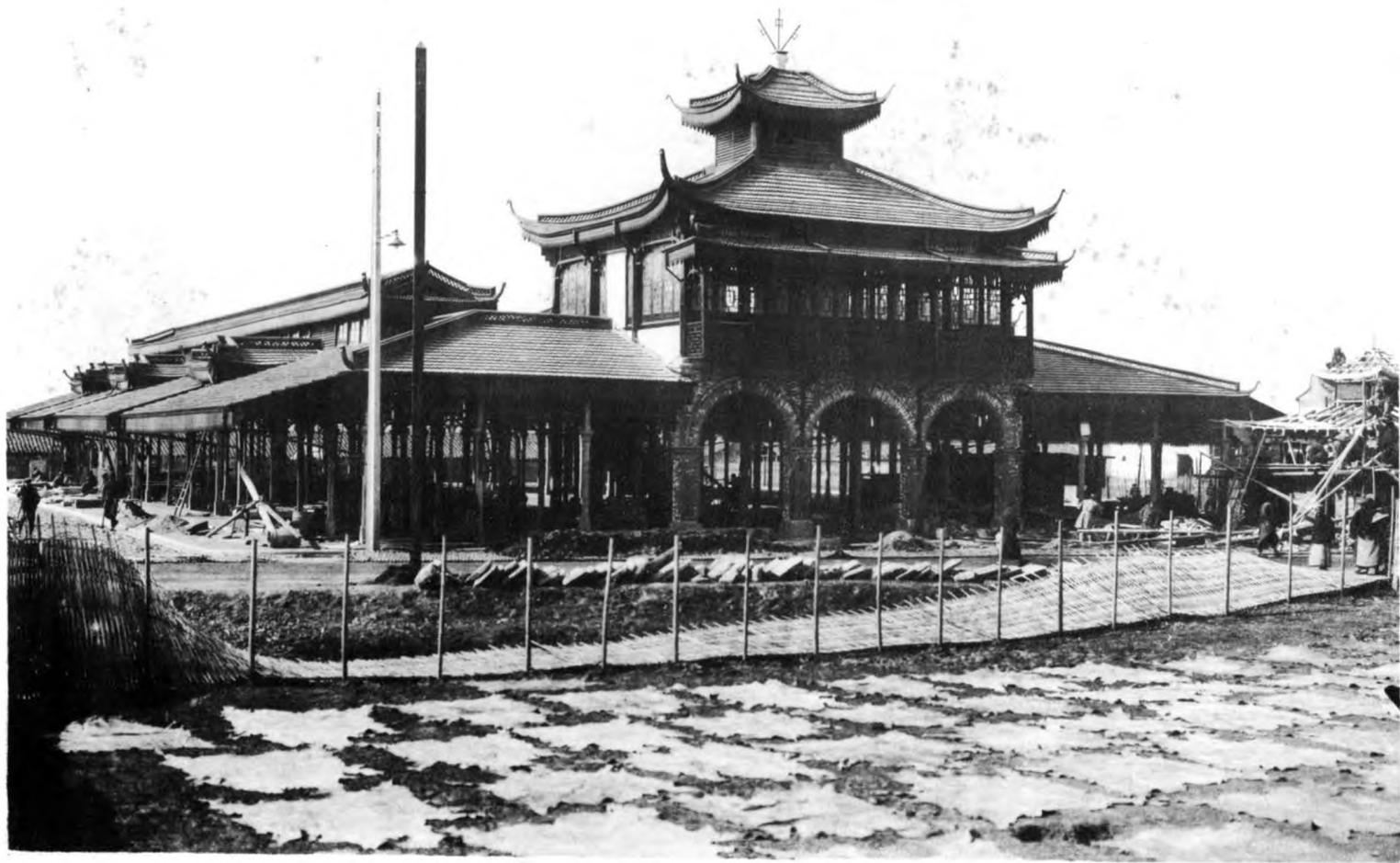
Malgré les difficultés actuelles de transport et les délais relativement courts que nous avons été dans la nécessité de lui imposer pour ne pas retarder la marche des travaux, grâce à ses puissants moyens de production, cette Société a pu tenir ses engagements et tout nous laisse supposer que nous n'aurons qu'à nous louer de cet essai, la qualité du bois de pin employé étant beaucoup supérieure à celle des bois ordinairement en usage à Changhai.

*Casernes et Fourrière.*—Ces 2 bâtiments ont été commencés en Octobre dernier; pour tous deux au 31 Décembre dernier le gros œuvre des maçonneries était terminé jusqu'au niveau du 2° étage et on était sur le point d'en entreprendre la couverture.

Tout laisse donc supposer que, de même que le Poste, ils pourront être couverts avant l'arrivée des fortes pluies, fin Février, et que les intérieurs pourront être poussés activement, malgré les pluies; les travaux seront très probablement achevés vers l'époque prévue: courant Juin ou Juillet.

L'achèvement de ces bâtiments permettra de décongestionner le Poste Central dont l'insuffisance est chaque jour de plus en plus manifeste.

La photographie ci-après indique l'état d'avancement des travaux à la fin de l'année 1916.



NOUVEAU MARCHÉ DE SIEMEN — Rue du Marché —  
(Etat des Travaux en Décembre 1916)

**Marché de Siemen.**—En même temps que ce travail, notre Service d'Architecture a pu exécuter et mener à bien la construction du Nouveau Marché de Siemen prévu au programme d'amélioration de ce quartier.

Le travail étudié en entier et dirigé par notre Service est à peu près terminé sauf les aménagements et les routes les desservant. Il a été commencé fin Juillet.

Sa superficie représente 1836m<sup>2</sup>. de surface couverte, avec cour centrale de 220m<sup>2</sup>. au milieu de laquelle se trouve un bassin.

Il contiendra 70 places, 7 boutiques; au 1<sup>er</sup> étage du pavillon central, une salle de 11 × 9 a été aménagée pour établir une maison de thé.

Il serait à désirer que les règlements soient élaborés de telle sorte qu'il arrive à constituer un centre d'approvisionnements tout au moins pour les habitants Européens habitant la Concession Française et la région de Bubbling Well. Sa position est des plus favorables pour ces quartiers, et il suffirait d'une entente avec les Guilds des marchands pour y assurer, d'une façon permanente, les approvisionnements nécessaires.

Sauf imprévu, son ouverture au commerce pourra avoir lieu dans le courant d'Avril.

**Water-Closets Publics.**—A proximité de ce Marché nous avons construit, dans le même style à peu près, un petit bâtiment devant servir d'urinoirs et W. C. publics; à titre d'essai nous avons placé 2 cabines payantes pour le public. Nous pensons que les recettes de ces cabines seront suffisantes pour payer les frais d'une gardienne chargée d'assurer la propreté et l'assainissement des W. C.

Si cet essai réussit, il sera étendu en d'autres points de la Concession.

La construction en est presque terminée et il reste à établir les appareils et l'adduction d'eau.

Les W. C. publics sont avec simple siège à la turque, à lavage automatique; ceux payants, sont avec sièges à l'anglaise et fosses septiques.

La photographie ci-après indique l'état d'avancement de ce groupe de travaux au 31 Décembre 1916.

**Travaux d'amélioration & d'entretien.**—En dehors des travaux neufs indiqués ci-dessus le service d'architecture a exécuté de nombreux travaux de modifications, améliorations ou gros entretien dans les bâtiments Municipaux, dont l'ensemble représente une dépense de près de Tls. 20,000.

Savoir :

*1<sup>o</sup> Hôtel Municipal. Appartement du Secrétaire.*—Le logement occupé précédemment par le Secrétaire du Conseil ayant été affecté en partie au Service du Cadastre, nous avons dû pourvoir à son remplacement par l'ancien logement occupé précédemment par le Chef de la Garde; à cet effet, nous y avons effectué les réparations suivantes: changement complet des tapisseries et du linoleum dans le couloir, aménagement d'un W. C. avec siège à l'anglaise desservi par une fosse septique, installation de la salle de bain, réfection et amélioration du circuit d'éclairage etc...

*Bureau du Cadastre et du Service des Travaux.*—Aménagement des 2 pièces, contiguës aux bureaux des Travaux, de l'appartement du Secrétaire, en bureaux pour le Service; en même temps, les bureaux du Service des Travaux et de la Voirie qui depuis de longues années n'avaient reçu aucune réparation ont été repeints et tapissés, un lavabo installé dans le bureau de l'Ingénieur en Chef et un à côté du bureau du Cadastre.

*Salle des Fêtes.*—La salle des fêtes a été complètement remise à neuf, la parquet démonté, refait et rabotté, les murs tapissés, les cheminées en marbre refaites, les lustres, appliques et candélabres redorés, les rideaux remis en état et reteints pour se marier avec le ton du papier, des lambris posés jusqu'à hauteur des fenêtres, les boiseries, entièrement dégarnies de leur ancienne peinture, remises à neuf. Le vestibule, le couloir côté ouest et le grand escalier ont été également réparés, repeints et tapissés; l'éclairage modifié par l'installation de 2 lustres en remplacement des appliques existantes.

*Mur de clôture.*—Le mur de clôture donnant sur l'Avenue Edouard VII et l'ancienne écurie des Pompiers devenue inutile, ont été démolis pour être remis au nouvel alignement de l'Avenue, ainsi que le hangar à autos y faisant suite et une partie des W. C. en bordure sur la Rue Protet.

*2<sup>o</sup>. Annexe Est Hôtel Municipal.*—Une partie du parquet de la salle à manger des Européens a été

refaite. Une salle de bain et un W. C. avec siège à l'anglaise, desservi par une fosse septique, ont été construits au 1<sup>er</sup> étage pour parer à l'inconvénient qui obligeait les agents à descendre au rez-de-chaussée pour prendre les bains et à traverser une partie de la cour de l'Hôtel Municipal pour aller aux W. C.

3°. *Annexe Nord Hôtel Municipal.*—Ces bâtiments servant de casernes pour les agents Tonkinois et chinois ont eu leur toiture complètement remaniée, les parquets ont été réparés, toutes les pièces blanchies à la chaux, les chéneaux et tuyaux de descente repeints, le crépissage extérieur réparé et complètement repeint. Un appentis de 32m. de long sur 4m. de large et 3m. 55 de haut a été construit sur la façade Nord, face au Poste Central, pour servir de fourrière en plein air et de rassemblement pour les agents en temps de pluie. Les cours du côté Nord ont été refaites et drainées et les anciens trottoirs pavés, remplacés par des trottoirs cimentés.

4°. *Poste Central.*—L'intérieur de ce poste a été complètement peint, y compris les cellules. Le lanterneau sur la toiture a été réparé, la partie vitrée inférieure, par où les eaux de pluie s'infiltraient à l'intérieur, a été supprimée et remplacée par une murette en briques avec enduit en ciment et raccord en malthoïd à la toiture. Une marquise vitrée a été construite sur le perron au dessus de la porte d'entrée ; cette marquise, toute en fer avec poteaux en fonte et consoles en fer, couverte en vitrage, est destinée à préserver de la pluie le factionnaire en stationnement à la porte.

5°. *Poste de l'Ouest.*—De grands travaux ont été entrepris au poste de l'ouest dans le but, d'une part d'améliorer les logements des agents y habitant, et d'autre part d'améliorer la fourrière y existant. Les travaux du 1<sup>er</sup> groupe comprennent la construction de 14 W.C. desservis par 3 fosses septiques nouvelles, l'agrandissement d'une chambre au 3<sup>e</sup> étage par la suppression d'une salle de bain. La construction de vérandahs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur toute la face côté est sur une longueur de 24m. La réparation et le vernissage des escaliers de service du côté nord. La réparation et le vernissage de toutes les portes et fenêtres des côtés Nord et Est. Peinture de tous les chéneaux et tuyaux de descente ainsi que de toutes les toitures. Blanchiment et coaltarage du soubassement des 2 bâtiments pour Tonkinois mariés ainsi que de la cuisine pour les célibataires et celle des agents Européens et de l'office. L'aménagement de la nouvelle fourrière a nécessité la construction d'un mur de clôture de 13m.20 de long sur 2m. de hauteur Rue Baron Gros avec porte cochère et ouverture d'une porte d'accès dans le mur de séparation du bâtiment.

6°. *L'Imprimerie.*—L'Imprimerie a été agrandie par l'adjonction de 2 pièces supplémentaires qui ont nécessité l'abattage d'une cloison, et la modification de la porte d'entrée. En même temps, on a construit un 2<sup>e</sup> bassin en ciment armé pour le lavage des plaques de licence et 1 socle en béton pour l'installation de la presse à licence.

7°. *Stand Municipal.*—Le logement de l'Européen chargé de la surveillance du Stand étant par trop insuffisant, nous avons dû y remédier dans la mesure du possible en y aménageant une chambre de plus avec salle de bain. Toutes les pièces ont été parquetées et un évier placé dans la cuisine, enfin la peinture de toutes les pièces a été refaite en entier.

8°. *Cercle de la Police.*—Le Cercle de la Police à Koukaza a été repeint complètement à l'extérieur par le service de l'Architecture, en même temps le Cercle a fait faire, à ses frais, sous la surveillance de notre service d'Architecture, une vérandah surélevée à la hauteur du rez-de-chaussée pour agrandir sa salle de réunion.

9°. *Ecole Franco-Chinoise.*—Certaines modifications ont été apportées au logement des Frères par l'agrandissement de la salle d'étude et la création d'un nouveau réfectoire ; les soubassements du rez-de-chaussée ont été repeints, 8 chambres ont été remises en état, le plancher du palier reverni, la toiture réparée en divers endroits.

10°. *Ecole Municipale Française.*—L'agrandissement de l'école enfantine ayant été reconnu nécessaire, la salle de gymnastique a été aménagée en nouvelle salle de classe enfantine, l'aile a été prolongée du côté Ouest pour faire une nouvelle salle de gymnastique, le plancher de l'ancienne classe enfantine a été abaissé au niveau du plancher de la bibliothèque de façon à pouvoir incorporer à la Bibliothèque l'ancienne classe enfantine. Une partie des appartements du Directeur et du professeur logé à l'école a été tapissée.

11°. *Maison d'Arrêt.*—Nous avons refait les fourneaux de cuisine pour détenus : ces anciens fourneaux à la mode chinoise étaient défectueux et la consommation de bois très forte, la fumée se répandait partout dans cette cuisine; nous y avons remédié en faisant construire des fourneaux faisant usage de charbon de terre avec chargement à l'extérieur sous un appentis construit à cet effet sur la cour, dans lequel a été aménagé le parc à charbon nécessaire. Nous avons également réparé les bassins en ciment servant à laver les gamelles, et fait le blanchiment de la cuisine.

12°. *Abattoirs.*—Le transfert des abattoirs étant décidé dans un temps assez rapproché nous n'y avons fait que les réparations les plus indispensables. Les tôles de la toiture ont dû être vérifiées et plusieurs remplacées, ainsi que quelques chéneaux et tuyaux de descente, le cimentage a dû être refait en plusieurs endroits. A la maison de l'Inspecteur différentes réparations ont dû être exécutées ainsi qu'à la paillette servant d'abri provisoire qui a été refaite. Tous les bâtiments auraient besoin de grandes réparations si leur transfert était différé trop longtemps.

13°. *Poste de Koukaza.*—La caserne pour les Tonkinois mariés au Poste de Koukaza a eu sa toiture complètement remaniée, les chambres entièrement reblanchies ainsi que les cuisines, les murs des W. C. reconstruits.

14°. *Poste Téléphonique Pont Ste. Catherine.*—Le Poste téléphonique du Pont Ste. Catherine a dû être refait, un affaissement s'étant produit dans les fondations, qui avait amené la rupture du bâtiment. Les nouvelles fondations ont été établies sur pilotis; le poste a d'ailleurs été reconstruit tel qu'il était et tous les matériaux de l'ancien poste réemployés.

15°. *Logement du Chef de la Garde.*—L'appartement de l'ancien chef du secteur Central, Avenue des Deux Républiques, a été complètement réparé, tapissé, repeint; 1 W.-C. avec fosse septique aménagé, un mur de clôture côté Nord et Ouest a été construit, celui en bordure de l'Avenue réparé et muni d'une porte cochère et d'un autre porte pour piéton; un hangar pour auto a été construit et un jardin aménagé, pour permettre au Chef de la Garde d'y être logé provisoirement en attendant la construction d'une maison dans le voisinage du nouveau Poste Sud prévue sur le Budget de 1917.

16°. *Divers.*—Pendant le courant de l'année nous avons continué le remplacement des évier en zinc par des évier en ciment carrelé, ce qui est plus propre et de plus longue durée. Enfin 243 travaux de petites réparations d'entretien courant ont été exécutés au cours de l'année, suivant les demandes des services intéressés.

#### **Constructions privées. Permis délivrés.—**

			1916		1915
Maisons Européennes	35 permis pour		58 maisons		33
» chinoises	119	»	1252	»	1095
Constructions diverses	37	»	43	»	21
Fosses septiques	29	»	45 fosses		25
Réparations diverses	595	»			683

Le nombre des constructions de nouvelles maisons, comme on le voit par le tableau ci-dessus, présente un accroissement important sur celui de l'année précédente tant pour les constructions européennes que pour les constructions chinoises. Un fait digne de remarque est la tendance toujours croissante de la construction de fosses septiques qui est un grand bien pour l'hygiène, il serait à désirer que les maisons Européennes non encore pourvues de ces appareils, les fassent exécuter.

De grands progrès ont été réalisés dans la construction des maisons chinoises, les propriétaires ont en partie compris l'utilité des "fire-walls" (murs protège feu) et des "rat-proofing"; du reste, le service chargé de la surveillance des constructions privées tient la main à ce que les règlements soient strictement observés. Il en est de même dans la construction des cheminées où les progrès ont été sensibles au point de vue construction, malgré la mauvaise volonté de certains entrepreneurs.

En revanche, les questions d'hygiène sont toujours aussi négligées et aussi bien pour l'installation des réduits à ordures que des W. C. aucun progrès n'a été fait.

En ce qui concerne les réduits à ordures, les règlements permettent d'y apporter remède, et dans les nouvelles constructions, nous nous attachons toujours à ce que ces réduits soient convenablement

construits pour être facilement nettoyés et désinfectés et facilement accessibles; mais il n'en est pas de même pour les W. C. où le chinois fidèle à son modon millénaire qui lui suffit, ne s'occupe jamais d'en améliorer l'hygiène.

Sans aller jusqu'à imposer des W. C. avec fosses à chaque maison, ce qui en augmenterait singulièrement le prix, nous croyons que l'on pourrait prescrire pour chaque cité la construction d'un réduit avec fosse fixe et robinet de lavage accessible à tous les habitants de la cité et où ils seraient tenus de venir vider et nettoyer leurs modons. Cette fosse serait d'une capacité suffisante pour n'être vidée qu'une fois par mois par exemple par notre service des vidanges à qui nous pourrions imposer le travail de nuit et des mesures sanitaires spéciales. Le service de l'assainissement pourrait en contrôler la tenue et la désinfecter chaque jour.

On supprimerait ainsi peu à peu l'enlèvement et le transport journalier des matières de vidanges, ainsi que l'envoi direct aux égouts de nombreuses matières de vidanges sans désinfection préalable, comme cela a lieu lors du lavage des modons qui actuellement se fait chaque matin sur les voies publiques sans aucun souci de la santé publique et dont les produits sont jetés simplement dans les caniveaux des chaussées.

Une réglementation, pensons-nous, s'imposerait à ce sujet.

Un règlement et des mesures de Police sévères devraient également prohiber sur les vérandahs des maisons chinoises les dépôts de matériaux des plus hétéroclites qui s'y trouvent, les surchargeant souvent d'une telle façon qu'elles menacent de s'effondrer et peuvent devenir de la sorte un danger pour la circulation.

15 propriétaires ont été mis en demeure de démolir leurs cités insalubres et en état de vétusté.

1 poursuite en Cours Mixte a dû être exercée pour contraindre une mauvaise volonté à se conformer aux règlements.

413 injonctions ont été écrites aux propriétaires pour faire des réparations.

**Jardinage & Plantations.**—Le jardin de Koukaza a été mis en état; une nouvelle ouverture aménagée sur la Route Molière, une charmille établie au-dessus de l'ancienne poudrière et sur la butte ont été plantés des azalées et des rosiers, 2 escaliers ont été aménagés pour l'accès de la charmille sous laquelle des bancs ont été disposés. Autour de l'étang a été aménagée une cage pour les grues, don de M. Tissot-Dupont; notre collection d'animaux s'est également enrichie de 2 cygnes, don de M. Madier. Les arbres ayant souffert du typhon de 1915 et qui avaient été replantés, ont parfaitement repris, aucun n'a été perdu.

Dans les plantations en bordure des routes nous avons dû remplacer 28 arbres morts; de plus 534 nouveaux sujets ont été plantés en bordure des routes. A Lokawei nous avons aménagé une bande de terrain représentant 210m<sup>2</sup>. au Nord-Ouest du stand pour faire une pépinière où nous avons planté de nouveaux sujets; l'extension croissante des plantations d'alignement nous obligera d'ailleurs à créer de nouvelles pépinières en 1917.

**Cimetière.**—Le Cimetière de Lokawei a eu uné grande partie de ses anciens caniveaux refaits, des bordures posées et le gazon relevé. Les tombes des Tonkinois ont été pourvues de bordures et pierres tombales. Dans le courant de l'année il a été procédé à l'inhumation de 8 Européens et de 7 Tonkinois.

20 nouvelles tombes pour tirailleurs et 22 tombes pour Européens ont été mises en construction dans le courant de l'année.

**Fête Nationale.**—Comme les années précédentes, le Service des Travaux a assuré la décoration des rues et du Jardin Public, l'établissement des estrades pour le passage de la revue, la construction des cabines cinématographiques, les illuminations et le feu d'artifice.

En raison des circonstances actuelles, une plus grande solennité a été donnée à la revue qui a été effectuée sur la grande pelouse, dans le Jardin de Koukaza; toutes les troupes françaises présentes à Changhai et le Corps de Police y ont participé. Monsieur le Consul et toutes les autorités consulaires alliées et amies y ont assisté et à cet effet une tribune de 56m. × 6m. couverte et décorée de drapeaux aux couleurs Françaises et alliées avait été dressée dans le fond du Jardin, face à la Route Vallon.



JARDIN PUBLIC DE KOU-KA-ZA (*Nouvelle entrée sur la Rue Molière*)

De chaque côté de la tribune réservée, 2 tribunes publiques ont été installées, et dès la première heure elles ont été remplies d'un public enthousiaste.

Les rues suivantes ont été pavoisées durant la journée et illuminées le soir :

Le Quai de France depuis le Bund jusqu'à la Rue du Consulat,

La Rue du Consulat jusqu'à la Municipalité,

La Route Voyron depuis l'Avenue Joffre jusqu'à sa sortie du Jardin et le Jardin de Koukaza.

Des arcs de triomphe avaient été élevés à l'entrée du Quai de France et à la sortie du Jardin. De son côté le Cercle Sportif avait élevé un arc des plus réussis, à l'entrée du rond point sur la Route Vallon.

Enfin tous les monuments Municipaux et le Consulat de France ont été pavoisés et illuminés.

Les illuminations tant des rues que des arcs de triomphe et du jardin ont été faites partie avec des lampes électriques sur fil souple, partie au moyen de lanternes vénitiennes. L'éclairage comprenait 4176 lampes électriques et environ 6000 lanternes vénitiennes.

Le feu d'artifice, tiré sur la pelouse du Jardin de Koukaza, et auquel une importance plus grande que les années précédentes avait été donnée, avait attiré une affluence considérable de même que les représentations cinématographiques publiques du Jardin et du Boulevard de Montigny dont le succès avait été assuré par le représentant à Changhai de la Maison Pathé de Paris.

La fête avait été ouverte le 13 Juillet par une retraite aux flambeaux organisée par les services de la Police, les Tirailleurs et les Pompiers et qui eut un succès sans précédent.

Les divers services de notre département ont tous contribué avec le plus grand dévouement et le plus grand zèle à l'établissement des constructions et des décorations nécessaires à cette fête, et nous leur en adressons à nouveau nos plus vifs remerciements.

**Fêtes de charité. Décorations diverses.**—Notre personnel a pu assurer avec les plantes en réserve dans nos serres la décoration de diverses fêtes de charité pour lesquelles nous avons été sollicités. Nous avons même pu être assez heureux pour faire don d'une centaine de plantes, principalement des bégonias, pour être vendues au profit des œuvres de guerre. Nous avons en particulier fourni des plantes pour la décoration de l'Astor House, pour la fête Italienne au profit de la Croix Rouge Italienne, et à l'Hôtel Municipal pour l'exposition de peinture au profit de la Croix Rouge dont toute l'installation de la salle a été faite par nos services d'Architecture et du Contrôle.

### 3. — C O N T R O L E

**Éclairage Public.**—L'éclairage public au 1<sup>er</sup> Janvier 1917 se décompose comme suit :

285 lampes de	200 B.	=	57000 B.
78 »	100 B.	=	7800 B.
652 »	50 B.	=	32600 B.
3 »	1000 B.	=	3000 B.
			<u>100400 B.</u>

soit une augmentation de 14,000 B. sur l'exercice de 1915.

Ces augmentations, prévues d'ailleurs au Budget, ont trait à l'installation de lampes dans les rues qui en étaient dépourvues et à des modifications dans d'autres dont l'éclairage était défectueux et avait donné lieu à des réclamations.

**Nouvelles Installations.**—7 lampes de 100 B. dans les réverbères du Consulat de France primitivement éclairés au Gaz.

8 lampes de 50 B. dans le quartier de l'Est.

1 lampe de 100 » devant les prisons de Lokawei.

7 lampes de 100 » Rue du Lieutenant Pétiot.

11 » 100 » Rue Lafayette.

4 » 100 » Rue du Marché.

- 2 lampes de 50 B. Rue Amiral Bayle prolongée.
- 13 » 100 » Route Fergusson.
- 31 » 1000 » Avenue Edouard VII.
- 14 » 100 » Rue Lafayette entre l'Avenue Dubail et la Rue du Marché.
- 3 » 200 » Route Père Robert entre la Route Stanislas Chevalier et la Route de Zicawei.

**Modifications.**—21 lampes de 100B. axiales ont été installées Rue Chapsal et Marcel Tillot en remplacement de 21 lampes de 50B.

4 lampes de 50B. ont été supprimées et remplacées par 4 lampes de 200B. Avenue Joffre entre la Rue du Cimetière et le Boulevard de Montigny.

18 lampes de 50B. ont été supprimées et remplacées par des lampes de 200B. Quai de France Sud.

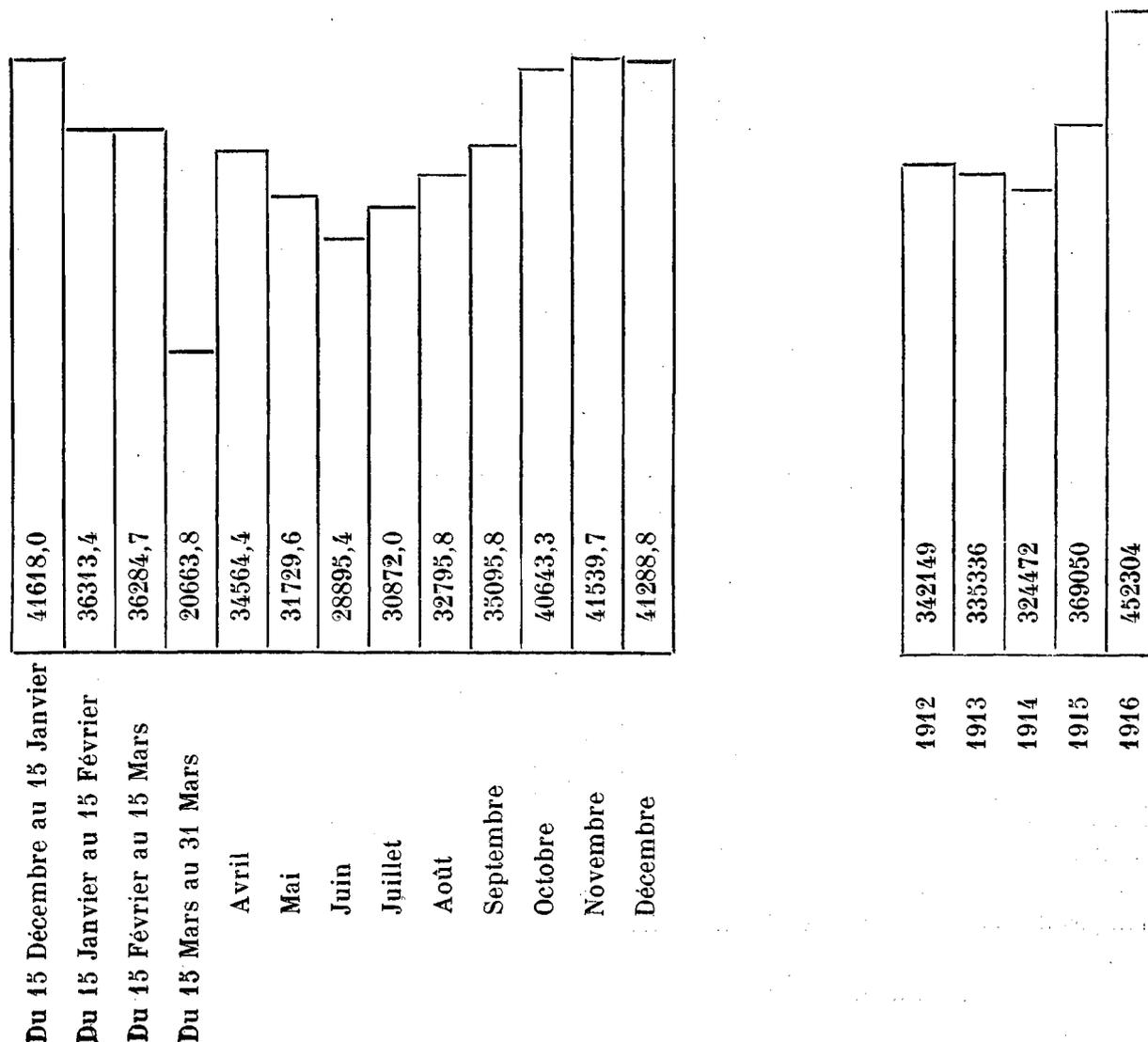
La consommation de l'éclairage public s'est élevée en 1916 à 452034 KWH soit une augmentation de 83254 K. W. H. sur l'exercice 1915,

La marche de l'éclairage public a été satisfaisante et à part quelques extinctions partielles qui peuvent être attribuées pour la plupart à l'oxydation des contacts de fusible de section, les extinctions ont été rares, la Cie. d'Electricité ayant pris des mesures pour parer à ces incidents.

## ELECTRICITÉ ECLAIRAGE PUBLIC

*Consommation mensuelle  
année 1916  
Echelle de 0,001 pour 500 KWH*

*Tableau comparatif années  
1912, 1913, 1914, 1915 et 1916  
Echelle 0,001 pour 5000 KWH*



CONSOMMATION EN K. W. D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 1916

Du 15 Décembre au 15 Janvier.....	41618.
Du 15 Janvier au 15 Février.....	36313.4
Du 15 Février au 15 Mars.....	36284.7
Du 15 Mars au 31 Mars.....	20663.8
Avril.....	34564.4
Mai.....	31729.6
Juin.....	28895.4
Juillet.....	30872.0
Août.....	32795.8
Septembre.....	35095.8
Octobre.....	40643.3
Novembre.....	41539.7
Décembre.....	41288.8
Total	<u>452304.7</u>

La qualité des lampes d'éclairage public a été inférieure à celle des années précédentes. Le noircissement rapide de l'ampoule a eu une influence fâcheuse sur le pouvoir éclairant des lampes et a nécessité de nombreux remplacements.

La moyenne de ces remplacements pendant l'année a été de 23% pour les lampes de 50B., 13% pour celles de 100B. et de 11% pour celles de 200B.

**Eclairage des Bâtiments Municipaux & Sonneries.**—Au 1<sup>er</sup> Janvier 1917, cet éclairage se décompose comme suit:

2728 lampes à incandescence de 200, 100, 50 et 25 B.

328 prises de courant

69 ventilateurs de plafond

34 » portatifs de 16"

12 » » » 12"

4 radiateurs électriques

3 postes téléphoniques

74 sonneries, 214 boutons d'appel actionnés par 10 transformateurs et 25 batteries de piles.

L'entretien des installations électriques et des sonneries a été assuré par le Service du Contrôle qui a aussi procédé par ses propres moyens aux installations suivantes:

Installation de 4 ventilateurs appliqués à la Cour Mixte

» » 30 points lumineux au bâtiment central

» » 2 ventilateurs de plafond, des sonneries et de l'éclairage au bureau de Cadastre

Illuminations électriques des bâtiments Municipaux à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet (confection de 1300 mètres de guirlandes et installation de 4176 lampes).

Installation de 4 lampes et 1 ventilateur de plafond à l'Ecole Franco-Chinoise.

Installation de 4 groupes de 3 lampes à la nouvelle Annexe de l'Ecole Municipale Française et de 5 lampes dans la salle de gymnastique.

Installation de l'éclairage et des sonneries dans les appartements du Chef de la Garde.

Installation d'une rampe lumineuse dans la salle des Fêtes.

Installation de 20 lampes dans divers locaux.

Réfection complète des installations électriques, et des sonneries au bureau de l'Architecture et du Contrôle.

Réfection de l'installation électrique au Club de la Police et des sonneries au logement de l'Infirmier.

Réfection complète de l'installation électrique et équipement électrique des lustres et girandoles de la Salle des Fêtes.

Modification des circuits d'éclairage du Hall du Bâtiment Central et pose des nouveaux circuits de l'horloge, des lustres et des radiateurs de la Salle du Conseil.

Réfection des sonneries du logement des Agents du Poste de l'Ouest.

Dressé les devis et cahiers des charges des installations électriques, de l'eau et des appareils sanitaires du Poste Sud.

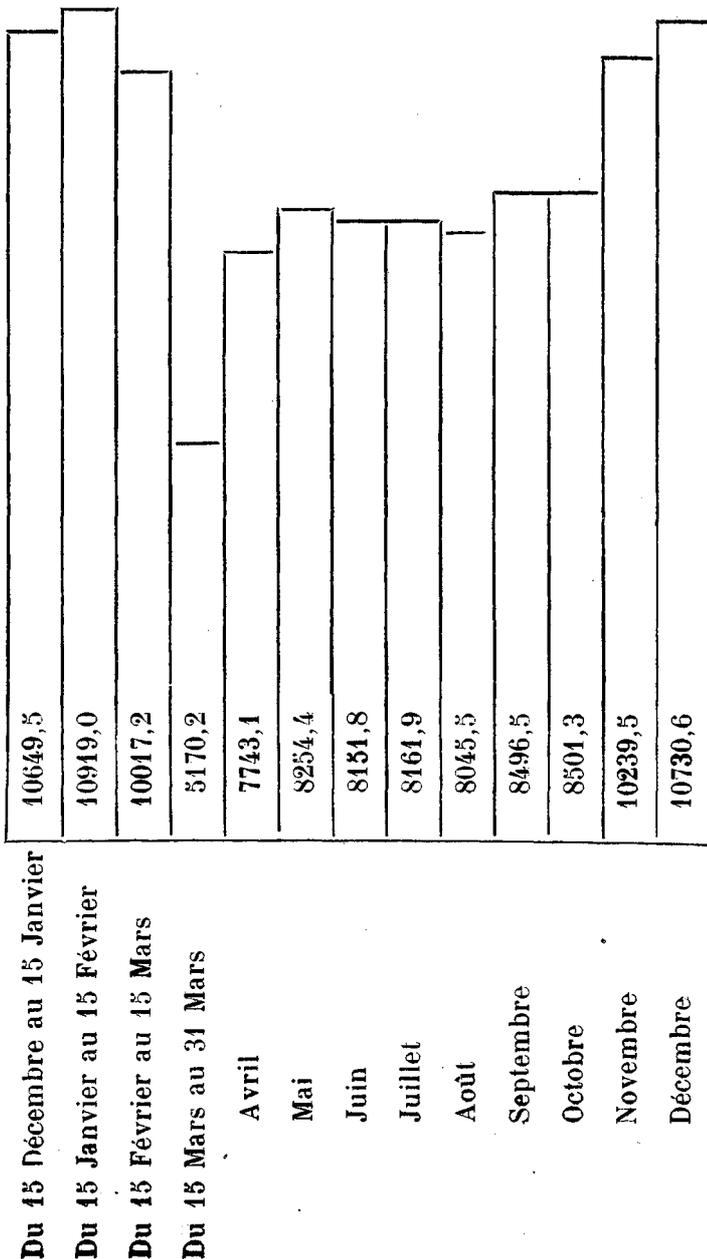
La marche de l'éclairage dans les Bâtiments Municipaux a été très satisfaisante et n'a subi ni interruption ni accident grave.

La consommation des Bâtiments Municipaux s'est élevée pour l'année 1916 à 115070.5 K. W. H.

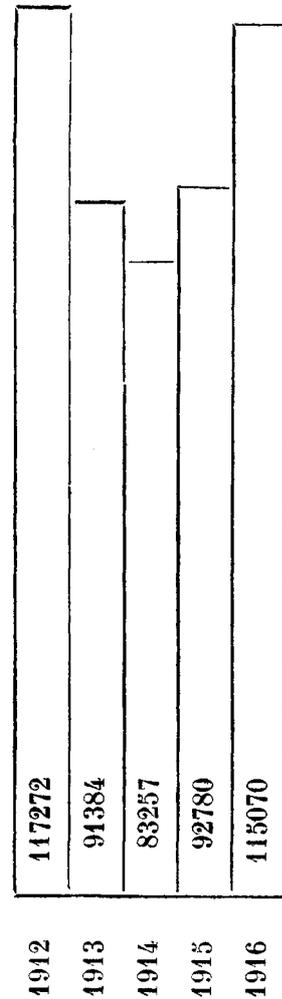
La quantité contractuelle du cahier des charges étant de 60000 K. W. H. il y aura à payer à raison de Tls. 0.04 un excédent de consommation de 55070.5 K. W. H.

## ELECTRICITÉ BATIMENTS MUNICIPAUX

*Consommation mensuelle  
année 1916  
Echelle de 0,001 pour 100 KWH*



*Tableau comparatif années  
1912, 1913, 1914, 1915 et 1916  
Echelle 0,001 pour 1000 KWH*



**CONSOMMATION EN K. W. H. DES BATIMENTS MUNICIPAUX DURANT L'ANNÉE 1916**

Mois	Bâtiments Municipaux	Bâtiments Police	Sémaphore	T. S. F.	Total
du 15/12/15 au 15/1 /16	2995.4	7459.0	195.1	000.0	10649.5
du 15/1 /16 au 15/2 /16	2897.0	7191.0	170.9	659.5	10918.4
du 15/2 /16 au 15/3 /16	2838.0	6509.4	146.3	523.1	10016.8
du 15/3 /16 au 31/3 /16	1480.7	3404.0	94.7	190.8	5170.2
Avril	2057.2	5193.6	140.2	352.1	7743.1
Mai	2164.8	5569.0	166.5	354.1	8254.4
Juin	2298.9	5288.3	138.7	425.7	8151.6
Juillet	2554.9	5193.7	132.1	281.2	8161.9
Août	2247.4	5333.8	151.5	312.8	8045.5
Septembre	2345.3	5506.9	171.7	472.6	8496.5
Octobre	2494.3	5324.0	147.4	535.6	8501.3
Novembre	3111.6	6303.1	170.5	654.3	10239.5
Décembre	3397.8	6579.7	154.1	599.0	10730.6
	<u>32883.3</u>	<u>74855.5</u>	<u>1979.7</u>	<u>5360.8</u>	<u>115079.3</u>

**Vérification des compteurs.**—Le Service du Contrôle a été appelé durant l'année à vérifier 4 compteurs d'électricité. Tous ces compteurs ont été reconnus exacts.

**Service des Eaux.**—Le matériel des eaux en service dans les Bâtiments Municipaux compte au 1<sup>er</sup> Janvier 1917 :

- 442 robinets de 3/8, 1/2, 3/4, 1", 1"1/4, 2"
- 281 » d'arrêt de 1/2, 3/4, 1", 1"1/4, 1"1/2, 2", 2"1/2, 4"
- 14 bouches d'incendie
- 122 chasses d'eau
- 95 douches
- 13 éviers
- 60 lavabos
- 64 sièges à l'anglaise
- 28 urinoirs

Le Service du Contrôle a assuré l'entretien de toutes ces installations et a de plus procédé aux installations neuves suivantes :

- Installation de 3 chasses d'eau automatiques à la Cour Mixte.
- » d'appareils sanitaires dans le nouveau logement du Secrétaire.
- » » dans l'Annexe Est de la Municipalité.
- » » dans le logement des Agents Européens Poste Ouest.
- Installation d'appareils sanitaires à la Chancellerie.
- » » dans les appartements du Chef de la Garde.

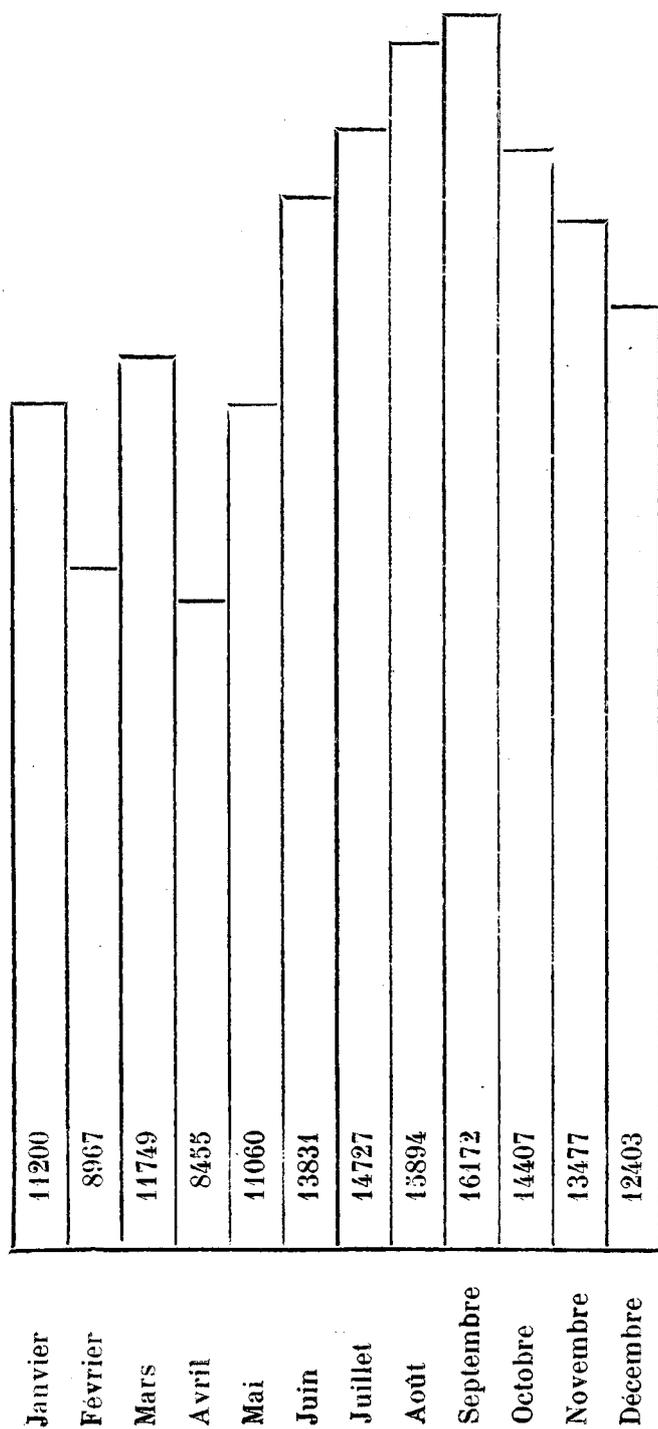
Pose de 9 robinets de puisage de 1/2, 3/4, de 4 lavabos, dans divers Bâtiments Municipaux.

Aucun accident grave n'a été signalé dans les canalisations d'eau et leur fonctionnement a été en tous points satisfaisant.

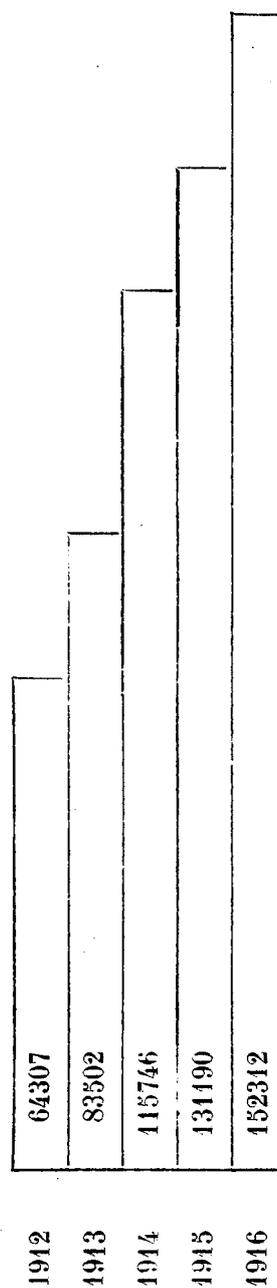
**Consommation des Bâtiments Municipaux.**—La consommation d'eau s'est élevée dans les Bâtiments Municipaux à 152312m<sup>3</sup> soit une augmentation de 21122m<sup>3</sup>. sur l'année 1915.

## EAU BATIMENTS MUNICIPAUX

*Consommation mensuelle  
pendant l'année 1916  
Echelle de 0,001 pour 100M<sup>3</sup>*



*Tableau comparatif  
de la consommation d'eau pendant les années  
1912, 1913, 1914, 1915 et 1916  
Echelle de 0,001 pour 1000 M<sup>3</sup>*



**CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX**

Janvier.....	11200m3
Février.....	8967 »
Mars.....	11749 »
Avril.....	8455 »
Mai.....	11060 »
Juin.....	13831 »
Juillet.....	14727 »
Août.....	15864 »
Septembre.....	16172 »
Octobre.....	14407 »
Novembre.....	13477 »
Décembre.....	12403 »
Total	<u>152312m3</u>

**Vérification de compteurs d'eau.**—Le Service du Contrôle a été appelé durant l'année à vérifier 3 compteurs d'eau. Tous ces compteurs ont été reconnus exacts.

**Statistique.**—Le Service du Contrôle a continué à dresser les plans de statistique en ce qui concerne les canalisations d'eau, les bouches d'incendie, les canalisations de gaz et le réseau d'égoûts.

**Canalisations d'eau. Conduites nouvelles.**—*Avenue Edouard VII.*—Pose d'une conduite de 0.150 sur une longueur de 110 mètres.

*Route de Zikawei.* à l'Est de la Route Ghisi: 116m. de conduite de 0.150

*Avenue Edouard VII* entre les Rues Tourane et des Pères: 201m. de conduite de 0.150

*Route Henri Rivière* pose de 111m. de canalisation de 0.100

*Route des Sœurs* au nord de la Rue Ratard: 130m. de conduite de 0.150

*Route Lafayette* entre Rues Capitaine Rabier et du Marché: 456m. de conduite en fonte de 0.150

*Avenue de Roi Albert.*—Nord de la Route Ratard: 200m. de conduite de 0.150

*Route Fergusson.*—Nord Avenue Joffre: 270m. de conduite en fonte de 0.150

*Au sud de la Route Fergusson.*—260m. de conduite en fonte de 0.150

*Avenue Edouard VII* entre Rues Tourane et Hué: 67.42m. de conduite de 0.150

*Rue Molière.*—Est de la Rue Massenet: 53m. de conduite en fonte de 0.060

*Great Western Road.*—Est Avenue du Roi Albert: 110m. de conduite de 0.150

*Great Western Road Ouest.*—36m. de conduite en fonte de 0.150

*Rue du Marché.*—194m. de conduite en fonte de 0.125

*Rue du Lieutenant Pétiot Nord.*—135m. de conduite en fonte de 0.150

*Great Western Road.*—Est et Ouest Rue du Lieutenant Pétiot: 135m. de conduite en fonte

*Route Francis Garnier Sud-Est.*—183m. de conduite en fonte de 0.150

formant un total de 2769m. 42 de conduites nouvelles contre 917m. en 1915

**Bouches d'Incendie.**—*Avenue Edouard VII.*—N°. 45, du côté de la Rue Hué et N°. 99 ancien Quai de Confucius, bouches de 0.100m/m

*Rue Molière* bouche de 0.060

**Canalisation de Gaz.**—*Avenue Edouard VII* entre Rues Hué et Tourane: 617' de canalisation de 4"

*Avenue Edouard VII* entre Rues Hué et Tourane 30' de canalisation de 3" et 155' de canalisation de 1"1/2.

*Rue du Lieutenant Pétiot.*—63m. de canalisation de 3"

*Route des Officiers.*—100m. de canalisation de 3"

*Rue Hennequin.*—116m. de canalisation de 4"

*Rue Molière* entre Route du Père Robert et Rue Massenet: 230m. de canalisation de 3"

*Boulevard de Montigny* angle Rue du Consulat: 40m. de canalisation de 3"

#### 4. — CADASTRE

La création d'un Bureau du Cadastre, mise à l'étude depuis plusieurs années, et dont la nécessité s'imposait, a pu être réalisée dans le cours de l'année, les licenciements auxquels un certain nombre de Compagnies de Constructions de voies ferrées, et notamment la Compagnie du Lung Hai, furent contraintes, par suite du manque de ressources, nous ayant permis de recruter sur place tout le personnel technique nécessaire.

Cette création fut arrêtée en principe le 24 Janvier 1916 par décision du Conseil, qui réglait l'établissement de ses cadres et les engagements du personnel nécessaire; ce ne fut que le 1<sup>er</sup> Mai que le service commença à fonctionner, par suite de la nécessité d'aménager les bureaux nécessaires, bureaux qui furent pris sur les anciens appartements du Secrétaire devenus vacants par le transfert de son logement dans la partie Est du bâtiment Municipal; mais par suite des pourparlers nécessaires avec les différents Consulats, le Shanghai Municipal Council et le bureau du Cadastre chinois, son fonctionnement officiel, en tant que bureau des terrains, fut reporté au 1<sup>er</sup> Janvier 1917, et son règlement promulgué par décision du Conseil du 16 Octobre dernier.

Les règles furent d'ailleurs celles existant au S. M. C., et le bureau du Cadastre Français, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1917, a seul qualité pour les mesurages ou transferts de terrains dans toute l'étendue de la Concession Française.

Dans le courant de l'année 1916, l'activité du bureau du Cadastre s'est surtout manifestée dans l'établissement des plans d'expropriations et d'alignements dont a été déchargé le service de la Voirie.

Nous citerons notamment les plans relatifs à la nouvelle Avenue Edouard VII, à la Rue Lafayette, au prolongement de la Rue Amiral Bayle, etc.

En résumé, pendant l'année, le service du Cadastre a eu à établir 112 plans de récolement en vue d'expropriations à réaliser.

Au mois d'Octobre son personnel a été augmenté d'une 2<sup>e</sup> brigade d'opération, ce qui nous a permis d'aborder l'établissement du plan cadastral de l'Extension pour lequel rien encore n'avait été fait et permettra d'établir d'une façon équitable et exacte le tableau des taxes foncières Municipales afférentes aux propriétés, bâties ou non bâties, de l'Extension.

L'Extension, à cet effet, a été divisée en 25 nouveaux secteurs faisant suite aux 14 sections de l'ancienne Concession, et qui feront l'objet de planches spéciales montrant les subdivisions parcellaires et les titres, avec les surfaces auxquelles ils correspondent.

Ce lever a été commencé le 1<sup>er</sup> Novembre par les 2 brigades, l'une travaillant à la 15<sup>e</sup> section et l'autre à la 20<sup>e</sup>.

Les levés de ces sections sont actuellement terminés sur la 1/2 de leur surface environ et les levés rapportés et dessinés pour la plupart.

L'engagement d'un dessinateur Européen à partir de 1917, accepté en principe par le Conseil, permettra d'améliorer, d'accélérer ces travaux, les opérateurs des brigades d'opérations n'ayant plus à passer une partie de leur temps au bureau pour le relevé de leurs carnets.

Le manque d'instruments a également retardé dans une certaine mesure le travail des brigades et une somme de Tls. 1000.00 est prévue dans notre Budget de 1917 pour la commande des instruments nécessaires de façon à combler cette lacune.

Bien que ne fonctionnant pas d'une façon obligatoire pour les propriétaires pendant l'année 1916, le bureau du Cadastre a été requis pour l'établissement de 35 plans officiels de concert avec les autorités chinoises et les Consulats intéressés, et 9 certificats de bornage, représentant la pose de 46 bornes de propriétés, ont été délivrés.

Le service a eu en outre à établir les levés des terrains et criques suivants, en vue de leur nivellement ou comblement :

Nivellement des terrains Municipaux au Kil. 4.500 Route de Zicawei et au Stand Municipal et levés des criques Route Say-Zoong, Route Doumer et Route Père Robert.

Il a de plus placé 52 bornes limitant des routes ou propriétés Municipales.

**Personnel.**—Le bureau du Cadastre comprend actuellement:

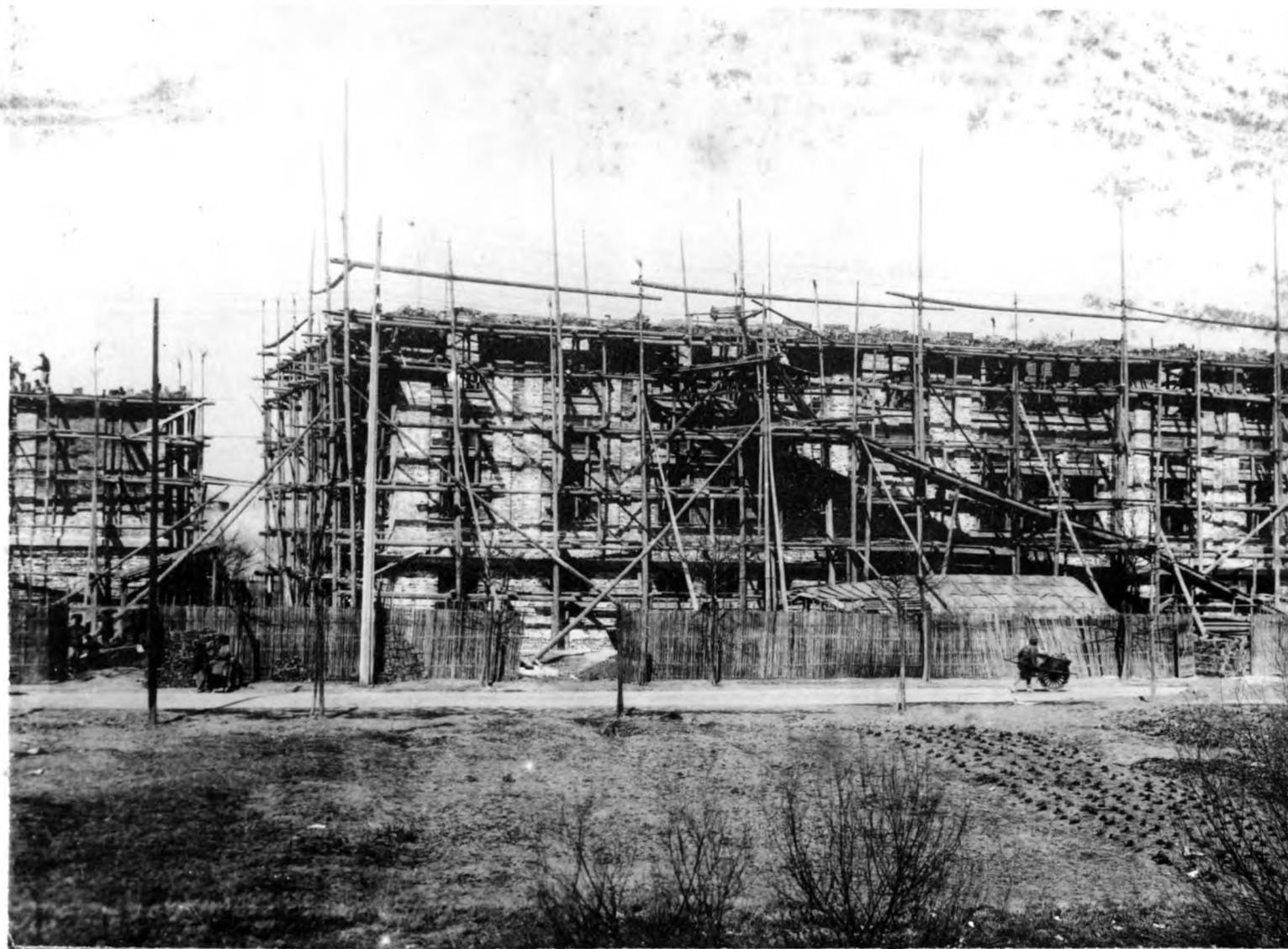
Personnel Européen: 1 chef de brigade faisant fonction de Chef de Bureau,  
2 chefs de brigades d'opérations  
et 2 aides opérateurs.

Personnel Indigène: 2 interprètes de brigades,  
2 dessinateurs.

Il est prévu de plus pour 1917 l'engagement d'un chef dessinateur Européen.

L'ensemble des dépenses de ce service représentera alors une somme globale mensuelle de Tls. 1500.00.

Changhai, le 31 Décembre 1916  
L'Ingénieur Municipal,  
G. GRENÉ



NOUVEAU POSTE DE POLICE ROUTE STANISLAS CHEVALIER

*( Etat des travaux au 31 Décembre 1916 )*

# Rapport de la Garde Municipale

## Titre 1 - PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Au 31 Décembre 1916, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens	} de la Garde	*46	} 48	
		Sous-Officiers de Tirailleurs		2
Tonkinois	} de la Garde	141	} 237	
		de la Garde Indigène du Tonkin		50
		Tirailleurs Tonkinois		46
Chinois	} Interprètes	15	} 368	
		Détectives		33
		Agents		277
		Auxiliaires		43
		Total	653	

\* dont 3 mobilisés en France

Le détail de cet effectif est indiqué au Tableau N<sup>o</sup>. 1, annexé au présent Rapport.

**Mouvements dans le Personnel Européen.**—Sur sa demande, après 26 ans de services, Monsieur LE MOULLEC, Chef de Secteur, a été rayé des contrôles de la Garde, le 1<sup>er</sup> Septembre 1916.

Par Ordonnance Consulaire en date du 8 Novembre 1916, le Capitaine d'Infanterie Ch. SCHMITT, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, a été nommé aux fonctions de Chef de la Garde, en remplacement du Capitaine G. RABIER, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, tué glorieusement à l'ennemi.

Est également mort pour la Patrie le Garde de 1<sup>ère</sup> classe Albert JUPIN. Mobilisé à Tien-Tsin en Août 1915, JUPIN demanda à partir au front. Envoyé d'abord dans la Somme, il fut ensuite dirigé sur Salonique. Blessé grièvement et évacué sur Toulon, il mourut à l'hôpital, le 25 Novembre 1916, des suites de ses blessures.

**Personnel Tonkinois.**—En raison de la guerre, aucun changement ne s'est fait dans ce personnel et il n'y eut ni libération, ni recrutement.

Les 63 Gardes signalés dans le Rapport de l'année dernière, comme libérables en 1915 et qui avaient été prévenus que, vu les événements actuels, ils ne pouvaient être libérés qu'à la fin des hostilités, ont tous contracté un rengagement de 3 ans.

Les pertes dans ce personnel se montent à :

Mis à la retraite pour raison de santé	— 2
Décédé	— 1
Total	<u>3</u>

Dans le courant de l'année, 2 détachements de Tirailleurs Tonkinois, l'un du 16<sup>ème</sup> Régiment de Tien-Tsin, l'autre du 4<sup>ème</sup> Régiment du Tonkin, ont continué à renforcer les effectifs de la Garde Municipale, en vue de la défense éventuelle de la Concession.

L'un de ces détachements, celui de Tien-Tsin (50 hommes) fut renvoyé dans sa garnison d'origine, en deux fois, les 25 Novembre et 19 Décembre 1916. Il a été remplacé à Changhai par un peloton de 50 Annamites de la Garde Indigène de Hanoi.

**Personnel Chinois.**—En 1916, 13 Agents chinois furent rayés des contrôles :

Décédé	1
Démissionnaires	4
Révoqués	8

Total 13, soit 5 de moins qu'en 1915.

**Cours de Langues.**—5 Agents Européens ont suivi le cours d'anglais professé à l'Ecole Municipale Française.

31 Agents Chinois ont suivi le cours de français institué à l'Ecole Franco-Chinoise.

Des résultats satisfaisants ont été obtenus.

**Situation Sanitaire.**—Les moyennes d'indisponibilité, par agent, en 1916 et pendant les quatre dernières années, ont été les suivantes :

	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>	<u>1915</u>	<u>1916</u>
Européens	14,00	14,60	9,44	12,02	13,20
Tonkinois	13,00	18,14	19,04	17,60	12,90
Chinois	10,00	11,40	10,52	6,08	4,81

Il y a lieu de noter que l'état sanitaire des Tonkinois et des Chinois a été particulièrement bon, par contre les Européens dépassent les moyennes d'indisponibilité des deux années précédentes. Trois agents ayant à leur actif un total de 220 journées d'indisponibilité, ont très largement contribué à rendre cette moyenne si élevée.

**Discipline Générale.**—La discipline a été très bonne.

## Titre 2 - MAISON D'ARRÊT

**Effectif des Prisonniers Chinois.**—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt pendant les six dernières années, fut :

	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>	<u>1915</u>	<u>1916</u>
	286	341	396	442	443	439

En 1916, le maximum fut atteint, le 30 Mai, avec 516 condamnés.

**Durée des Peines.**—Le Tableau suivant présente la classification des détenus, le 31 Décembre 1916, en ce qui concerne la durée des peines :

<u>Durée des peines</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Totaux</u>
De 1 à 3 mois	108	4	112
De 3 à 6 mois	93	5	98
De 6 mois à 1 an	73	»	73
De 1 à 2 ans	21	3	24
De 2 à 3 ans	26	»	26
De 3 à 4 ans	20	3	23
De 4 à 5 ans	22	2	24
Supérieures à 5 ans	21	»	21
En prévention	»	»	»
Devant être remis aux Autorités			
Indigènes locales	»	»	»
Totaux	<u>384</u>	<u>17</u>	<u>401</u>

Les condamnations inférieures à 1 mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de l'Ouest.

La moyenne de ces condamnés, pendant l'année, fut de 19.

**Etat Sanitaire.**—Le Tableau ci-dessous indique, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation, le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENU ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALI- SATION	NOMBRE DE DÉCÈS		
			MAISON D'ARRÊT	HÔPITAL	TOTAUX
Janvier	9	387	»	3	3
Février	12	364	»	1	1
Mars	13	336	»	1	1
Avril	6	307	»	»	»
Mai	9	161	»	1	1
Juin	2	180	»	»	»
Juillet	10	176	»	3	3
Août	11	252	»	3	3
Septembre	18	444	2	3	5
Octobre	14	555	»	2	2
Novembre	13	618	»	3	3
Décembre	19	666	»	1	1
<b>Totaux</b>	<b>136</b>	<b>4446</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>23</b>

nombre inférieur de 2 au total de 1915.

La moyenne des prisonniers hospitalisés fut de 12 par jour.

Les 23 décès se décomposent ainsi :

21 à l'hôpital par suite de maladies.

2 { 1 tué au cours d'une mutinerie.

    { 1 suicide par pendaison.

Au mois d'Août, quelques cas de fièvre typhoïde se déclarèrent parmi les prisonniers. Ce commencement d'épidémie fut rapidement enrayé, grâce aux mesures énergiques prises par le Service de Santé.

De même, il fut possible de lutter efficacement contre un début de béri-béri qui fit 3 victimes.

Dans l'ensemble; l'état sanitaire fut satisfaisant ainsi que le prouve l'état comparatif ci-dessous :

ANNÉE 1915			ANNÉE 1916		
TOTAL DES ENTRÉES A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	MOYENNE JOURNALIÈRE	TOTAL DES ENTRÉES A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	MOYENNE JOURNALIÈRE
145	4111	11	136	4446	12

**Evasion.**—Le 13 Septembre 1916, une tentative d'évasion échoua grâce au sang-froid et à l'énergie du Garde Européen de service et aux dispositions prises par le Personnel Européen et Annamite constituant la Garde de la Maison d'Arrêt.

Au cours de cette affaire: un détenu fut tué et un autre blessé, peu après, un troisième, l'un des principaux agresseurs, réussit à se pendre dans sa cellule.

L'enquête faite permit d'inculper 19 prisonniers qui avaient participé à la préparation du projet d'évasion. Traduits en Cour Mixte, les coupables furent condamnés à de nouvelles peines de prison, dont la plus élevée fut 3 ans.

**Travail des Prisonniers.**—Le Tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers, évalué à Tls. 6.263,97 et \$. 2.266,88. Au total, en Tls. au taux de 75/100 : Tls. 7.963,55.

**Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.**—

En 1916, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt, furent :

Solde	}	Personnel Européen	=	5.925,49	}	= Tls : 11.318,76
et		» Tonkinois	=	4.953,53		
Indemnités		» Chinois	=	439,74		
Nourriture des prisonniers chinois		=		=	»	10.402,35
Habillement des prisonniers chinois		=		=	»	839,94
				Total	Tls.	<u>22.261,05</u>
A déduire, estimation du travail des prisonniers					»	<u>7.963,55</u>
				Différence	Tls.	<u>14.297,50</u>

**Modification à l'assiette.**—La tentative d'évasion mentionnée plus haut, a permis de constater la nécessité de faire disparaître, du centre de la cour, les 3 petits édicules qui s'y trouvent : cabinets d'aisance, poudrière, buanderie.

La reconstruction de ces servitudes peut aisément être faite sur la face NORD, où la Municipalité possède un terrain. Un rapport établi en ce sens a déjà reçu l'approbation de principe du Conseil.

Les fourneaux de cuisine ont été reconstruits sur de nouvelles données qui ont permis de substituer le charbon au bois pour la cuisson des aliments des détenus.

Cette transformation donne toute satisfaction au point de vue propreté du local et cuisson plus rapide des aliments et permet, en outre, de réaliser une économie mensuelle de Tls. 65,25, soit, par an, 783 Taëls.

### Titre 3 - RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le Tableau N° 3 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la police en 1916 et permet de les comparer avec ceux de l'année précédente.

Les Tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 4 — Les arrestations d'Étrangers.

- » » 5 — Les arrestations de Chinois.
- » » 6 — Les jugements prononcés par la Cour Mixte.
- » » 7 — Les contraventions aux Règlements Municipaux.
- » » 8 — Les motifs des plaintes reçues.
- » » 9 — Les vols chez les Européens.

Tableaux Nos. 10, 11, 12, 13 — Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

**Service d'Identification Judiciaire.**—Ce service fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1911.

Les quantités de fiches (concernant des Chinois) existent actuellement dans nos fichiers et comparées à celles des 3 années précédentes, nous donnent le Tableau ci-après :

	<u>1911</u>	<u>1912</u>	<u>1913</u>	<u>1914</u>	<u>1915</u>	<u>1916</u>
Nombre de nouvelles fiches établies par la Police Française	1602	1809	2098	1977	1726	1447
Nombre de nouvelles fiches reçues de la Police Internationale	3744	2851	2074	2188	2115	1594
Augmentation annuelle	5346	4660	4172	4165	3841	3041
Total des fiches en fin d'année	5346	10006	14178	18343	22184	25225

Sur les 25.225 individus dont nous possédons les fiches et les dossiers, 3095 ont été condamnés par les deux Cours Mixtes de Changhai, 2913 sont des récidivistes pour la Concession Française seulement. Ces derniers se répartissent ainsi :

Condamnés 2 fois	=	1532
» 3 »	=	655
» 4 »	=	348
» 5 »	=	170
» 6 »	=	108
» 7 »	=	49
» 8 »	=	30
» 9 »	=	13
» 10 »	=	8
Total		<u>2913</u>

L'état suivant indique par mois le nombre d'individus qui, d'une part, ont été soumis à l'identification, et d'autre part, reconnus récidivistes, en 1916:

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	NOMBRE D'IDENTIFIÉS
Janvier	310	161
Février	196	110
Mars	265	123
Avril	244	138
Mai	285	160
Juin	189	109
Juillet	272	116
Août	258	118
Septembre	224	118
Octobre	181	95
Novembre	240	113
Décembre	291	147
<b>Totaux</b>	<b>2955</b>	<b>1508</b>

Pour l'année, nous avons ainsi obtenu 52 % d'identifications.

**Incendies.**—Le nombre des incendies pendant les cinq dernières années a été le suivant :

	1912	1913	1914	1915	1916
Incendies	41	46	22	14	13
Commencements d'incendies	36	31	31	38	26
Feux de cheminée	2	4	2	1	
<b>Totaux</b>	<u>49</u>	<u>51</u>	<u>55</u>	<u>53</u>	<u>39</u>

Le Tableau N<sup>o</sup>. 14 renseigne sur les sinistres de l'année et les sanctions prononcées par la Cour Mixte.

Le 14 Janvier 1916, au cours d'un incendie au N<sup>o</sup> 402 Rue Tourane, les corps d'une femme et de 2 enfants furent retirés, complètement carbonisés, des décombres. Trois personnes habitant une pièce voisine, n'ayant pu fuir par l'escalier en feu, sautèrent du 1<sup>er</sup> étage dans la rue et se blessèrent grièvement. L'une d'elles, une vieille femme, mourut le lendemain à l'Hôpital des suites de sa chute.

**Accidents Divers.**—Le relevé des différents accidents survenus en 1916 figure dans les Tableaux Nos. 10, 11, 12, et 13.

Les accidents sur la voie publique, en dehors des accidents de tramways, sont en diminution de 29 sur l'année précédente.

Les accidents de tramways eux-mêmes ont diminué de 14 en comparaison avec 1915.

Nous eûmes à enregistrer 5 accidents mortels.

**Vols.**—Le nombre de plaintes de vol a été de 1077 contre 1109 en 1915.

**Vols chez les Étrangers.**—Sur ce nombre de 1077 plaintes, 59 (aucune réellement importante) proviennent de vols commis chez les Étrangers, (60 l'année dernière).

Dans quatre affaires, sur 12 qui ont été solutionnées, ce sont les domestiques des victimes qui furent reconnus coupables.

Les plaintes pour vol de pardessus, d'imperméables, de parapluies et de tous objets habituellement laissés dans les vestibules ou à l'entrée des habitations, ont encore été, en 1915, des plus fréquentes. Les observations formulées, l'année dernière, à cet égard, conservent toute leur valeur.

**Vols à main armée.**—Les vols à main armée, au préjudice de résidents chinois, ont continué à nous inquiéter. Les efforts de la police ont particulièrement porté sur cette partie du service.

23 plaintes de cette nature furent reçues pendant l'année. Nos recherches aboutirent dans 12 cas avec 44 arrestations.

**Pillages.**—Deux pillages eurent lieu par des bandes armées, l'un le 25 Mai, vers 1 heure du matin, au village de "Lieu-Ka-Za"; l'autre, dans la nuit du 16 au 17 Juillet, vers 2 heures 30 du matin, au village de "Zi-Ka-Dang". Ces villages Chinois sont situés dans la partie Ouest de l'extra-Concession.

Les neuf individus, arrêtés dans la première affaire, nous apprirent que leur bande se composait de 16 membres, tous bateliers, venus de Pootung à Changhai pour opérer le pillage au cours duquel ils furent arrêtés. Dans sa séance du 29 Mai, la Cour Mixte condamna les coupables à des peines variant entre 3 et 5 ans de prison et à l'expulsion.

Dans la deuxième affaire, 17 arrestations furent opérées.

Les individus incriminés étaient tous d'anciens soldats, natifs de la province du "An-Hoei". Leur capture fut difficile, car ils offrirent une sérieuse résistance à la police.

Sept des coupables furent condamnés à être remis aux autorités chinoises pour être châtiés suivant la rigueur de la Loi, les autres furent punis par la Cour Mixte.

**Meurtres.**—1° Le Chef révolutionnaire et ex-Toutou de Shanghai pendant la première révolution de 1911, CHEN-KI-MEI, fut assassiné, le 18 Mai 1916, vers 5 h. 30 du soir, au N° 14 de la rue Chapsal.

L'enquête qui suivit ne permit pas de déterminer très nettement le mobile du crime, mais tout porte à croire qu'il fut de nature politique.

L'instruction de l'affaire nous montra que le meurtre avait été projeté et préparé au siège d'une soi-disant société minière ayant nom "Hong-Fong Coal Mine Co", sise au N° 39 Rue Brenier de Montmorand, et que c'est du siège de cette société que sont partis, le jour du crime, les assassins et leurs complices pour se rendre au domicile de la victime.

Le directeur de cette société était un nommé TCHENG-TSE-AN, qui se disait révolutionnaire.

Il y eut, au cours de cet événement, 2 tués et 3 blessés. Douze arrestations furent opérées. Les 2 principaux coupables furent remis aux autorités chinoises; les autres furent condamnés à des peines diverses de prison.

2°.—Un ex-révolutionnaire nommé LIEU-KOUAN-YA fut assassiné à son domicile N° 19 cité "Sin-Ming-Li", le 19 Février 1916, vers 7 heures du soir.

Une bande d'individus fit irruption dans l'appartement de la victime qui fut frappée de plusieurs coups d'un instrument tranchant, occasionnant d'horribles blessures.

La Police ne pût retrouver les auteurs du crime.

Là encore, les motifs paraissent être d'ordre politique.

3°.—Enfin, un autre assassinat qui eut pour mobile le vol, fut commis, le 25 Janvier 1916, sur la personne d'une vieille femme qui demeurait seule au N°. 42 Cité 166 Avenue Joffre.

Les criminels, au nombre de trois, condamnés à être remis aux autorités chinoises, furent exécutés le 14 Mars 1916.

Nous eûmes à enquêter dans trois autres cas où il y eut également meurtre.

**Explosion.**—Une forte détonation paraissant provenir de la direction Sud de la Concession, fut entendue vers 3 h.50 du matin le 13 Avril 1916.

En raison de la situation politique alors quelque peu mouvementée, l'impression générale fut qu'il s'agissait très probablement d'un obus tiré soit de l'Arsenal, soit des bateaux de guerre chinois mouillés en rade de l'Arsenal.

Des renseignements nous conduisirent le lendemain dans un champ isolé, situé à l'Ouest et à 300 mètres environ de la résidence portant le N<sup>o</sup>. 118 de la Route du Père Robert, où nous constatons, dans la terre, une excavation large et profonde, autour de laquelle, sur un périmètre fort étendu, nous relevâmes des fragments de métaux paraissant provenir d'un engin ayant éclaté à cet endroit.

L'examen par des experts des fragments ramassés a montré qu'il s'agissait de l'explosion d'une bombe.

L'enquête ne donna rien de précis; toutefois certains renseignements recueillis laissent supposer que cette détonation pouvait bien être un signal convenu d'avance et qui aurait dû provoquer le déclenchement de certains faits militaires parmi les troupes de l'Arsenal.

On sait qu'aucun évènement de ce genre ne s'est produit.

**Explosions de bombes.**—Entre les mois d'Avril et d'Août, nous eûmes à enregistrer six explosions de bombes qui toutes eurent lieu par suite d'une manipulation imprudente ou inexpérimentée de ces engins.

Deux fois, au N<sup>o</sup> 53 Rue Marcel Tillot et au N<sup>o</sup> 90 Rue Baron Gros, des immeubles furent en partie détruits. Un blessé dut être amputé d'une jambe; un corps horriblement mutilé fut retiré des décombres.

Une troisième explosion, au N<sup>o</sup> 30 de la Cité 167 Avenue Joffre, eut pour cause non l'explosion de bombes mais la conflagration de produits chimiques servant à leur préparation. Les flammes qui s'en dégagèrent, brûlèrent affreusement au visage et aux mains, six Chinois qui se trouvaient dans la pièce, au moment où l'inflammation se produisit. Affolés, ces Indigènes s'échappèrent en courant à travers les rues, leurs vêtements en feu. Conduits à l'hôpital Ste Marie, quatre d'entre eux moururent dans la nuit qui suivit l'accident, un cinquième mourut le lendemain.

**Affaire Nielsen.**—L'attention de la police s'est portée de façon spéciale pendant l'année 1916 sur les agissements de certains sujets ennemis occupés soit à fournir des armes et des munitions aux agitateurs politiques des colonies alliées d'Asie, soit à troubler les communications maritimes ou terrestres des Alliés.

Le régime si spécial des Concessions n'a pas été sans entraver à cet égard l'action de la police, la repression théorique des délits en question appartenant, en effet, aux autorités ennemies entre les mains desquelles les témoignages ont indiqué que se trouvait leur préparation.

C'est ce qui résulte notamment de l'affaire "NIELSEN".

Le 4 Mars 1916, 8 caisses contenant chacune 25 obus de 52 mm. ont été en effet découvertes par la Police dans la propriété N<sup>o</sup> 44 Route de Zikawei appartenant au sujet allemand Otto MEUSER et habitée par le sujet allemand A. NIELSEN et le sujet autrichien S. MORSCHER.

L'enquête de la police et les dépositions en Cour Mixte Française où furent traduits les indigènes ou personnes sans nationalité définie mêlés à cette affaire, ont révélé à ce propos des faits qui ont jeté une vive lumière sur les agissements de A. NIELSEN et de ses complices de tous rangs.

Le jugement rendu par le Tribunal à la date du 31 Mars 1916 a eu à cet égard un effet salutaire.

**Relations avec les Autorités Chinoises et la Police Internationale.**—Une collaboration étroite n'a cessé de régner entre la Police Française et ses voisins: La Police Chinoise et la Police Internationale. Cette collaboration a eu les meilleurs résultats.

*Le Chef de la Garde*  
Ch. SCHMITT.

**EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE**

au 31 Décembre 1916

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps								En Congé	Effectif au 31 Décembre					
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Postes Extérieurs	Service de la Sûreté	Maison d'Arrêt	Européens		Tonkinois	Chinois				
																.....	.....	.....	
Chef de la Garde.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
» » adjoint.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Inspecteur Principal.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Chefs de Secteur.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Chefs » adjoint.....	2	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sergent Instructeur.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sergents.....	13	.....	.....	1	3	.....	1	2	2	1	1	.....	1	11	.....	.....	.....	.....	.....
Brigadiers.....	13	.....	.....	.....	1	5	1	4	2	.....	.....	.....	1	14 <sup>a</sup>	.....	.....	.....	.....	.....
Gardes.....	26	.....	.....	13	1	2	2	2	1	1	4	.....	.....	13	.....	.....	.....	.....	.....
Gardiens du Jardin public	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....
Secrétaire-Interprète.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
Sergents.....	.....	6	.....	.....	.....	2	.....	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Brigadiers.....	.....	18	.....	1	.....	4	.....	10	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17
Gardes.....	.....	141 <sup>b</sup>	.....	23	.....	28	.....	42	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	118
Détachement de Tirailleurs	2	96	.....	.....	.....	.....	.....	40	.....	.....	58	.....	.....	2	96	.....	.....	.....	.....
Sergents.....	.....	.....	5	.....	.....	2	.....	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brigadiers.....	.....	.....	18	.....	1	5	.....	2	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Agents.....	.....	.....	253 <sup>c</sup>	.....	.....	118	30	69	32	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gardien du Jardin public	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Secrétaires-Interprètes.....	.....	.....	4	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Interprètes.....	.....	.....	11	.....	.....	3	.....	1	2	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sergents Détectives.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Détectives.....	.....	.....	30	.....	.....	3	.....	2	3	4	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAUX.....</b>	<b>65</b>	<b>261</b>	<b>325</b>	.....	<b>12</b>	<b>172</b>	<b>41</b>	<b>184</b>	<b>104</b>	<b>30</b>	<b>64</b>	.....	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>237</b>	<b>325</b>			
	<b>651</b>													<b>610</b>					

a).—Dont 1 faisant fonction de Sergent.

b).—Dont 28 entretenus aux frais de diverses Compagnies.

c).—Dont 24 en remplacement de Gardes Tonkinois manquant et 12 entretenus aux frais de diverses sociétés.

Il existe en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau :

- 8 Tailleurs
- 22 Coolies
- 7 Coolies Jin-Ric-Shaws
- 3 Mafous
- 2 Chauffeurs d'automobile
- 1 Magasinier

Total : 43.

Changhai, le 31 Décembre 1916

Le Chef de la Garde,

Ch. SCHMITT

# ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1916

[Tableau N° 2]

et Comparaison avec l'estimation pour l'année 1915

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION		COMPARAISON AVEC L'ESTIMATION POUR L'ANNÉE 1915				OBSERVATIONS
	Taëls	Dollars	\$: +		Tls: +		
<b>1.—Travaux pour le public.</b>							
Blanchissage		204,855	87,343				Bénéfice calculé d'après le prix de revient
<b>2.—Pour le Service des Travaux.</b>							
Macadamisage des routes	2.435,68				663,52		Estimation d'après le nombre de journées
Fabrication de tuyaux et articles divers en ciment	3.392,40				2.143,00		—do.—
Transport de tuyaux		884,38	557,69				A raison de \$ 4 par équipe de prisonniers
Détenus employés aux forges du dépôt	154,18				2,06		Estimation d'après le nombre de journées
<b>3.—Pour l'Imprimerie Municipale.</b>							
Imprimeurs	281,71				66,82		—do.—
<b>4.—Pour la Garde Municipale.</b>							
Tailleurs		1.100,40		366,64			Estimation d'après le travail exécuté
Blanchissage		77,245	26,987				Economie réalisée, calculée d'après le [prix de revient
<b>Totaux</b>	<b>6.263,97</b>	<b>2.266,80</b>	<b>672,02</b>	<b>366,64</b>	<b>2.145,06</b>	<b>730,34</b>	Soit en diminution Tls. 1.412,72 » diminution \$. 305,38

— 137 —

## RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1916 et Comparaison avec ceux obtenus l'année précédente

	En 1916	Comparaison avec 1915		Observations
		En Augmen- tation	En Dimi- nution	
Mandats de Comparution concernant des Chinois	343		2	
} reçus				
} exécutés	330	17		
Mandats d'Arrêt concernant des Chinois	174		72	
} reçus				
} exécutés	116		53	
Plaintes reçues par la Police	1.966		309	
Demandes de poursuites établies par la Police	33		84	
d'Etrangers	13	même nombre	même nombre	
Arrestations				
} de Chinois				
} Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc.....	4.655		256	
} Maintenues	3.131		441	
Valeur des objets volés retrouvés par la Police				
} rendus aux plaignants \$ :	17.390,55		} 2.308,93	
} plaignants inconnus \$ :	683,50			
Objets trouvés	67	5		
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police	18.143		1.634	
Montant des amendes infligées par la Police, pour contraventions aux Règlements Municipaux	Tls. 8.645,58	1.051,32		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	34	5		
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	198		31	
Blessés ramassés par la Police ayant dû être				
} pansés	82		2	
} hospitalisés	90	18		
Malades trouvés sur la voie publique	51	14		
Cadavres d'enfants trouvés				
} sur la voie publique	63		69	
} dans la rivière	3		même nombre	
Cadavres d'adultes trouvés				
} sur la voie publique	87	21		
} dans la rivière	15	2		do.
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	127		26	
Suicides constatés	6		3	dont 1 Européen
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	26	9		
Chiens				
} Chiens Etrangers capturés				
} rendus	29		15	
} détruits	37		10	
} Chiens Chinois capturés				
} rendus	24		4	
} détruits	472	118		

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ETRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1916

[Tableau N° 4]

et comparaison avec le relevé pour l'Année précédente

NATIONALITÉS	Ivresse tapageuse		Coups et Blessures		Vagabondage ou mendicité		Attentat aux mœurs		Divers		TOTAUX
	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	
Anglais.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	3
Indiens.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
Allemand.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
TOTAUX pour l'année 1916	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	13
Comparaison avec les ar- restations opérées en 1915	p. 3	m. 1	m. 1	m. 1	m. 1	.....	m. 1	.....	p. 2	.....	Même nombre qu'en 1915

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1916

et Comparaison avec le relevé pour l'Année précédente.

Mois																					Totaux								
	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandage	Recels	Incendies	Incendies Volontaires	Violations de domicile	Homicides par imprudence	Assassinats ou Meurtres	Coups et Blessures	Bataille et Scandale	Vagabondage et Mendicité	Rupture de Ban	Evasions	Détournements de Femme	Adultères		Attentats aux mœurs	Fausse accusations	Tentatives de Suicide	Dettes et Affaires Civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	Contraventions aux Règlements Municipaux	Emissions de fausse monnaie
Janvier.....	209	1	5	7	2	..	..	4	5	..	1	1	14	2	..	4	21	..	10	..	..	2	3	7	11	15	5	..	329
Février.....	120	..	1	..	..	2	11	2	..	..	..	1	5	3	..	2	11	..	8	..	..	..	..	6	6	4	7	..	189
Mars.....	166	3	1	5	3	2	1	3	..	..	1	2	..	..	9	34	12	..	11	..	..	..	1	5	15	..	3	..	279
Avril.....	161	3	6	3	..	3	3	..	..	2	..	..	..	1	..	28	14	..	7	..	..	..	..	4	16	..	3	..	254
Mai.....	211	3	6	5	1	9	..	1	2	..	..	2	4	1	14	22	..	2	..	2	..	5	..	10	15	2	1	..	316
Juin.....	140	..	2	..	5	..	..	1	1	..	..	..	4	4	..	8	7	..	..	2	..	1	..	3	30	..	5	..	213
Juillet.....	164	1	6	8	..	17	..	4	..	..	..	..	1	2	13	9	..	4	..	..	1	1	5	18	19	11	..	284	
Août.....	156	..	16	4	2	6	..	1	..	1	..	..	..	3	3	4	12	..	2	2	..	2	5	13	9	23	10	..	274
Septembre.....	125	4	..	3	3	..	..	..	2	..	..	1	1	..	9	13	..	13	..	..	..	1	4	10	18	13	4	..	224
Octobre.....	114	..	3	8	1	..	..	1	..	1	..	..	5	7	11	11	..	9	..	..	..	1	13	22	2	6	..	204	
Novembre.....	143	..	4	8	3	10	5	6	3	..	5	1	4	1	8	13	6	..	4	2	..	1	..	12	13	8	..	263	
Décembre.....	203	4	11	4	..	..	..	3	2	..	..	2	2	..	24	7	..	7	..	..	..	..	1	4	20	..	..	..	302
<b>TOTAUX pour l'année 1916</b>	<b>1912</b>	<b>19</b>	<b>61</b>	<b>55</b>	<b>20</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>..</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>160</b>	<b>145</b>	<b>..</b>	<b>77</b>	<b>6</b>	<b>..</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>69</b>	<b>188</b>	<b>90</b>	<b>85</b>	<b>14</b>	<b>3131</b>
Comparaison avec les arrestations opérées en 1915	m.	m.	m.	m.	même	m.	p.	m.	m.	même	p.	p.	p.	m.	m.	p.	p.	m.	m.	p.	même	m.	p.	m.	m.	m.	m.	m.	En diminution
	255	22	35	7	même	15	8	18	15	même	6	5	19	20	10	28	31	1	19	2	même	5	1	51	85	57	19	21	441

**RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR 1916**

[Tableau N° 6]

MOTIFS	PRISON										Expul- sés		AMENDES		SAL- SIES		En augmentation 184							TOTAUX																	
	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	Simple	p.m.	Simple	p.mém <sup>re</sup>	Simple	p.mém <sup>re</sup>	Envoyés au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou réglées)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux autorités chinoises		Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions															
Vols	1046	282	135	110	41	8	2	..	..	..	..	9	114	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7	1700														
Vols avec effraction	1	7	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	25														
Vols à main armée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	54														
Vols d'enfants	2	2	..	1	1	3	11	4	..	..	..	10	21	2	..	..	..	1	5	3	..	..	..	..	..	2	54														
Attaques et Vols	4	4	4	4	4	6	10	3	7	..	..	4	19	..	..	..	..	..	6	6	..	..	..	..	..	..	81														
Brigandages	3	1	4	4	4	6	1	3	..	..	..	7	26	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100														
Escroqueries	7	3	3	6	2	..	..	..	..	..	..	1	2	1	..	..	..	..	4	1	..	..	..	..	..	..	35														
Receils	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	42														
Incendies	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	16														
Incendie volontaire	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..														
Violation de domicile	3	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	..	3	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	17														
Homicide par imprudence	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6														
Assassinat ou meurtre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	35														
Coups et blessures	8	4	..	2	3	3	1	1	1	1	4	4	4	11	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	34														
Bataille et scandale	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	21														
Vagabondage et mendicité	136	6	1	1	3	2	..	..	..	..	..	35	30	9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	218														
Rupture de ban	19	6	6	60	39	2	..	..	..	..	..	126	126	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	126														
Rupture de ban et Vol	..	8	8	62	63	7	2	10	..	..	..	..	142	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	142														
Tentative d'évasion	..	1	..	..	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	17														
Evasion	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1														
Détournement de femmes	8	2	4	1	1	12	6	1	..	..	..	1	19	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	63														
Adultère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4														
Attentat aux mœurs	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6														
Fausse accusation	3	2	..	1	1	1	1	1	..	..	..	..	2	4	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15														
Tentative de suicide	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10														
Abandon de domicile	..	1	..	2	1	1	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	9														
Jeu d'Argent	3	3	3	2	1	2	2	3	..	..	..	..	3	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4														
Emis. de fausse monnaie	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4														
Contrefaçon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	17														
Folle	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26														
Enfants égarés ou volés	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1														
Dettes et affaires civiles	5	4	2	1	1	4	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	59														
Divers	2	11	4	3	1	4	1	..	..	..	..	1	..	5	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	974														
Contravon régi <sup>1</sup> Tramways	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	63														
do. Bicyclists	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1														
do. Voitures	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1														
do. Autos	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3														
do. Circulation	4	4	7	3	9	4	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15														
do. Police et Voirie	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3														
do. Monts de piété	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3														
do. Maisons logeurs	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	74														
do. Etabliss <sup>ts</sup> publiques	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3														
do. Service sanitaire	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8														
Totaux.	1256	368	187	290	243	54	60	23	..	..	..	85	359	165	9	36	1	54	45	1140	13	32	28	34	53	65	4084														
Totaux généraux	2453										85	165	9	36	1	54	45	1140	13	32	28	34	53	65	4084																
Comparaison avec le relevé des Jugements en 1915	m. 178	m. 67	p. 111	p. 74	m. 11	m. 29	p. 17	m. 1	En diminution 137										m. 13	m. 35	m. 41	p. 8	p. 34	m. 1	p. 50	En augmentation 184							m. 18	p. 153	m. 4	p. 2	p. 21	m. 20	p. 39	p. 7	En d. 130

**RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1916**  
et comparaison avec le relevé de l'année précédente

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jin-ric-shaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Automobiles	Chiens	TOTAUX
Janvier .....	1218	11	320	335	25	2	1	10	1922
Février .....	873	5	244	194	6	4	2	6	1334
Mars .....	1284	10	383	448	20	3	4	4	2156
Avril .....	872	9	251	271	15	1	1	5	1425
Mai .....	916	12	269	403	32	4	2	4	1642
Juin .....	716	10	271	334	34	9	10	2	1386
Juillet .....	897	17	217	263	30	6	4	9	1443
Août .....	807	12	207	223	10	9	7	9	1284
Septembre .....	964	20	266	335	26	4	12	2	1629
Octobre .....	925	9	214	287	19	3	2	4	1463
Novembre .....	845	11	168	280	30	....	1	4	1339
Décembre .....	697	11	152	242	10	2	3	3	1120
<b>Totaux pour 1916</b>	<b>11014</b>	<b>137</b>	<b>2962</b>	<b>3615</b>	<b>257</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>62</b>	<b>18143</b>
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1915	p. 562	p. 37	m. 952	m. 1180	m. 124	p. 15	p. 11	m. 3	m. 634

## RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

Nature des Plaintes	Nombre en 1916	En aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS
Vols	1.039		49	
Attaques et Vols	18	10		
Attaques à main armée	18	9		
Pillages à main armée	2		2	
Coups			7	
Coups et Blessures	3		1	
Dettes de loyer	297		208	
Dettes	254		278	
Objets perdus	18	3		
Disparitions	enfants	masculins	33	9
		féminins	61	1
	épouses ou concubines	51	5	
	filles publiques	15		3
	Servantes	52	13	
	Employés ou apprentis	15		6
Escroqueries	23	1		
Abus de confiance	8		2	
Divers	59	16		
<b>Totaux</b>	<b>1.966</b>			

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1916

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1915

MOIS	EN 1916				EN 1915	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	4	\$ 235,00	1	\$ 200,00	5	\$ 68,00
Février	7	637,00	3	450,00	2	7,00
Mars	4	77,00	..	.....	4	80,00
Avril	3	66,10	..	.....	3	72,00
Mai	4	151,00	..	.....	3	21,00
Juin	2	82,00	1	145,00	4	154,40
Juillet	8	346,00	3	181,00	8	399,30
Août	4	169,20	..	.....	6	228,50
Septembre	7	277,00	1	16,50	10	232,40
Octobre	6	333,00	1	35,00	7	237,40
Novembre	7	375,00	2	146,00	8	197,80
Décembre	3	97,00	..	.....	..	.....
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>\$ 2.845,30</b>	<b>12</b>	<b>\$ 1.173,50</b>	<b>60</b>	<b>\$ 1.697,80</b>

**RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1916  
PROVENANT DE CHEVAUX EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES**

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

LIEUX	NOMBRE		CAUSES DES ACCIDENTS EN 1916						
	en 1916	en 1915	Chevaux	Auto- mobiles	Bicy- clettes	Voitures	J.-R.-S.	Char- rettes	Bœufs
Quai de France	7	— 8		3		1	1	2	
Rue du Consulat	18	— 18		14			4		
Avenue Joffre	23	+ 6		17	1	5			
Boulevard de Montigny	6	— 7			2	2	1	1	
Bd. des 2 Républiques	7	+ 1		2		2	1	2	
Rue Kraetzer	3	— 1		1	2				
Avenue Dubail	2	— 2		2					
Rue Montauban	3	+ 1		1		1		1	
Rue Palikao	3		1	1		1			
Avenue Edouard VII	3					2	1		
Route de Zikawei	6			5		1			
Rue de Ningpo	2								
Route Ratard	2			2					
Rue Eugène Bard	2		1	1					
Rue Marcel Tillot	2						1	1	
Route du Père Robert	1			1					
Rue du Moulin	2					1	1		
R <sup>te</sup> du Capitaine Rabier	1								1
	93	— 29							

**Nombre de blessés dans les Accidents ci-dessus en 1916.**

70 blessés dont 3 mortellement : 1 de moins qu'en 1915.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS EN 1916

**1° Lieux des Accidents :**

Rue du Consulat.....	31	
Quai de France.....	61	
Rue de Palikao.....	4	
Avenue Joffre.....	9	
Rue Hué.....	4	
Boulevard des 2 Républiques.....	15	
Rue du Cimetière.....	2	
Route de Zikawei.....	1	
Avenue Dubail.....	5	
	<u>132</u>	(146 l'année précédente)

**2° Véhicules endommagés au cours de ces accidents :**

Jinrichshaws.....	21	
Voitures.....	8	
Charrettes.....	5	
Brouettes.....	2	
Automobiles.....	10	
	<u>46</u>	(67 l'année précédente)

**3° Nombre de personnes blessées au cours des collisions :**

10 dont 1 mortellement

**4° Nombre de piétons heurtés ou renversés par le Tramway :**

57 blessés dont 1 mortellement

Total : 67

(66 l'année précédente)

**5° Nombre de personnes blessées en tombant de Tramway :**

29 aucune mortellement

(même nombre l'année précédente)

## ACCIDENTS DIVERS EN 1916

### 1° Morts accidentelles

Noyés.....	15	(12 l'année précédente)
Explosions de bombes.....	7	( 3        »        )
Brûlés dans les incendies.....	4	
Chutes de matériaux.....	1	( 3 l'année précédente)
Chutes diverses.....	2	
	<hr/>	
	29	(22 l'année précédente)

### 2° Blessés par suite d'accident

Chutes de matériaux.....	8	(11 l'année précédente)
Chutes diverses.....	7	( 6        »        )
Brûlés dans les incendies.....	2	
Tombés à l'eau.....	4	(14 l'année précédente)
Explosions de bombes.....	16	( 2        »        )
	<hr/>	
	37	(70        »        )
 Total.....	 66	 (92 l'année précédente)

## ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE AUTRES QUE LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS

Etat comparatif pour les années 1916 et 1915

CAUSES DES ACCIDENTS	EN 1916	EN 1915
Automobiles	50	43
Voitures	16	30
Chevaux	2	2
Jin-Ric-Shaws	10	15
Bicyclettes	7	6
Charrettes	7	17
Bœufs	1	
Brouettes		9
 Totaux	 93	 122

# RELEVÉ DES INCENDIES EN 1916

[Tableau N° 14]

N°s d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégats	Assurances	Solutions
1	9 Janvier	3 Cité 116 Rue du Cimetière	Commencement d'incendie	néant	néant	1 dollar d'amende
2	11 »	Passage 232 Rue Kraetzer	»	»	»	classé
3	14 »	102 Rue Tourane	Incendie	6 maisons endommagées 3 morts 3 blessés 1 maison détruite	»	»
4	20 »	44 Route de Zikawei	»		»	»
5	20 »	181 Passage 77 Rue Lafayette	Commencement d'incendie	néant	néant	1 dollar d'amende
6	26 »	61 Rue Paul Beau	»	»	»	classé
7	31 »	44 Cité 163 R. Brodie A. Clarke	»	»	»	1 dollar d'amende
8	7 Février	91 Rue de Lagrené	»	15 dollars	»	5 dollars d'amende
9	7 »	205 Rue Palikao	»	néant	4.500 taëls	2 dollars »
10	7 »	7 Cité 11 Rue Laguerre	»	»	néant	classé
11	18 »	91 Rue de Lagrené	»	»	»	5 dollars d'amende
12	9 Mars	18 Cité 196 Rue Hennequin	Incendie	4 maisons endommagées	»	1 dollar d'amende
13	31 »	34 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	néant	»	5 dollars d'amende
14	11 Avril	7 Cité 104 Bd. de Montigny	Incendie	3 maisons brûlées	»	classé
15	16 »	4 Cité R. du Weikwé prolongée	Commencement d'incendie	insignifiants	1.000 taëls	5 dollars d'amende
16	17 Mai	22 Rue de la Paix	»	»	néant	2 » »
17	23 »	22 Rue Colbert	»	néant	»	classé
18	27 »	399 Bd. des 2 Républiques	Incendie	8 maisons détruites	500 taëls	50 taëls d'amende
19	30 »	11 Rue Chusan	Commencement d'incendie	néant	néant	2 dollars d'amende
20	2 Juin	1 Passage 27 Route Rabier	»	insignifiants	»	1 dollar »
21	4 »	10 Cité 151 Avenue Joffre	Incendie	3 maisons brûlées	»	2 dollars »
22	5 »	127 Rue Sœur Allègre	»	2 maisons brûlées	»	classé
23	13 »	20 Rue Galle	»	chantier de bois détruit	5.000 taëls	500 taëls d'amende
24	17 »	36 Rue Saïgon	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
25	17 »	20 Rue Colbert	»	néant	»	2 dollars d'amende
26	4 Juillet	23 Rue de l'Est	»	insignifiants	300 taëls	50 taëls d'amende
27	2 Août	135 Rue Eugène Bard	»	»	néant	10 dollars d'amende
28	26 »	517 Rue du Consulat	Incendie	3 maisons endommagées	1750 taëls	190 taëls »
29	19 Septembre	7 Rue Petit	»	2 maisons endommagées	700 taëls	classé
30	26 »	136 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	néant	néant	»
31	1 Octobre	59 Rue Kraetzer	»	»	»	2 dollars d'amende
32	3 »	97 Rue Hué	»	»	»	classé
33	4 »	217 Rue Palikao	»	»	»	2 dollars d'amende
34	9 »	21 Passage Palikao	»	»	»	2 » »
35	27 »	18 Cité 104 Bd. de Montigny	»	»	»	1 dollar »
36	7 Novembre	8 Rue du Consulat	Incendie	insignifiants	»	classé
37	18 »	63 Rue Colbert	»	2 maisons détruites	»	»
38	14 Décembre	323 Rue Palikao	Commencement d'incendie	néant	»	1 dollar d'amende
39	19 »	Passage 47 Route Rabier	Incendie	8 maisons détruites	»	classé

## Rapport sur les prévisions budgétaires pour 1917

### RECETTES

Le montant des recettes prévues pour 1917 est de.....Tls : 860.175,00  
soit, par rapport à 1916, une différence en plus de Tls : 39.510,00.

Le solde créditeur disponible au 31 Décembre 1916 étant de..... » 110.424,26

La Municipalité disposera, en cours d'exercice, selon les prévisions, de.....Tls : 970.599,29

D'autre part, les sommes prélevées sur l'excédent des recettes du budget ordinaire en 1915 et 1916 pour servir à l'achat d'Obligations des Emprunts de guerre Français (5 %) s'élèvent à Tls : 147.900,04 ; elles constituent un capital placé à un taux avantageux et dont l'Administration Municipale peut, dès que se présentera l'occasion, obtenir le rapatriement, tout en ayant, par ces souscriptions, participé largement à l'œuvre de Défense Nationale.

Les principales augmentations de recettes proviennent d'un meilleur rendement des divers impôts qui croît sans cesse avec le développement de la Concession; elles sont dûes aussi à une amélioration notable des conditions locales, faisant suite à l'agitation politique qui a marqué les deux années précédentes, et à la reprise du commerce maritime qui a ramené les importations et exportations à un chiffre presque normal.

Le développement du réseau de nouvelles routes dans l'extension de la Concession a entraîné l'enregistrement dans les divers Consulats d'un grand nombre de propriétés chinoises, qui, de ce fait, et conformément aux stipulations de la Convention d'Avril 1914, devront désormais acquitter l'impôt foncier Municipal, suivant le rôle établi par la Commission d'évaluation foncière.

L'augmentation des recettes d'impôt locatif chinois, impôt locatif européen, et de celles provenant des taxes sur véhicules privés va de pair avec l'accroissement constant du nombre des résidents Chinois et Etrangers de la Concession; chaque mois s'élèvent, dans quelque district, de nouvelles maisons d'habitation, vite occupées, et la cherté des matières premières et de la main d'œuvre ne semble pas devoir être un obstacle à la prospérité de l'industrie du bâtiment, tant que les propriétaires auront, comme c'est le cas présentement, plus de demandes qu'ils n'en peuvent satisfaire.

Le trouble apporté au commerce maritime par la guerre d'Europe avait singulièrement réduit en 1914 et 1915 les importations et exportations et il avait dû être tenu compte, pour l'établissement des budgets des deux dernières années, de la diminution des droits de quayage qui en résultait. L'année 1916 a marqué, en ce qui concerne Changhaï, un retour vers l'état de choses normal si bien que les prévisions pour cet exercice (Tls : 50.000) ont été dépassées de Tls : 16.602,15 et que Tls : 62.000 ont pu être inscrits au budget pour 1917.

Grâce à la situation florissante des deux Ecoles subventionnées par la Municipalité et notamment de l'Ecole Municipale pour enfants Européens, qui jouit d'une faveur de plus en plus grande auprès des résidents Alliés et Neutres, amis de la France, les recettes provenant de la rétribution scolaire ont presque doublé pour l'un et l'autre établissement, par rapport à 1915.

Il est intéressant de constater à cette occasion que le Gouvernement Français n'a pas cessé, malgré l'état de guerre, de continuer à l'Ecole Municipale Française l'appui qu'il avait, il y a 3 ans, décidé de lui prêter sous forme d'une allocation annuelle de Frs : 10.000.

Le tirage au sort du dernier quart des magasins de vente d'opium au détail devant amener leur fermeture en Avril prochain et les magasins de vente en gros (Guild shops) devant se conformer à cette date à la mesure générale, les recettes afférentes à la taxe qu'acquittaient les uns et les autres sont réduites pour 1917 de Tls : 40.000 à Taëls 15.000.

## D É P E N S E S

**Secrétariat et Services Annexes:—Personnel.**—Les appointements de Monsieur DANTIN, Secrétaire du Conseil, sont portés à Tls : 600 par mois.

Messieurs GUILBEAU & LEGENDRE sont nommés Commis du Secrétariat, aux appointements mensuels de Tls : 200, avec indemnités de logement conformément au règlement.

Messieurs AUDIGIER, Percepteur, et GAUTHIER, Commis de perception, en faveur desquels une proposition d'avancement au choix a été formulée, bénéficient respectivement d'une augmentation de solde de Tls : 15 et Tls : 10 par mois.

*Allocations Diverses.*—Le total s'en élève pour 1917 à Tls : 43.000, les Œuvres auxquelles elles sont attribuées ont été réparties en trois groupes, Instruction publique, Assistance publique et Divers.

Suivant décision de la Commission en date du 4 Janvier 1917 une somme de Tls : 6.000 a été inscrite au budget, comme subvention à la Chambre de Commerce Française de Chine.

D'autre part, l'allocation à l'Hôpital Chinois de S<sup>t</sup> Joseph a été portée de Tls : 1.000 à Tls : 2.000, en reconnaissance des services que rend cette Institution où le nombre des hospitalisés, enfants abandonnés que lui confie la Police de la Concession, individus atteints d'aliénation mentale, infirmes, etc... augmente chaque année.

*Service d'Incendie.*—Une augmentation de solde de Tls : 20 par mois est accordée à Messieurs BADET, Chef du matériel, et ALLEMAND, Mécanicien.

L'augmentation du prix des matières premières servant à l'entretien et au fonctionnement des divers engins, la nécessité de pourvoir le service d'un certain nombre de pièces de rechange (radiateurs pour autopompes, roues avec bandages antidérapants), et d'une réserve de tuyaux dont l'importation de France a dû être presque totalement interrompue depuis la guerre entraînent un excédent de dépenses d'environ Tls : 3.000 par rapport à l'exercice précédent.

*ECOLES:—(a)—Ecole Municipale Française.*—Conformément aux propositions adressées par Monsieur MAYBON, Madame AUDIGIER, Institutrice est nommée à la 3<sup>e</sup> Classe, aux appointements mensuels de Tls : 175.

La solde de Monsieur DELENTE, Surveillant répétiteur, est portée de Tls : 100 à Tls : 125.

Tenant compte des dispositions du règlement annexé à la nouvelle échelle des soldes, la Commission fixe à Tls : 150 les appointements de Madame MERRANT, Institutrice.

Une somme de Tls : 1.200 est inscrite au budget en prévision de l'engagement en cours d'exercice d'un professeur supplémentaire que justifie le nombre sans cesse croissant de l'effectif scolaire.

*(b)—Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—Sur avis favorable du Comité des Ecoles, et dans le but d'assurer un recrutement aussi satisfaisant que possible du personnel chinois enseignant, la Commission décide d'allouer une augmentation extraordinaire de \$ 10 par mois aux professeurs chinois enseignant le Français, et de \$ 5 par mois aux professeurs chinois enseignant le Chinois.

A l'avenir, les premiers recevront \$ 40 par mois pendant les trois années suivant leur engagement, et les autres \$ 30 par mois.

*Service des Abattoirs & Service Sanitaire.*—Les appointements de Messieurs TILLOT, Inspecteur en Chef du Service Sanitaire et LOISEL, Inspecteur des Abattoirs sont augmentés de Tls : 10 et Tls : 15 par mois respectivement.

*Emprunt Municipaux.*—Bien que le montant des titres de l'Emprunt 1903 à amortir en 1917 représente une somme supérieure de Frs : 2.000 à celle prévue en 1917, et que les sommes afférentes au service des autres emprunts restent les mêmes, les dépenses inscrites à ce chapitre comportent, par rapport à l'exercice précédent, une différence en moins de Tls : 5.500 environ.

Le taux élevé du change du Taël en Francs devant permettre le règlement à de meilleures conditions des intérêts de l'emprunt de 1903 contracté en France, et l'amortissement des 93 titres (Frs : 46.500) appelés à remboursement durant l'année.

Le total des dépenses du Titre 2 (Services divers) s'élève à Tls : 313.849, contre Tls : 289.203 pour 1916, soit une augmentation de Tls : 24.646.

**Garde Municipale.**—*Personnel Européen.*—Il est créé un emploi de Sous-Inspecteur de la Sûreté, répondant au grade de Chef-Adjoint de secteur : le titulaire peut, si besoin est, être affecté indifféremment, soit au commandement d'un poste, soit rester au service de la Sûreté.

Les emplois de Chef de Secteur, Inspecteur de la Sûreté, Chef du bureau de la Cour Mixte, Directeur de la Maison d'Arrêt qui étaient jusqu'ici inégalement rétribués, comporteront désormais, pour leurs titulaires, la même solde et les mêmes droits à l'avancement.

La solde mensuelle y afférente est fixée à Tls : 160, à l'exclusion, sauf pour la Sûreté, de toute indemnité de fonction et d'ancienneté : une augmentation de Taëls 10 est prévue tous les deux ans, et la solde maximum sera de Tls : 210.

Avant d'être titularisés dans ces différents emplois, les candidats admis feront un stage d'un an à l'expiration duquel, et même, plus tôt si cela est nécessaire, leur nomination pourra être annulée s'ils ne donnent pas satisfaction : elle sera rendue définitive dans le cas contraire.

Le traitement de stagiaire sera de Tls : 150 par mois.

Monsieur FUYNEL, Secrétaire Interprète pour l'Annamite, recevra, à partir de Janvier 1917, la solde de Sergent.

*Personnel Chinois.*—L'ouverture de routes nouvelles dans l'Extension, et l'aménagement de l'Avenue Edouard VII rendent nécessaire le renforcement du service de police ; le personnel européen et tonkinois ne comportant plus que des effectifs inférieurs à la normale et qui ne peuvent être augmentés en raison des circonstances présentes, la Commission adopte la proposition du Chef de la Garde tendant à augmenter de 30 unités l'effectif des Agents Chinois qui est ainsi porté à 286.

Au point de vue de la solde, les Agents Chinois seront mis sur le même pied que leurs collègues de la Concession Internationale : ils recevront désormais

Agents de 1 <sup>e</sup> classe	\$ 14 par mois
» 2 <sup>e</sup> »	» 13 »
» 3 <sup>e</sup> »	» 12 »
» 4 <sup>e</sup> »	» 11 »

Ce relèvement de soldes entraînera une augmentation annuelle de dépenses de \$ 2.525.

La solde du Secrétaire-Interprète JUSTIN est portée à \$ 120 par mois, avec augmentation de \$ 5 tous les deux ans et un maximum de \$ 150 par mois.

*Personnel Tonkinois.*—La solde des Brigadiers et Gardes de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classe sera désormais inscrite au budget en dollars, ce qui permettra de les faire bénéficier sans dépenses supplémentaires d'une augmentation de \$ 1 par mois.

La continuation des hostilités n'a pas permis le rapatriement au Tonkin des miliciens libérables, ni l'envoi en congé de ceux qui demandaient à rengager ; par contre, 64 rengagements d'une durée de 3 ans ont été contractés : les dépenses prévues pour "rapatriement et voyages" sont de ce fait réduites à \$ 2.000, au lieu de Tls. 3.700, en 1916.

*Maison d'Arrêt.*—L'installation des nouveaux fourneaux de cuisine est terminée, et la substitution du charbon au bois pour la cuisson des aliments destinés aux prisonniers permettra de réaliser une économie annuelle d'environ Tls : 800.

*Cour Mixte Française.*—Le Docteur de la Municipalité étant assez fréquemment chargé par le Juge Assesseur de la Cour Mixte de pratiquer l'autopsie de cadavres d'indigènes dont la mort paraît suspecte, la Commission décide de porter au budget une somme de Tls : 400, à titre d'honoraires pour ce service spécial.

Au total, le budget de la Garde Municipale pour l'exercice 1917 présente, par rapport à 1916, une augmentation de dépenses de Tls. 6.000.

**Travaux Publics.**—*Personnel.*—Sur proposition de l'ingénieur Municipal et conformément au règlement, Messieurs COLOMB, Surveillant d'Architecture, et FROQUAIS, Surveillant des Ateliers, reçoivent une augmentation de solde de Tls : 20 par mois.

Monsieur FADAT est nommé Contrôleur de 1<sup>e</sup> classe aux appointements mensuels de Tls : 250.

Monsieur SARTHOU, Surveillant des constructions particulières, bénéficiera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier

1917 de l'indemnité de logement de Tls: 25, allouée aux agents célibataires.

Les appointements de M<sup>lle</sup> WHITE, dactylographe, sont portés de Tls: 90 à Tls: 100 par mois.

Une augmentation de Tls: 15 par mois est accordée à Mr. PE SE GNI, Surveillant du Service d'Architecture.

*Divers.*—Au budget est prévue une somme de Tls: 1.000 pour l'achat d'une nouvelle machine goudronneuse, dont la mise en service doit permettre l'exécution d'un programme de goudronnage de plus en plus important.

Le crédit total de Tls: 72.000 porté au chapitre 3 (Voies publiques: entretien) comprend, outre les menues réparations d'entretien, les travaux principaux suivants:

*Trottoirs.*—Achèvement du goudronnage des trottoirs de l'Avenue Joffre et pose des bordures jusqu'à la route Say Zoong: achèvement du cimentage des trottoirs de l'Avenue Edouard VII, aménagement des trottoirs dans les rues autour du Marché, Rue Eugène Bard et rue du Capitaine Rabier, en pavage chinois, maçonné au mortier de ciment.

Ce mode d'aménagement sera expérimenté pour la réfection des trottoirs en mauvais état, et, s'il y a lieu, substitué au simple pavage, dont sont constitués la plupart des trottoirs dans les rues des quartiers exclusivement chinois.

Afin d'éviter les dépôts d'ordures qui ont pu être constatés le long du mur Ouest du Cimetière de Passiéjo, rue Baron Gros, la bande de terrain comprise entre ce mur et la limite du trottoir sera cimentée: le poste de transformateurs, sis à l'extrémité Sud de ce trottoir sera isolé de façon à en rendre le pourtour inaccessible au public.

*Chaussées empierrées.*—Rechargement total des chaussées Avenue Edouard VII, quai de France Nord, place de l'Est, Boulevard des Deux Républiques, Rue de Ningpo, Rue Ratard, Route Dupleix, Route de Zikawei: l'ensemble de ces travaux représente une surface approximative de 90.000 m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la route de Zikawei, la Commission recommande que le travail de macadamisage soit exécuté jusqu'à la borne C. M. F. qui, placée le long de Sikawei Road, délimite la Concession Française en cet endroit.

*Goudronnage.*—Goudronnage de l'Avenue Dubail sur toute sa longueur; achèvement du goudronnage de l'Avenue Joffre, y compris les trottoirs, de la rue Krätzer, soit au total environ 60.000 m<sup>2</sup>, non compris l'entretien des rues et trottoirs déjà goudronnés.

*Assainissement.*—En outre du curage et de l'entretien courant des drains existants et des travaux de drainage prévus le long des nouvelles routes, le programme pour 1917 prévoit l'achèvement du drain de la rue Buissonnet, et le remplacement, rue Sœur Allègre, du drain de 0 m. 30 par un drain de 0 m. 50.

Les mares le long de la rue Amiral Courbet seront comblées dès que possible.

La Commission, partageant les vues de l'Ingénieur Municipal relativement à la substitution du système d'incinération des ordures ménagères au système actuel de transport par bateaux, le charge de se documenter sur ce qui se fait actuellement en Europe à ce point de vue et de lui soumettre, dans le courant de 1917, un projet avec devis en vue de l'installation d'une usine d'incinération.

En prévision de cette installation, le contrat de l'entrepreneur actuel ne sera renouvelé que pour un an.

*Dallage.*—La Commission demande que dans le but de régler les conditions du trafic le long de l'Avenue Edouard VII, l'Ingénieur Municipal étudie, avec son collègue de la Concession Internationale, l'établissement, de chaque côté de l'Avenue, d'un chemin dallé à l'usage exclusif des brouettes.

*Bâtiments Municipaux.*—Les dépenses d'entretien des bâtiments Municipaux figurent au budget pour une somme globale de Tls: 23.400, dont:

Tls: 2.000, pour l'Hôtel Municipal: réparations et peinture de la toiture du dôme, réparations aux locaux de l'aile Est.

Tls: 5.800, pour installation de fosses septiques à la Maison d'Arrêt, reconstruction, hors du mur d'enceinte, des bâtiments élevés dans la cour (buanderie, etc...) conformément à la décision de la Commission du 2 Octobre dernier.

Tls: 2.500, pour la construction et l'aménagement à l'École Municipale Française d'un réfectoire pour demi-pensionnaires, et remplacement de la chaudière assurant le chauffage central des locaux scolaires.

Tls: 800, pour les travaux à entreprendre au camp de Koukaza, conformément à la décision du 4 Janvier 1917.

L'effectif scolaire de l'École Municipale Française ayant augmenté dans des proportions telles que les bâtiments actuels ne permettent d'assurer le bon fonctionnement des classes qu'au prix de sérieuses difficultés, la Commission charge l'Ingénieur Municipal d'étudier, de concert avec Monsieur MAYBON, un projet d'agrandissement de l'École pour 300 élèves.

*Eclairage.*—Alors que les dépenses, à ce titre, s'élevaient pour 1916 à Tls: 46.400, les prévisions pour 1917 comportent une dépense totale de Tls: 55.500, dont Tls: 42.000 pour la consommation et Tls: 13.500 pour l'entretien, soit une différence en plus de Tls: 9.100.

Cette augmentation est dûe :

1° à la mise en service dans le courant de 1916 de nouvelles lampes, représentant, avec les 25 lampes de 1.000 bougies prévues pour l'Avenue Edouard VII, une augmentation de 36.000 Bougies;

2° à l'éclairage des rues mises en état de viabilité en 1916 et qui n'étaient pas éclairées: Rues Molière, Massenet (entre rues Molière et Lafayette), Amiral Courbet (entre Great Western Road et Rue Ratard), Amiral Bayle prolongée, Lafayette (entre rue Massenet et route du Père Robert), rues autour du Marché de Siemen, au total environ 5.000 B.;

enfin 3° à l'amélioration de l'éclairage le long des routes Ratard, Henri Rivière, Francis Garnier, de Zikawei, Avenue du Roi Albert, rues entre l'Avenue Edouard VII et la rue du Consulat.

Les lampes de 50 B. seront remplacées par des lampes de 100 B. dans la partie courante de ces rues, et par des lampes de 200 B. aux carrefours: l'ensemble de ces améliorations représente une augmentation de 26.700 B.

L'augmentation de dépenses prévue pour les bâtiments Municipaux représente environ Tls: 2.000: elle est motivée par la mise en service au cours de l'année 1917 des nouveaux bâtiments: Marché de Siemen, Poste Sud.

La Commission vote, en ce qui concerne l'éclairage public, les résolutions suivantes:

(a) Amélioration de l'éclairage au carrefour de la Rue du Consulat et du Boulevard de Montigny et étude d'un projet d'établissement de refuges le long de ce boulevard entre la rue du Consulat et l'Avenue Edouard VII.

(b) Adoption du principe de l'éclairage axial pour les voies nouvelles; l'installation ne devra comprendre tout d'abord que la moitié seulement du nombre de lampes prévu; elle sera développée au fur et à mesure de la construction de nouvelles maisons.

Au titre V (Gros travaux de viabilité et d'assainissement) figurent pour Tls: 25.800 les dépenses afférentes:

(a) à la mise à l'alignement des rues Hué et du Moulin suivant décisions prises au cours de l'année 1916, et de la rue du Consulat, où ce travail se poursuit régulièrement au fur et à mesure de la reconstruction des immeubles empiétant encore sur la largeur prévue pour cette rue (50 pieds); les crédits s'appliqueront également aux travaux à exécuter, le cas échéant, le long de certaines rues, parmi les plus anciennes de la Concession, où l'alignement adopté n'est pas encore réalisé sur toute la longueur.

(b) à l'aménagement et au drainage de certaines artères: Avenue Joffre, Route Henri Rivière, où le nombre croissant des habitations européennes rend nécessaire l'établissement de drains publics en remplacement du drainage dans les fossés ou criques du voisinage.

(c) à l'assainissement du Marché de Siemen, de ses alentours, et de divers quartiers de la Concession, par le cimentage du marché et la construction de lieux d'aisance publics en divers points à déterminer d'accord avec le Service Sanitaire.

#### TITRE VI.—BUDGET EXTRAORDINAIRE

La plus grande partie des dépenses inscrites à ce titre ont trait à des travaux faisant partie du pro-

gramme voté il y a deux ans par le Conseil et dont l'importance nécessite le report sur plusieurs exercices des crédits nécessaires à leur exécution.

Il en est ainsi du Poste de Police Sud, de l'Université l'Aurore, de la résidence du Chef de la Garde, des nouvelles Ecuries et de l'aménagement de la partie du Jardin Public que leur transfert rendra disponible, du Marché de Siemen, etc...

D'autre part, certaines voies publiques nouvelles, Rues Amiral Bayle et Chapsal prolongées, Rue Lafayette n'ont pu être achevées dans le courant de 1916; le long de l'Avenue Edourd VII diverses expropriations, et non des moindres, telle que celle des lots 157 et 158 au carrefour de l'Avenue et du Boulevard de Montigny restent à réaliser.

Les seuls travaux nouvellement prévus sont :

(a) l'ouverture de nouvelles routes, rues Wantz et Bluntschli dans le quartier de Siemen, et la prolongation de la rue Amiral Courbet entre les Rues Ratard et Doumer ;

(b) l'aménagement partiel de la rue Capitaine Rabier ;

(c) le remblayage des criques le long des routes Say-Zoong et Doumer. Cette opération permettra de porter à 60 pieds la largeur de la route Say-Zoong, comme voté par le Conseil, et le produit de la vente des parcelles de terrain restant disponibles le long de ces deux routes couvrira les dépenses engagées pour l'exécution de ce travail qui contribuera grandement à l'assainissement de ce quartier exclusivement peuplé de résidents Européens.

Pour faire face à ces dépenses, qui sont évaluées à Tls : 263.000 en chiffres ronds, la Municipalité dispose d'un avoir en Banque de Tls : 115.000 environ.

Pour couvrir le déficit de Tls : 150.000 environ, la Commission, sur avis émis par le Comité des Finances, a décidé d'entreprendre, en cours d'exercice, des démarches auprès des Banques en vue d'obtenir par un emprunt, si les conditions du marché local le permettaient, ou, à défaut, par un découvert les sommes nécessaires.

La vente des obligations de l'Emprunt Français, que possède la Municipalité et qu'elle aurait pu réaliser avec bénéfice sur le prix d'émission, eût cependant constitué une opération financière désavantageuse, en raison de la perte au change si le rapatriement des fonds avait été décidé pour une date prochaine : la Commission a jugé préférable de s'en tenir aux propositions du Comité des Finances.

Le Secrétaire du Conseil,  
J. DANTIN



---

---

**BUDGET POUR 1917**

---

---



<b>BUDGET ORDINAIRE - RECETTES</b>		Tls.	c.	Tls.	c.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>					
Art. 1.—	<i>Impôt Foncier :</i> $\frac{5}{10}\%$ de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle.	155.000,00			
Art. 2.—	<i>Impôt Locatif Européen :</i> 8% de la valeur locative . . . . .	50.000,00			
Art. 3.—	<i>Impôt Locatif Chinois :</i> 12% de la valeur locative . . . . .	200.000,00			
				405.000,00	
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>					
Art. 1.—	<i>Hôtels, Bars, Cafés.</i> . . . . .	350,00			
» 2.—	<i>Théâtres Chinois, Marionnettes, etc</i> . . . . .	1.500,00			
» 3.—	<i>Restaurants Chinois</i> . . . . .	3.500,00			
» 4.—	<i>Débts de boissons Chinois</i> . . . . .	5.000,00			
» 5.—	<i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail.</i> . . . . .	2.200,00			
» 6.—	<i>Maisons de Tolérance</i> . . . . .	7.500,00			
» 7.—	<i>Loueurs de Brouettes</i> . . . . .	21.000,00			
» 8.—	<i>Loueurs de Jin-ric-sahws</i> . . . . .	140.000,00			
» 9.—	<i>Charrettes à bras</i> . . . . .	6.000,00			
» 10.—	<i>Loueurs de chevaux et voitures</i> . . . . .	4.500,00			
» 11.—	<i>Véhicules privés.</i> . . . . .	19.000,00			
» 12.—	<i>Magasins de vente d'opium</i> . . . . .	15.000,00			
				225.550,00	
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>					
Art. 1.—	<i>Monts de piété</i> . . . . .	5.500,00			
» 2.—	<i>Marchands Fripiers.</i> . . . . .	1.200,00			
» 3.—	<i>Logeurs</i> . . . . .	5.800,00			
» 4.—	<i>Changeurs</i> . . . . .	1.000,00			
» 5.—	<i>Marchands Forains et Abris</i> . . . . .	4.000,00			
» 6.—	<i>Bateaux et Sampans</i> . . . . .	9.000,00			
» 7.—	<i>Chaloupes à Vapeur</i> . . . . .	350,00			
» 8.—	<i>Marchés</i> . . . . .	13.000,00			
» 9.—	<i>Vidanges : Contribution de l'entrepreneur</i> . . . . .	18.000,00			
» 10.—	<i>Permis de Construire</i> . . . . .	500,00			
» 11.—	<i>Permis divers, Barrières, enseignes, etc</i> . . . . .	450,00			
» 12.—	<i>Plans cadastraux, poses de bornes etc</i> . . . . .	1.000,00			
				59.800,00	
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>					
Art. 1.—	<i>Droits sur les Quais et Jetées</i> . . . . .	6.780,00			
» 2.—	<i>Droits de Quayage</i> . . . . .	62.000,00			
» 3.—	<i>Loyer du Marché de l'Est</i> . . . . .	650,00			
» 4.—	<i>Produits divers.</i> . . . . .	10.000,00			
» 5.—	<i>Location de la bouée des Messageries Maritimes</i> . . . . .	300,00			
» 6.—	<i>Avances à réaliser</i> . . . . .	2.500,00			
» 7.—	<i>Redevances ; Tramways</i> . . . . .	750,00			
» 8.—	„ <i>Eaux</i> . . . . .	250,00			
» 9.—	„ <i>Compagnie du Gaz</i> . . . . .	210,00			
» 10.—	<i>Loyer maison de thé, marché de Simen</i> . . . . .				
				83.440,00	
à Reporter . . . . .				773.790,00	

**BUDGET ORDINAIRE - DÉPENSES**

**Titre 1.—Secrétariat**

**CHAPITRE 1.—PERSONNEL**

Art. 1.—*Personnel Européen :*

1. Secrétaire. . . . .	par mois	Tls. 600	7.200,00
2. Commis du Secrétariat . . . . .	»	» 200	4.800,00
1. Comptable . . . . .	»	» 270	3.240,00
1. Commis-Comptable . . . . .	»	» 160	1.920,00
1. » » . . . . .	»	» 120	1.440,00
1. Percepteur en chef . . . . .	»	» 260	3.120,00
1. Percepteur . . . . .	»	» 200	2.400,00
1. Percepteur . . . . .	»	» 210	2.520,00
1. Commis de Perception . . . . .	»	» 150	1.800,00
2. Commis de Perception . . . . .	»	» 135	3.240,00
2. Commis de Perception (1/2 à 1/2 solde)	»	» 110	1.980,00
1. Commis de Perception . . . . .	»	» 100	1.200,00
Indemnités (logement, langues). . . . .			6.960,00

41.820,00

Art. 2.—*Personnel Chinois :*

Compradore, Comptables, Shroffs, Garçons de bureau, Coolies et Gardiens . . . . .

9.368,00

51.188,00

**CHAPITRE 2—FRAIS GÉNÉRAUX**

Art. 1.—Dépenses diverses imprévues . . . . .	Tls.	100,00
» 2.—Chauffage des bureaux . . . . .	»	350,00
» 3.—Menus frais . . . . .	»	640,00
» 4.—Entretien des machines à écrire . . . . .	»	124,00
» 5.—Plaques de véhicules, collage, etc. . . . .	»	200,00

1.414,00

Total du Titre 1.—Secrétariat. . . . .

52.602,00

à Reporter. . . . .

52.602,00

BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		773.790,00	
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>				
Art. 1.— <i>Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore</i> 50% . . . . .	7.525,00			
» 2.— <i>Divers</i> . . . . .	1.500,00			
			9.025,00	
à Reporter. . . . .	.....		782.815,00	

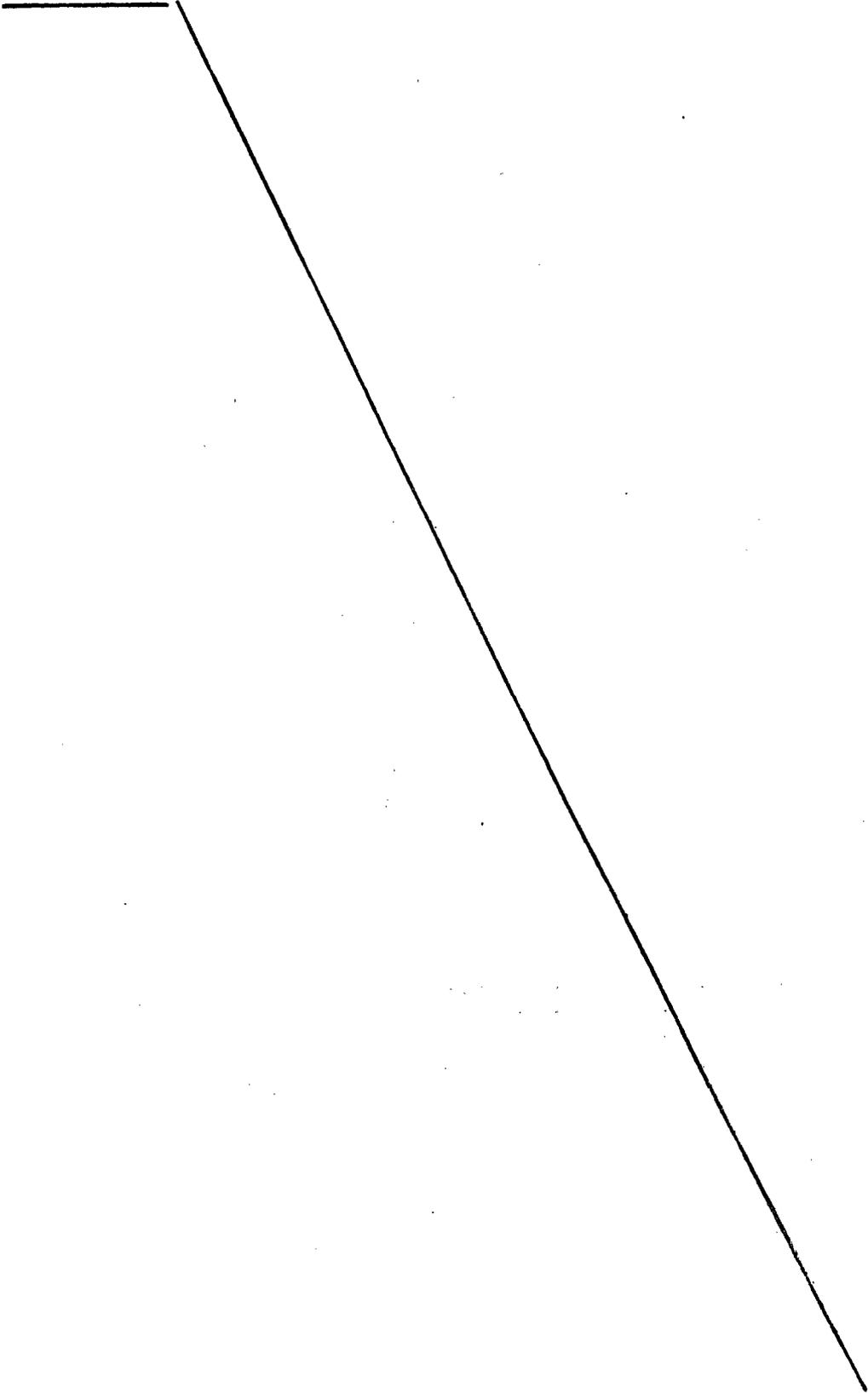
# BUDGET POUR 1917-Dépenses

5

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
				52.602,00	
<b>Titre 2.—Services Divers</b>					
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES</b>					
Art. 1.— <i>Abonnements Téléphoniques :</i>					
Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Services divers, Entretien . . . . .	3.500,00				
» 2.— <i>Horloge et Pendules :</i>					
Remontage, Abonnement, Entretien . . . . .	200,00				
				3.700,00	
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
Sect. 1.—Honoraires du Docteur p.m. Tls. 325,00	3.900,00				
» 2.—Solde de l'Infirmier » » 225,00	2.700,00				
				6.600,00	
» 2.— <i>Solde du Personnel Indigène :</i>					
3 Coolies pour l'Infirmier à Tls 8,00 p.m.	24,00	288,00			
» 3.— <i>Médicaments et achats de matières premières.</i>			3.500,00		
» 4.— <i>Hospitalisation du Personnel Européen et Indigène.</i>			8.000,00		
» 5.— <i>Laboratoire, Frais divers</i>			230,00		
» 6.— <i>Achat d'Instruments pour l'Infirmier</i>			50,00		
» 7.— <i>Menus frais et imprévus</i>			350,00		
» 8.— <i>Chauffage et glace</i>			250,00		
» 9.— <i>Médicaments pour prisonniers.</i>			700,00		
				19.988,00	
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>					
Art. 1.— <i>Sémaphore :</i>					
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et calculateur chinois . . . . .		400,00			
» 2.—Service Téléphonique . . . . .		450,00			
» 3.—Personnel Européen :					
1 employé en charge p.m. Tls. 175	2.100,00				
1 Assistant . . . . . » » 115	1.380,00				
Indemnités de logement . . . . .	780,00				
» 4.—Personnel Chinois . . . . .	1.192,00				
» 5.—Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, etc.) . . . . .	800,00				
				7.102,00	
» 2.— <i>Service des signaux météorologiques :</i>					
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .		5.916,00			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .		1.008,00			
» 3.—Electricité . . . . .		540,00			
» 4.—Téléphones					
1 Téléphone privé pour le service de l'heure . . . . .		80,00			
1 Téléphone public . . . . .		65,00			
» 5.—Entretien et dépenses diverses. Tls. 240					
Entretien des mâts . . . . . » 100					
» » bâtiments . . . . . » 100					
Chauffage . . . . . » 100					
Fournitures de bureau . . . . . » 60					
Imprévus . . . . . » 300					
Gratifications de fin d'année au personnel chinois . . . . . » 100					
	1.000,00				
				8.609,00	
				15.711,00	
	à Reporter . . . . .			39.399,00	52.602,00

BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		782.815,00	



a Reporter. . . . .	.....		782.815,00	
---------------------	-------	--	------------	--

# BUDGET POUR 1917-Dépenses

7

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report. . .	39.399,00	52.602,00	
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES</b>					
Art. 1.—	<i>Instruction Publique.</i>				
	Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .	300,00			
	Collège St. François-Xavier . . . . .	300,00			
	Dong Ngi Helpless Girls' School . . . . .	300,00			
	Shanghai Museum. . . . .	100,00			
		<u>1.000,00</u>			
» 2.—	<i>Assistance Publique.</i>				
Hôpital Général	{ Allocation annuelle . . . 1.750,00				
	{ Garantie d'intérêts sur	7.750,00			
	{ le découvert en Banque . 6.000,00				
	Hôpital Ste Marie . . . . .	1.000,00			
	Orphelinat de la Providence. . . . .	3.000,00			
	Œuvre de protection de la Jeune Fille . . . . .	600,00			
	Société Ste. Monique (crèches pour enfants) . . . . .	180,00			
	Hôpital Chinois St Joseph . . . . .	2.000,00			
	Bureau de bienfaisance chinois . . . . .	1.000,00			
	Hôpital de Shantung Road . . . . .	400,00			
	» St Luck . . . . .	100,00			
	Institut Pasteur . . . . .	1.000,00			
	Dispensaire . . . . .	600,00			
	Lazaret de Chang Pao Cha . . . . .	2.100,00			
	Société Française de Bienfaisance . . . . .	500,00			
		<u>20.230,00</u>			
» 3.—	<i>Divers.</i>				
	Caisse de Prévoyance de la Municipalité . . . . .	10.200,00			
	Allocation au Cercle Français . . . . .	1.440,00			
	» » de la Police Française . . . . .	300,00			
	Chambre de Commerce Française . . . . .	6.000,00			
	Pensions à divers MM. Maillard p.m. Tls. 60 720				
	Jarno » » 130 1560				
	Veuve du gardien du Jardin Public . . . . .	50			
		<u>2.330,00</u>			
	Musique Municipale . . . . .	1.500,00			
		<u>21.770,00</u>			
			43.000,00		
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	1 Adjudant . . . . . p.m. Tls. 170,00	2.040,00			
	1 Mécanicien . . . . . » » 135,00	1.620,00			
		<u>3.660,00</u>			
» 2.—	<i>Personnel Chinois</i>	4.015,00			
	Gratifications de fin d'année . . . . .	165,00			
		<u>4.180,00</u>			
» 3.—	<i>Entretien :</i>				
	Huiles, pétrole, essences, charbon etc . . . . .	1.200,00			
	Peinture, réparations . . . . .	800,00			
	Équipement des Pompiers Volontaires . . . . .	600,00			
	» des Coolies . . . . .	300,00			
		<u>2.900,00</u>			
» 4.—	<i>Téléphones :</i>				
	Abonnement, sonneries pour les Pompiers				
	volontaires, pose et entretien . . . . .	600,00			
» 5.—	<i>Matériel :</i>				
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, et divers . . . . .	3.500,00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	400,00			
	» 3.—Assurance du matériel . . . . .	250,00			
		<u>4.150,00</u>			
		à Reporter. . .	97.889,00	52.602,00	



# BUDGET POUR 1917-Dépenses

9

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report. . .	97.889,00	52.602,00	
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES</b>					
<b>Art. 1.—Ecole Municipale Française :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen</b>					
1 Directeur et Directrice, (Solde et indemnités) . . . . . 9.600,00					
1 Professeur . . . . . p.m. 200,00 2.400,00					
1 » (6 mois) . . . . . 200,00 1.200,00					
1 Institutrice . . . . . » 175,00 2.100,00					
1 Institutrice . . . . . » 150,00 1.800,00					
1 » . . . . . » 130,00 1.560,00					
1 Professeur d'Anglais . . . . . » 150,00 1.800,00					
Allocation supplémentaire . . . . . 300,00					
1 Professeur d'Anglais . . . . . » 125,00 1.500,00					
1 Professeur classe enfantine » 125,00 1.500,00					
1 Surveillant-répétiteur . . . . . » 125,00 1.500,00					
1 Moniteur de gymnastique à \$: 16=192 150,00					
		<u>25.410,00</u>			
<b>Sect. 2.—Personnel Chinois. . . . . 1.584,00</b>					
» <b>3.—Frais Généraux</b>					
Livres, matériel scolaire, cartes etc. . . 2.000,00					
Livres de prix . . . . . 700,00					
Chauffage . . . . . 600,00					
Entretien du matériel, mobilier. . . . 600,00					
		<u>3.900,00</u>			
				<b>30.894,00</b>	
» <b>2.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen</b>					
1 Directeur . . . . . p.m. Tls. 70 840,00					
7 Professeurs . . . . . » » 60 5.040,00					
Frais de déplacement. » \$ 40=480 360,00					
1 Moniteur de gymnastique » 15=180 135,00					
		<u>6.375,00</u>			
» <b>2.—Personnel Chinois</b>					
11 Professeurs . . . . . \$: 5.640,00					
4 Domestiques . . . . . 504,00					
Gratifications de fin d'année 260,00					
		<u>\$: 6.404,00</u>		4.740,00	
» <b>3.—Dépenses diverses</b>					
Livres de prix, fournitures classiques, récompenses aux élèves . . . . . 400,00					
Entretien du mobilier scolaire . . . . 500,00					
Chauffage . . . . . 300,00					
Menus frais. . . . . 400,00					
Téléphone, entretien, abonnement . . 45,00					
		<u>1.645,00</u>			
» <b>4.—Achat d'appareils scientifiques . . . 350,00</b>					
				<b>13.110,00</b>	
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>					
<b>Art. 1.—Sect. 1.—Passages d'employés et de leurs familles . . . . . 4.000,00</b>					
» <b>2.—Gratifications exceptionnelles . . . 1.000,00</b>					
» <b>3.—Annonces, abonnements, télégrammes, dépenses imprévues . . . . . 4.200,00</b>					
		<u>9.200,00</u>			
		<b>à Reporter. . . 9.200,00</b>		<b>141.893,00</b>	<b>52.602,00</b>

BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			795.815,00	
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>				
Art. 1.— <i>Recettes approximatives</i> . . . . .	16.000,00		16.000,00	
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE</b>				
Art. 1.— <i>Amendes</i> . . . . .	360,00			
» 2.— <i>Licences pour établissements classés</i> . . . . .	500,00		860,00	
à Reporter . . . . .			812.675,00	

# BUDGET POUR 1917-Dépenses

11

		Tls.	c.	Tls.	c.
Report.	. 9.200,00	141.893,00		52.602,00	
Art. 2.—Assurances . . . . .	2.500,00				
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	1.000,00				
» 4.—Frais de postes . . . . .	700,00				
» 5.—Taxes chinoises sur propriétés Municipales . . . . .	1.000,00				
» 6.—Honoraires de l'Avocat-Conseil . . . . .	1.200,00				
» 7.—Honoraires pour études, plaidoiries etc . . . . .	1.500,00				
» 8.—Frais de chancellerie . . . . .	700,00				
» 9.—Fournitures de bureaux, machines à écrire, etc . . . . .	2.500,00				
» 10.—Plaques et numéros de maisons etc. . . . .	200,00				
» 11.—Avances remboursables . . . . .	1.500,00				
» 12.—Fête Nationale et Fêtes de charité . . . . .	4.500,00				
« 13.—Bouée des Messageries Maritimes: entretien . . . . .	<u>800,00</u>				
		27.300,00			
<b>CHAPITRE 8.—DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>					
Art. 1.—Equipement, armement etc. . . . .	<u>2.000,00</u>			2.000,00	
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>					
Art. 1.—Personnel :					
Sect. 1.—Personnel Européen					
Allocation au Vétérinaire p.m.	300,00	3.600,00			
Inspecteur des Abattoirs »	165,00	1.980,00			
		<u>5.580,00</u>			
» 2.—Personnel Chinois.		1.326,00			
Gratifications de fin d'année.		60,00			
		<u>1.386,00</u>			
» 2.—Exploitation :					
Charbon . . . . .	700,00				
Bois d'allumage (5000 Kgs) . . . . .	20,00				
Paille pour litières (120 piculs) . . . . .	20,00				
Achat de marques et divers . . . . .	150,00				
		<u>890,00</u>			
» 3.—Entretien du Matériel :					
Réparations, entretien, remplacement . . . . .	300,00				
Location d'une tente pour l'été . . . . .	40,00				
		<u>340,00</u>			
		8.196,00			
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>					
Art. 1.—Personnel :					
Sect. 1.—Personnel Européen					
Allocation au Docteur . . . . .	1.800,00				
1 Inspecteur en Chef . p.m.	235,00	2.820,00			
1 Inspecteur . . . . . »	150,00	1.800,00			
1 Inspecteur . . . . . »	140,00	1.680,00			
1 Inspecteur . . . . . »	115,00	1.380,00			
Indemnités (logement et langues) . . . . .	2.100,00				
		<u>11.580,00</u>			
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	5.000,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	200,00				
		<u>5.200,00</u>			
		16.780,00			
à Reporter.	. 16.780,00	179.389,00		52.602,00	

## BUDGET POUR 1917-Recettes

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . . .	.....		812.675,00	
<b>CHAPITRE 9.—INTÉRÊTS</b>					
Art. 1.—	Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques . . . . .			3.000,00	
» 2.—	do. Actions de la Cie. des Téléphones . . . . .			400,00	
» 3.—	do. Titres de l'Emprunt Français 1915 et 1916 . . . . .			8.000,00	
					11.400,00
	à Reporter. . . . .	.....		824.075,00	

# BUDGET POUR 1917-Dépenses

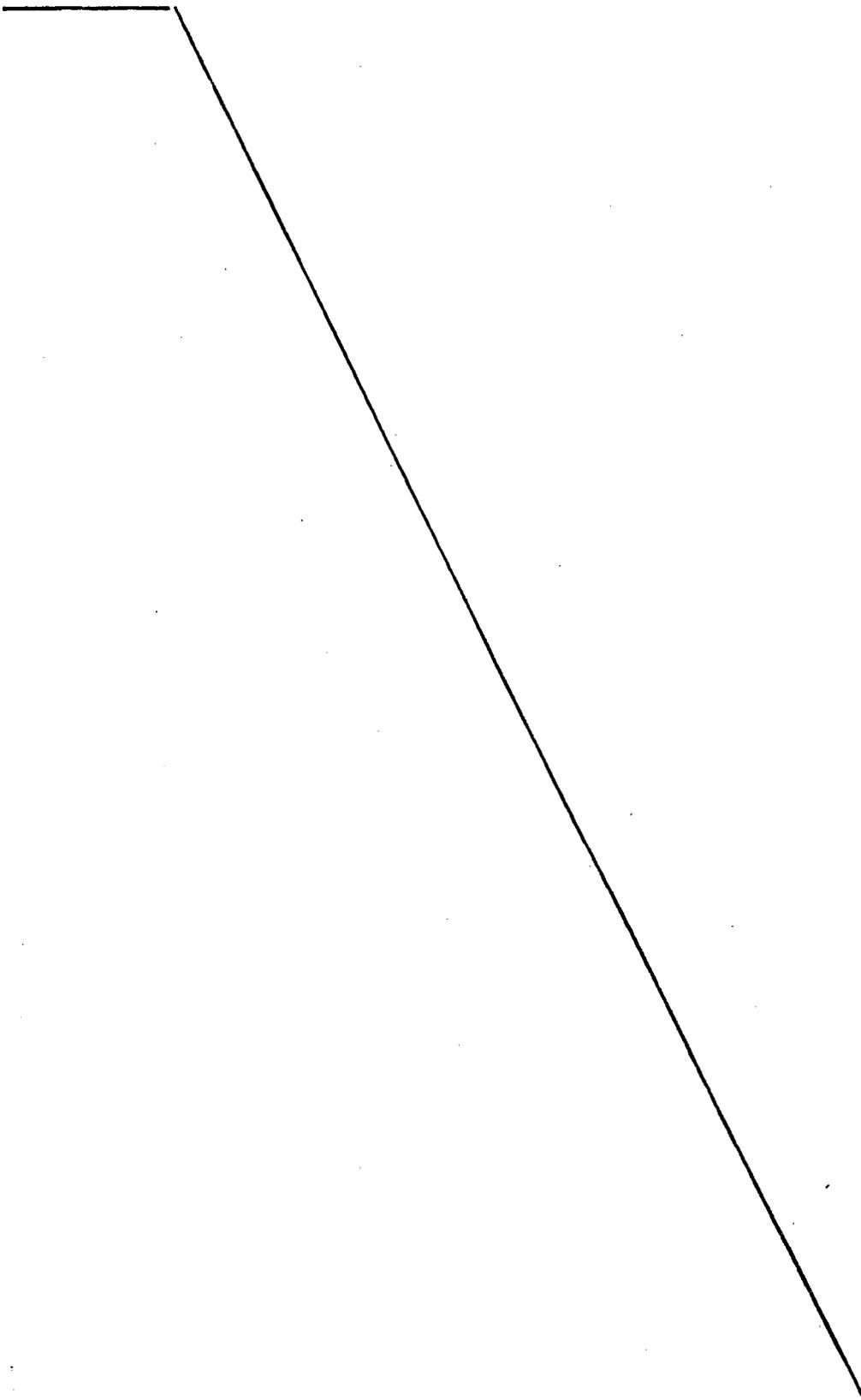
13

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . . .	16.780,00		179.389,00	52.602,00
Art. 2.—	Chauffage . . . . .	150,00			
» 3.—	Entretien du matériel & de l'automobile de l'Inspecteur en Chef	1.000,00			
» 4.—	Service Prophylactique :				
	Achat de désinfectants . . . . .	3.000,00			
	Entretien des appareils . . . . .	100,00			
	Autopsie des rats . . . . .	500,00			
	Loyer des secteurs . . . . .	600,00			
	Achat de matériel . . . . .	2.000,00			
		6.200,00			
» 5.—	Service Anti-Moustiques :				
	Sect. 1.—Achat de pétrole . . . . .	2.000,00			
	» 2.—Chaux et désinfectants pour mares . . . . .	1.000,00			
		3.000,00		27.130,00	
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>					
Art. 1.—	Personnel :				
	Sect. 1.—1 Surveillant Européen . . . Tls. 35,00	420,00			
	» 2.—Personnel Chinois. . . . .	2.484,00			
		2.904,00			
» 2.—	Frais Généraux :				
	Sect. 1.—Achat de papiers . . . . .	2.000,00			
	» 2.—Entretien du matériel . . . . .	200,00			
	» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	200,00			
	» 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc. . . . .	350,00			
	» 5.—Achat de toile, travaux de reliure . . . . .	90,00			
		2.840,00		5.744,00	
<b>CHAPITRE 12.—EMPRUNTS</b>					
Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 %					
Art. 1.—	Frais annuels :				
	Service de l'amortissement 500 francs . . . . .	170,00			
» 2.—	Intérêts et amortissement :				
	Sect. 1.—Intérêts pour 1917 francs 76.162,50. . . . .	19.041,00			
	» 2.—Amortissement de 93 titres à 500 francs 46.500 francs . . . . .	11.625,00			
		30.836,00			
» 3.—	Emprunt Municipal de 1911— 4.000 Obligations de 100 Tls. à 6 % Intérêts à 6 % sur Tls. 400.000 . . . . .	24.000,00			
» 4.—	Emprunt Municipal de 1914— 5.000 Obligations de 100 Tls. à 5 1/2 % Intérêts à 5 1/2 % sur Tls. 500.000 . . . . .	27.500,00			
» 5.—	Emprunt Municipal de 1916— 3.500 Obligations de 100 Tls. à 5 1/2 % Intérêts à 5 1/2 % sur Tls. 350.000 . . . . .	19.250,00		101.586,00	
Total du Titre 2.—Services Divers. . . . .					313.849,00
à Reporter. . . . .					366.451,00



		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
						366.451,00
<b>Titre 3.—Garde Municipale</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>						
Sect. 1.—Soldes.						
1	Chef de la Garde.	p.m.	525,00	6.300,00		
1	do. Adjoint pour (6 mois)		300,00	1.800,00		
	Indemnité (chauffage et logement)	»	70,00	420,00		
1	Inspecteur Principal.	p.m.	280,00	3.360,00		
1	» de la Sûreté.	»	160,00	1.920,00		
1	Chef de Secteur Ouest	»	180,00	2.160,00		
1	do. Est	»	160,00	1.920,00		
1	do. Central.	»	160,00	1.920,00		
1	do. Sud.	»	160,00	1.920,00		
1	do. Pottier	»	160,00	1.920,00		
1	Chef de Bureau de la Cour Mixte	»	160,00	1.920,00		
1	Sergent Instructeur	»	110,00	1.320,00		
5	Sergents de 1 <sup>e</sup> classe	»	115,00	6.900,00		
2	do. 2 <sup>e</sup> »	»	110,00	2.640,00		
6	do. 3 <sup>e</sup> »	»	105,00	7.560,00		
2	Brigadiers de 1 <sup>e</sup> classe	»	100,00	2.400,00		
9	do. 2 <sup>e</sup> »	»	95,00	10.260,00		
11	Gardes de 1 <sup>e</sup> classe					
	dont 1 pour 6 mois	»	90,00	11.850,00		
11	Gardes de 2 <sup>e</sup> classe	»	85,00			
9	do. 3 <sup>e</sup> »	»	80,00	8.640,00		
1	Secrétaire Interprète pour l'annamite.	»	105,00	1.260,00		
2	Gardiens de Jardin	»	60,00	1.440,00		
Ancienneté						
11		à Tls	5=	660,00		
11	dont 1 pour 7 mois	»	10=	1.295,00		
6	dont 2 pour 1 an, les autres représentant un total de 36 mois	»	15=	1.020,00		
3		»	20=	720,00		
7	dont 1 pour 11 mois	»	25=	2.090,00		
1	3 mois à 25 et 9 mois à 30	»	=	345,00		
1		»	35=	420,00		
				6.550,00		
	Supplément de solde au sergent Merrant			120,00		
Sect. 2.—Indemnités diverses.						
	Sûreté, Cour Mixte.			1.800,00		
	Eloignement.			360,00		
	Langues			1.920,00		
	Supplément pour la baisse du change.			1.500,00		
				<u>92.080,00</u>		
» 2.— <i>Personnel Chinois :</i>						
Sect. 1.—Soldes. \$: 68,058,00						
	Récompenses de fin d'année	»	1.100,00			
				<u>69.158,00</u>		
» 2.—Indemnités						
	Ancienneté			2.560,00		
	Langues			300,00		
	Transports de détectives			2.736,00		
		\$:	74.754,00	à 74	<u>55.318,00</u>	
	à Reporter.			147.398,00		366.451,00

BUDGET POUR 1917-Recettes

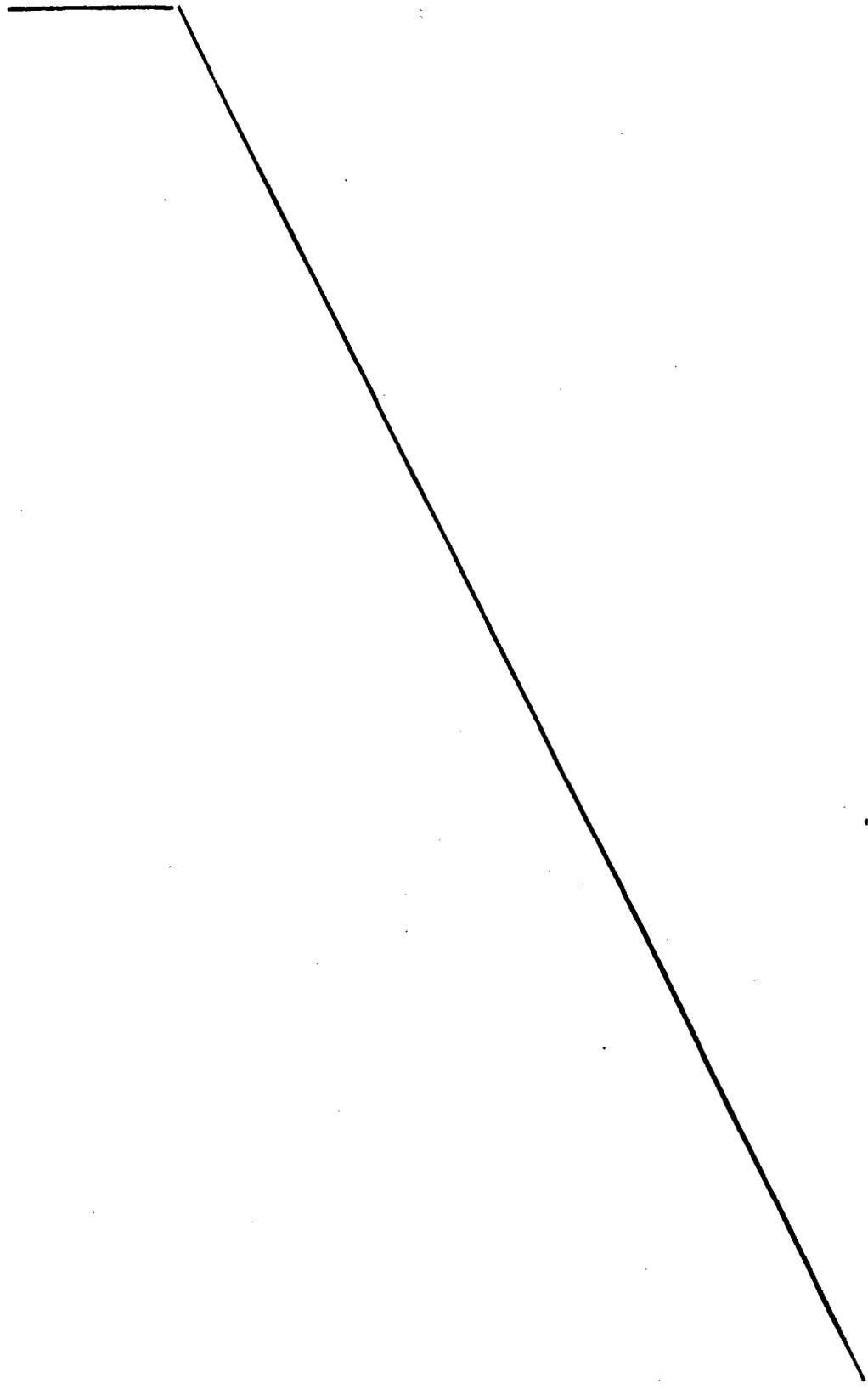
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			858.175,00	
				
à Reporter. . . . .			858.175,00	

BUDGET POUR 1917-Dépenses

17

		Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		147.398,00		366.451,00	
Art. 3.—	<i>Personnel Tonkinois :</i>				
	Sect. 1.—Soldes.	\$ : 21.925,00			
	» 2.—Indemnités.				
	Ancienneté	\$ : 2.200,00			
	Langues	» 130,00			
	Rapatriements, Voyages	» 2.000,00			
	Récompenses de fin d'année	» 650,00			
		\$ : 26.905,00	à 74	19.909,00	
»	4.— <i>Détachement de Tirailleurs Tonkinois :</i>				
	Sect. 1.—1 Solde des Sous-Officiers Européens.	2.000,00			
	2 » Tirailleurs	14.600,00			
	3 Entretien, habillement, transports	2.000,00			
				<u>18.600,00</u>	
				185.907,00	
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Sect. 1.—Soldes.				
	1 Directeur	p.m. 160,00	1.920,00		
	1 Brigadier de 2 <sup>e</sup> classe.	» 95,00	1.140,00		
	3 Geôliers de 1 <sup>e</sup> classe	» 90,00	3.240,00		
	» 2.—Indemnités.				
	Eloignement		360,00		
	Langues		240,00		
				<u>6.900,00</u>	
»	2.— <i>Personnel Tonkinois :</i>				
	Sect. 1.—Soldes	\$ : 7.088,00			
	» 2.—Indemnités.				
	Ancienneté	750,00			
	Langues	130,00			
	» 3.—Récompenses de fin d'année	250,00			
		<u>8.218,00</u>	à 74	6.014,00	
»	3.— <i>Personnel Chinois</i>	\$ : 621,00	»	466,00	
»	4.— <i>Frais Généraux :</i>				
	Sect. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes		9.300,00		
	» 2.—» » subsistants européens		200,00		
	» 3.—Habillement des prisonniers indigènes		1.700,00		
	» 4.—Frais d'hospitalisation		1.500,00		
				<u>12.700,00</u>	
				26.080,00	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX					
Art. 1.—	<i>Entretien à l'habillement</i>		400,00		
»	2.— <i>Habillement et équipement</i>		6.500,00		
»	3.— <i>Indemnités de chaussures</i>		800,00		
»	4.— <i>Entretien à l'armement.</i>		100,00		
»	5.—» à l'ameublement.		600,00		
»	6.—» au harnachement		250,00		
»	7.— <i>Chauffage, glace</i>		6.000,00		
»	8.—Sect. 1.—Menus frais, Transports		600,00		
	» 2.—Dépenses diverses, Imprévus.		600,00		
				<u>1.200,00</u>	
»	9.— <i>Section montée : nourriture, entretien :</i>		550,00		
»	10.— <i>Bicyclettes et Auto, (Achats, entretien)</i>		2.700,00		
»	11.— <i>Service Anthropométrique, (Achats, entretien, Photographies)</i>		700,00		
»	12.— <i>Bibliothèque</i>		300,00		
»	13.— <i>Prix de tir</i>		100,00		
				<u>20.200,00</u>	
				232.187,00	366.451,00
			à Reporter.		

BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		858.175,00	
				
à Reporter. . . . .	.....		858.175,00	

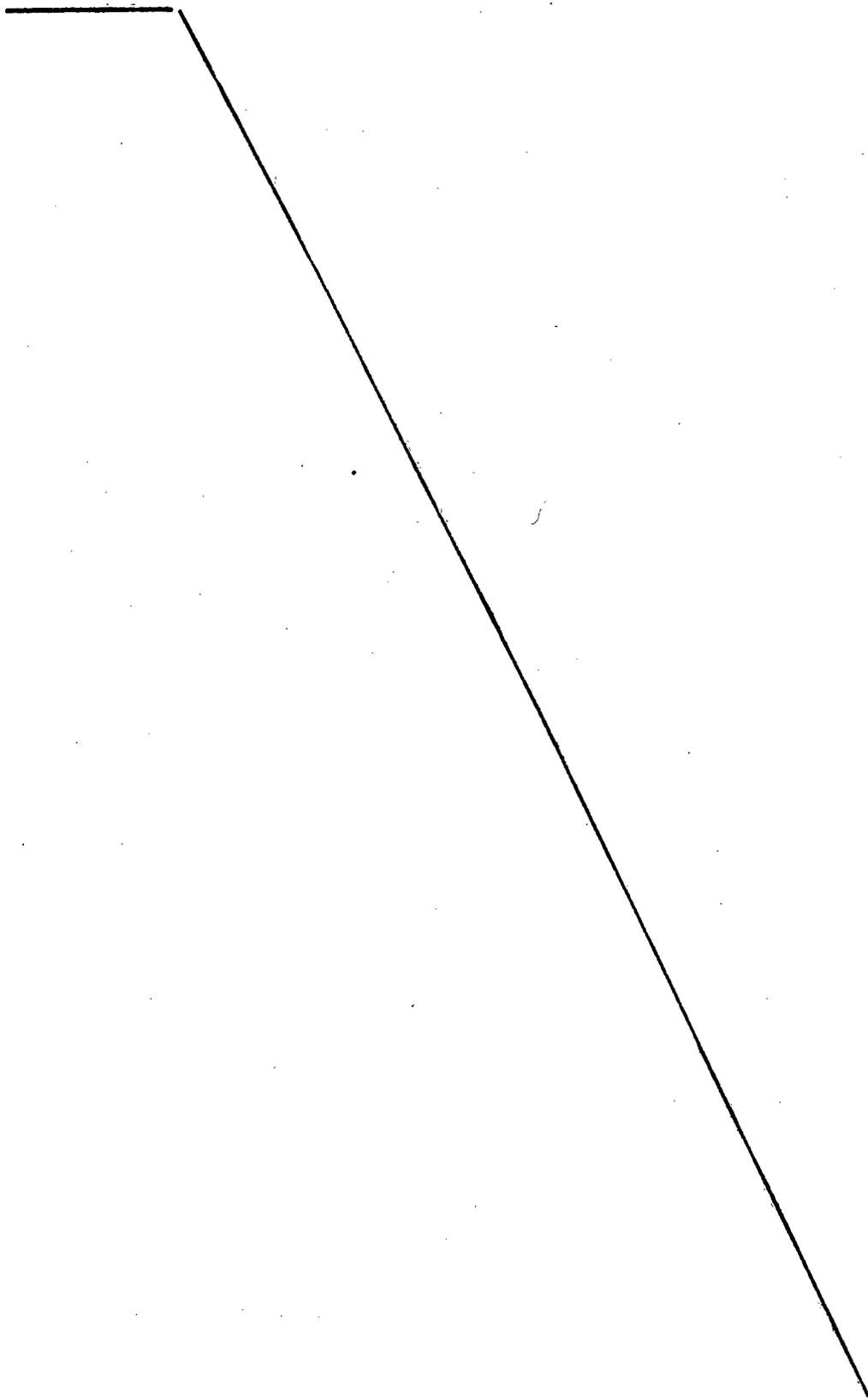
# BUDGET POUR 1917-Dépenses

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . . .		232.187,00	366.451,00	
<b>CHAPITRE 4.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .	3.620,00				
» 2.— <i>Dépenses diverses de fonctionnement</i> . . . . .	3.880,00				
» 3.— <i>Honoraires au docteur pour autopsies</i> . . . . .	400,00				
			7.900,00		
Total du Titre 3.—Garde Municipale. . . . .				240.087,00	
<div style="position: absolute; top: 0; left: 0; width: 100%; height: 100%; border-left: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; pointer-events: none;"></div>					
à Reporter. . . . .				606.538,00	



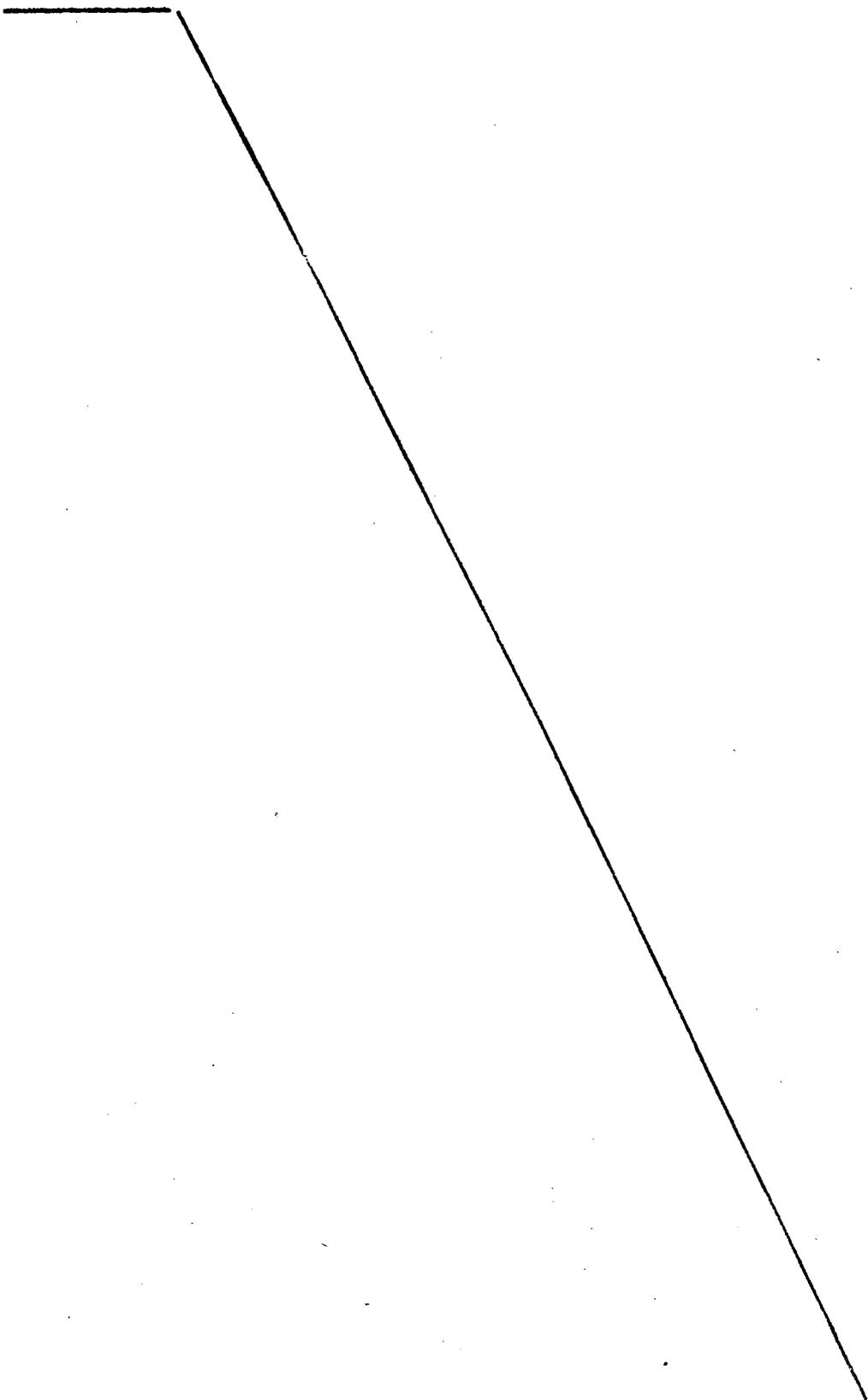


BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		860.175,00	
				
à Reporter. . . . .	.....		860.175,00	

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
		129.040,00	606.538,00
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE</b>			
Art. 1.— <i>Entretien :</i>			
Sect. 1.—Trottoirs . . . . .	7.000,00		
» 2.—Chaussées pavées . . . . .	2.000,00		
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .	43.000,00		
» 4.—Goudronnage . . . . .	12.000,00		
» 5.—Assainissement . . . . .	5.000,00		
» 6.—Quais, pontons, ponts . . . . .	3.000,00		
	72.000,00		
Art. 2.— <i>Enlèvement par bateaux des boues et ordures ménagères</i> . . . . .	2.400,00		
» 3.— <i>Ecuries Municipales :</i>			
Sect. 1.—Nourriture des chevaux . . . . .	7.500,00		
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage . . . . .	1.000,00		
» 3.—Achat et entretien du harnachement . . . . .	1.500,00		
» 4.—Achat de chevaux . . . . .	1.800,00		
	11.800,00		
» 4.— <i>Divers.</i>			
Sect. 1.—Travaux remboursables Eaux, Tramways, Gaz, etc. . . . .	2.000,00		
» 3.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .	.....		
	2.000,00		
		88.200,00	
<b>CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS</b>			
Art. 1.— <i>Architecture :</i>			
1° Hôtel Municipal et annexes . . . . .	2.700,00		
2° Postes de Police, Maison d'arrêt, postes téléphoniques, Cour Mixte . . . . .	12.200,00		
3° Ecoles . . . . .	3.000,00		
4° Abattoirs . . . . .	300,00		
5° Poste d'incendie de l'Ouest . . . . .	500,00		
6° Maisons de surveillants de travaux, dépôts du matériel, Ecuries Municipales, Stand . . . . .	1.600,00		
7° Marchés couverts . . . . .	500,00		
8° Sémaphore . . . . .	200,00		
9° Camp de Koukaza . . . . .	800,00		
10° Abris en nattes et stores en jonc . . . . .	600,00		
11° Imprévus divers . . . . .	1.000,00		
	23.400,00		
Art. 2.— <i>Plantations :</i>			
Sect. 1.—Entretien, Jardinage . . . . .	4.500,00		
» 2.—Cimetières . . . . .	2.500,00		
	7.000,00		
		30.400,00	
<b>CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES</b>			
Art. 1.— <i>Menus frais</i> . . . . .	200,00		
» 2.— <i>Chauffage des bureaux, et Salle des fêtes</i> . . . . .	300,00		
	500,00		
		500,00	
	à Reporter . . . . .	248.140,00	606.538,00

BUDGET POUR 1917-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		860.175,00	
				
à Reporter. . . . .	.....		860.175,00	

# BUDGET POUR 1917-Dépenses

		Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .		248.140,00		606.538,00	
<b>CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE</b>					
Art. 1.— <i>Electricité:</i>					
Sect. 1.—Consommation, Voies publiques . . .	42.000,00				
» 2.—          »    Bâtiments Municipaux.	10.000,00				
» 3.—Entretien Bâtiments Municipaux y compris sonneries . . . . .	1.500,00				
» 4.—Entretien de l'éclairage public . . .	13.500,00				
» 5.—Compteurs Bâtiments Municipaux. . .	600,00				
» 6.—          »    Voies publiques . . . . .	300,00				
» 7.—          »    Matériel d'éclairage Avenue Edouard VII (arbitrage) . . . . .	3.840,00				
	<u>71.740,00</u>				
» 7.— <i>Gaz:</i>					
Sect. 1.—Consommation et Entretien voies publiques . . . . .	600,00				
» 2.—Consommation Bâtiments Municipaux	2.600,00				
» 4.—Location de Compteurs . . . . .	90,00				
	<u>3.290,00</u>				
		75.030,00			
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>					
Art. 1.—Entretien des Installations Municipales . . . . .	1.000,00				
» 7.—Compteurs . . . . .	500,00				
	<u>1.500,00</u>				
		1.500,00			
Total du Titre 4.—Travaux Publics. . . . .				324.670,00	
à Reporter. . . . .				931.208,00	



# BUDGET POUR 1917-Dépenses

27

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			931.208,00	
<b>Titre 5</b>				
<b>GROS TRAVAUX : VIABILITÉ, ASSAINISSEMENT</b>				
Art. 1.—Cimentage du Marché de Siemen . . . . .	3.000,00			
» 2.— <i>Avenue Joffre</i> :				
Drainage sur une longueur de 250 <sup>m</sup> jusqu'au N°. 600 . . .	2.000,00			
» 3.— <i>Route Henri Rivière</i> :				
Drainage et Macadamisage . . . . .	3.000,00			
» 4.— <i>Mises à l'alignement</i> :				
Rue Hué, Rue du Consulat, Rue du Moulin, etc. . . . .	16.000,00			
» 5.— <i>Construction de lieux d'aisance publics</i> :				
Place du Château d'Eau, Quartier de Siemen (2.) . . . . .	<u>1.800,00</u>			
		25.800,00		
Total du Titre 5. . . . .			<u>25.800,00</u>	
Total des Dépenses—Budget ordinaire. . . . .			957.008,00	
Excédent probable des Recettes au 31 Décembre 1917. . . . .			13.591,26	
			<u>970.599,26</u>	

	Tls.	c.	Tls.	c.
<b>Titre 6.—Budget Extraordinaire</b>				
<hr/>				
Solde disponible au 31 Décembre 1916 . . . . .	99.642,38			
Intérêts à 2 % au 31 Décembre 1916 . . . . .	2.145,10			
Intérêts à 2 % en 1917 . . . . .	4.000,00			
Remboursement par MM. MOORHEAD & HALSE de partie des dépenses d'aménagement de la rue Chapsal prolongée. . . . .	9.000,00		114.787,48	
A couvrir par emprunt ou découvert en Banque . . . . .			147.900,04	
 <b>PORTEFEUILLE</b> <hr/>				
100 actions de la Compagnie des Téléphones . . . . .	Tls. 5.000,00			
Obligations de l'Emprunt Français 1915 (5 %) . . . . .	» 99.512,94			
» » 1916 » . . . . .	» 48.387,10			
	» 152.900,04			
				262.687,52

	Tls.	c. Tls.	c.
<b>Titre 6.—Budget Extraordinaire</b>			
Art. 1.—2 <sup>e</sup> Versement à l'Aurore . . . . .	30.000,00		
» 2.—Poste de Police Sud . . . . .	100.000,00		
» 3.—Résidence du Chef de la Garde . . . . .	16.000,00		
» 4.—Transfert des Ecuries et Maison du Surveillant . . . . .	16.000,00		
» 5.—Aménagement du Parc, jardins et serres . . . . .	12.000,00		
» 6.—Drainage et aménagement du Chang Pang. . . . .	10.000,00		
» 7.— <i>Rue Amiral Bayle Prolongée</i> :			
Sect. 1.—Achats de terrains. . . . .	4.000,00		
» 2.—Aménagement . . . . .	<u>7.000,00</u>	11.000,00	
» 8.— <i>Route Lafayette</i> :			
Sect. 1.—Achats de terrains . . . . .	5.000,00		
» 2.—Aménagement entre Avenue Dubail et Route Père Robert. <u>2.200,00</u>		7.200,00	
» 9.— <i>Rue Capitaine Rabier</i> :			
Aménagement partiel . . . . .		8.000,00	
» 10.— <i>Rue Chapsal</i> :			
Sect. 1.—Expropriations . . . . .	4.000,00		
» 2.—Aménagement . . . . .	<u>4.000,00</u>	8.000,00	
» 11.— <i>Avenue Edouard VII</i> :			
Expropriations . . . . .		18.000,00	
» 12.— <i>Achats de terrains pour ouverture de nouvelles routes</i> :			
Sect. 1.—Rue Wantz . . . . .	5.000,00		
» 2.—Rue Amiral Courbet (Sud Route Ratard) . . . . .	6.000,00		
» 3.—Rue Bluntschli . . . . .	<u>7.000,00</u>	18.000,00	
» 13.—Remblayage des criques Route Say Zoong et Route Doumer . . . . .		<u>6.000,00</u>	260.200,00
» 14.—Solde Marché de Siemen et divers . . . . .			2.487,52
			<u>262.687,52</u>